



République Du Bénin



NATIONS UNIES
BENIN



**EVALUATION FINALE DU PLAN CADRE DES NATIONS UNIES
POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT AU BENIN
(PNUAD, CYCLE 2019-2023)**

RAPPORT FINAL

Pays de l'intervention d'évaluation : Bénin

Organisation initiant l'évaluation : Equipe Pays/Bénin

Evaluateurs : Cheikh FAYE, Consultant International : chfaye.chfaye@gmail.com

Beaudelaire HOUNLIHO, Consultant National

Thierry OUSSA, Consultant National

Romarc AKPOVO, Consultant National

Calendrier de l'évaluation : 8 Avril – 30 Juin 2022

Date du rapport : 30 Juin 2022

Sommaire

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	3
ACRONYMES.....	4
RESUME EXECUTIF.....	7
1. But et objectifs de l'évaluation.....	7
2. Portée de l'évaluation	7
3. Méthodologie.....	7
4. Synthèse des constatations clés	7
5. Conclusions	8
6. Recommandations	9
7. Leçons apprises	10
I. INTRODUCTION.....	11
1.1. But, Objet et Objectifs de l'Evaluation	11
1.2. Portée de l'Evaluation	11
1.3. Critères et questions d'évaluation	12
1.4. Structure du Rapport d'évaluation.....	12
II. CONTEXTE-PAYS	13
III. METHODOLOGIE.....	18
3.1. Approche méthodologique	18
3.2. Parties prenantes.....	18
3.3. Sources et collecte de données	18
3.4. Critères et questions d'évaluation	21
3.5. Analyse de données	22
3.6. Gestion de l'Evaluation.....	23
3.7. Assurance qualité et Ethique	23
IV. CONSTATATIONS.....	24
4.1. Pertinence et d'Adaptabilité	24
4.2. Critère de Cohérence	29
4.3. Critère d'Efficacité	31
4.4. Critère d'Effcience	51
4.5. Critère de Coordination	55
4.6. Critère de Durabilité.....	58
4.7. Progrès vers l'Impact	60
4.8. Thématiques transversales.....	62
5.1. Pertinence et adaptabilité.....	63
5.2. Cohérence.....	63
5.3. Efficacité	64
5.4. Effcience.....	65

5.5. Coordination.....	66
5.6. Durabilité.....	66
5.7. Impact.....	67
5.8. Transversalités.....	67
ANNEXES	73
A.1. Documents consultés	74
A.2. Personnes rencontrées.....	76
A.3. Questionnaire/Guide d’entretien modulable en fonction du statut de l’interviewé	80
A.4. Tableau d’analyse des données budgétaires	81
A.5. Matrice d’Evaluation	86
A.6. Cadre de résultats et de traçage des performances du programme sur ses cibles	158
A.7. Témoignages de bénéficiaires directs du programme.....	179
A.8. Cartographie des parties prenantes	182
A.9. Tableau d’analyse de la robustesse de la théorie du changement du programme	184
A.10. Termes de référence de l’évaluation.....	190
A.11. Biographie succincte des évaluateurs	201

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 : Matrice d’échantillon.....	20
Tableau 2 : Outils de collecte de données par groupes d’acteurs	20
Graphique 1 : Effet 1 : Niveau d’atteinte des indicateurs de produit	33
Tableau 3 : Niveau de réalisation des produits de l’Effet 1	34
Graphique 2 : Effet 2 : Niveau d’approche des cibles par indicateur de produit.....	37
Tableau 4 : Niveau de réalisation des produits de l’Effet 2.....	38
Graphique 3 : Effet 3 : Niveau d’approche des cibles par indicateur de produit.....	41
Tableau 5 : Niveau de réalisation des produits de l’Effet 3.....	42
Graphique groupé 4: Evolution des indicateurs nationaux liés aux 3 Effets du programme	46
Tableau 3 : Niveau de mobilisation des ressources	52
Tableau 4 : Niveau d’absorption des ressources mobilisées	53
Graphique 5 : liens relatifs entre absorption budgétaire et efficacité stratégique dans les Effets	53
A.3. Questionnaire/Guide d’entretien modulable en fonction du statut de l’interviewé	80
A.4. Tableau d’analyse des données budgétaires	81
A.5. Matrice d’Evaluation	86
A.6. Cadre de résultats et de traçage des performances du programme sur ses cibles	158
A.8. Cartographie des parties prenantes	182
A.9. Tableau d’analyse de la robustesse de la théorie du changement du programme	184

ACRONYMES

ACT	:	Appartements de Coordination Thérapeutique
AGR	:	Activité Génératrice de Revenus
ALCRER	:	Association de Lutte Contre le Racisme l’Ethnocentrisme et le Régionalisme
ANPC	:	Agence Nationale de Protection Civile
AOF	:	Attributions, Organisation et Fonctionnement
APB	:	Agence Pénitentiaire du Bénin
ARV	:	Anti Retro Viraux
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCP	:	Bilan Commun de Pays
BCR	:	Bureau du Coordonnateur Résident
BEJEPE	:	Bénin Jeune Plus Engagés Contre le SIDA
BIT	:	Bureau International du Travail
BM	:	Banque Mondiale
BOS	:	Business Operating Strategy
CAD	:	Comité d’Aide au développement
CADBE	:	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l’Enfant
CBDH	:	Commission Béninoise des Droits de l’Homme
CCSP	:	Centre Communaux de Services Publics
CDE	:	Comité des Droits de l’Enfant
CEA	:	Commission économique pour l’Afrique
CEDEAO	:	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CENA	:	Commission Électorale Nationale Autonome
CePED	:	Centre de Partenariat pour le Développement Durable
CIPEC	:	Centre Intégré de Prise En Charge
CIS	:	Comité Interministériel et de Suivi
COP	:	Comité d’Orientation et de Pilotage
COVID-19	:	Maladie à Coronavirus 2019
CP	:	Comité de Pilotage
CPADD	:	Centre de Perfectionnement aux Actions Post-confliktuelles de Déminage et de Dépollution
CPD	:	Programme Pays pour le Développement
CPN 4+	:	Consultation Périnatales
CPS	:	Centre de Promotion Sociale
CSR	:	Comité de Suivi des Résultats
CSR-SNU	:	Comité de Suivi des Résultats du Système des Nations Unies
CT	:	Comité Technique
CTE	:	Centre de Traitement pour Enfant
CTG	:	Comité Technique de Gestion
DDHE	:	Direction des Droits Humains et de l’Enfance
DGE	:	Direction Générale de l’Eau
DGEC	:	Direction Générale de l’Environnement et du Climat
DGEFC	:	Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse
DGPD	:	Direction Générale des Politiques de Développement

DGRE	:	Direction Générale des Ressources Energétiques
DMPA-SC	:	Dépôt médroxyprogestérone Acétate en Sous Cutané
ENABEL	:	Agence Belge de Développement
ETME	:	Elimination Transmission Mère Enfant
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	:	Fonds International de Développement Agricole
FK94	:	: Korean Filter
FMI	:	Fond Monétaire International
FONAC	:	Front des Organisations Nationales contre la Corruption
FUR/DGFP	:	Fichier Unique de Référence/Direction Générale de la Fonction Publique
HCDH	:	Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme
IBSA Fund	:	India, Brazil and South Africa Facility for Poverty and Hunger Alleviation
IDH	:	Indice de Développement Humain
IE	:	Indicateur d'Effet
IEC	:	Informations d'Education et de Communication
MASM	:	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MCVDD	:	Ministère du Cadre de Vie et de Développement Durable
MEMP	:	Ministère des Enseignement Maternel et Primaire
MESFTP	:	Ministère des Enseignements Secondaires et de la Formation Professionnelle
MICS	:	Multiple Indicator Cluster Survey
MIDAS	:	Migration Information and Data Analysis System
MISP	:	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MJL	:	Ministère de la Justice et de la Législation
MS	:	Ministère de la Santé
MTFP	:	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
OCDE	:	Organisation de Coopération pour le Développement Economique
ODD	:	Objectif de Développement Durable
OIM	:	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	:	Organisation Internationale du Travail
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	:	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	:	Organisation de Société Civile
PADDPA	:	Projet d'Appui à la Dématérialisation des Démarches et Procédures Administratives
PAG	:	Plan d'Action du Gouvernement
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PARMAP	:	Projet d'Appui à la Réforme et à la Modernisation de l'Administration Publique
PC2D	:	Programme de Croissance pour le Développement Durable
PCIME	:	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PEC	:	Prise En Charge
PEV	:	Programme Elargi de Vaccination
PIB	:	Produit Intérieur Brut

PND	:	Plan National de Développement
PNUAD	:	Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRODOC	:	Document de Programmation
PROSEL	:	Projet de la Promotion du sel Local
PSEA	:	Prévention de l'Exploitation et Abus Sexuel
PTA	:	Plan de Travail Annuel
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
PV-VIH	:	Personne Vivant avec le VIH
RF	:	Ressources Financières
RH	:	Ressources Humaines
RI	:	Ressources Informationnelles
SIDoFFE	:	Système Intégré de Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant
SIG-ODD	:	Système Intégré de Gestion des Objectifs de Développement Durable
SIGRH	:	Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines
SMNI	:	Santé Maternelle Néonatale et Infantile
SNU	:	Système des Nations Unies
SP/CONAFIL	:	Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Finance Locale
SRU	:	Service de Relations avec les Usagers
SYPAgeS	:	Système de Production, d'Analyse et de Gestion des Statistiques
TAE	:	Tribunal Ami des Enfants
TIC	:	Technologies de l'Information et de la Communication
TIKA	:	Turkish Cooperation and Coordination Agency
TPI	:	Tribunal de Première Instance
UEMOA	:	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
UGC-UNDAF	:	Unité de Gestion de la Coordination du PNUAD
UNCT	:	United Nation Coordination Team
UNDAF	:	Nations Development Assistance Framework
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	:	Haut- Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNSDCF	:	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework
USAID	:	United States Agency for International Development
USD	:	Dollar des Etats Unies d'Amérique
VBG	:	Violence Basée sur le Genre
VBH	:	Virus de l'Hépatite B
VFE	:	Violence faite aux Femmes et aux Enfants

RESUME EXECUTIF

1. But et objectifs de l'évaluation

i. L'évaluation finale du PNUAD 2019-2023 est commanditée par le Bureau du Coordonnateur résident et le partenaire national, et a pour but et objet de satisfaire aux obligations de redevabilité et de transparence du Système des Nations Unies (SNU) et du pays, tout en retirant les apprentissages propices en perspective de la formulation d'un nouveau programme. Elle a pour objectifs d'identifier et d'expliquer le niveau de résultats atteint, de mettre en exergue des enseignements clés et de formuler des recommandations applicables pour une future programmation.

2. Portée de l'évaluation

ii. L'évaluation porte sur la période janvier 2019-Décembre 2021 et couvre les axes stratégiques du PNUAD : (i) Promotion de la croissance économique inclusive, forte et durable, (ii) Renforcement du capital humain, et (iii) Consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et de promotion de la bonne gouvernance. L'évaluation couvre l'ensemble du pays en tant qu'il est touché par le programme dans sa globalité d'un point de vue stratégique embrassant les politiques nationales de développement, et de manière localisée sur les différents sites d'intervention opérationnelle, avec une focalisation sur les trois communes de convergence des Nations Unies : Karimama, Malanville et Zakpota. Les critères d'évaluation concernés sont ceux du Comité d'Aide au Développement visés dans les termes de référence, et complétés par les questions transversales, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les droits humains, l'inclusion du handicap et la durabilité environnementale.

3. Méthodologie

iii. L'évaluation, mixte, avec une double dimension quantitative et qualitative, est articulée sur une *double démarche de collecte de données primaires et secondaires d'une part, d'analyse de ces données et de formulation de jugements de performance, d'autre part*. Les données secondaires disponibles et utiles ont été extensivement utilisées, tandis que le nombre élevé de parties prenantes et le temps limité ont imposé un échantillonnage qualitatif des sources primaires, sur la base de critères inclusifs. Les critères d'évaluation sont la pertinence-adaptabilité, la cohérence, la coordination, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, les progrès vers l'impact et les thématiques transversales, notamment. L'analyse des informations collectées est guidée par les termes de référence. Les limitations sont celles des méthodes qualitatives, où les données ne sont pas randomisées et peuvent donc charrier des biais. Ces limites sont notamment jugulées par un protocole de triangulation systématique.

4. Synthèse des constatations clés

iv. Le programme est ancré dans les instruments de planification du pays de l'époque, et aligné sur les Objectifs de Développement Durable. Son cadre de résultats, robuste dans l'ensemble, montre des limites d'écriture d'outils. Le programme délivre des biens et services et renforce les capacités et la résilience de millions de personnes, parmi lesquelles des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres encore vivant avec le VIH. Sous l'Effet 1, les apports ont notamment inclus : des capacités techniques, des intrants économiques et financiers. Sous l'Effet 2, le programme a facilité l'accès à l'éducation, à la santé et à l'assainissement, à la nutrition et à l'énergie propre. Enfin, sous l'Effet 3, il a soutenu des dynamiques de gouvernance plus efficaces et transparentes et mieux au service du citoyen. Les approches de mutualisation comme les projets conjoints et le Business Operating System concourent à l'optimisation des ressources, malgré un cadre de coordination qui requiert des améliorations.

Les thématiques transversales sont dans l'ensemble prises en compte. En l'absence d'une stratégie de sortie, la durabilité repose essentiellement sur l'exécution nationale qui favorise l'appropriation. Les 26 constatations factuelles documentées par l'évaluation sont résumées autour des critères d'évaluation comme suit :

- (i) *Pertinence et adaptabilité* : Programme ancré dans les priorités nationales et techniquement robuste malgré des confusions d'indicateurs de produits et d'effets ; bonne flexibilité ayant permis de contribuer à la riposte sanitaire et de mieux prendre en contre l'extrémisme violent en expansion
- (ii) *Cohérence et de coordination* : Programme doté d'interfaces de coordination, mais avec des logiques de sinon persistantes
- (iii) *Efficacité* : Bon niveau de couverture des cibles de produits, ne se reflétant toutefois pas proportionnellement sur les cibles des indicateurs d'effets ;
- (iv) *Efficiéce* : Bon niveau de capitalisation avec 78% du budget mobilisé à mi-parcours, mais exécuté seulement à 84% ; optimisation des ressources à travers la modalité d'exécution nationale et le BOS
- (v) *Durabilité* : Absence d'une stratégie de sortie consolidée sur l'ensemble du programme qui s'appuie toutefois sur l'exécution nationale et le renforcement de capacités en faveur de la pérennisation des acquis
- (vi) *Progrès vers l'Impact* : Dans l'ensemble, une résonance mitigée des produits rendus sur les indicateurs de résultats choisis ; résonance réelle sur le genre en proportion de la représentation des femmes dans les groupes de bénéficiaires
- (vii) *Marqueurs de programmation et thématiques transversales* : Thématiques transversales et marqueurs de programmation du SNU pris en charge ; toutefois, pour l'environnement, une absence d'évaluation et d'approche de mitigation de l'empreinte carbone du programme.

5. Conclusions

5.1.Pertinence et adaptabilité

v. ***Conclusion #1*** : *Le programme est aligné sur les priorités nationales et les objectifs de développement durable ; il a aussi fait preuve de souplesse en développant une réponse à la crise sanitaire ; enfin, le cadre logique est solide, bien que certains de ses outils soient techniquement non satisfaisants. L'implication de cette conclusion est d'actualiser cet alignement sur le nouveau PAG ; d'améliorer l'écriture technique d'un nouveau cadre de résultats ; d'orienter plus d'investissements dans la lutte contre l'extrémisme violent.*

5.2.Cohérence

vi. ***Conclusion #2*** : *Le programme dispose d'interfaces de cohérence plus ou moins fonctionnelles, en interne entre les différentes composantes et parties au programme, et externe avec les autres intervenants présents dans l'environnement.*

5.3.Efficacité

vii. ***Conclusion #3*** : *L'efficacité du programme est élevée et satisfaisante, sur les produits du cadre de résultats ; elle ressort même impressionnante si l'on tient compte du raccourcissement du cycle de vie. L'implication de cette conclusion pour une nouvelle programmation est de maintenir et renforcer ce niveau d'effort.*

viii. **Conclusion #4** : *Le spectre des partenaires est varié, et source d'apports financiers et techniques, dans des interfaces traversées aussi par des questionnements. L'implication de cette conclusion en perspective d'un nouveau cycle est de consolider cette base partenariale tout en apportant les réponses appropriées aux défis qui s'y posent.*

5.4.Efficience

ix. **Conclusion #5** : *L'efficience du programme est servie par des choix stratégiques et des options de mise en œuvre qui permettent de rationaliser des ressources dont la distribution entre les composantes se révèle par ailleurs assez cohérente avec leur niveau de rendement stratégique. L'implication de cette conclusion est de maintenir ce cadre de mise en œuvre tout en le renforçant pour limiter les inerties et la surconsommation de temps.*

5.5.Coordination

x. **Conclusion #6** : *Les parties jugent non optimal le fonctionnement du cadre de coordination. L'implication de cette conclusion est d'auditer et de refonder cette fonction et d'en faire une force d'entraînement au lieu d'un rouage générateur d'inertie.*

5.6.Progrès vers l'Impact

xi. **Conclusion #7** : *Le niveau de performance élevé en termes de livraison des produits du programme ne se traduit pas systématiquement par une évolution équivalente dans les indicateurs nationaux du pays. L'implication de cette conclusion pour une nouvelle programmation est de veiller à mieux référer le programme à des indicateurs nationaux susceptibles d'être influencés dans le temps que dure un cycle.*

5.7.Durabilité

xii. **Conclusion #8** : *Le programme ne dispose pas de stratégie de sortie articulée dans son document de programmation, et en aurait-il obtenu que le raccourcissement de son cycle à 3 ans n'aurait pas permis de la dérouler en entier ; l'exécution nationale favorise cependant l'appropriation et la durabilité. L'implication de cette conclusion en perspective d'un nouveau programme est de veiller à développer une stratégie de sortie assortie des moyens d'évaluer sa mise œuvre et ses résultats.*

5.8.Transversalités

xiii. **Conclusion #9** : *Les thématiques transversales et les marqueurs de programmation du SNU sont globalement présents de manière assez robuste dans le programme ; la situation de l'environnement, en particulier, interpelle toutefois avec l'absence d'évaluation environnementale ex-ante de stratégie de mitigation de l'empreinte carbone du programme.*

6. Recommandations

xiv. **Recommandation #1 : Programmation** : *rechercher un alignement sur le nouveau PAG en cours de finalisation ; améliorer la formulation du cadre de résultats ; orienter plus d'investissements vers les thématiques émergentes comme la lutte contre l'extrémisme violent.*

xv. **Recommandation #2** : *Consolider les partenariats tout en apportant les réponses appropriées aux défis qu'ils soulèvent : soutenir le renforcement du leadership national sur le programme ; améliorer le feedback aux partenaires techniques et financiers ; poursuivre le renforcement de capacités opérationnelles, surtout en matière de programmation et d'exécution budgétaires.*

xvi. ***Recommandation #3*** : Améliorer le fonctionnement des mécanismes de coordination pour faire des leviers d'entraînement et des facteurs de synergie entre les parties prenantes.

xvii. ***Recommandation #4*** : Dans la matrice des résultats et des ressources, veiller à choisir des indicateurs d'effet plus susceptibles d'être influencés dans le temps que dure un cycle.

xviii. ***Recommandation #5*** : Développer une stratégie de sortie insérée dans le document de programme et assortie d'indicateurs de suivi permettant de l'évaluer au même titre que les autres contenus programmatiques.

xix. ***Recommandation #6*** : Conduire une étude d'impact environnemental pendant la formulation du programme ; déterminer, entre autres nuisances, l'empreinte carbone du programme et développer une stratégie de mitigation.

7. Leçons apprises

xx. ***Leçon apprise #1*** : Le rendu du programme ressort impressionnant en termes de niveau de couverture des indicateurs attachés aux produits actés dans le cadre des résultats et des ressources, sans que pour autant les indicateurs d'effets, traditionnellement lourds, évoluent dans la même proportion, leur cycle étant traditionnellement beaucoup plus lourd et lent.

xxi. ***Leçon apprise #2*** : Si le programme accompagnait déjà le pays dans la résorption de la fracture numérique, encore jusque-là vue comme préoccupation élitiste, la crise sanitaire mondiale a jeté une lumière crue sur cette dimension et montré qu'elle rentrait à présent dans la catégorie des besoins sociaux de base, et devait être désormais traitée sous les principes de l'inclusion la plus élémentaire et du « ne laisser personne de côté ».

xxii. ***Leçon apprise #3*** : Bien qu'étant une thématique transversale, portée de manière sectorielle dans l'Effet 1 et dans une transversalité relative dans les deux autres Effets, le traitement de l'environnement n'en questionne pas : il n'y a pas d'étude d'impact environnementale, ne serait-ce que pour déterminer l'empreinte carbone du déploiement de plus 200 millions de dollars d'investissement à travers tout un pays et y articuler une mitigation.

I. INTRODUCTION

1.1. But, Objet et Objectifs de l'Évaluation

1. L'évaluation finale du PNUAD 2019-2023, est commanditée par le Bureau du Coordonnateur Résident et le partenaire national, et a pour objet de satisfaire aux obligations de redevabilité et de transparence du Système des Nations Unies (SNU) et du pays. Son objet est le PNUAD comme apport conjoint du Système des Nations Unies (SNU) pour aider le Gouvernement et les autres parties prenantes à atteindre les objectifs nationaux du Bénin et ses engagements envers les initiatives de développement mondial. Elle a pour but d'examiner dans quelle mesure l'appui du SNU a aidé le Bénin à relever ses défis nationaux d'un développement économique et social multidimensionnel. Elle doit aussi permettre d'identifier les facteurs critiques, les processus et les décisions influençant les objectifs de développement, documenter les bonnes pratiques et formuler des recommandations applicables pour une future programmation. En outre, les acteurs en charge de la conduite des politiques publiques à divers niveaux pourront exploiter les leçons apprises et les recommandations du présent rapport pour éclairer leurs interventions de même nature ou portant sur les mêmes matières.

2. Les objectifs spécifiques de la mission portent sur les éléments ci-dessous : apprécier la contribution de l'Équipe Pays des Nations Unies aux résultats du développement national en portant des jugements à l'aide de critères d'évaluation basés sur des preuves et des évidences ; apprécier le niveau de prise en compte des populations vulnérables, des personnes laissées pour compte ou celles à risque de l'être, notamment en lien avec le genre, l'âge, le handicap, et autres considérations sociales à l'origine de toute forme d'exclusion, y compris celles susceptibles de compromettre la résilience des populations et la cohésion sociale ; mesurer les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats escomptés du PNUAD 2019-2023, en lien avec la matrice des résultats, les ressources mobilisées et l'évolution du contexte, et la mesure dans laquelle les Nations Unies ont répondu efficacement aux priorités nationales de développement ; évaluer la performance, les progrès et les lacunes de la contribution du PNUAD pour soutenir les priorités nationales ; identifier les facteurs qui ont affecté la contribution de l'Équipe Pays, en répondant à la question de savoir pourquoi la performance actuelle est à ce niveau, en expliquant les facteurs favorables et les goulots d'étranglement ; apprécier les mécanismes internes de coordination et de mise en œuvre du PNUAD 2019-2023 en lien avec les mécanismes nationaux (pertinence, résultats, contraintes, opportunités, défis) et identifier les leçons apprises pour améliorer les stratégies et le mécanisme de mise en œuvre ; apprécier comment le principe et l'esprit du PNUAD ont été mis en avant par les agences du Système des Nations Unies et identifier les facteurs qui ont affecté le travail en commun des agences dans l'exécution des plans conjoints de travail ; analyser le partenariat et les mécanismes de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PNUAD 2019-2023 au Bénin : couverture, coordination, efficacité et partenariats innovants mobilisés pour une plus grande incidence des actions de l'Équipe Pays et le renforcement de la synergie d'action avec d'autres acteurs (société civile, secteur privé, communautés, partenaires techniques et financiers, gouvernement, etc.) ; et formuler des recommandations sur la base des résultats de l'évaluation et des leçons apprises de la mise en œuvre du PNUAD en vue d'une meilleure planification du prochain cycle de programmation, notamment la prise en compte des personnes à risque d'être laissées pour compte.

1.2. Portée de l'Évaluation

3. En termes de portée, l'évaluation couvre l'ensemble des interventions au titre des trois effets du PNUAD 2019-2023, tout en tenant compte du fait qu'il s'agit d'un cadre au cycle

écourté, limité de fait à la période allant de janvier 2019 à décembre 2021 (TDR). Les trois effets du programme, portés par les agences résidentes et d'autres non résidentes, sont : (i) *"D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes."*; (ii) *"D'ici à 2023, les populations notamment les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base de qualité caractérisés par une couverture sanitaire universelle, une éducation de base inclusive et complète, une protection contre toutes formes de violences et abus ainsi qu'un accès équitable et durable à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base." ;* (iii) *"D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité."* Des entités spécifiques du gouvernement et du SNU assurent conjointement le leadership sur ces trois Effets-programme (voir détails ci-dessous au §20 de la section 2.4 dédiée à la présentation du programme. L'intervention est conceptuellement portée par une théorie du changement, ressortie globalement robuste de l'analyse qui en est faite dans le Rapport initial et qui est résumée dans un tableau annexé au présent rapport : en amont, elle articule l'influence du programme sur les objectifs de développement ; en aval, elle pose le cadre de génération de cette influence à travers des produits résultant du plan de travail conjoint du Système. L'évaluation couvre l'ensemble du pays en tant qu'il est touché par le programme dans sa globalité, d'un point de vue stratégique embrassant les politiques nationales de développement, et de manière localisée sur les différents sites d'intervention opérationnelle, avec une focalisation plus soutenue sur les trois communes de convergence des Nations Unies : Karimama, Malanville et Zakpota. L'évaluation a également ciblé l'ensemble des parties prenantes, les agences du SNU, les institutions nationales et locales, les PTF, les organisations de la société civile et les bénéficiaires finaux. Elle a pris en compte les principes fondamentaux de programmation du Système des Nations Unies à travers les critères d'évaluation visés dans les termes de référence, et complétés par les questions transversales et principes de programmation des Nations Unies : Inclusion sociale, Droits humains, Egalité de genre et autonomisation des femmes, Résilience et Redevabilité.

1.3.Critères et questions d'évaluation

4. Les critères d'évaluation sont basés sur les fondamentaux du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération Economique pour le Développement (CAD/OCDE), avec une ouverture sur les principes de programmation du SNU comme spécifié supra : Pertinence et adaptabilité ; Cohérence ; Efficacité ; Efficience ; Coordination ; Durabilité ; et dynamique vers l'Impact. A l'intérieur de chaque critère, un bloc cohérent de questions d'évaluation est posé, dont le détail est donné dans les annexes, tant au niveau de la matrice d'évaluation que dans les termes de référence. Comme les thématiques transversales, les principes de programmation du Système sont également pris en compte : pour les évaluer, ils font l'objet de questions spécifique dans la matrice d'évaluation. Des constats dûment documentés leur sont également consacrés.

1.4.Structure du Rapport d'évaluation

5. Le présent rapport d'évaluation est organisé autour des contenus clés conformément aux recommandations des outils d'évaluation de l'UNEG. Sa structure est la suivante :

- Résumé exécutif
- Introduction

- Contexte du pays
- Méthodologie
- Résultats
- Conclusions
- Recommandations
- Limites et leçons apprises
- Annexes

II. CONTEXTE-PAYS

6. Située dans la zone intertropicale, en Afrique de l’Ouest, la République du Bénin est un pays couvrant une superficie de 114.763 km² et limitée au Nord par le Niger, au Nord-Ouest par le Burkina Faso, à l’Ouest par le Togo, à l’Est par le Nigéria et au Sud par l’Océan Atlantique. La population béninoise est évaluée à 10 008 749 habitants en 2013 selon le Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH4) et pourrait atteindre 11.884.127 habitants en 2019 et 13 295 868 d’habitants en 2023 avec une espérance de vie à la naissance de 63,84 ans et un accroissement naturel de 3,5% pour une densité de 108,98 habitants/km². Les projections indiquent que la population béninoise pourrait atteindre 20 à 25 millions d’habitants en 2050 (Lawin et *al.*, 2013). De 3,3% en 2016, le taux de croissance de l’économie béninoise s’est affiché à 6,7% en 2018 avec un taux moyen de 4% par an. Le Bénin dispose d’une structure économique restée quasiment stable depuis 2000, avec des secteurs primaire et secondaire représentant, en moyenne respectivement, 23,3 % et 24,7 % du PIB¹, et un secteur tertiaire prépondérant représentant 52,0 % du PIB. Son potentiel de croissance économique dépend fortement de l’agriculture et du commerce informel, de réexportation et de transit avec le Nigéria (20 % du PIB). En passant de \$870 de Revenu National Brut par habitant en 2018 à \$1250 en 2019 (Banque Mondiale, 2020), le Bénin est classé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Le déficit budgétaire (dons compris) est passé de 0,5 % du PIB en 2019 à 4,2% en 2020. Les dépenses publiques ont été le principal moteur de la croissance et l’inflation a atteint 3% à fin 2020 avec la hausse des prix des denrées alimentaires.

2.1. Backgrounds spécifiques des domaines de focalisation du PNUAD

◆ *Croissance et inclusion*

7. Les défis de développement national diagnostiqués au niveau de la dimension économique et environnementale du développement portent sur une croissance économique faible, peu inclusive et non durable ; un taux de sous-emploi et un niveau d’insécurité alimentaire et nutritionnel préoccupant, une faible capacité de résilience des populations face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

8. *Concernant sa situation socio-économique*, le Bénin a enregistré un taux de croissance économique de 4% en moyenne par an sur la période 2014 et 2018. Les dernières estimations de l’Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) établissent le taux de croissance du PIB à 7,2% en 2021, un taux en accélération par rapport à 2019 et 2020. Mais, ce rythme de croissance ne permet pas au Bénin de contenir le niveau de pauvreté observé face à une transition démographique lente de la population béninoise, qui exerce une pression sur les efforts du développement, en termes de demande sociale. Le chômage touche 3 % des jeunes

¹ Cf. Comptes nationaux, SCN/93, INSAE, 2016.

hommes âgés de 15 à 34 ans, contre 4,3 % des jeunes femmes, et 16 % des jeunes diplômés. Ces chiffres sont sous-tendus par un taux de sous-emploi élevé, qui s'établit à 72 % dans la population active et à 90 % chez les femmes en milieu rural. La croissance économique jusque-là portée par l'agriculture, le port et le commerce.

9. **La pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire** sont plus répandues en milieu rural. En 2015, la pauvreté monétaire a touché 43,6% des ménages ruraux contre 35,8% pour les ménages urbains. Quant à la pauvreté non monétaire, elle concerne 35,8 % des ménages ruraux contre 21,6% des ménages urbains. Avec la crise de la pandémie de coronavirus (COVID-19) l'incidence de la pauvreté monétaire s'est davantage creusée et passerait de 38,5% en 2019 à 39,96%¹ en 2020. La situation alimentaire au Bénin, s'est légèrement améliorée depuis 2013 passant de 89% à 90,4% (AGVSA 2017). Cependant, 9,6% de la population sont en insécurité alimentaire dont 0,7% en insécurité alimentaire sévère. Cela correspond à 1,09 million de personnes en insécurité alimentaire dont environ 80 000 personnes sévèrement touchées.

10. **En matière d'accès aux ressources, aux technologies et aux marchés**, il a été observé qu'une part importante de la population économiquement active, notamment dans les zones rurales, n'a pas accès à des services financiers adaptés. Le taux des crédits du secteur privé est estimé à 21,3% en 2015 contre une moyenne de 29% pour l'Afrique subsaharienne et la micro-finance touche seulement 20% de la population. Selon les données de l'INStAD, la proportion de la population ayant accès à l'électricité a augmenté de 33,4% en 2014 à 34,5% en 2017-2018. Elle est également en progression en milieu rural où elle est passée de 14% à 21,2%. Cependant, malgré la baisse remarquée en milieu urbain, la proportion de la population ayant accès à l'électricité y est plus élevée, soient 56,3% en 2014 et 54,2% en 2017-2018.

11. **Du point de vue de la dimension environnementale**, le Bénin est très vulnérable aux risques naturels et aux catastrophes associées aux changements climatiques. Selon un Rapport de la Banque Mondiale², les pertes d'actifs et de bien-être causées par les catastrophes naturelles sont respectivement 0,26% et 0,53% du PIB au Bénin. La vie aquatique au Bénin est caractérisée par la pollution et la surexploitation des océans qui entraînent le risque de dégradation de la diversité des espèces, l'acidification des mers et l'augmentation des déchets plastiques. En termes de vulnérabilité actuelle, les risques climatiques majeurs qui impactent les modes et moyens d'existence au niveau des secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, du Littoral et de la foresterie sont la sécheresse, les inondations, les pluies tardives et violentes, les vents violents, la chaleur excessive et l'élévation du niveau de la mer. Au regard de ce contexte, l'accès à l'énergie propre, la gestion durable des ressources naturelles et des effets néfastes des changements climatiques, se révèlent comme des défis importants pour l'avènement d'une société résiliente et d'une croissance économique durable.

◆ *Capital humain*

12. **Dans le domaine de l'éducation**, le taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire est passé de 110,76 % en 2016-2017 à 107,84 % en 2019-2020. Aussi 81,74% des apprenants ont pu achever le cycle de l'enseignement primaire en 2019-2020 comparativement à 2018-2019 où le taux d'achèvement au primaire était de 63,26%. En dehors de la formation technique et professionnelle, l'accès au système éducatif s'est amélioré au niveau de tous les cycles d'enseignement au primaire, elle est passée de 143,60% en 2018-2019 à 148,47% 2019-2020.

¹ (PNUD, 2021) Etude des impacts socio-économiques de la COVID-19 au BENIN

² Building the Resilience of the Poor in the Face of Natural Disasters of World Group Bank, 2017.

Les chances d'accès aux études primaires restent presque égales pour les filles (143,24%) et les garçons (153,54%). Mais, les écarts sont plus marqués en ce qui concerne l'accès au niveau d'études secondaire et supérieur. La faible adéquation entre l'éducation et la formation avec les besoins du marché de l'emploi reste un défi essentiel du système éducatif national. Outre la consolidation des actions désormais récurrentes d'acquisition de manuels scolaires et d'équipements pédagogiques, de construction d'infrastructures scolaires et académiques, de prise en charge, d'importants défis de qualité se dressent encore sur le chemin de l'éducation au Bénin.

13. **Sur le plan de la santé**, le système de santé du Bénin est de type pyramidal avec trois niveaux : le niveau central constitué par le ministère de la Santé, ses programmes et les hôpitaux nationaux, le niveau intermédiaire constitué par les DDS, leurs services et les hôpitaux départementaux et le niveau périphérique qui représente l'entité opérationnelle la plus décentralisée du système sanitaire entre autre les hôpitaux de zone, les centres de santé d'arrondissement ou de communes, les dispensaires ou maternité isolée, les unités villageoises de santé, etc. en sont les composantes. En dépit des efforts déployés ces dernières années, le système sanitaire du Bénin se heurte toujours à des obstacles pour fournir des services de qualité à tous les niveaux, y compris les services de santé maternelle et infantile. 32,2% des enfants souffraient de malnutrition chronique et 11% sous sa forme sévère (EDSB, 2017-2018). La population comptait 11, 88 millions d'habitants en 2019 avec un indice de fécondité de 5,7 enfants par femme (EDSB-V, 2017-18). La mortalité maternelle s'est établie à 391 décès pour 100 000 naissances (EDS, 2017-2018), largement en deçà de la cible 3.1 des ODD (en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes). En outre, la mortalité infanto-juvénile et la mortalité infantile s'établissent respectivement à 96 et 55 décès pour 1000 naissances.

14. **S'agissant de l'eau et assainissement**, la demande en eau potable et les besoins en assainissement de l'ensemble de la population béninoise restent faiblement satisfaits. En effet, le pourcentage de membres de ménages n'utilisant pas des sources d'eau de boisson améliorées est de 27,9 % avec 23 % en milieu urbain et 32 % en milieu rural (MICS 2014). En ce qui concerne l'accès à l'assainissement de base, la proportion de la population utilisant une installation sanitaire améliorée s'est très peu améliorée passant de 12 % en 1990 à 12,7 % en 2014 (MICS 2014). L'ambition du Gouvernement du Bénin est d'atteindre une couverture de 100% pour l'approvisionnement en eau potable d'ici à l'année 2021 et de 75% pour l'accès aux services d'assainissement de base et l'arrêt de la défécation à l'air libre d'ici à 2025. De fait, la problématique de l'approvisionnement en eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement (WASH) est plus que jamais d'actualité, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Si des progrès remarquables ont été enregistrés en matière d'accès à l'eau potable, dont la couverture atteint désormais 77% en milieu urbain et 66% en milieu rural, des améliorations marginales ont été réalisées en matière d'assainissement. Les disparités d'une localité à une autre, persistent et, plus de la moitié de la population n'a pas accès aux services d'assainissement améliorés.¹ En réalité, les différentes statistiques rappelées montrent que de nombreux défis restent à relever dans ce sous-secteur pour une amélioration continue des conditions de vie des populations du Bénin et plus précisément les plus fragiles.

◆ **Démocratie, Etat de droit et Bonne gouvernance**

15. **Sur le plan de la démocratie et de l'Etat de droit**, le Bénin bénéficie depuis 1990 d'un régime démocratique stable avec l'organisation régulière des élections présidentielle,

¹ Programme Eau, Hygiène, Assainissement – WASH, UNICEF Bénin 2021

législatives et communales assorties d’alternance pacifique. Cela a été renforcé par non seulement la révision de la Constitution du 11 décembre 1990 mais également par la réforme du système des partis en 2018 a obligé partis et mouvements politiques à fusionner et le pays ne compte pas plus d’une douzaine¹ de partis contre 200 précédemment. On y observe également une société civile plurielle, diversifiée, très active, mais fragmentée (plus de 2000 ONG nationales et internationales enregistrées) manquant parfois de professionnalisme et souvent politisé². Malgré la situation de paix et de stabilité au Bénin, plusieurs défis sécuritaires subsistent encore, notamment les crimes transfrontaliers organisés, la cybercriminalité, le trafic illicite de drogue et l’extrémisme violent. En ce qui concerne ce dernier, en dépit de la sensibilité du sujet, de la réticence des acteurs et de la faible priorisation dans l’allocation des ressources, sa prise en compte a permis de mettre en place la stratégie nationale de l’extrémisme violent dont la mise en œuvre de certaines actions a permis l’extinction des foyers de conflits grâce au mécanisme d’alerte précoce, de limiter les recrutements des cibles potentielles et de freiner l’expansion du phénomène vers certaines régions du pays. Cependant, au regard de la recrudescence du phénomène, les actions intégrées doivent être conduites.

16. ***Bien que le principe de l’indépendance du pouvoir judiciaire béninois reste affirmé***, on note une justice faiblement efficace et peu transparente avec un accès restreint aux populations rurales et aux certains groupes démographiques, tels que les pauvres, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Malgré les efforts fournis en matière de rapprochement de la justice de la population, les mauvaises conditions de détention dans les prisons civiles, les longues durées de détentions, la violation des droits des enfants persistent tel que relevé par le rapport d’Examen Périodique Universel (EPU) sur les Droits de l’homme.

17. ***S’agissant de la promotion de la bonne gouvernance***, selon l’indice de perception de la corruption de Transparency International, le Bénin était classé 85^e sur 180 pays en 2017, ce qui révèle encore des défis en matière de lutte contre la corruption. Dans le domaine de l’administration publique, des efforts sont accomplis ces dernières années en vue de la construction d’une administration de développement, capable d’impulser le dynamisme du secteur privé et de réduire la corruption. Cependant, l’état des lieux de l’Administration publique au Bénin révèle qu’elle est encore caractérisée par la lourdeur des procédures administratives, la faible utilisation des technologies de l’information et de la communication, la politisation de l’Administration publique, la mauvaise gestion des ressources humaines.

2.2. Progrès vers les Objectifs de Développement Durable

18. ***Des progrès déjà enregistrés en direction des Objectifs de Développement Durable***. Selon le Rapport National 2020 sur les indicateurs ODD du Bénin, il ressort globalement de l’analyse des indices de performance³ des ODD du pilier « population », une amélioration des progrès au niveau des ODD 2 « faim zéro » (passant de 10,98 à 25,57), ODD 4 « éducation de qualité » (passant de 17,97 à 37,71) et ODD 6 « eau propre et assainissement » (passant de 2,89 à 6,63). Les ODD 1 « pas de pauvreté », ODD 3 « bonne santé et bien-être » et ODD 5 « égalité des sexes » n’ont pu enregistrer une amélioration de performance. Au nombre des ODD 7 (énergie propre et à un coût abordable), ODD 8 (travail décent et croissance économique), ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure), ODD 10 (inégalités réduites) et ODD 11 (villes et communautés durables), regroupé sous le pilier « prospérité », seul l’indice de l’ODD 7 (énergie

¹ Bilan commun pays, 2021, p.7

² PNUAD 2019-2023, p.43

³ L’indice de performance, calculé sur la base d’une méthodologie retenue au niveau national, mesure les progrès des indicateurs vers les cibles visées à l’horizon 2030

propre et à un coût abordable) a connu une amélioration de 8,78 points passant de 13,21 à 21,99. Concernant le pilier « planète », en l'absence des données, les indices ont été calculés uniquement pour les ODD 13 (Lutte contre le Changement Climatique) et 15 (Vie terrestre). L'indice de l'ODD15 est resté inchangé et égal à 14,56 alors que le niveau de l'indice de l'ODD13 s'est dégradé au cours de la période sous revue passant de 33,84 à 25,99. S'agissant de l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces) relevant du pilier « paix », il a été observé une amélioration de l'indicateur global qui est passé de 11,49 à 22,22.

2.3. Partenariats pour le développement

19. Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD et de ses objectifs prioritaires de développement, le gouvernement du Bénin travaille avec une multitude de partenaires constitués des ONG internationales, des agences de développement des Nations Unies, des Banques de développement, de partenaires bilatéraux. Au niveau des agences des Nations Unies, on note, entre autres, : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) ; Programme Alimentaire Mondial (PAM) ; Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) ; Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ; Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) ; Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) ; Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA). Également, les Agences non Résidentes : Organisation Internationale du Travail (OIT) ; Bureau International du Travail (BIT) ; FIDA ; UNOPS ; CNUCED ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme. Par ailleurs, des partenariats bilatéraux tels que : Etats-Unis ; France ; Danemark ; Canada ; Coopération Suisse ; Pays-Bas ; Belgique ; Allemagne ; Union Européenne ; Japon etc. sont également omniprésents, de même que les Institutions Financières Internationales telles que : FMI ; Banque Mondiale ; Banque Africaine de Développement (BAD). Il faut souligner que le système des Nations Unies à travers ses agences, se positionne en tant que l'un des partenaires les plus importants dans l'accompagnement du gouvernement.

2.4. Réponse des Nations Unies : PNUAD

20. *Contenus stratégiques* : Le PNUAD articule ses stratégies sur trois piliers d'interventions : (i) Promotion de la croissance économique inclusive, forte et durable ; (ii) Renforcement du capital humain ; et (iii) Consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit ainsi que la promotion de la bonne gouvernance. Ces cadres d'interventions sont ancrés dans les engagements internationaux auxquels le Bénin a souscrit, notamment dans le domaine des droits en général, de l'égalité homme-femme et des droits des enfants, en particulier. La mise en œuvre du Cadre de Sendai sur la réduction des risques et catastrophes (2015-2030), et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine sont dûment pris en considération. Sur le plan interne, le programme est aligné sur outils de programmation du pays, au premier rang desquels le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG, 2016-2021), le Plan National de Développement (PND) 2018-2025 et le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) 2018-2021. La logique d'intervention du programme est portée par un total de treize produits à livrer, répartis entre les trois Effets comme donné (voir détails en annexe dans le tableau des résultats et des ressources/tableau de performance). Le programme a une envergure nationale, surtout dans sa dimension stratégique qui agit sur les politiques nationales de développement. Au niveau opérationnel, bien que les interventions soient localisées dans de nombreuses zones, il est caractérisé par une focalisation plus soutenue sur les trois communes de convergence des Nations Unies que sont Karimama, Malanville et Zakpota. Le leadership sur les Effets-programme est assuré comme suit conjointement par le Système et la partie nationale : Effet 1 : PNUD (Chef de file Agence), Ministère du Cadre de vie et du

développement Durable (Chef de file ministère) ; Effet 2 : UNICEF (Chef SNU), Ministre de la santé (Chef de file Etat pour le sous-groupe d'effet santé), Ministre des enseignements Maternel et Primaire (Chef de file Etat pour le sous-groupe d'effet éducation) ; Effet 3 : PNUD (Chef de file SNU), Ministère du Travail et la Fonction Publique (Chef de file Etat).

21. **Ressources prévisionnelles** : Le PNUAD est doté d'un budget prévisionnel estimatif facial de 288,066 millions de dollars des Etats Unis d'Amérique, disponible à 92,6% tandis que 17,4% restaient à rechercher au démarrage. Toutefois, l'agrégation des montants analysés par effets et par produits dans la matrice des résultats et des ressources fait ressortir un montant légèrement plus important : 294 445 496 USD. Pour disposer du gap, l'Équipe Pays envisageait de se tourner vers les partenaires traditionnels du pays, le budget national dans le cadre du "Gouvernement cost-sharing" (partage de coût avec le gouvernement), le secteur privé, et la coopération sud-sud et triangulaire. Le budget prévisionnel se répartit entre les Effets stratégiques ainsi qu'il suit et comme illustré dans le graphique ci-dessous : 24% pour la Croissance ; 65% pour le Capital humain ; et 11% pour Démocratie-Etat de droit-Gouvernance.

III. METHODOLOGIE

3.1.Approche méthodologique

22. La méthodologie utilisée est, conformément aux prescriptions des termes de référence, d'orientation mixte : quantitative et qualitative. Elle mobilise des données quantitatives issues du dépouillement des rapports validés générés par les parties sur l'exécution du programme, d'une part ; et les perceptions et avis des acteurs et bénéficiaires, ainsi que les observations directes de réalisations opérationnelles, le tout recueilli dans le cadre d'un échantillonnage dirigé (non randomisé) et selon des critères précis développés dans le rapport initial et rappelés ci-dessous. La triangulation des données quantitatives indicatives du niveau d'approche des cibles du programme avec les données qualitatives qui reflètent le ressenti des acteurs, permet d'arriver à un jugement équilibré, représentatif de la valeur, de la signification et de la portée des acquis du PNUAD, ainsi que des défis et problématiques qu'ils laissent ouverts malgré tout.

3.2.Parties prenantes

23. Les parties prenantes, parmi lesquelles les sources primaires approchées ont été échantillonnées, sont le Système des Nations Unies, la partie nationale institutionnelle et de société civile, et les autres partenaires techniques et financiers. Le détail est en annexe (Cartographie des parties prenantes).

24. Le mécanisme mis en place pour gérer l'évaluation a permis d'obtenir l'engagement de toutes les parties prenantes tout au long du processus d'évaluation. Sous la coordination du BCR, l'Équipe Pays, en tant que le comité de pilotage de l'évaluation, a formé un Groupe de Référence de l'Évaluation (GRE) qui est le Comité technique constitué des représentants du CSR et les C/CSE des Ministères. Ce dispositif accompagne la mission et participe à l'assurance qualité sur les livrables.

3.3.Sources et collecte de données

25. Il a été distingué entre *données secondaires issues de documents constitués en dehors de l'évaluation*, et *données primaires issues d'entretiens et de visites de réalisations générées par l'évaluation*. Les premières sont donc des informations collectées en amont et indépendamment de l'évaluation, mais qui l'ont servi valablement ; elles portent directement

sur le programme ou sur des éléments de contexte susceptibles de l'éclairer. Par grandes masses, il s'agit : (i) des documents de planification du pays croisés avec les instruments de politique et de coopération du SNU ; et (ii) des documents de programmation et d'exécution intrinsèques au CDD, à savoir le Document de programme et les programmes pays des agences, ainsi que leurs Plans de travail, d'un côté, et les rapports de progrès et autres rapports d'évaluation et de revue intermédiaire sur le PNUAD et les programmes des agences, de l'autre. En termes de couverture, tous les documents disponibles sur le méta-programme et les programmes primaires, et le contexte sont collectés.

26. Comment l'évaluation est-elle entrée en possession de ces documents ? Les trois modalités suivantes ont été privilégiées : (i) transmission à la mission par voie électronique pour des documents disponibles sur fichier numérique ; (ii) consultation en ligne pour les documents accessibles sur plateforme web ; et (iii) collecte physique, in situ, pour les documents disponibles en support papier uniquement (lors de la mission de terrain). Le statut des documents a été strictement respecté par l'évaluateur, ce qui signifie que les documents dont une mention légale indique qu'ils ne peuvent être cités ne l'ont pas été sans préjudice de l'exploitation de leur contenu.

27. Les *données primaires* sont des informations brutes ou des opinions plus ou moins élaborées recueillies auprès des personnes, actrices, bénéficiaires ou témoins de tout ou partie de la vie du programme, ou encore des observations de terrain. Les sources de ces données (personnes-ressources, bénéficiaires et réalisations) sont trouvées à la fois aux niveaux central/national (SNU, Ministères, Partenaires Techniques et Financiers, ONG/Partenaires, etc.) et local (autorités décentralisées/déconcentrées, partenaires locaux, bénéficiaires directs). Compte tenu du budget temps imparti à la mission de terrain et de l'impossibilité d'entrer en contact avec toutes les personnes ressources et toutes les réalisations du programme, un échantillon représentatif a été constitué, dans les termes présentés dans la section suivante.

28. **Echantillonnage** : Pour des raisons liées au nombre réel très important des sources primaires potentielles (parties prenantes, personnes-ressources, bénéficiaires et réalisations observables), la collecte de données primaires a donc porté sur un échantillon dirigé d'interlocuteurs et de réalisations de terrain, constitué d'accord parties entre les évaluateurs et les responsables du programme (SNU et partie nationale), selon les **critères d'inclusion arrêtés par l'évaluateur** et qui sont les suivants : (i) Critère de couverture stratégique du programme : avoir des personnes et des réalisations qui représentent les différentes composantes du programme ; (ii) Critère de taille stratégique/volumique : avoir des personnes et des réalisations liées à des interventions d'une certaine significativité dans le programme ; (iii) Critère de diversité sectorielle/institutionnelle : avoir des personnes et des réalisations montrant une couverture diversifiée des institutions et secteurs touchés par le programme ; (iv) Critère de qualité : avoir des personnes et des réalisations liées à des interventions réputées performantes et à d'autres qui le sont moins, pour permettre des apprentissages diversifiés, articulés sur les succès et les insuccès de la mise en œuvre du programme ; et (v) Critère de sensibilité aux dimensions transversales (genre, droits, inclusion sociale) : avoir des femmes, des détenteurs de droits et des personnes vulnérables et des réalisations en rapport avec ces groupes d'acteurs/bénéficiaires.

29. Au total, 58 acteurs institutionnels (agence SNU, PTF, partenaires nationaux, société civile, institutionnels locaux) ont été interviewés sur 87 acteurs échantillonnés, soit un taux de couverture globale de 66,66%. Douze (12) projets ont fait objet de visite de terrain dans les communes de Cotonou, Ouidah, Bonou, Adjohoun, Za-kpota, Djidja, Bohicon, Dassa, Savalou, et Parakou et ont permis d'interroger 269 bénéficiaires composés de jeunes, de femmes, de

groupes marginalisés, des acteurs éducatifs, des producteurs agricoles, etc. Le point récapitulatif de la collecte de données et de la visite de terrain est consigné dans le tableau ci-après (voir détail en annexe) :

Tableau 1 : Matrice d'échantillon

Niveau	Acteurs		Echantillon	Couverture	Taux de couverture
Stratégique : national	Système	Effet 1	5	4	80,00%
		Effet 2	5	4	80,00%
		Effet 3	6	4	66,67%
		PNUAD	16	12	75,00%
	Institutions nationales	Effet 1	12	10	83,33%
		Effet 2	6	4	66,67%
		Effet 3	8	6	75,00%
		PNUAD	26	20	76,92%
	PTF	Effet 1	5	2	40,00%
		Effet 2	7	3	42,86%
		Effet 3	5	3	60,00%
		PNUAD	17	8	47,06%
Opérationnel : local	Société Civile	Effet 1	5	3	60,00%
		Effet 2	1	1	100,00%
		Effet 3	2	1	50,00%
		PNUAD	8	5	62,50%
	Projets (terrain)	Effet 1	5	5	100,00%
		Effet 2	2	2	100,00%
		Effet 3	5	5	100,00%
		PNUAD	12	12	100,00%
	Institutionnels locaux	Effet 1	5	2	40,00%
		Effet 2	3	3	100,00%
		Effet 3	12	8	66,67%
		PNUAD	20	13	65,00%
	Bénéficiaires finaux	Effet 1	30	32	107%-
		Effet 2	30	21	70%-
		Effet 3	30	24	80%-
		PNUAD	90	77	86%

Source : Evaluation PNUAD 2019-20213; Rapport initial

30. Comment les individus (personnes et réalisations) de l'échantillon ont-ils été approchés ? Les personnes physiques sont approchées à travers des entretiens directs et des protocoles distants via les plateformes numériques de téléconférence et l'envoi par voie électronique de questionnaires écrits. Les entretiens sont individualisés en règle générale, sauf pour les groupes de bénéficiaires qui ont été interviewés en focus groupes homogènes (femmes, jeunes, personnes vivant avec handicap, etc.). Les réalisations sont observées sur leurs sites d'implantation. Le tableau ci-dessous synthétise les outils de collecte par groupes cibles.

Tableau 2 : Outils de collecte de données par groupes d'acteurs

Niveau	Groupes d'acteurs	Outils/Techniques	Pertinence
Stratégique	Systèmes des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens directs individualisés et en groupe Support : un guide d'entretien ad hoc, comprenant des entrées genre, droits humains et autres thématiques transversales 	<ul style="list-style-type: none"> Distanciel utilisé pour tenir compte de la contrainte sanitaire persistante Ont permis de collecter les opinions et inputs des agences et des acteurs SNU de coordination et du BCR sur, notamment, les résultats, y compris sur le genre et les DH, le fonctionnement du cadre, les défis, les enseignements et les recommandations
	Institutionnels étatiques centraux : ministères et	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens directs individualisés et en groupe ; Support : guide d'entretien ad hoc comprenant des entrées 	<ul style="list-style-type: none"> Distanciel utilisé pour la plupart pour tenir compte de la contrainte sanitaire persistante ; mais quelques acteurs ici ont été interviewés en présentiel à leur demande (pour cause de contraintes techniques, vraisemblablement)

	autres administrations	genre, droits humains et autres thématiques transversales	<ul style="list-style-type: none"> Ont permis de recueillir, notamment, les avis et inputs des partenaires nationaux sur les résultats, y compris sur le genre et les DH, le fonctionnement, le partenariat avec le SNU, l'appropriation nationale, les défis encore ouverts, les enseignements, les recommandations
	PTF	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens individualisés en distanciel Support : guide d'entretien ad hoc comprenant des entrées genre, droits humains et autres thématiques transversales 	<ul style="list-style-type: none"> Distanciel utilisé pour tenir compte de la contrainte sanitaire persistante Ont permis de collecter les avis et perceptions des bailleurs sur le partenariat avec le SNU, les acquis, y compris sur le genre et les DH, et les défis, des enseignements et des suggestions de renforcement
Opérationnel	Equipes de projets	<ul style="list-style-type: none"> Focus distanciel par équipe : le responsable et ses collaborateurs Support : Guide d'entretien ad hoc comprenant des entrées genre, droits humains et autres thématiques transversales 	<ul style="list-style-type: none"> Distanciel utilisé pour tenir compte de la contrainte sanitaire persistante Ont permis de recueillir les commentaires des techniciens sur les résultats, y compris sur le genre et les DH, les limites, les conditions de mise en œuvre, le fonctionnement du programme, des enseignements et des recommandations spécifiques liées à leurs segments
	Partenaires d'exécution : ONG	<ul style="list-style-type: none"> Focus distanciel par équipe de partenaire : le responsable et ses collaborateurs Support : Guide d'entretien ad hoc comprenant des entrées genre, droits humains et autres thématiques transversales 	<ul style="list-style-type: none"> Distanciel utilisé pour tenir compte de la contrainte sanitaire persistante Ont permis de recueillir les opinions des partenaires d'exécution sur les résultats, les conditions de mise en œuvre, le fonctionnement, les défis, les enseignements et des recommandations spécifiques sur leurs segments d'intervention
	Administrations locales : décentralisées et déconcentrées	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens individualisés en présentiel Support : Guide d'entretien ad hoc comprenant des entrées genre, droits humains et autres thématiques transversales 	<ul style="list-style-type: none"> Présentiel utilisé car le distanciel est peu opérationnel au niveau de ces acteurs, et que les consultants étaient sur leurs territoires Ont permis de recueillir le ressenti de ces partenaires/bénéficiaires à la base sur les résultats, y compris sur le genre et les DH, et leurs limites éventuelles, l'appropriation nationale à leur niveau, les défis persistants, les enseignements et des suggestions spécifiques d'amélioration
	Bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> Focus-groupes en présentiel : génériques ou thématiques (femmes, jeunes, handicapés) Support : Guide d'entretien ad hoc comprenant des entrées genre, droits humains et autres thématiques transversales 	<ul style="list-style-type: none"> Présentiel utilisé car ces acteurs n'ont pas accès au distanciel, pour la plupart Ont permis de recueillir le ressenti et les avis des bénéficiaires finaux sur les acquis du programme, y compris sur le genre et les DH, leur appropriation à leur niveau, les défis encore ouverts, les approches et les modalités de mise en œuvre du programme, les défis encore ouverts, les enseignements et recommandations spécifiques

3.4. Critères et questions d'évaluation

31. L'esprit des critères édictés par le CAD/OCDE et partagés par la communauté des acteurs du développement international est de permettre une comparabilité des résultats et des leçons apprises des actions de développement, au-delà de la disparité des terrains de mise en œuvre et des sources de financement. L'analyse de *pertinence*, à travers les questions retenues toutes dans la matrice d'évaluation, permet de voir si les choix fondamentaux du programme à sa formulation sont restés alignés sur leurs référentiels de droit : ont-ils toujours été en phase avec les besoins du pays dans les domaines du programme ? Dans le même cadre se range également la *cohérence* qui renseigne sur les intelligences stratégiques dans le programme et avec les autres interventions présentes dans son environnement. Le bloc de questions retenu pour soutenir l'analyse d'*efficacité* concourt à déterminer la mesure dans laquelle les cibles actées dans le cadre des résultats et des ressources du programme ont été atteintes, en éclairant les facteurs de réussite et les pesanteurs contraires. L'analyse d'*efficience* s'attache, à travers son bloc de questions, à montrer si les ressources au sens général engagées sur ces résultats sont appropriées.

32. Sous l'angle de la *durabilité*, les réponses aux questions dédiées permettent d'apprécier le degré de pérennité qui s'attache ou pourrait s'attacher aux acquis et actifs du programme. Au

titre de la *dynamique vers l'impact*, à défaut d'un recul suffisant au moment de cette évaluation, les questions retenues contribuent à déterminer, en toute hypothèse, l'amorce de résonance du PNUAD sur les indicateurs de développement humain durable du pays, au-delà de ses produits en tant qu'extrants immédiats. Les interrogations sur l'adaptabilité font ressortir la capacité du programme à s'ajuster, voire à se remettre en question pour toujours améliorer son adhérence aux problématiques du pays à leur contexte, comme la survenue de la pandémie du COVID-19 ou encore l'amplification des questions sécuritaires liées à l'extrémisme violence.

33. Sous chaque critère, toutes les questions prescrites par les termes de référence sont reprises dans la matrice d'évaluation et considérées dans les sections appropriées du rapport. Cependant, il a été constaté que dans l'ordonnancement des TDR des questions ou des éléments de question reviennent sous plusieurs critères : les questions de coordination sous les critères de cohérence et de coordination ; les questions de partenariats sous les critères de pertinence, de cohérence et d'efficacité ; les questions sur les problématiques émergentes sous les critères de pertinence et d'efficacité. Aussi, pour éviter les redondances désagréables et inutiles, dans le chapitre des constatations déclinées en rapport avec les critères et les questions d'évaluation, celles-ci sont regroupées en blocs cohérents sous un même critère. Certains blocs regroupent donc des questions rangées sous d'autres critères selon les TDR. Enfin, des questions spécifiques ont été développées pour prendre en charge les thématiques transversales. Bien que citées en amont dans le TDR, ces dernières ne sont pas considérées dans le tableau des critères/questions d'évaluation en annexe desdits TDR.

3.5. Analyse de données

34. Les données quantitatives sur les réalisations du programme ne sont pas produites par l'évaluation, mais compilées à partir des rapports périodiques validés générés par le Suivi-Evaluation interne du programme. L'évaluation éprouve toutefois la robustesse de ces données internes en vérifiant leur cohérence entre elles et en les confrontant avec le feedback venant des données primaires (observation directe et entretiens avec les parties). **La triangulation a donc été un protocole transversal** à toute l'évaluation. Elle est un principe de confrontation des sources, des outils et des perspectives, pour que l'évaluation ne dépende pas exclusivement d'un type et ne soit pas fragilisée par ses limites. Les données secondaires sont triangulées entre elles, puis avec les données primaires et les observations directes, pour construire des jugements affinés et fiables. **L'analyse des informations collectées a été guidée par les exigences des termes de référence**, à savoir l'établissement des performances du programme autour des critères d'évaluation CAD/OCDE et des thématiques transversales, comme retenu dans les termes de référence. Dans le cadre du **critère de pertinence**, il a été établi sur le plan stratégique comment le programme se positionne à terme : est-il le cadre de résolution approprié pour les problématiques prégnantes du pays ? Ses interventions sont-elles suffisamment ancrées dans les référentiels appropriés du pays et du SNU. La qualité du cadre de résultats est également examinée. Sous le critère de la **cohérence**, les logiques internes du programme et ses intelligences ou complicités avec d'autres interventions dans l'environnement, sont évaluées.

35. Sur ses différentes entrées - pertinence, cohérence, efficacité, efficacité, durabilité, dynamique vers l'impact, adaptabilité, questions transversales -, l'analyse a gardé à l'idée ce qui en est escompté in fine pour l'évaluation : déterminer où en est le programme au moment de l'évaluation, éclairer les facteurs de performance et les inerties, tirer des enseignements et formuler des recommandations d'ajustement pour mieux guider la conduite du nouveau cycle de programmation.

36. **Enseignements tirés de l'évaluation** : La revue des situations vécues et des attitudes construites pour y répondre tout au long de l'exécution a débouché sur des leçons apprises appelées à servir le cycle suivant. Une leçon apprise conceptualise, avec ou sans la réponse du programme, une difficulté/contrainte d'exécution remarquable de par ses conséquences réelles ou potentielles sur le programme, et qui montre un risque élevé de se reproduire si elle n'est pas traitée adéquatement. D'un autre côté, une leçon apprise peut aussi porter sur une niche d'opportunité/bonne pratique dont l'évaluation a montré qu'il était nécessaire de la mettre en valeur pour qu'à l'avenir, il en soit retiré un meilleur parti.

37. **Recommandations issues de l'évaluation** : Les recommandations sont ancrées dans les constats générés par l'évaluation. En particulier, chaque recommandation a aidé à résoudre un problème ou une problématique identifiée par l'évaluation, ou à tirer un meilleur parti d'une niche d'opportunités dont l'évaluation aura montré qu'elle n'était pas suffisamment valorisée dans la séquence programmatique sous revue. **Les recommandations sont claires, concises et raisonnablement limitées en nombre, dans l'esprit d'en favoriser la mise en œuvre.** Sont clairement spécifiés leurs *destinataires* et les *acteurs*, les *délais* et les *moyens* de leur mise en œuvre.

3.6. Gestion de l'Évaluation

38. Placée sous la supervision du BCR, l'évaluation a été coordonnée et facilitée par quelques cadres clés. **Le Comité de Pilotage de l'Évaluation** représenté par l'Équipe Pays des Nations Unies au Bénin a fourni la guidance stratégique, tout en clarifiant les questions soulevées pendant l'évaluation, et approuvé le rapport final de l'évaluation ainsi que les recommandations devant faire l'objet de réponse de management. Il s'est appuyé sur le Comité de Suivi des Résultats (CSR) et le Comité de Cohérence Programme (CCP) pour gestion des questions techniques liées à l'évaluation. **Le Groupe de Référence de l'Évaluation** est le comité ayant donné l'appui technique nécessaire tout le long du processus d'évaluation. Il était chargé de contribuer à la finalisation des Termes de Référence pour l'évaluation, de participer à l'examen de la méthodologie d'évaluation et fournir des commentaires à l'équipe d'évaluation, de faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation aux sources d'information (documents et personnes identifiées pour les interviews) pour soutenir la collecte des données et de contribuer à l'assurance-qualité des livrables, y compris le rapport de démarrage, le projet et les rapports finaux de l'évaluation.

39. **L'équipe d'évaluation** est composée d'un consultant international et de trois consultants nationaux. Profil expérimenté, l'international a coordonné et dirigé la mission, dont il est responsable des livrables et des délais de leur production devant le commanditaire. Les trois nationaux sont contractuellement fixés, chacun sur un Effet-programme, et fournissent des contributions dans ces cadres.

3.7. Assurance qualité et Ethique

3.7.1. Assurance qualité

40. L'assurance qualité sur les produits de la mission est effectuée à plusieurs niveaux. A l'interne, l'équipe d'évaluateurs s'est appuyée sur son expertise et son expérience de missions similaires, y compris dans le pays, pour dérouler les méthodes et outils appropriées, collecter des données de qualité, et conduire des analyses robustes. Elle a aussi pratiqué régulièrement, l'auto-contradiction pour tester la robustesse de ses déductions. A l'externe, le Groupe de gestion de l'évaluation a été aussi un cadre exigeant d'échanges et d'alerte, y compris sur les

questions de qualité. Enfin, plus largement, les échanges entre l'évaluateur et les relecteurs des projets de rapport, au sein du SNU et de la partie nationale, dans le cadre de la révision dynamique des livrables, ont contribué à la stabilisation d'un rapport final de qualité et conforme aux prescriptions du Guide d'évaluation dans sa dernière version datée de janvier 2019.

3.7.2. Considérations Ethiques

41. Les évaluateurs se sont strictement conformés aux exigences éthiques et professionnelles du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation, avec acception totale et respect scrupuleux de son Code de conduite. Plus spécifiquement, pour garantir à la mission le plus haut standard déontologique, ils ont observé la plus stricte neutralité, tenu les parties dans une égale dignité, protégé les bénéficiaires et acteurs qui devaient l'être en ne divulguant par leur identité dans le rapport et ses annexes, notamment.

IV. CONSTATATIONS

4.1. Pertinence et d'Adaptabilité

42. **Evaluation Question 1 : Dans quelle mesure les objectifs du PNUAD sont-ils alignés et cohérents avec les besoins et les priorités nationales de développement déclinées dans le PND et le PC2D et le PAG (2016-2021), y compris l'alignement sur les ODD ? Dans quelle mesure le PNUAD s'est-il appuyé sur une solide analyse de genre, de manière à promouvoir l'égalité des genres et la responsabilisation ? (TDR). Dans quelle mesure le PNUAD dispose-t-il d'un cadre de résultats et de ressources solide ?**

43. **Constat #1 : Alignement sur les priorités nationales : Le PNUAD est aligné sur les priorités nationales contemporaines de sa formulation, mais devrait faire l'objet d'un nouveau cycle de programmation pour tenir compte du renouvellement en cours des instruments de planification du pays ; le cadre des résultats et des ressources est techniquement bien élaboré à quelques limites près sur des confusions entre lignes d'effets et de produits.**

44. Le programme est aligné sur les priorités nationales. Celles-ci sont exprimées à travers les instruments de planification du pays que sont notamment le Plan National de Développement (PND 2018-2025), le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D, 2018-2021), et, surtout, le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG, 2016-2021). L'Effet 1 est ancré dans les piliers 2 "Engager la transformation structurelle de l'économie", et 3 "Améliorer les conditions de vie des populations", du PAG ; et dans les Objectifs Stratégiques (OS) 2 et 3 du PND : "Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise", et "Assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence de pôles régionaux de développement", respectivement. L'ancrage des autres composantes du programme est aussi net : l'Effet 2, dans le PND/OS 1 : "Développer un capital humain sain, compétent et compétitif" (PND 2018-2025), et l'Effet 3 dans le PND/OS4 : "Consolider l'État de droit et la bonne gouvernance".

45. L'alignement du programme sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) est également avéré : l'Effet 1 sur les objectifs 1 (Lutte contre la Pauvreté), 2 (Lutte contre la Faim zéro), 5 (Egalité entre les sexes), 7 (Energie propre), 8 (Travail décent), ODD 9 (Industrie, Innovation et Infrastructure), 11 (Villes et communautés durables), 12 (Consommation et Productions responsables), 13 (Lutte contre les changements climatiques), 14 (Vie aquatique)

et 15 (Vie terrestre) ; l'Effet 2, sur les objectifs 3 (Santé et bien-être, 4 (Education de qualité), 5 (Egalité entre les sexes), 6 (Eau propre et assainissement) et 10 (Inégalités réduites) ; et l'Effet 3, sur les objectifs 10 (Inégalités réduites), 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces) et 17 (Partenariat pour la réalisation des Objectifs). (Sources : Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance et le Développement 2019-2023, PC2D 2018-2021, PND 2018-2025).

46. L'alignement du programme sur les priorités nationales et sur les instruments internationaux domestiqués et priorisés par le pays a été rendu possible par la qualité d'un processus d'élaboration participatif, bénéficiant de l'engagement notable de la partie nationale institutionnelle en tant que co-leader du processus. L'inclusivité de la formulation du PNUAD est nettement ressortie des données primaires, après avoir été triangulée auprès des différentes parties. Deux des cadres de programmation (PAG 2016-2021 et PC2D 2018-2021) du pays arrivent toutefois en fin de cycle et commandent que le Système des Nations Unies dans le pays renouvelle sa planification stratégique pour continuer à l'arrimer dans les nouveaux référentiels de développement du pays en vue : le PAG 2022-2026 vient d'être finalisé.

47. Ancrée dans une théorie du changement robuste (voir test de robustesse en annexe), la matrice des résultats et des ressources soutient une logique d'intervention suffisamment cohérente pour porter l'influence du programme, et suffisamment souple pour permettre les ajustements imposés par la suite par la nécessité de s'adapter au contexte COVID-19. Les quatre produits en rapport avec l'activité économique nationale, sur lesquels les agences travaillent dans le cadre du plan de travail programmatique, concourent à développer les capacités nationales propices à la création d'emplois, à la valorisation durable des ressources et aux résiliences collectives et individuelles. Aussi, ils constituent un cadre approprié pour nourrir l'Effet-programme 1 auquel ils sont arrimés et qui vise "*... l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes.*". Quatre autres produits, dédiés aux services sociaux de base, couvrent la santé, l'éducation, la protection contre les violences au profit notamment des femmes, des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables, et la promotion de l'hygiène de vie, constituent, à un manquement près, le cadre approprié pour contribuer à l'objectif de l'Effet 2 de promouvoir "*... les services sociaux de base de qualité caractérisés par une couverture sanitaire universelle, une éducation de base inclusive et complète, une protection contre toutes formes de violences et abus ainsi qu'un accès équitable et durable à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base.*". Le manquement observé ici concerne l'accès à l'eau potable qui n'est visé dans aucun de ce groupe de produits alors qu'il constitue l'une des dimensions explicitement contenues dans l'Effet 2. Enfin, un dernier bloc de 5 produits s'articule sur les processus démocratiques et la participation citoyenne, la justice, les services administratifs, la gestion de l'économie, et la prévention des conflits et la lutte contre l'extrémisme violent : il réunit les stratégies appropriées au service de l'Effet 3 visant "*... l'accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité.*" Sans contrarier cette logique d'intervention, des ressources ont pu être prélevées du portefeuille pour financer les contributions du programme à la riposte à la pandémie intervenue en 2020.

48. Le choix des indicateurs de mesure des performances du programme interpelle toutefois, à deux niveaux. D'abord, des confusions existent entre lignes de produits et d'effet pour certains indicateurs. A titre d'illustration, la proportion de femmes dans le leadership politique et administratif est retenue sous l'Effet 3 comme un indicateur de produit (PNUAD 2019-2023, Document de programme), alors que le programme ne peut pas en répondre : il peut juste

contribuer par ses inputs au relèvement de cet indicateur qui dépend d'autres contributions. Ensuite, la plupart des indicateurs d'effet sont des agrégats lourds qui évoluent lentement et ne reflètent pas assez le niveau de livraison des produits qui leur sont dédiés. C'est ainsi que les 18 526 emplois créés sous l'Effet 1 ne se traduisent pas par une amélioration des taux de sous-emploi et de chômage auxquels ils sont référés (Rapports de progrès PNUAD 2019, 2020, 2021).

49. Constat #2 : Prise en compte de l'égalité homme-femme : Le programme fait un diagnostic de l'égalité homme-femme, mais ne le reflète pas assez dans son cadre de résultat et de ressources à travers suffisamment d'indicateurs sexospécifiques.

50. La dimension genre est reflétée dans l'analyse de contexte du PNUAD qui diagnostique, au détriment des femmes, une inégalité d'accès aux services : éducation, santé, action sociale ; aux ressources et opportunités économiques : emploi, finance, foncier, renforcement de capacités ; ainsi qu'au leadership national et local. Conséquences de ces distorsions sociales, l'Indice de la Condition de la Femme (ICF) est resté bas et stable dans la période d'avant programme, variant entre 0,596 et 0,607 entre 2011 et 2015 (INSAE, 2016, Indice de Développement et des Inégalités entre les sexes au Bénin, 2015), tandis que l'indice du pouvoir économique des femmes se dégrade nettement, passant de 0,732 à 0,662 dans la même période (INSAE, 2016, Indice de Développement et des Inégalités entre les sexes au Bénin, 2015). Le programme fait résulter cette situation défavorable à la femme de son faible niveau d'éducation, avec plus de 78% de taux d'analphabétisme féminin, contre 44% chez les hommes. Si ce diagnostic est robuste, il ne se traduit pas cependant par un effort de ciblage équivalent des femmes dans le cadre des résultats et des ressources du programme : sur un total de 69 indicateurs, à peine la moitié est sexospécifique, et inégalement répartie entre les Effets, avec 32%, 83% et 53% d'indicateurs désagrégés selon le genre pour les Effets 1, 2 et 3, respectivement. Sans présager à cette étape des résultats obtenus en matière d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes, ce profil laisse apparaître d'ores et déjà un défi de prise en compte du genre dans la formulation des outils de mesure du programme.

51. Evaluation Question 2 : Dans quelle mesure le PNUAD dans sa mise en œuvre, a-t-il été dynamique, adéquat et réceptif aux problèmes émergents auxquels est confronté le Pays, en particulier ceux des plus vulnérables, groupes défavorisés et marginalisés ? (TDR).

52. Constat #3 : Adaptation aux nouvelles urgences comme le COVID-19 et aux enjeux sécuritaires émergents : Le programme a été suffisamment adaptatif pour s'ajuster et contribuer à la riposte nationale contre la pandémie sanitaire ; il a également su moduler son approche de l'extrémisme violent comme sujet de plus en plus préoccupant dans la région, avec une focalisation initiale sur le niveau stratégique, puis des interventions opérationnelles au Nord, dont la mise en œuvre s'est toutefois retrouvée quelque peu gênée dans la période par la pandémie et l'insécurité grandissante dans les zones concernées.

53. Signe de souplesse et d'adaptabilité, dès la survenue de la pandémie au début de l'année 2020, qui est aussi la seconde année du cycle du programme, celui-ci a réaménagé son plan de travail annuel pour y inscrire une contribution à la riposte sanitaire nationale, dont la résonance sur le terrain a été réelle : aux côtés d'autres intervenants, le programme a, par exemple, aidé à éviter le décrochage scolaire à 1 708 617 enfants, grâce aux outils d'apprentissage à distance, surtout en 2020 (UNICEF, Rapport Annuel 2020, p.7) ; le système sanitaire a, lui aussi, bénéficié d'équipements et de fournitures de prise en charge : plus de 90 000 tests de dépistage et un extracteur d'ADN, 100 concentrateurs d'Oxygène et 1 300 000 masques mis à disposition. Par ailleurs, 91,3 millions de dollars US ont été prélevés sur la contrepartie nationale au programme et réorientés vers le financement du plan gouvernemental anti-COVID 19

(PNUAD, Rapports de progrès 2020 et 2021). En termes de valeur ajoutée, en rapport avec la gestion de la pandémie, les acteurs rencontrés sur le terrain ont notamment mis l'accent, dans le domaine sanitaire, sur " *le relèvement du plateau technique et de la capacité de service dans les formations sanitaires* " ; et dans le système éducatif, sur " *l'accélération de la digitalisation des apprentissages qui a contribué à la réduction de la fracture numérique dans le secteur* ". (Données primaires, mai 2022).

54. Parti de l'interland soudano sahélien, l'extrémisme violent essaime vers le littoral du golfe de Guinée. C'est ainsi que des attaques touchent de plus en plus le septentrion béninois. Subséquemment, le programme montre un intérêt grandissant pour le phénomène et y articule des interventions à la fois stratégiques et opérationnelles. Au plan stratégique qui a été le niveau initial de focalisation du programme, il a aidé le pays à développer ses capacités de prévention et de riposte, dans le cadre notamment d'une stratégie nationale de lutte contre le phénomène (Rapport annuel PNUD, 2020, p.24.). Au plan opérationnel, que le programme a surtout investi en cours de route pour s'adapter à la montée en régime du phénomène, le *Projet de réinsertion socio-économique et de la promotion de la paix et de la cohésion sociale*, dans le Nord du pays, a bénéficié à 139.670 personnes, y compris 28.125 enfants et jeunes ainsi ciblés pour les détourner des tentations de violence (PNUAD, Rapport de progrès 2021). Le *Projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo*, d'extension transfrontalière, améliore encore l'adhérence sur un phénomène qui a une dimension régionale marquée. Dans ce cadre, cinq (05) mécanismes d'alerte précoce dans autant de communes du Nord, ainsi qu'un système d'information et d'analyse des flux migratoires, ont été mis en place (Rapport de progrès PNUAD 2021, p.29 et p. 27 ; Rapport annuel PNUD, 2020 ; p.24). Le déroulement de ces activités opérationnelles a cependant été gêné par l'insécurité grandissante dans la zone d'implantation, en plus des restrictions liées à la pandémie COVID 19. Les données primaires font ressortir un intérêt net des partenaires pour accompagner la mise en œuvre des outils d'intervention que le programme a aidé le pays à développer et à tester. Le principal défi réside dans le renforcement des interventions communes entre pays affectés de manière à mieux contenir le phénomène.

55. Evaluation Question 3 : Dans quelle mesure les partenariats avec le gouvernement en particulier (par exemple, ministères, agences et autres représentants) sont restés forts ou contestés en cas d'urgence nationale et dans quelle mesure le RC et l'UNCT ont-ils été capables de promouvoir l'appropriation nationale des nouvelles interventions, programmes et politiques soutenus proposés par l'ONU pour l'urgence ? (TDR)

56. Constat #4 : Partenariat avec l'Etat : L'engagement du Gouvernement dans le programme est important et reflété dans la formulation, le financement, la mise en œuvre et le suivi, mais les interfaces bipartites de gouvernance du programme sont encore dysfonctionnelles.

57. Le partenariat du SNU avec le Gouvernement dans le cadre du PNUAD s'est traduit par un dialogue permettant la formulation, la mise en œuvre et le suivi du programme. Le gouvernement a codirigé les consultations et les travaux techniques à la base du programme (attesté par les données primaires). Il participe également autour de table (montant de la contrepartie non disponible à l'évaluation : il est juste reporté que 91 millions de dollar en ont été prélevés pour financer le plan gouvernemental de riposte contre le COVID-19). La mise en œuvre du programme obéit à l'exécution nationale et ancre les activités dans les structures nationales, en lieu et place d'unités de gestion séparées. Le pilotage stratégique et technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre, s'effectuent à l'intérieur de cadres bipartites Ministères-Agences. Comités de pilotage, techniques, groupes de résultats et thématiques, groupes d'effet,

notamment, préparent et animent conjointement des revues d'Effets et du programme. Ce cadre de gouvernance est acté dans le document de programme et son effectivité confirmée par les données primaires. Pour autant, son fonctionnement n'est pas encore optimal, de l'avis unanime des parties (Entretiens avec les acteurs, mai 2022). Une retraite qui s'est penchée sur le sujet en décembre 2021 a émis des préconisations en cours de mise en œuvre et qui, selon des avis ressortis d'une réunion du Groupe de référence de cette évaluation, auraient commencé à induire des changements positifs.

58. Au terme des triangulations effectuées sur le sujet (entretiens avec les agences, avec les institutionnels nationaux), l'évaluation reste sur l'idée que les cadres de gouvernance dysfonctionnent encore, y compris les dispositifs issus de ladite retraite, comme les points focaux du programme institués dans les ministères et qui ne sont toujours pas opérationnels. Au total, le partenariat avec le gouvernement est robuste et multiforme, mais avec des interfaces de coordination qui ne permettent pas à la partie nationale d'avoir la main entière sur le programme, en termes d'entraînement et même de visibilité : l'Unité de Coordination et de Gestion (UGC-PNUAD) qui est le bras technique du gouvernement sur le programme n'a pas assez de moyens et de capacités (Sources : entretiens, mai 2022) et se heurte au tropisme des ministères sectoriels plus à l'aise dans le bilatéralisme de longue date qui les lie aux entités thématiques du SNU qui soutiennent leurs secteurs.

59. ***Constat #5 : Appropriation nationale : L'appropriation nationale opérationnelle est favorisée par l'exécution nationale, tandis que les dysfonctionnements du cadre de gouvernance handicapent l'emprise stratégique globale du partenaire national sur le programme.***

60. L'appropriation nationale montre deux visages : opérationnel et stratégique ou politique. Au plan opérationnel, l'exécution nationale, de rigueur sur le programme, ancre les activités dans les structures nationales et les met en responsabilité à cet égard. Ces entités qui sont déjà naturellement actives dans les différents secteurs du programme sont donc en situation de s'approprier les stratégies d'intervention, et de les intégrer dans leur planification courante. Les données primaires font ressortir à ce niveau technique une bonne connaissance et maîtrise de la substance du programme (bonne présentation par les personnes interviewées du contexte, des objectifs, des stratégies et des résultats atteints). Les performances obtenues, largement au-dessus de ce qui est attendu à mi-parcours (voir détails sous le critère Efficacité), sont aussi une autre illustration de leur capacité à exécuter le programme et globalement mieux que dans les délais impartis.

61. Au niveau stratégique et politique, les déficits de coordination évoqués dans le paragraphe précédent gênent une emprise nationale d'ensemble sur le programme : le bilatéralisme au sein des secteurs entre entités ministérielles et agences du SNU tend à l'emporter sur une véritable logique de coordination nationale : pas ou peu de remontée de données des secteurs vers l'UGC qui doit s'adresser au SNU pour disposer d'information sur des activités conduites avec des ministères sectoriels. Sources : Entretiens mai 2022.

62. ***Question d'Evaluation 4 : Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il abordé les problèmes régionaux et transfrontaliers ? (TDR).***

63. ***Constat #6 : Interventions régionales : Par l'appui au développement des outils appropriés mais aussi des formations d'acteurs clés, le programme contribue au parachèvement de la mise en œuvre de l'instrument commun de gestion budgétaire que le pays a en partage avec le reste de la zone UEMOA.***

64. Le programme accompagne le pays dans la mise en œuvre du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui regroupe huit (08) pays dont le Bénin. Cette réforme régionale est un instrument de gouvernance économique important, articulé sur la gestion des recettes, de la dette et des dépenses publiques, dans une logique de probité, d'efficacité et d'efficience budgétaire. Sous l'impulsion croisée du programme et des autres partenaires, le niveau de mise en œuvre de cette réforme a nettement progressé, passant de 53% à 91% entre 2018 et 2021 (PNUAD, Rapport de progrès 2021, pp. 46 et 29). Les intrants fournis en direction de ce résultat sont notamment, trois Guides à l'usage des acteurs de la chaîne de planification-budgétisation (Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses, Projets Annuels de Performance, Rapports Annuels de Performance) ; un nouveau cadre de dépenses à moyen terme axé sur les ODD ; la formation des acteurs de la chaîne de budgétisation au niveau central ; et la dématérialisation des procédures liées aux recettes et dépenses de l'Etat. Les défis persistants résident dans l'appropriation des nouveaux outils et dispositifs de gestion en mode programme par les acteurs au niveau des structures gouvernementales. C'est ce qui ressort des entretiens avec les personnels concernés (Données primaires).

65. *Constat #7 : Interventions transfrontalières : Le programme accompagne les populations dans le cadre de projets transfrontaliers entre le Bénin, le Togo, le Burkina et le Niger.*

66. Le programme intervient dans le cadre de l'appui à la lutte contre l'extrémisme violent, phénomène transfrontalier, appelant une réponse transfrontalière. Une approche économique de promotion de la paix et de la cohésion sociale cherche à empêcher la propagation du risque sécuritaire provenant des pays voisins : quelque 139.679 personnes, dont 28.125 enfants et jeunes, sont touchés dans ce cadre préventif (PNUAD, Rapport de progrès 2021, p.30). Toujours au niveau opérationnel, des actions humanitaires sont également entreprises : par exemple près de 200 personnes fuyant leur pays, le Burkina Faso, en proie à la violence, ont reçu une assistance multiforme (PNUAD, Rapport de progrès 2021, p.30). A cheval sur les niveaux opérationnel et stratégique, le programme a aidé le pays à développer des outils d'analyse et d'intervention : une stratégie de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation en cours de mise en œuvre, des mécanismes d'alerte précoce, un système d'information et d'analyse des flux migratoires aux frontières avec le Burkina et le Togo, et de formation des organisations communautaires. Un acquis essentiel à cet égard est une meilleure surveillance des flux migratoires aux frontières et une certaine proactivité dans la gestion des questions sécuritaires liées à l'extrémisme violent (sources : entretiens acteurs, mai 2021).

4.2.Critère de Cohérence

67. *Question d'Evaluation 5 : Quelle est la valeur ajoutée (position, crédibilité et fiabilité) du SNU en tant qu'entité, mais aussi les agences qui le composent notamment par rapport aux autres acteurs de développement ? A-t-il servi de véhicule de partenariat efficace ? Dans quelle mesure le SNU a-t-il été en mesure de former et de maintenir des partenariats avec d'autres acteurs du développement, y compris des organisations bilatérales, des organisations de la société civile et le secteur privé, afin d'obtenir des résultats ? Dans quelle mesure des partenariats ou des mécanismes de coordination significatifs ont-ils été établis et rendus fonctionnels au sein du SNU mais aussi avec d'autres acteurs majeurs du développement du pays, par exemple, les institutions gouvernementales aux niveaux national et local, la société civile, les ONG, etc. pour promouvoir la complémentarité, l'harmonisation et la coordination ?*

68. ***Constat #8 : Coordination des interventions au sein du SNU : Si le Système est doté d'un cadre de coordination interne piloté par le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR), des logiques de silo persistantes au niveau des agences et entités ne lui permettent pas de s'épanouir entièrement.***

69. Dans son concept, le programme est doté de cadres de coordination inter agences (Document de programme). Il ressort toutefois des données primaires (entretiens avec les points focaux du programme au sein du Système) la persistance de logiques de silo et d'assez faibles synergies d'actions entre les agences. Il est aussi fait cas d'une multiplicité non contrôlée de revues de programme par agence. Cet état de choses alourdit la gestion des interventions du programme. En vérité, insuffisamment d'engagement est diagnostiqué par les interlocuteurs dans la construction de synergies au service du programme (entretiens avec les points focaux), comme le montre l'échec répétitif des relances pour la transmission des données afin d'assurer de façon continue le suivi des activités du programme. Malgré tout, le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) maintient un effort soutenu en faveur de la remontée des données et de l'organisation concertée des revues malgré les faiblesses constatées. Les sources primaires interrogées (points focaux agences) expliquent ce dysfonctionnement par : la propension des agences à se concentrer sur leurs propres activités ou cadres de coopération, un engagement insuffisant des agences *lead* pour fédérer les parties prenantes qui interviennent sous l'effet coordonné ; une faible appropriation par les agences du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du programme ; l'absence d'information continue et permanente à l'endroit des agences (lettre d'information) sur les progrès réalisés pour susciter l'intérêt ainsi que la complémentarité sur les projets conjoints. Ces dysfonctionnements ont eu une résonance sur la régularité des sessions des organes techniques et de pilotage : lacunes à ce niveau inscrites à l'agenda de la retraite de décembre 2021 qui a débouché sur l'adoption de mesures de correction en cours de mise en œuvre.

70. ***Constat #9 : Interfaces et coordination avec les autres acteurs : Les interfaces de coordination dédiées existent avec les partenaires institutionnels nationaux, tandis le Système siège au côté des bailleurs de fonds dans les groupes thématiques de coopération, dont il dirige ou co-dirige certains.***

71. De façon générale, il existe deux (2) cadres de concertation et de dialogue entre les agences et les institutions gouvernementales au plus haut niveau : le Comité Technique (CT) présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre en charge du développement et le Comité d'Orientation et de Pilotage (COP) devenu le Comité Interministériel de Suivi (CIS) présidé par le Ministre en charge de l'économie et des finances (PNUAD 2019-2023, Document de programme). Il est relevé à cet égard et comme indice de niveau de fonctionnement 7 rapports dont 3 relatifs au progrès (2019, 2020, 2021) ; 02 rapports du CIS (2019,2020) et deux CT dont 01 de le UGC (Données primaires, Mai 2022). Les autres intervenants du développement dans le pays sont essentiellement les partenaires techniques et financiers et les ONG présentes au Bénin. Les premiers contribuent au financement du programme, tandis que les secondes y sont mobilisées comme partenaires d'exécution. Entre le Système et les acteurs gouvernementaux, les parties rencontrées, surtout les institutionnels nationaux, tendent à questionner l'effectivité de la participation des agences et institutions nationales aux sessions sous les différents Effets. Il est noté une forte mobilité des représentants des agences et des structures étatiques, ce qui affecte le niveau d'information et d'appropriation.

72. Les partenaires techniques et financiers saluent la connaissance de l'environnement que possède le Système, son expertise internationale sur les différents secteurs du développement du pays, tous avantages comparatifs qui s'expriment dans les valeurs ajoutées qu'apporte le

Système dans les groupes thématiques de coopérateurs où il siège au côté des autres partenaires techniques et financiers. Les bailleurs font aussi grief aux agences du Système de pesanteurs et d'inerties institutionnelles (Données primaires, mai 2022). La société civile est en demande d'une plus grande capacitation sur les procédures du Système de sorte à pouvoir optimiser les délais de mise en œuvre (Données primaires, mai 2022).

73. *Constat #10 : Fiabilité et crédibilité du SNU : Le bon niveau de mobilisation des ressources et les résultats atteints à date soutiennent une grande crédibilité pour le SNU, tandis que le niveau d'exécution réel fait signe vers un défi de capacité d'absorption.*

74. Le taux de capitalisation très favorable du programme est un signe objectif de crédibilité : au terme de la troisième année du cycle correspondant 60% du délai de mise en œuvre, il a été mobilisé 78% des ressources prévisionnelles (voir données budgétaires détaillées plus bas sous le critère d'efficacité). L'environnement est confiant, adhère au programme et prend sa part dans le tour de table. Sur un plan plus substantiel, le niveau de réalisation des cibles de produit, en moyenne largement supérieur à 60%, qui est le niveau de consommation du délai initial de programmation qui a permis d'atteindre ce niveau, positionne le Système comme un acteur capable de performances. De manière spécifique, et selon les données primaires collectées (entretiens avec les officiels étatiques, les PTF et les ONGs), les perceptions des partenaires sont comme suit : les bailleurs de fonds louent l'expertise sectorielle des agences et leur connaissance de l'écosystème-pays et des référentiels internationaux de développement, tout en déplorant des inerties conduisant à l'extension des conventions, et de ne pas toujours avoir de retour de substance sur ce que leurs ressources changent sur le terrain au profit des populations ; le partenaire étatique marque sa confiance dans l'efficacité des agences en leur confiant des ressources du budget national à exécuter, préconise aussi de meilleures interfaces de coordination susceptibles de lui permettre une meilleure emprise et appropriation nationales sur le programme ; engagée dans le programme comme agent d'exécution, la société civile le sert et s'enrichit à son contact, mais note aussi des inerties, surtout dans les procédures budgétaires, qui ne lui permet pas d'aller aussi vite et d'être aussi efficace que planifié.

75. L'analyse du niveau d'exécution budgétaire éclaire et illustre les inerties dénotées par les partenaires. Les données brutes, à cet égard, sont les suivantes : 60% du temps de vie du programme ; 78% des ressources planifiées mobilisées ; et 84% des ressources mobilisées effectivement consommées. L'écart entre les deux premiers ratios est de 18 points de pourcentage et dénote un niveau de capitalisation impressionnant signe d'une bonne crédibilité vis-à-vis de l'environnement. Le troisième ratio, en revanche, signifie que plus du quart des ressources mobilisées n'a pas pu être absorbé par le programme pour le moment, ce qui lève un défi de capacité, sans doute aggravé par le contexte pandémique, mais qui ne l'explique pas entièrement si l'on en croit les partenaires qui ont aussi une expérience avec le Système avant COVID-19. En tout état de cause, 84% d'exécution des ressources mobilisées à 78% dessinent une capacité d'absorption de la programmation budgétaire réelle de 65%, ratio beaucoup plus proche des 60% de durée de vie échue du programme (PNUAD, Données financières BCR, 2022).

4.3. Critère d'Efficacité

76. Comme déjà indiqué, dans la Méthodologie, les données quantitatives valant performances du programme sur les indicateurs actés dans son cadre des résultats et des ressources ne sont pas générées par l'Evaluation, mais tirées des rapports périodiques validés produits par le Suivi-Evaluation interne au programme. Ces sources sont citées dans le texte ou en note de bas de page, et systématiquement au bas de chaque tableau et graphique de

performance. Pour chaque indicateur, la réalisation donnée par le M&E est confrontée à la cible de fin de programme pour déterminer le taux de couverture de cette cible, synonyme pour le programme de niveau de performance. Pour les rendus qui partent de zéro, la réalisation est directement rapportée à la cible pour dégager un taux de couverture et de performance. Pour les autres cas de figure, la réalisation est d'abord traduite en chemin parcouru qui est la différence entre le niveau atteint et la situation de référence ; puis cette valeur est rapportée à la différence entre la cible et la situation de référence représentant le chemin à parcourir pour atteindre à ladite cible. Enfin, il est à noter que les cibles ne sont pas corrigées pour tenir compte du fait que le cycle est écourté. Toucher aux cibles voudrait dire, pour l'évaluateur, être partie, d'une certaine façon, à la planification-programmation, ce qui est un motif d'exclusion selon les règles d'engagement d'une évaluation externe. D'ailleurs, que le cycle soit ramené de 5 à 3 ans, après coup au demeurant, ne change pas à rebours le niveau d'effort qui était attendu du programme. Il aurait pu être légitime d'amender ce niveau d'effort à une seule condition : celle d'une révision des ressources au sens générales allouées au programme pour soutenir son effort.

77. Question 6 : Dans quelle mesure le PNUAD est-il en bonne voie pour atteindre les résultats prévus (y compris les résultats intentionnels et non intentionnels, positifs ou négatifs) ? Quels ont été les bénéfices pour les personnes et institutions ciblées par les interventions, y compris les plus vulnérables, défavorisés et marginalisés de la population ? Dans quelle mesure le PNUAD s'est-il focalisé sur le développement des capacités nationales ? (TDR).

78. Constat #11 : Résultats obtenus : Le programme affiche des réalisations impressionnantes en termes de livraison des produits, même si cette performance interne ne se reflète pas, dans les mêmes proportions, au niveau des indicateurs d'Effet qui sont les marqueurs de développement du pays.

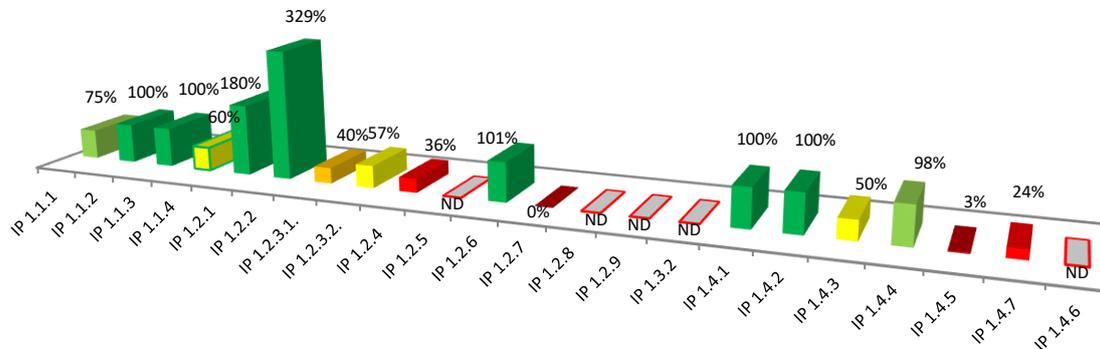
Niveau Produits : Efficacité importante

79. Au terme de trois années de mise en œuvre, le programme affiche globalement un niveau d'approche ou de couverture de ses cibles de produits nettement avantageux, comparativement au temps écoulé dans son cycle de vie. En effet, les résultats obtenus le sont dans un temps équivalent à 60% de la durée vie initiale du programme, soit les 3 années écoulées sur les 5 programmées à l'origine. Le niveau de réalisation des 66 cibles de produits retenus dans la matrice des résultats et des ressources pour couvrir les trois Effets stratégiques du PNUAD, est comme suit : 20 cibles, soit 30% de l'effectif, sont réalisées à 100% et plus ; 18 cibles, soit 27% du stock, sont approchées entre 60% et 98% ; 14 cibles, soit 21% de l'ensemble, sont approchées entre 20% et 57% ; enfin 14 cibles, soit 21% de l'effectif, ne sont pas renseignés et restent donc indécidables pour l'évaluation. Au total, sur ses 66 cibles de produits, 48, soit 73%, sont atteintes ou susceptibles de l'être, au sens où le programme est dans le temps pour y arriver s'il n'avait pas été décidé de l'écourter. Ces données proviennent du dépouillement des rapports annuels de progrès du PNUAD pour 2019, 2020 et 2021.

80. Cette performance est toutefois inégalement distribuée entre les trois Effets stratégiques. Sur 22 cibles d'indicateurs de produit sous l'Effet 1, 7 sont déjà réalisées à 100% ou plus, 2 à 75% et 98%, 1 à 60% : sur ces indicateurs, 45% du stock de l'Effet 1, le programme est en avance ou dans les temps pour réaliser les cibles désignées. 7 cibles d'indicateur, 32% de l'ensemble sont couverts entre 0 et 57%, affichant du retard par rapport au moment où s'est rendu le programme dans sa durée de vie initiale. Enfin, 5 indicateurs n'ont pas vu leurs performances documentées de manière quantitative par les données secondaires disponibles et

sont donc indécidables pour l'évaluation. (Sources : PNUAD, rapports de progrès 2019, 2020, 2021).

Graphique 1 : Effet 1 : Niveau d'atteinte des indicateurs de produit



Sources : PNUAD 2019-2023 : document de programme ; rapports de progrès ; rapports d'évaluation ; données primaires
Nota : Voir tableau ci-dessous pour la nomenclature des indicateurs de produits de l'Effet 1

81. Le niveau de performance sous l'Effet 1, le plus faible des trois, s'explique notamment par l'incidence COVID-19 qui a été plus marquée dans le secteur de la production économique qui est cadre des investissements du programme au titre de cet Effet. Les diverses formes et niveaux de confinement ainsi que toutes les autres restrictions édictées dans la cadre de la riposte sanitaire ont plombé l'activité économique sous toutes les latitudes, et donc au Bénin aussi. C'est l'Effet 1, centré sur les stratégies économiques, qui a donc le plus souffert de ce contexte.

82. La situation factuelle des performances du programme sous l'Effet 1 est donnée dans le tableau ci-dessous, avec des analyses spécifiques dans la dernière colonne à droite, faisant également ressortir le ressenti des résultats qui vient du dépouillement des données primaires (entretiens avec les parties). La matrice de traçage des résultats jointe en annexe donne encore plus de détails sur les réalisations et la formation des agrégats présentés ici.

Tableau 3 : Niveau de réalisation des produits de l'Effet 1

Indicateurs		Cibles	Performances	Analyse spécifique
IP 1.1.1	Existence d'un Système national intégré d'information opérationnel sur l'emploi et la formation (1. n'existe pas; 2. Installé; 3. Partiellement fonctionnel; 4. Totalemment fonctionnel	4	75%	Il était attendu d'un système national intégré d'information opérationnel sur l'emploi et la formation soit installé et totalement fonctionnel. Le niveau de performance de 75% enregistré dans la réalisation de cet objectif, indique que le Bénin dispose à ce jour d'un système d'intégré d'information installé et partiellement fonctionnel. Le niveau partiel de fonctionnalité s'explique par le fait que le système n'est pas potentiellement exploité par les utilisateurs qui sont essentiellement les demandeurs d'emplois (jeunes, femmes, etc.) et les offreurs d'emplois. Il ressort des opinions des bénéficiaires et acteurs de mise en œuvre qu'un mécanisme de communication et d'incitation à l'utilisation de la plateforme améliorerait la performance dans l'atteinte de la cible
IP 1.1.2	Nombre de sous- employés appuyés par les Nations Unies ayant obtenu un emploi ; désagrégé par groupe cible ((a)femmes ;(b) jeunes ;(c) Personnes handicapée).	(a) 750 (b) 1950 (c) 40	100%	Malgré le rapprochement de la fin du cycle de vie du programme la performance dans la réalisation des cibles est de 100%. Cette bonne performance s'explique par les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat créées par le programme à travers la formation, la mise en place d'infrastructures et équipement d'accompagnement des jeunes dans les zones défavorisées. Ce résultat s'explique aussi par le fait que le programme s'est focalisés sur les secteurs tels que l'agriculture, l'agrobusiness qui absorbent plus de jeunes, de femmes et de personnes pauvres. Les opinions exprimées par les bénéficiaires laissent observer qu'ils en tirent de bénéfices réels du point de vu de productivités et de revenus. Toutefois la consolidation des acquis reste un défi, une tendance qui se dégage des entretiens avec les acteurs locaux et structures pérennes sur le terrain.
IP 1.1.3	Nombre de sous- employés appuyés par les Nations Unies, ayant bénéficié de financement adapté ; désagrégé par groupe cible ((a)femmes ;(b) jeunes ;(c) Personnes handicapées)	(a) 800 (b) 2300 (c) 40	100%	La réalisation des cibles fait observer un niveau de performance de 100%. Cette performance est favorisée par les opportunités économiques et de financement créées par le programme à travers le développement des services financiers digitaux qui ont permis de rapprocher les services financiers des populations des zones rurales et le partenariat créé avec les institutions de financement pour accompagner les jeunes et les femmes dans la mise en place de leur projet d'entrepreneuriat. Des entretiens avec les partenaires de mises en œuvre sur le terrain et la partie nationale, l'un des défis auxquels le programme devra faire face davantage est le financement des grands investissements dans les secteurs de vulnérabilités.
IP 1.1.4	Nombre d'investissements productifs structurants à impact local cofinancé avec le secteur privé	15	60%	Le niveau de performance enregistré par rapport à la cible visée est de 60%. Ce résultat s'explique par la dynamique partenariale instaurée dans le cadre de mise en œuvre du programme et qui a consisté mener des actions conjointes au profit des communes. La cible n'a pu être atteinte en raison non seulement du chemin restant à parcourir avant la fin du programme mais aussi en raison des du contexte de la crise sanitaire qui a ralenti le rythme des investissements si on se réfère aux propos des acteurs de mise en œuvre. Pour le niveau de performance obtenu, il ressort des entretiens avec les bénéficiaires que les investissements productifs réalisés ont contribué à accroître la productivité agricole et la résilience des communautés au changement climatique.
IP 1.2.1	Nombre d'institutions publiques et locales et du secteur privé appuyées	Publiques : 20 Privées ND	180%	Le nombre d'institutions attendues pour être appuyées a été largement dépassé avec un niveau de performance de 180%. Ce résultat s'explique par le fait que les interventions du programme sont basées sur une approche de renforcement des capacités nationales. Cette approche a permis de de renforcer plusieurs structures nationales impliquées l'emploi, la sécurité alimentaire et la résilience face aux changement climatique. Selon les structures bénéficiaires, les actions de renforcement de capacité ont permis de mettre à disposition des outils et d'exercer de nouvelles compétences pour mieux répondre aux défis de la croissance inclusive et du développement durable.
IP 1.2.2	Nombre de producteurs cibles utilisant les technologies agricoles adaptées au changement climatique désagrégé par groupe cible ((a)femmes ; (b) jeunes ; (c) Personnes handicapées)	(a) 1500 (b) 5000 (c) TBD	329%	Le nombre de producteurs utilisant les technologies agricoles adaptées au changement climatique dépasse le nombre cible visé avec une performance de 329%. Cette performance s'explique par le fait que le programme a focalisé ses interventions sur l'agriculture comme secteur de vulnérabilité au changement climatique. Cette performance est aussi favorisée par la mise en place de mécanismes nationaux d'adaptation ayant permis l'accompagnement des agriculteurs dans l'amélioration des techniques et la promotion des variétés résilientes. En se référant aux opinions des producteurs, l'utilisation des technologies agricoles adaptées est non seulement un facteur de résilience mais aussi un moyen d'amélioration de la productivité et de diversification des cultures permettant des activités de contre saison.
IP 1.2.3.1.	Taux des pertes d'actifs liés aux changements climatiques ; désagrégé par groupe cible ((a) femmes	(a) : 2,5%	40%	La cible de réduction du taux des pertes d'actifs liés aux changements climatiques chez les femmes a été réalisée à 40%. Cet effort dans l'atteinte de la cible se justifie par les interventions du programme favorisant l'utilisation des technologiques agricoles adaptées aux changements climatiques. Des investissements ciblés réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du programme et en appui aux communes a également permis dans certaines zones de vulnérabilité de lutter contre l'inondation et ses effets néfastes. De l'opinion des acteurs de mise en œuvre et des acteurs locaux, pour éviter davantage les pertes d'actifs liés aux changements climatiques, le défis à relever est la réalisation des grands investissements et équipements de résiliences dans toutes les zones de vulnérabilité identifiées dans le plan national d'adaptation. Toutes ces zones n'ayant pas été pris en compte dans le cycle actuel du programme.

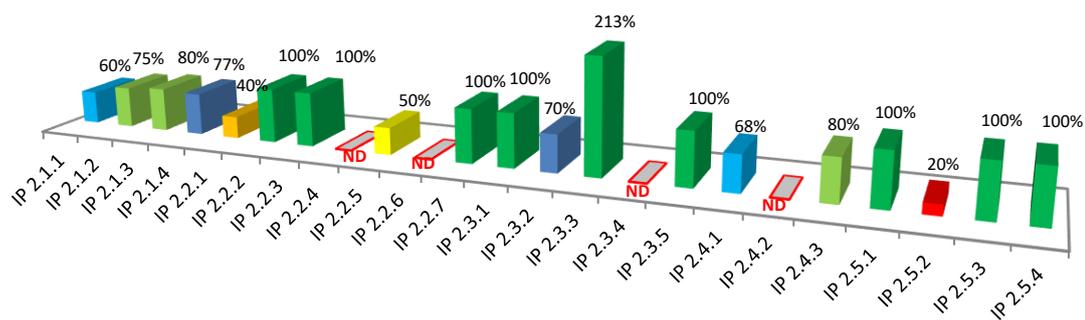
Indicateurs		Cibles	Performances	Analyse spécifique
IP 1.2.3.2.	Taux des pertes d'actifs liés aux changements climatiques ; désagrégé par groupe cible ; ((b) jeunes)	(b) : 3%	57%	La cible de réduction du taux des pertes d'actifs liés aux changements climatiques chez les hommes a été réalisée à 57%. Cet effort dans l'atteinte de la cible se justifie par les interventions du programme favorisant l'utilisation des technologies agricoles adaptées aux changements climatiques. Des investissements ciblés réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du programme et en appui aux communes a également permis dans certaines zones de vulnérabilité de lutter contre l'inondation et ses effets néfastes. De l'opinion des acteurs de mise en œuvre et des acteurs locaux, pour éviter davantage les pertes d'actifs liés aux changements climatiques, le défis à relever est la réalisation des grands investissements et équipements de résiliences dans toutes les zones de vulnérabilité identifiées dans le plan national d'adaptation. Toutes ces zones n'ayant pas été pris en compte dans le cycle actuel du programme.
IP 1.2.4	Nombre de femmes enceintes ayant reçu des conseils sur la nutrition et la supplémentation en fer/acide folique pendant la grossesse	140.000	36%	La performance enregistrée dans la réalisation de la cible de cet indicateur est de 36%. Cette performance peu satisfaisante se justifie par la crise sanitaire qui a fait intensifier les conseils sur les gestes barrières à la pandémie. Nonobstant ce contexte, la performance obtenue s'explique par les interventions de proximité mises en œuvre par le programme en faveur des groupements de femmes et groupes vulnérables. Les interventions du programme étant aussi axé sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des actions spécifiques ont été développées par des agences compétentes (UNICEF, FAO, PAM) pour favoriser la performance enregistrée. Des entretiens avec les bénéficiaires et acteurs de mise en œuvre l'un des avantages sur les performances de cet indicateur est le fait pour les femmes enceinte de disposer des conseils et compétence pour mieux prendre en charge les nourrissons.
IP 1.2.5	Nombre de mère d'enfant de 0 à 23 mois qui reçoivent des conseils sur l'alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant	160.000	ND	Données no disponibles
IP 1.2.6	Proportion de personnes utilisant des services financiers digitaux	Au moins 50%	101%	La performance réalisée par rapport aux cibles en ce qui concerne la proportion de personnes utilisant des services financiers digitaux est de 101%. Ce résultat est obtenu grâce à la promotion du numérique comme moyen d'inclusion financière. Le programme a accompagné les systèmes financiers décentralisés dans le développement d'outils digitaux facilitant l'accès au financement à des populations autrefois fois exclues du fait de la distance et du coût d'accès au crédit. La COVID 19 a été un facteur ayant favorisé le développement de ces outils, lesquels outils ont contribué à la performance enregistrée. De l'opinion des acteurs du système des nations unies et des acteurs de la partie nationale, il ressort que l'un des défis majeurs à prendre en charge dans le cycle prochain du programme est la promotion du numérique comme moyen d'inclusion en vue de l'accès au financement à une large frange des populations surtout rurales et défavorisées.
IP 1.2.7	Score de consommation alimentaire	Nat : 5,2% Urb :6,5% Rur: 15,5%	0%	Le score de consommation alimentaire n'a pas bougé par rapport à la cible, ce qui donne un niveau de performance de 0%. La non disponibilité de données ou statistiques ne permet de faire une appréciation objective de cet indicateur. Toutefois, des opinions des bénéficiaires et des acteurs de mise en œuvre, la flambée des prix des intrants produits agricoles, la crise sanitaire ainsi que les effets du changement climatique expliqueraient ce résultat. Des opinions des acteurs du système des nations unies, il ressort que l'un des facteur d'amélioration de ce score qui mobiliserait plus d'attention au prochain cycle du programme est la rénovation du système alimentaire national avec l'introduction du numérique.
IP 1.2.8	Part de la population dont les dépenses alimentaires >65%	8.2%	ND	Données no disponibles
IP 1.2.9	Indice de stratégie de survie basée sur les moyens d'existence	Nat : 44,6%	ND	Données no disponibles
IP 1.3.2	Proportion des ménages cibles ayant accès à l'énergie propre à coût abordable pour (a) Ménage dirigé par les Femmes ; b) Zone rurale ; c) Zone péri-urbaine et urbaine	(a) 7% (b) 3,0% (c) 10%	ND	Données no disponibles
IP 1.4.1	Mesure de fonctionnalité d'un système intégré d'information climatique. (1. N'existe pas ; 2. Installé ; Partiellement fonctionnel ; 4. Totalement fonctionnel).	4	100%	La mise en œuvre du programme a permis d'installer un système intégré d'information climatique totalement fonctionnel, ce qui correspond à une performance de 100% dans l'atteinte des cibles. La mise en place de ce système est rendue possible grâce à l'approche de création de mécanismes nationaux adoptée par le programme pour faire face au changement climatique et gérer ses effets néfastes. Les actions de renforcement des capacités des structures nationales et les outils déployés ont favorisé la réalisation de cette performance. Il ressort de l'opinion des acteurs de mise en œuvre que le système mise en place favorise la maîtrise des informations climatiques et sert à la prise de décision dans le développement des mécanismes d'adaptation. Ledit système nécessite d'être régulièrement alimentés.

Indicateurs		Cibles	Performances	Analyse spécifique
IP 1.4.2	Existence de système d'alerte précoce fonctionnel ou efficace (1. N'existe pas ; 2. Installé ; 3. Partiellement fonctionnel ; 4. Totalement fonctionnel)	4	100%	Dans le cadre des interventions du programme, un système d'alerte précoce est installé et totalement fonctionnel, ce qui correspond à une performance de 100% dans l'atteinte des cibles. La mise en place de ce système est favorisée par l'approche de création de mécanismes nationaux adoptée par le programme pour faire face au changement climatique et développer les capacités de résilience. Les actions de renforcement des capacités des structures nationales et les outils déployés ont favorisé la réalisation de cette performance. Sur la fonctionnalité ou l'efficacité du système, les acteurs de mise en œuvre reconnaissent l'intérêt du système et les premiers résultats de son implantation mais ils identifient l'amélioration des capacités d'exploitation des informations d'alertes précoces comme un défi à relever.
IP 1.4.3	Existence et fonctionnalité d'un système multisectoriel pour la gestion durable des terres (1. N'existe pas ; 2. Installé ; 3. Partiellement fonctionnel ; 4. Totalement fonctionnel)	4	50%	Un système multisectoriel pour la gestion durable des terres est installé dans le cadre de la mise en œuvre du programme, ce qui affiche une performance de 50% par rapport à la cible. Le système n'est pas encore fonctionnel. De l'entretien avec les acteurs de mise en œuvre, les actions d'installation sont en phase de bouclage.
IP 1.4.4	Nombre d'exploitants agricoles ayant adopté les pratiques durables de la gestion de la fertilité des sols - Nombre exploitants formés ; - Nombre d'exploitants ayant appliqué	7227 6771	98%	La performance enregistrée dans l'atteinte de la cible visée concernant le nombre d'exploitants agricoles adoptant des pratiques durables de gestion de la fertilité des sols est de 98%. Cette performance est favorisée par les formations déployées en faveur des exploitants agricoles et le mécanisme mis en place par le programme pour leur suivi post formation. La mise en place d'infrastructures agricoles et l'accompagnement des exploitants en équipements de production ont contribué à la réalisation de cette performance. Des propos des exploitants agricoles enquêtés, il ressort que l'utilisation de nouvelles pratiques adaptées est un facteur de résilience et un moyen d'amélioration de la productivité. Ces nouvelles pratiques ont également favorisé la diversification et le développement des cultures de contre saison.
IP 1.4.5	Superficie des terres dégradées par rapport à la superficie totale de terre du pays	52%	3%	La performance réalisée relativement à cette cible est de 3%. Cette performance bien que peu satisfaisante est la résultante des efforts consentis par le programme pour l'utilisation des technologies adaptées aux changements climatiques et l'adoption par les exploitants agricoles des pratiques durables de gestion de la fertilité des sols. La prise en charge systématique des zones de vulnérabilité et la mise à l'échelle de l'utilisation des technologies agricoles adaptées ainsi que la réalisation des grands investissements de résilience sont reconnues par les acteurs du SNU, les partenaires de mise en œuvre et les acteurs de la partie nationale comme les leviers de lutte contre la dégradation des terres
IP 1.4.7	Superficie de forêts restaurées.	10%	24%	Concernant l'indicateur relatif à la superficie de forêts restaurées, la performance réalisée par rapport à la cible est de 24%. Cette performance a été possible grâce aux efforts consentis par le programme pour l'utilisation des technologies adaptées aux changements climatiques et l'adoption par les exploitants agricoles des pratiques durables de gestion de la fertilité des sols. Le traitement des zones de vulnérabilité par la réalisation des grands investissements de résilience et le renforcement de la promotion des technologies et pratiques adaptées au changement climatique sont selon les partenaires de mise en œuvre et les acteurs stratégiques comme les facteurs de restauration des superficies de forêt.
IP 1.4.6	Proportion des budgets d'investissement des communes cibles alloués à la résilience climatique	5150 Ha	ND	Données non disponibles

Sources : PNUAD 2019-2023 : Document de programme ; Rapports de progrès 2019-2021 ; Données primaires générées par l'Évaluation Avril-Mai 2022.

83. Sous l'Effet 2, sur 23 cibles d'indicateurs de produit, 9 sont déjà réalisées à 100% ou plus, 7 autres entre 60% et 80% : au total, sur ces cibles, 70% du stock de l'Effet 2, le programme est en avance ou dans les temps pour réaliser ses objectifs de produits. Seulement 3 cibles d'indicateur, 11% de l'ensemble, sont couverts entre 20% et 50%, affichant du retard sur le temps programmatique initialement imparti, tandis que 4 indicateurs de l'Effet ne sont pas documentés dans les données secondaires disponibles et sont donc indécidables pour l'évaluation. (Sources : PNUAD : document de programme et rapports de progrès 2019, 2020, 2021).

Graphique 2 : Effet 2 : Niveau d'approche des cibles par indicateur de produit



Sources : PNUAD 2019-2023 : document de programme ; rapports de progrès ; rapports d'évaluation ; données primaires
Nota : Voir tableau ci-dessous pour la nomenclature des indicateurs de produits de l'Effet 2

84. Cadre d'investissement dans les services sociaux de base, l'Effet 2 a eu une incidence COVID-19 spécifique. La pandémie y a plutôt boosté la capitalisation et l'activité sectorielle, puisqu'elle y greffait des besoins sociaux, sanitaires en l'occurrence, additionnels et le surcroît de ressources nécessaire à les couvrir. Cette situation explique la sur liquidité de ce compartiment du portefeuille qui affiche, 119% d'absorption de ressources, contre 35% et 75% pour les Effets 1 et 3, respectivement, et le niveau de couverture particulièrement élevé des cibles (PNUAD, BCR, Données financières 2022).

85. La situation factuelle des performances du programme sous l'Effet 2 est donnée dans le tableau ci-dessous, avec des analyses spécifiques dans la dernière colonne à droite, faisant également ressortir le ressenti des résultats qui vient du dépouillement des données primaires (entretiens avec les parties). La matrice de traçage des résultats jointe en annexe donne encore plus de détails sur les réalisations et la formation des agrégats présentés ici.

Tableau 4 : Niveau de réalisation des produits de l'Effet 2

Indicateurs		Cibles	Performances	Analyse spécifique
IP 2.1.1	Nombre de documents de politiques, de stratégies, de directives et guides élaborés et actualisés pour la SRMNEAJ et la lutte contre les MT et MNT	10	60%	La mise en œuvre du PNUAD a permis l'élaboration de plusieurs documents de politiques, de stratégies et de guides. Selon les informations collectées auprès des partenaires gouvernementaux, il existe des documents en cours d'élaboration et d'autres élaborés et non encore adoptés. Cette situation serait imputable à la lourdeur administrative constatée au niveau de certaines structures de l'Etat. Comme défi, il y a lieu de renforcer le mécanisme du suivi de la mise en œuvre des stratégies et guide afin d'actualiser les documents déjà produits mais aussi de procéder au renforcement des capacités techniques des structures.
Lourdeur	Pourcentage de formations sanitaires ciblées disposant du plateau technique pour offrir les services de qualité (SONU, allaitement maternel précoce, prise en charge des fistules, PF y compris chez les adolescents, vaccination, PCIME clinique, PCMA)	65%	75%	Les résultats obtenus par le programme montrent un progrès net et significatif marqué par le nombre important de centres qui disposent d'un plateau technique pour offrir les services de qualité, y compris toutes les composantes allant du SONU à la prise en charge de la malnutrition aigüe sévère. De plus, Plus de 4 millions de personnes ciblées ont accès aux services de santé maternelle et reproductive en 2021. Ces résultats, confirmés par les spécialistes de santé rencontrés au cours des entretiens trouvent leur fondement dans la résolution de la crise sanitaire mondiale qui a permis l'acquisition de plusieurs équipements et matériels spécifiques d'appui aux services de soins. Les bénéficiaires interviewés ont noté avec satisfaction l'amélioration de la qualité de leur prise en charge sanitaire. Il reste que ces résultats soient maintenus et renforcés par un suivi rigoureux du dispositif d'entretien et de maintenance préventive et curative des équipements acquis.
IP 2.1.3	Proportion de formations sanitaires disposant de produits vitaux et médicaments en SRMNEAJ, MT et MNT	50%	80%	Le progrès observé est tiré par le renforcement du PEV et la supplémentation en Vitamine A à 6mois, l'amélioration de la qualité des données de la vaccination et l'optimisation de la logistique vaccinale dans plusieurs zones sanitaires entre autres KGS, MK, Banikoara, NKP, BS, PN, TCH, COZO, ZOBOZA, DAA. Selon les acteurs de la santé reçus en entretien, la mise en œuvre des activités supplémentaires de vaccination et l'introduction de nouveaux vaccins ont aussi contribué étroitement à ces résultats qui pouvaient être encore meilleurs si quelques barrières sociologiques ne réduisaient pas la portée de certaines interventions du programme. Pour la suite, il serait intéressant que les activités de sensibilisation des communautés bénéficiaires soient renforcées et les leaders religieux et traditionnels soient mieux impliqués dans les mécanismes de relais.
IP 2.1.4	Proportion d'établissements médicaux qui administrent les médicaments antirétroviraux.	95%	77%	La performance obtenue résulte de la mise en œuvre de la stratégie de rétention des PVVIH y compris le couple Mère-Enfant dans nombres de zones sanitaires. Elle est aussi tirée par le renforcement de la prévention, de la prise en charge et du suivi des femmes, enfants et adolescents affectés et infectés par le VIH au PSLS et 10 ZS. Seulement que, selon les bénéficiaires, sur les 163 sites potentiels, 126 sites sont réellement fonctionnels.
IP 2.2.1	Nombre de structures déconcentrées de l'éducation de base capables de produire et d'utiliser les informations statistiques de leur juridiction compétente.	23 (Communes) 12 (Départements)	40%	Ce niveau de performance indique que les agences au cours des périodes concernées auraient été préoccupées par les interventions devant faciliter les mesures de ripostes à la crise de la Covid-19. Selon les acteurs du système éducatifs rencontrés, la production des statistiques pose un véritable problème de gestion des données au niveau des structures compétentes. Il sera question à l'avenir de renforcer le dispositif de production des statistiques éducatives ainsi que les capacités techniques des structures déconcentrées de l'éducation.
IP 2.2.2	Existence d'un dispositif opérationnel de lutte contre les violences y compris les grossesses précoces en milieu scolaire. (1. N'existe pas, 2.Existe, 3.Existe et opérationnel).	3	100%	Dans le cadre des interventions du programme, un dispositif opérationnel de lutte contre les violences y compris les grossesses précoces en milieu scolaire est installé et totalement fonctionnel, ce qui correspond à une performance de 100% dans l'atteinte des cibles. Cette performance est tirée par l'implication effective des communautés à la base dans les différentes stratégies de lutte contre les VGB. La participation active des acteurs du système éducatif notamment les enseignants et les responsables de zones pédagogiques dans les interventions et activités a facilité l'opérationnalisation de ce dispositif. Cependant le défi de ce dispositif reste le suivi rigoureux et l'évaluation régulière des actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des aspects opérationnels dudit dispositif.
IP 2.2.3	Proportion des Associations de Parents d'Elèves (APE) ayant bénéficié des renforcements de capacités dans la gestion des écoles y compris la gestion des cantines scolaires.	51%	100%	L'atteinte de cet objectif est motivée par le renforcement des capacités des 786 COGES mis en place et/ou redynamisés en 2020 dans huit communes des 3 départements d'intervention de l'UNICEF et l'appui en matériel à 07 groupements féminins ayant initié des activités génératrices de revenus pour le soutien à la préscolarisation. Toutefois au cours de nos entretiens, les bénéficiaires ont exprimé des préoccupations quant à la capitalisation des résultats issus de ces formations. Selon eux, ce résultat pourrait rester bénéfique si les mesures d'accompagnement étaient renforcées à l'avenir.
IP 2.2.4	Proportion d'écoles primaires publiques ayant bénéficié de cantines scolaires.	51%	ND	La réalisation des cibles fait observer un niveau de performance de 100%. Cette performance est favorisée par les actions menées à l'endroit de 3849 sur 7360 écoles disposant de cantine scolaire. Seulement qu'il existe encore un nombre assez important d'écoles qui devraient bénéficier de ce programme malgré qu'elles soient situées dans le centre des localités bénéficiaires. Ce constat a été confirmé par les responsables des établissements scolaires pour qui la situation de pauvreté dans laquelle végètent certaines communautés exigent une généralisation de ce programme dans toutes

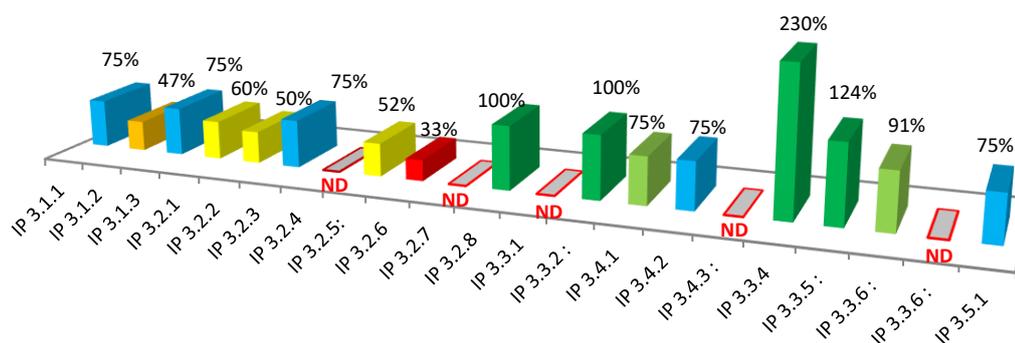
Indicateurs		Cibles	Performances	Analyse spécifique
				les localités du Bénin. Il serait donc souhaitable que les acteurs gouvernementaux, appuyés par les partenaires techniques et financiers orientent les interventions vers l'ensemble des couches scolaires au niveau des établissements primaires.
IP 2.2.5	Existence d'un document national de politique holistique sur la profession enseignante. (1. N'existe pas, 2. Existe, 3. Existe et mis en œuvre).	3	50%	Le niveau de performance de 50% enregistré dans la réalisation de cet objectif, indique l'existence de ce document pourrait induire un taux d'atteinte de la cible à environ 60%. Cependant le fait qu'il ne soit pas encore adopté lui ôte son caractère officiel et non en vigueur. L'implication réelle des acteurs gouvernementaux au niveau stratégique permettrait d'accélérer le processus de mise en vigueur de ce document et pourrait faciliter ainsi l'amélioration de l'image de la profession enseignante.
IP 2.2.6	Nombre de structures étatiques ayant bénéficié des renforcements de capacités sur la gestion des cantines scolaires, la planification et la gestion du système de l'éducation	43	ND	La performance réalisée par rapport aux cibles en ce qui concerne le nombre de structures étatiques ayant bénéficié des renforcements de capacités sur la gestion des cantines scolaires, la planification et la gestion du système de l'éducation est 100%. Deux activités ont mobilisé plusieurs structures étatiques telles que les Mairies et ces structures déconcentrées, sans oublier les préfectures et bien d'autres. Ces éléments permettent d'établir que les structures étatiques sont impliquées dans la chaîne des opérations de gestion, gestion des cantines scolaires, la planification et la gestion du système de l'éducation. Cette performance a été reconnue par la quasi-totalité des acteurs éducatifs reçus en entretien qui ont attesté qu'un effort a été fait dans ce cadre. Toutefois, un dispositif de veille stratégique devra être mis en place pour préserver ces résultats positifs et maintenir la capacité technique de ces structures optimale face aux défis réels de la pauvreté.
IP 2.2.7	Existence d'un système national opérationnel d'évaluation des apprentissages de l'éducation de base (1. N'existe pas, 2. Existe, 3. Existe et opérationnel).	3	100%	Dans le cadre des interventions du programme, un système national opérationnel d'évaluation des apprentissages de l'éducation de base existe et totalement fonctionnel, ce qui correspond à une performance de 100% dans l'atteinte des cibles. La mise en place de ce système est favorisée par la création d'un service abritant le système national opérationnel d'évaluation des apprentissages de l'éducation de base qui est logé à l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education. Les actions de renforcement des capacités des structures nationales et les outils déployés ont favorisé la réalisation de cette performance. Néanmoins, le système gagnerait à renforcer ce dispositif par un suivi rigoureux des résultats d'évaluations et une mise en œuvre effective des recommandations et décisions issues des évaluations.
IP 2.3.1	Pourcentage de communes disposant d'acteurs renforcés en matière de promotion et de protection des droits humains et de lutte contre l'exploitation, les abus et les violences y compris les VBG.	40,26%	100%	La performance réalisée par rapport à la cible est de 100%. Cette performance a été possible grâce aux efforts consentis à travers plusieurs sessions de renforcement de capacité en matière de promotion et de protection des droits humains. En réalité, selon les informations collectées auprès des responsables de centres de promotions sociales rencontrés, les résultats de ces sessions de renforcement de capacité des structures communales ont un effet positif significatif sur la lutte contre l'exploitation, les abus et les violences y compris les VBG. Malgré cette performance, beaucoup d'efforts restent à fournir dans ce domaine. Mise à part la formation des acteurs communaux, il y a lieu de travailler leur implication effective ainsi que la prise en compte de ces défis dans leur document de politiques et de stratégies de développement.
IP 2.3.2	Proportion de personnes (enfant, femme, adolescent/e) victimes de violence, de traite, d'exploitation et d'abus, ayant bénéficié des services essentiels de protection.	70%	70%	La performance enregistrée dans la réalisation de la cible de cet indicateur est de 70%. On note une progression significative des interventions en cette matière. Cependant les règlements à l'amiable et les pesanteurs socio-culturelles ont un effet inhibiteur sur la progression de cet indicateur. Il est revenu que dans plusieurs localités, certains rites culturels empêchent les victimes de porter plaintes contre les abus. Pire, la peur créée par le traumatisme freine la volonté des victimes à se porter devant les juridictions compétentes pour dénoncer les mises en cause. Les actions de sensibilisations des communautés devant bénéficier de ces services essentiels devront être renforcées. Les capacités opérationnelles des structures de protections devront bénéficier d'un appui réel en matériels, équipements et outils appropriés pour garder leur intervention optimale.
IP 2.3.3	Proportion de communes disposant d'un plan budgétisé de protection des personnes vulnérables et des mécanismes communautaires d'identification, de dénonciation et de référencement des cas d'exploitation, d'abus et de violences y compris les VBG	100%	213%	Le programme appui les communes de l'Alibori, du Borgou et du Zou pour l'élaboration de leur PDC de quatrième génération (PDC) afin de disposer des PDC intégrant les droits des enfants, notamment ceux des plus vulnérables. Ce qui a permis de porter à 17 le nombre de nouveaux plans de développement national et local sensibles aux droits de l'enfant, à l'équité et au genre élaborés et mis en œuvre au cours du cycle contre 8 planifiés. Les interventions du programme sont axées sur l'appui aux communes planifiées dans la conception d'un plan d'action budgétisé de protection des enfants et de mécanisme de d'identification, de dénonciation, référencement et de cas d'abus et de violence y compris les VBG. De toute évidence, il ne s'agit pas d'avoir un plan budgétisé de protection des personnes vulnérables mais de veiller à la bonne mise en œuvre de ce plan et à l'évaluation des ses résultats.
IP 2.3.4	Proportion de grossesses enregistrées chez les filles en milieu scolaire dans les communes d'interventions.	0.5%	ND	
IP 2.3.5	Existence d'un cadre juridique opérationnel visant à promouvoir, à faire respecter et à suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe. (1.	4	100%	La mise en œuvre du programme a permis d'installer un cadre juridique opérationnel visant à promouvoir, à faire respecter et à suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe totalement fonctionnel, ce qui correspond à une performance de 100% dans l'atteinte des cibles. Cependant, ce cadre juridique devra être scrupuleusement respecté par tous les acteurs et à tous les niveaux de la chaîne d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement au niveau national.

Indicateurs		Cibles	Performances	Analyse spécifique
	N'existe pas, 2. Existe, 3. Partiellement fonctionnel, 4. Fonctionnel)			
IP 2.4.1	Proportion de localités ayant atteint l'état FDAL sur l'ensemble des localités déclenchées.	85%	68%	La performance enregistrée par rapport aux principales interventions de promotion des localités à l'atteinte de l'état FDAL est tirée entre autres par la promotion de lavage des mains auprès des communautés, la construction d'ouvrages d'évacuation des excréments et l'appui à la promotion de l'arrêt de la défécation à l'air libre au sein des communautés en milieu rural. Ces différentes réalisations citées facilitent la promotion de l'état FDAL. Toutefois quelques contraintes communautaires ralentissent la quête de cette certification. Ce résultat pourra être amélioré par la sensibilisation des communautés à la base.
IP 2.4.2	Nombre d'écoles disposant d'eau sûre et de latrines séparées filles et garçons	80	ND	
IP 2.4.3	Nombre de formations sanitaires disposant d'eau sûre, de dispositif de lavage de mains et de latrines.	150	80%	La performance enregistrée dans l'atteinte de la cible visée concernant Nombre de formations sanitaires disposant d'eau sûre, de dispositif de lavage de mains et de latrines est de 80%. Les dispositifs de lavage des mains ont presque été fournis à toutes les cibles mais quant aux latrines certaines communautés sont en attente d'être desservies. Les communautés bénéficiaires ont déploré la politique de deux poids deux mesures observée sur le terrain dans l'implantation de ces latrines.
IP 2.5.1	Proportion de nouveaux acteurs nationaux et locaux de protection sociale renforcés en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi des programmes de transferts sociaux, par sexe au cours du cycle	100%	100%	Au total ces activités non exhaustives contributives au renforcement des capacités des différents acteurs ciblés ont presque couvert lesdites cibles dans de diverses proportions. Néanmoins des efforts d'extensions restent à faire. On enregistre une performance de 100%.
IP 2.5.2	Nombre de nouveaux documents de politique et plans, intégrant les droits de l'enfant, de la femme, des personnes en situation de handicap et autres vulnérables élaborés au cours du cycle.	20	20%	La performance réalisée relativement à cette cible est de 20%. Cette performance bien que peu satisfaisante est la résultante des efforts consentis par les structures gouvernementales. Le nombre de nouveaux documents de politique et plans, intégrant les droits de l'enfant, de la femme, des personnes en situation de handicap et autres vulnérables élaborés au cours du cycle sont très faibles par rapport à la cible définie. Selon les acteurs rencontrés, des défis énormes restent à relever dans ce domaine.
IP 2.5.3	Existence d'un mécanisme fonctionnel de coordination et de suivi des interventions de protection sociale (1. N'existe pas, 2. Existe, 3. Partiellement fonctionnel, 4. Fonctionnel)	4	100%	Un mécanisme fonctionnel de coordination et de suivi des interventions de protection sociale existe et est fonctionnelle Même si certains mécanismes restent partiellement fonctionnels ceux cités existent et participent tous à la protection sociale. Ce résultat est tiré par l'implication effective des acteurs gouvernementaux appuyés par les partenaires au développement. Ce qui a permis d'élaborer le mécanisme et de le rendre fonctionnel.
IP 2.5.4	Existence d'un document de politique nationale de Santé et Sécurité au Travail conformément à la convention n° 187 de l'OIT. (1. N'existe pas, 2. Existe, 3. Partiellement fonctionnel, 4. Fonctionnel)	4	100%	Un document de politique nationale de Santé et Sécurité au Travail existe conformément à la convention n°187 de l'OIT. Le seul défi lié à l'existence de ce document reste le respect des mesures et dispositions y sont prévues et l'instauration d'un dispositif de veille stratégique des dimensions de son application.

Sources : PNUAD 2019-2023 : Document de programme ; Rapports de progrès 2019-2021 ; Données primaires générées par l'Évaluation Avril-Mai 2022.

86. Sous l'Effet 3, sur 21 cibles d'indicateur de produit, 4 sont déjà réalisées à 100% ou plus, 8 autres entre 60% et 91% : au total sur ces cibles, 57% du stock de l'Effet 3, le programme est en avance ou dans les temps pour réaliser ses objectifs en termes de livraison de produits ; 4 cibles d'indicateur, 19% de l'ensemble, sont couverts entre 33% et 52%, affichant du retard sur le rythme de progression du cycle du programme, tandis que 5 indicateurs de l'Effet ne sont pas documentés dans les données secondaires disponibles, ce qui les laisse non décidables pour l'évaluation. (Sources : PNUAD : document de programme et rapports de progrès 2019, 2020, 2021).

Graphique 3 : Effet 3 : Niveau d'approche des cibles par indicateur de produit



Sources : PNUAD 2019-2023 : document de programme ; rapports de progrès ; rapports d'évaluation ; données primaires
Nota : Voir tableau ci-dessous pour la nomenclature des indicateurs de produits de l'Effet 3

87. La situation factuelle des performances du programme sous l'Effet 3 est donnée dans le tableau ci-dessous, avec des analyses spécifiques dans la dernière colonne à droite, faisant également ressortir le ressenti des résultats qui vient du dépouillement des données primaires (entretiens avec les parties). La matrice de traçage des résultats jointe en annexe donne encore plus de détails sur les réalisations et la formation des agrégats présentés ici.

Tableau 5 : Niveau de réalisation des produits de l'Effet 3

Indicateurs		Cibles	Performance	Analyse spécifique
IP 3.1.1	Niveau de renforcement des capacités de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) pour conduire des élections inclusives et crédibles (1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant).	3	75%	Le niveau de renforcement des capacités de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) pour conduire des élections inclusives et crédibles est jugé satisfaisant en 2021. Cette performance est portée entre autres par la mise en œuvre des actions de formation des acteurs impliqués dans le processus des élections pour favoriser l'appropriation du cadre légal régissant les élections ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'outils visant le développement et la modernisation de l'institution et la mise à dispositions d'importants équipements en appui à l'institution. Des opinions des acteurs, il ressort que ces actions ont grandement amélioré la transparence et la crédibilité du processus électoral et amélioré l'exercice des prérogatives de l'institution. Toutefois, les défis résident dans le caractère peu consensuel des réformes politiques qui affectent l'opinion de la population vis-à-vis de l'institution.
IP 3.1.2	Proportion de femmes positionnées sur les listes des candidats aux élections législatives, communales et locales	20%	47%	On note un recul du positionnement des femmes sur les listes des candidats aux élections affectant ainsi le niveau de participation des femmes au processus électoral qui demeure faible. Bien que plusieurs actions menées aient visé la connaissance et l'appropriation des nouvelles lois de promotion et de protection des droits des femmes ainsi que la mise en place des plateformes destinées à rendre disponible l'information sur les compétences et les emplois occupés par les femmes, le contexte non consensuel du dernier cycle électoral n'a pas facilité l'exercice du leadership féminin en politique. Par ailleurs, la faible implication de la société civile y est notée. Des opinions des acteurs confortent ces constats et mettent en exergue, dans la pratique, un faible engagement des leaders politiques à favoriser le positionnement des femmes, la révision des textes régissant le fonctionnement des parties pour y inclure davantage de mesures en faveur des femmes et l'effectivité du positionnement des femmes dans les listes électorales. Des défis demeurent dans le modèle d'intervention du programme qui doit privilégier une stratégie d'intervention directe par les OSC avec des projets spécifiques menés directement ainsi que la mise en œuvre des actions structurelles devant réellement impacté l'exercice du leadership féminin.
IP 3.1.3	Niveau de renforcement des capacités des parlementaires à entreprendre le vote des lois, le contrôle et la représentation de manière inclusive et responsable. (1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant).	4	75%	Le niveau de renforcement des capacités des parlementaires est satisfaisant. Ce niveau de renforcement des capacités est porté par certaines actions visant l'appropriation des missions de l'institution, les procédures internes, la lecture du budget, des lois et règlements, l'analyse des comptes économiques et l'interrelation entre ces comptes, l'audit interne, le contrôle et l'évaluation ainsi que le maintien en état de fonctionnalité de la radio hémicycle et son extension pour la télévision d'hémicycle améliorant ainsi l'accès à l'information parlementaire. Des opinions des acteurs, on note une amélioration des capacités des députés à assurer efficacement leurs rôles de vote des lois, de contrôle de l'action du gouvernement et de représentation de manière inclusive et responsable qui s'exprime par la qualité du débat parlementaire, la mise en place de plusieurs commissions parlementaires d'information et de contrôle sur des sujets sensibles. Des défis demeurent notamment dans la dynamisation du contrôle de l'action gouvernementale avec des audits des entreprises publiques, la numérisation et la dématérialisation des processus métiers, l'institutionnalisation des acquis, le développement de la radio sur internet et radio télévisé avec diffusion dans les langues nationales, l'archivage numérique de la production radiographique au niveau du parlement, l'amélioration du cadre de travail.
IP 3.2.1	Proportion de tribunaux amis des enfants fonctionnels.	(5/14) 35,71%	60%	La proportion de tribunaux amis des enfants fonctionnels a progressé et s'est établie à 60% de la cible. Ce résultat est dû aux différents appuis améliorant le fonctionnement de ces tribunaux et qui ont contribué à garantir aux enfants un accès équitable à des services judiciaires adéquats et conformes aux normes de protection des droits des personnes vulnérables. Des efforts doivent être déployés pour accroître la couverture du territoire en tribunaux des enfants en vue d'améliorer l'accès des enfants aux services judiciaires
IP 3.2.2	Proportion de frontières dotées de systèmes de collecte de données	6/18 33,33%	50%	La proportion de frontières dotées de systèmes de collecte de données affiche un niveau de performance de 50% par rapport à la cible. Ce résultat s'explique par l'installation du MIDAS, un système d'information et d'analyse des flux migratoire dans le but d'avoir un meilleur suivi des flux migratoires au niveau de quatre (04) postes frontaliers.

Indicateurs		Cibles	Performance	Analyse spécifique
				Des entretiens avec les acteurs, ce système permet de fiabiliser le contrôle au niveau du poste frontalier, d'anticiper les crimes frontaliers, d'accroître l'efficacité au niveau des postes frontaliers ainsi que la production des statistiques crédibles et fiables sur les flux migratoires. Des difficultés résident dans l'effectivité de son utilisation au niveau de certains postes ayant bénéficié de cet outil, le portage au niveau institutionnel pour le rendre opérationnel ainsi que son extension à toutes les frontières du pays portage.
IP 3.2.3	Niveau d'amélioration des capacités des institutions (Ministère en charge de la justice, la Cour Suprême, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et autres) opérationnelles à soutenir le respect des obligations en matière de droits de l'homme ratifiées aux niveaux national et international : État de droit et justice - Droits de l'homme. (1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant)	a) 4 b) 4	75%	Le niveau d'amélioration des capacités des institutions devant veiller au respect des engagements pris par le pays en matière de droits de l'homme est jugé satisfaisant. Ces résultats s'expliquent par plusieurs interventions dont la construction de nouveaux Tribunaux de Première Instance (TPI), la construction des tribunaux amis des enfants, la création des juridictions de commerce afin de rapprocher la justice du justiciable, l'installation et fonctionnement de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) ainsi que les différents appuis à l'Agence Pénitentiaire du Bénin (APB) et ses 11 établissements sous son autorité ont bénéficié d'assistance. Des entretiens avec les acteurs, le Ministère en charge de la justice, la Cour Suprême, la Haute Cour de Justice, la Commission Nationale des Droits de l'Homme ont renforcé leur capacité de manière à soutenir le respect des droits de l'homme. Des efforts doivent être déployés pour la poursuite de la mise en œuvre de la carte judiciaire, la mise en place de l'aide juridictionnel, le contrôle citoyen de l'action publique ainsi que la dématérialisation des processus.
IP 3.2.4	Proportion de la population ayant confiance au système judiciaire parmi les personnes de 18 ans ou plus ayant eu contact avec le système judiciaire au cours des 12 derniers mois. a) Les systèmes de justice officiels ; b) Les systèmes de justice informels	a) 90 % b) 90%	ND	Cet indicateur n'a pu être renseigné en absence de donnée. De plus, il ne relève pas d'indicateur de produit mais plutôt d'effet résultant des changements en termes de confiance au système judiciaire induits par le renforcement des institutions intervenant dans le domaine de la justice
IP 3.2.5	Nombre d'unités de police / gendarmerie disposant de service de protection de l'enfant et de la femme	23	52%	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'unités de police disposant de service de protection de l'enfant a atteint un niveau de performance de 52%. La mise en place des cellules focales sensibles aux enfants a permis de renforcer la protection des droits de l'enfant. Cependant, plusieurs affectations ont été faites au sein de la police et il y a lieu de renforcer les acquis. De même il est nécessaire de poursuivre les efforts visant l'amélioration de la couverture des unités de police en cellules de protection de l'enfant.
IP 3.2.6	Nombre de rapports pays et alternatifs soumis dans les délais (CADBE, CDE et ses protocoles, EPU, ECOSOC) et suivi de la mise en œuvre des recommandations au cours du cycle.	6	33%	Cet indicateur a atteint 33% de la cible. L'élaboration du 6e et 7e rapports périodiques de la CDE a été effectif. Par ailleurs, les actions menées ont porté sur l'appui au renforcement des capacités pour la rédaction des rapports pays sur l'état des droits de l'homme au Bénin, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel. Selon les avis des acteurs rencontrés, ces appuis permettent de rendre disponibles l'information sur le respect des droits de l'Homme au Bénin.
IP 3.2.7	Proportion d'enfants des communes d'interventions disposant de leur acte de naissance.	65%	ND	Indicateur non renseigné : pas de données disponibles !
IP 3.2.8	Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire.	100%	100	La proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs fait systématiquement objet de poursuite judiciaires. Les différentes actions de renforcement des juridictions ont donc créé un environnement propice à la lutte contre les infractions contre les mineurs leur garantissant ainsi un accès équitable à des services judiciaires adéquats.

Indicateurs		Cibles	Performance	Analyse spécifique
IP 3.3.1	Taux d'exécution des budgets d'investissement communaux.	60%	ND	Indicateur non renseigné : pas de données disponibles !
IP 3.3.2	Niveau de mise en place des technologies numériques et les méga données pour : a) Livraison et suivi des services ; b) Engagement public ; c) Identité légale et état civil ; d) niveau global (1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant).	a) 3 b) 3 c) 3 d) 3	100%	Le niveau de mise en place des technologies numériques dans l'administration est satisfaisant. Cette performance s'explique par la mise en place de plusieurs plateformes fonctionnelles et mises à l'utilisation effective des bénéficiaires, des Centres communaux de services publics et guichets installés et fonctionnels, plusieurs plateformes de collecte des données. Des entretiens avec les acteurs, ces plateformes ont contribué à la réduction des tracasseries administratives, la réduction de contact usagers/administrations limitant la corruption, le rapprochement du service public des usagers y compris les collectivités locales, le gain de la performance individuelle des agents par la réduction des déplacements pour le suivi de carrière et l'amélioration de l'image de l'administration. Défis résident dans le fonctionnement de l'ensemble des plateformes développées, l'appropriation et l'accompagnement à l'utilisation des services dématérialisés, la pérennisation des acquis, l'amélioration de la couverture des services dématérialisés mis en place par l'administration ainsi que la couverture du territoire en points de contact numériques.
IP 3.4.1	Niveau d'intégration des accords internationaux dans les plans et budgets au niveau de l'ensemble du Gouvernement : a) Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; b) Accord de Paris ; c) Autres accords internationaux (1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. ; d) Satisfaisant, 4. Très satisfaisant)	a) 4 b) 4 c) 3	75%	Le niveau d'intégration des accords internationaux dans les plans et budgets au niveau de l'ensemble du Gouvernement est satisfaisant. D'importants progrès ont été enregistrés notamment l'arrimage du PND, PAG, PC2D aux instruments internationaux auxquels le Bénin est partie, le développement de l'application SIG-ODD qui accompagne la mise en cohérence des documents budgétaires avec les ODD et les engagements mondiaux et le renforcement des services budgétaires centraux et municipaux dans la budgétisation axée sur les ODD. Ces actions ont amélioré la qualité de l'allocation des dépenses publiques Des défis résident dans l'appropriation des acteurs sur l'ensemble des outils mis en place
IP 3.4.2	Niveau d'efficacité des mécanismes de collecte et d'analyse des données fournissant des données désagrégées pour suivre les progrès vers les ODD (1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant)	4	75%	Le niveau d'efficacité des mécanismes de collecte et d'analyse des données pour le suivi des progrès vers les ODD est satisfaisant. Les actions mises en œuvre ont permis le développement et le fonctionnement des systèmes d'information SYPAGeS et SIDoFFE pour la collecte et la gestion des données de routine respectivement dans les secteurs social et de justice, la mise en place de plusieurs plateformes de collecte des données, la réalisation des enquêtes de grande envergure comme MICS, EDS, l'Analyse du chevauchement des privations multiples (MODA), les actions de renforcement des capacités des acteurs du système statistique national avec l'amélioration continue de la production des données sur les interventions mises en œuvre, Des entretiens avec les acteurs, les actions menées ont amélioré la disponibilité de l'information dans plusieurs secteurs pour la conception, le suivi et l'évaluation des politiques publiques Les défis résident dans la poursuite du financement des opérations de collecte des données y compris les enquêtes de grande envergure, l'effectivité de l'application de la loi sur les activités statistiques, la mise en œuvre du projet conjoint d'appui à la statistique pour le suivi de l'agenda 2030, le renforcement en capacités du système statistique national, la diffusion, la valorisation et la culture statistique, l'accompagnement de l'analyse thématique au niveau des ministères en vue de favoriser l'utilisation des données pour la conception des politiques publiques et la poursuite de la mise en place des plateformes de collecte au niveau des ministères sectoriels
IP 3.4.3	Nombres de rapports sur le suivi des ODD et de rapports alternatifs des OSC sur les ODD au cours du cycle.	5	54%	Cet indicateur a atteint 54% de la cible. Des progrès ont été donc enregistrés en ce qui concerne l'élaboration des rapports sur le suivi des ODD pour rendre compte du chemin parcouru. Ces rapports ont permis de rendre disponibles l'information sur plusieurs cibles des indicateurs des ODD en vue d'apprécier les efforts déployés Les défis résident dans la régularité de ces rapports et l'amélioration de leur complétude au regard de l'ensemble des cibles prioritaires retenus par le pays.
IP 3.3.4	Nombre de nouvelles communes d'intervention disposant d'une base de données et de tableaux de bord social au cours du cycle.	10	230%	Cet indicateur affiche une performance au-delà de la cible attendue Ce résultat s'explique par la mise en place de plusieurs tableaux de bords sociaux au profit de plusieurs communes. Des entretiens avec les acteurs, il s'agit d'un outil très important pour le développement local facilitant la prise de décision, la prévision, la planification et le suivi des interventions ainsi que les évaluations des projets

Indicateurs		Cibles	Performance	Analyse spécifique
				Des difficultés rencontrées résident dans la disponibilité d'information pour l'alimentation de l'outil, l'absence d'un dispositif de collecte de données, la non-digitalisation du tableau de bord rendant plus fastidieux la mise à jour et la faible capacité des acteurs au niveau des communes pour une utilisation.
IP 3.3.5	Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (Education, Santé, Développement social)	33%	124%	La proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels notamment l'éducation, la santé et le développement social s'établit à 124,24% de la cible Des entretiens, on note que ces secteurs ont été inscrits en priorités dans les interventions du gouvernement à travers plusieurs interventions
IP 3.3.6	Niveau de mise en œuvre des réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA.	100%	91%	Le niveau de mise en œuvre des réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA s'établit à 91% Cet indicateur a progressivement évolué depuis 2018 mettant en exergue les efforts consentis pour la mise en œuvre des actions prévues notamment : la mise en place de guides à l'usage des acteurs de la chaîne de planification-budgétisation (Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses, Projets Annuels de Performance, Rapports Annuels de Performance), un nouveau cadre de dépenses à moyen terme axé sur les ODD, la formation des acteurs de la chaîne de budgétisation au niveau central et la dématérialisation des procédures liées aux recettes et dépenses de l'Etat. Selon l'opinion des personnes rencontrées, il s'agit d'une réforme majeure qui s'intéresse à la fois à la gestion des recettes, de la dette et des dépenses publiques et a permis au pays d'améliorer l'efficacité, l'efficience et transparente dans l'utilisation des ressources Des défis d'appropriation demeurent au niveau de l'ensemble des ministères et institutions pour l'opérationnalisation des outils mise en place.
IP 3.3.6	Proportion de mise en œuvre des recommandations des mécanismes des droits de l'homme notamment de l'EPU	ND	ND	Indicateur non renseigné : données non disponibles !
IP 3.5.1	Mesure dans laquelle les infrastructures nationales de paix fonctionnent efficacement et prennent en compte la dimension genre (1. Pas adéquatement ; 2. Très Partiellement ; 3. Partiellement ; 4. Largement) Fréquence : annuelle	4	75%	Le fonctionnement des infrastructures nationales de paix y compris la prise en compte de la dimension genre est satisfaisant. Ces résultats s'expliquent par la réalisation de plusieurs actions notamment le renforcement des capacités du Centre de Perfectionnement aux Actions Post-confliktuelles de Déminage et de Dépollution (CPADD), la réalisation d'une étude multifonctionnelle sur la perception du conflit, de l'extrémisme violent et des mécanismes endogènes de consolidation de la paix dans 16 communes frontalières du Bénin, l'élaboration de la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent, la mise en place des mécanismes d'alerte précoce dans les communes, l'organisation des cliniques juridique pour la sensibilisation des populations et la formation des organisations communautaire de jeunes et de femmes pour lutter contre le phénomène. Des entretiens avec les acteurs, on note qu'en dépit de la sensibilité du sujet, de la réticence des acteurs et du faible priorisation dans l'allocation des ressources au début de la mise en place du programme, les actions menées ont permis l'extinction des foyers de conflits grâce au mécanisme d'alerte précoce, de limiter les recrutements des cibles potentielles et de freiner l'expansion du phénomène vers certaines régions du pays. Avec la recrudescence du phénomène, la stratégie élaborée a servi de base pour la mise en place de plusieurs projets ¹ axés sur les causes structurelles du phénomène. Des défis résident dans la priorisation du phénomène dans le nouveau cycle, le renforcement des interventions régionales, l'extension des mécanismes d'alerte et la prise en compte des dimensions sociales, culturelles, économique et sécuritaire dans la riposte.

Sources : PNUAD 2019-2023 : Document de programme ; Rapports de progrès 2019-2021 ; Données primaires générées par l'Evaluation Avril-Mai 2022.

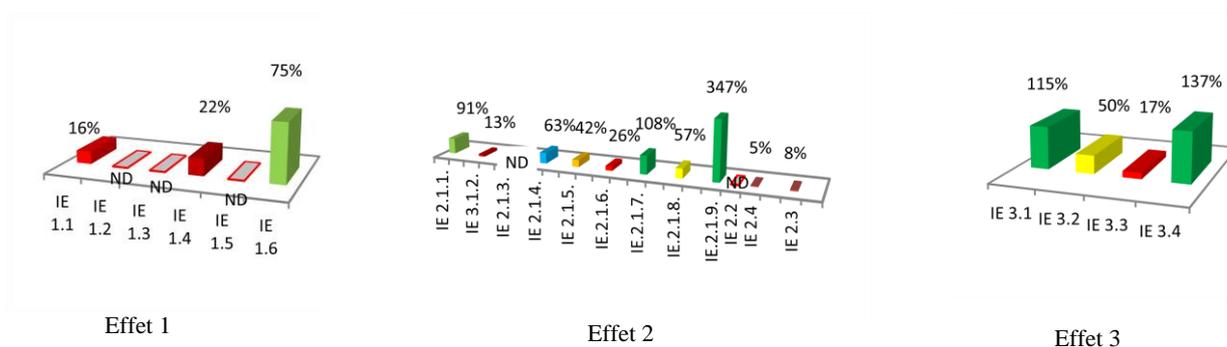
¹ Deuxième phase du Projet Bénin-Burkina Faso-Togo ; Projet corridor Bénin-Burkina-Togo-Ghana-Cote d'Ivoire et projet transfrontalier Bénin-Niger

Niveau Effets : Résonance mitigée à faible sur les indicateurs nationaux

88. Les contributions du programme sont articulées sur un ensemble de 22 cibles d'indicateurs de résultat. Les évolutions sur ces agrégats nationaux, caractéristiques de seuils de progression dans le développement économique et social du pays ressortent beaucoup plus mitigées. Sur les 22 cibles d'Effet, 4 (18% de l'effectif) sont déjà atteintes par le pays à plus de 100%, 2 (9%) à 63% et 91%, 8 (36%) à moins de 60%, les 5 restants (22%) n'enregistrant pas de performance documentée. En d'autres termes, le pays a dépassé 27% de ses cibles de résultats en lien avec le programme, ou serait encore dans les délais pour les atteindre si le cycle devait aller à son terme, tandis qu'il est en retard sur 36% desdites cibles sous la même hypothèse. (Sources : PNUAD : document de programme et rapports de progrès 2019, 2020, 2021).

89. Cette performance d'ensemble montre une grande dispersion entre blocs d'indicateurs respectifs des trois Effets programmatiques. En rapport avec l'Effet 1, sur 6 cibles d'indicateurs d'effet, 1 seul est atteint à 75%, pour 2 couverts à 16% et 22%, et 3 autres encore non documentés. En rapport avec l'Effet 2, sur 12 cibles d'indicateur d'Effet, le pays a progressé de manière significative sur 4 au point de les atteindre ou d'y être en avance par rapport au temps écoulé dans le cycle du programme, et est en retard sur 6 autres cibles, tandis que les 2 cibles restantes ne sont pas documentées en l'état des données en possession de l'évaluation. Enfin, en rapport avec l'Effet 3, sur 4 indicateurs d'Effet retenus dans la matrice du programme, le pays a dépassé la cible pour 2 d'entre elles, et est en retard sur les 2 autres. (Sources : PNUAD : document de programme et rapports de progrès 2019, 2020, 2021).

Graphique groupé 4: Evolution des indicateurs nationaux en rapport avec les 3 Effets du programme



Sources : PNUAD 2019-2023 : document de programme ; rapports de progrès ; rapports d'évaluation ; données primaires

La nomenclature des indicateurs de résultats, par Effet, nécessaire à une bonne lecture des trois graphiques de performance ci-dessus, est comme suit :

Nomenclature des indicateurs d'effet de l'Effet 1

- IE 1.1 : Taux de pauvreté monétaire
- IE 1.2 : Taux de sous-emploi
- IE 1.6 : Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique
- IE 1.4 : Indice de l'insécurité alimentaire
- IE 1.5 : Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans.
- IE 1.3 : Taux de croissance des dépenses des ménages par tête pour les 40% de la population les plus pauvres.

Nomenclature des indicateurs d'effet de l'Effet 2

- IE 2.1.1. Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
- IE 3.1.2. Taux de prévalence de la contraception
- IE 2.1.3. Taux de satisfaction de la demande en contraception chez les jeunes et adolescents
- IE 2.1.4. Proportion de PVVIH sous ARV
- IE 2.1.5. Pourcentage d'enfants de moins de 06 mois exclusivement nourris au lait maternel
- IE 2.1.6. Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui ont eu la fièvre dans les deux dernières semaines et pris en charge par

- ACT ou autre traitement de première ligne en accord avec la politique nationale de lutte contre le paludisme
- IE.2.1.7. Prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de 06 à 59 mois
- IE.2.1.8. Proportion d'enfants de 12 à 23 mois ayant reçu tous les vaccins du PEV
- IE.2.1.9. Prévalence de l'hypertension artérielle
- IE 2.2 : Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de 1er cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe.
- IE 2.4 : Proportion de la population bénéficiant de protection sociale.
- IE 2.3 : Proportion de femmes, d'enfants et d'adolescent(e)s, victimes de violences, d'abus et d'exploitation, ayant bénéficié des services sociaux de prise en charge, par forme, par âge et par sexe.

Nomenclatures des indicateurs d'effet de l'Effet 1

- IE 3.1 : Proportion de la population dont l'expérience la plus récente avec les services publics a été satisfaisante au cours du cycle
- IE 3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement
- IE 3.3 : Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus
- IE 3.4 : Indice de Redevabilité Mo Ibrahim
- IE 3.5 : Indice de Participation et droits humains Mo Ibrahim

90. Il ressort de l'état des performances économiques et sociales du pays en rapport avec les Effets accompagnés par le programme que, dans l'ensemble, les progrès sont à cet égard beaucoup plus lents et nettement moins significatifs que ce qui est noté au niveau des produits sur lesquels le programme est en responsabilité directe et exclusive. Ce hiatus entre le rendu sur les produits et leur résonance sur les indicateurs de développement du pays s'explique par le fait que ces derniers sont dans l'ensemble des agrégats structurels lourds qui, pour bouger, ont besoin, généralement parlant, d'interventions multiples et croisées, et surtout de beaucoup de temps. L'action du programme, même avec des extrants significatifs à l'interne, n'est pas suffisante à elle seule pour influencer ces agrégats. Ils ont par ailleurs besoin, pour évoluer notablement, de beaucoup plus de temps que les trois années de mise en œuvre du PNUAD. Le contexte COVID-19, agissant comme un déflateur net de l'activité économique, ajoute encore à cette inertie des indicateurs nationaux.

91. La question reste toutefois posée de savoir s'il n'y aurait pas moyen de contourner, ne serait-ce qu'en partie, cette difficulté. Sous l'Effet 3, les indicateurs nationaux ont mieux répondu à l'action du programme, deux sur quatre s'étant nettement améliorés. A l'examen, ces indicateurs ont un profil plus sensible aux produits délivrés par le programme sous l'Effet 3 : par exemple, la mise en place d'une infrastructure digitale de relèvement de la qualité dans l'administration influence très vite la perception des usagers sur le service rendu par cette fonction. Il y a donc un enjeu de lisibilité des effets du programme à le référer, en partie à tout le moins, à des indicateurs plus sensibles. L'autre possibilité serait aussi de financer des évaluations d'impacts circonscrites dans les zones de concentration, où l'on peut bien déterminer localement l'évolution d'un taux de chômage, de sous-emploi, voire une incidence de pauvreté.

92. *Constat #12 : Prise en compte des vulnérabilités : L'accès des vulnérables aux avantages du programme est favorisé par un ciblage centré sur les zones à fort besoin ; à l'intérieur de ces territoires et en l'absence de stratégies dédiées, ces groupes fragiles sont plutôt touchés au prorata de leur représentation dans la population générale.*

93. Le programme parvient à toucher les groupes défavorisés et marginalisés, voire discriminés, bien que les statistiques relatives à ces cibles ne soient pas toujours systématisées. A titre d'illustration, la compilation faite à partir des données secondaires (PNUAD, Rapports de progrès 2019, 2020, 2021) fait ressortir parmi les bénéficiaires directs de l'Effet 1 quelque 13 216 femmes, 26 600 jeunes et 3 662 handicapés, le tout représentant environ 40% de l'ensemble des personnes physiques touchées par les interventions dans cet axe. Sous l'Effet 2, les réalisations en matière de services sociaux de base ciblent en priorité les zones de plus

grande pauvreté ; aussi en l'absence de statistiques exhaustives, l'on peut malgré tout considérer le bon niveau de couverture des cibles dans cet axe d'intervention (une moyenne annuelle de 77% : PNUAD, Rapports de progrès 2019, p. 32, 2020 p.32, 2021, p.21) laisse imaginer une bonne pénétration du programme dans ce segment de la population. Il en va de même pour l'Effet 3, où les indicateurs couvrant potentiellement la dimension de la vulnérabilité ressortent avoir atteint environ 60% de leurs cibles respectives et constituent un signal de prise en compte des vulnérables (PNUAD, Rapport de progrès 2021, p.43-46).

94. Parmi ces personnes vulnérables à un titre ou à un autre, 88% de celles qui ont été interviewées sur le terrain (Données primaires) indiquent que leurs conditions de vie et de bien-être social ont été réellement impactées en mieux et que le programme a contribué à réduire leur vulnérabilité, à travers le renforcement de leur accès aux facteurs ci-après : la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les autres services sociaux essentiels comme l'électricité, l'eau et l'assainissement, l'accès des femmes et enfants à la justice, l'intégration des technologies dans l'offre de service réduisant les discriminations dans l'accès aux services publics, notamment. Ils reportent toutefois que l'accès aux intrants économiques de production comme le micro capital et même les compétences techniques est resté limité et fragile.

95. Malgré tout, au-delà du dénombrement des vulnérables ayant tiré avantage des rendus du programme, se pose toujours la question des stratégies spécifiques dédiées à dénouer les verrous générateurs de la vulnérabilité elle-même. Cette dimension stratégique est ressortie faible dans le concept même des interventions qui se satisfont de toucher les femmes, les jeunes, les handicapés, etc. au prorata de leur représentation dans les populations générales ciblées. Certes, certains projets non transversaux sont spécifiquement dédiés aux uns et autres (aux femmes, aux jeunes, aux personnes vivant avec le VIH, par exemple), mais en isolant et singularisant ainsi ces bénéficiaires, ils pourraient aussi avoir l'inconvénient de contribuer à entretenir une forme d'ostracisme tout à l'opposé de leur intention de lutter contre les ostracismes.

96. ***Constat #13 : Renforcement de capacités : L'exécution nationale est le lieu d'ancrage du développement des capacités nationales qui touche aussi bien les structures que les personnels qui les anime ; toutefois, la capitalisation sur ces acquis, dans la durée, dépend aussi de la disponibilité de ressources budgétaires internes consistants et stables.***

97. La valeur sûre de la stratégie de développement de capacités du programme est d'abord et avant tout l'exécution nationale : elle met à la manœuvre les structures nationales dans le déploiement des actifs du programme. Elles peuvent ainsi expérimenter et se familiariser avec les outils et les méthodes que le programme les aide par ailleurs à développer, se former en somme et se disposer à poursuivre, y compris après l'extinction des concours du programme. Au niveau stratégique, des capacités institutionnelles ont été développées et arrimées dans ces entités nationales. Entrent dans ce cadre, à titre illustratif et non exhaustif, sous l'Effet 1, le Système national intégré d'information opérationnel sur l'emploi et la formation, le système d'alerte précoce et le système intégré d'information climatique, les outils de planification-budgétisation orientés vers les ODD et sensibles à des thématiques spécifiques comme le genre, les droits humains, le handicap, etc. (PNUAD, Rapports de progrès 2019, 2020 et 2021) ; sous l'Effet 2, le Cadre de concertation multipartite et les mesures d'inclusion en faveur des personnes vivant avec un handicap, les outils de politique de population en faveur du dividende démographique (PNUAD, Rapports de progrès 2019, 2020 et 2021) ; sous l'Effet 3, les plans stratégiques de développement, de modernisation ou de renforcement de capacités au profit d'entités clés comme la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) ou l'Assemblée nationale, les plateformes en faveur la participation des femmes aux instances de prise de

décision politique et administrative, les outils de e-gouvernance pour améliorer la qualité du service rendu aux citoyens, l'opérationnalisation des réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, les mécanismes d'alerte précoce sur l'extrémisme violent, etc. (Rapports de progrès PNUAD, 2019, 2020 et 2021). La mise en place de ces outils s'est accompagnée de dynamiques de formation et de qualification des personnels aux manettes techniques ou en responsabilité politico-institutionnelle.

98. L'effectivité de ces acquis de capacités, aussi bien sur les institutions que sur les hommes et femmes qui les animent, est confirmée par les acteurs de terrain rencontrés (Données primaires). Reste toutefois posée la question de leur pérennisation. Un certain biais d'attente observé chez nombre d'acteurs fait craindre qu'à l'extinction des concours du programme et en l'absence de nouvelles interventions à l'initiative d'autres partenaires, les outils, mécanismes et capacités développés fonctionnent moins. Les interlocuteurs invoquent généralement la faiblesse des dotations budgétaires nationales, qui ne permettraient pas de continuer à faire fonctionner normalement les innovations que le programme les a aidés à faire vivre.

99. **Question 7 : Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il été mis en œuvre suivant les cinq principes de programmation des Nations Unies ? Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il contribué à la promotion de ces cinq principes ? Dans quelle mesure les activités de l'ONU découlant des FC ont-elles renforcé la résilience économique et individuelle et contribué à réduire la vulnérabilité face aux chocs et aux crises, renforcé l'inclusion, les droits humains, l'égalité homme-femme, la redevabilité (Question 17) ? (TDR).**

100. **Constat #14 : Marqueurs transversaux de programmation : Le programme prend en compte les marqueurs de programmation du Système des Nations Unies, explicitement ou tacitement.**

101. Le principe de *ne laisser personne de côté* est acté au départ dans le libellé des Effets du programme, du moins pour les Effets 1 et 2 où après mention générique des bénéficiaires attendus, les populations les plus vulnérables sont nommément désignées comme devant être ciblées en particulier. L'*approche par les droits humains* sert de cadre doctrinaire aux Effets puisque les bénéficiaires qui y sont visés sont globalement des droits économiques et sociaux formellement donnés à tous mais dont beaucoup de citoyens ne jouissent pas pleinement, situation de déséquilibre que le programme contribue justement à abolir. *Le genre et l'autonomisation des femmes* sont par définition couverts par toute approche croisée d'inclusion et droits, parce que les femmes composent traditionnellement en grande partie les groupes défavorisés au sens social et économique.

102. Au niveau stratégique, les porteurs de devoirs, dans divers segments de l'Etat (administrations publiques transversales et sectorielles, Assemblée nationale et autres institutions républicaines) sont renforcés et aidés à être en capacité de mieux délivrer des biens et services sociaux aux détenteurs de droits : à titre d'illustration, sous l'Effet 1, développement de systèmes d'alerte précoce et d'identification des risques climatiques y compris dans des communes reculées et particulièrement vulnérables ; sous l'Effet 2, intégration des stratégies DMPA-SC et gestion des soins intégrés de SR par le COMBIPACK et appui à la continuité des services de santé maternelle et néonatale dans le contexte de COVID-19 ; sous l'Effet 3, formation de 77 maires nouvellement élus à l'intégration des droits humains dans les stratégies de développement local ; mise en place de deux plateformes en faveur de la représentation des femmes dans les instances de prise de décision, appui à la cellule d'Audit Interne de l'Assemblée nationale, construction de nouveaux Tribunaux de Première Instance (TPI), et installation dans les Unités de police de cellules spéciales dédiées à la prise en charge des

enfants en conflit avec la loi, sous l'Effet 3. (PNUAD, Rapports de progrès 2019-2021, et projet de Rapport sous-groupe effet 2, 2021).

103. Au niveau opérationnel, les interventions sous les trois Effets sont exécutées dans des zones choisies pour le profil de pauvreté exacerbé et leur exposition aux précarités, y compris les tentations extrémistes violentes. Sous ce rapport, le programme est inclusif et cherche à entraîner dans les dynamiques en faveur du développement celles et ceux qui en sont traditionnellement coupées ou y sont les moins bien représentés. Par exemple, 40% de femmes (13 216), de jeunes (26 600) et de personnes vivant avec un handicap (3 662) sont dénombrés (PNUAD, Rapports de Progrès 2019, 2020, 2021) parmi les bénéficiaires directs des interventions sous l'Effet 1 ; quelque 42,300 enfants issus de communautés défavorisées et non desservies sont vaccinés au Penta 3 grâce à l'approche Equité de la vaccination mise en œuvre dans 71% des communes du Bénin, et 14,284 enfants victimes de violence (dont 8,272 filles et 421 en situation de handicap) sont pris en charge en approche intégrée de délivrance de services de santé, de justice et d'accompagnement psychosocial (Rapport Unicef 2021, Rapport de progrès PNUAD 2021, 2020).

104. La recherche de *résilience* est structurellement présente dans l'exécution nationale et l'approche de renforcement de capacités qui la sous-tend. Les biens, équipements et services livrés à l'environnement par le programme le sont dans une logique de maîtrise, au niveau national et local, propice à la résilience, c'est-à-dire à la formation de ressorts stratégiques et opérationnels pour s'adapter en développant les solutions qu'appellent les problèmes qui émergent. Hors urgence humanitaire, le programme ne fournit pas de l'assistance sèche, mais une assistance technique qui, tout en soulageant, sédimente aussi des savoir-faire. Sous les trois Effets, au niveau central et local, le programme dote les structures et les personnes qui les font vivre de cadres et d'outils d'analyse et de construction de réponses aux défis de développement : cadres, stratégies, outils d'information, d'alerte, de politique, de pilotage, en matière économique et environnementale, de services sociaux et compétences de gouvernance, sont tous des soutiens à la résilience institutionnelle (Données primaires, mai 2022). Au niveau communautaire, les investissements du programme sont également accompagnés de la formation de micro-superstructures de base servant de cadre de gestion et de viabilisation des ouvrages. Sur le plan individuel, en accédant à plus de services économiques et sociaux et en améliorant leur relation à l'environnement, les bénéficiaires, même les plus vulnérables, améliorent leur profil de résilience, la précarité étant l'ennemie de cette dernière. Toutefois, la recherche de la résilience ne manque pas d'être contrariée par l'attentisme déjà évoqué dans une section précédente : beaucoup d'acteurs font connaître que par manque de ressources internes, les structures nationales pourraient rester dans l'impuissance et laisser scléroser, voire se casser les ressorts de résilience en cours d'émergence (Données primaires, mai 2022.).

105. En matière de *redevabilité* et en direction du milieu, le programme aide le pays à s'approprier cette dimension clé de la gouvernance moderne. Au niveau macroéconomique, l'assistance technique du programme a contribué à d'importantes avancées dans la mise en œuvre du cadre harmonisé de gestion des finances publiques institué par l'UEMOA. Des investissements notables sont également conduits pour améliorer la transparence dans les processus de délivrance des services administratifs. A l'interne, le programme se veut autant un cadre de substance que de promotion de la *redevabilité*. Le cadre de pilotage ouvert et multipartite conçu et intégré au document de programme est destiné à véhiculer des valeurs de transparence. Toutefois, les défis de coordination, de génération et de partage d'information reportés par les acteurs sont de nature à contrarier la redevabilité à l'intérieur du programme. Une retraite dédiée a produit des conclusions sur les moyens de transcender ces limites, mais elles ne sont pas encore entièrement mises en application. (Données primaires, mai 2022).

106. **Question 8 : Dans quelle mesure les Agences du SNU ont-elles pu mobiliser leurs équipes en vue de faciliter le suivi et évaluation (réunions de suivi, rapports périodiques et revues) et de rendre compte de l'état de réalisations de leurs activités en vue de l'atteinte des résultats escomptés ? (TDR).**

107. **Coordination technique, suivi et rapportage (voir supra Constats #9 & 10 sous le critère de cohérence et de coordination)**

108. Comme déjà détaillé dans la réponse à une question précédente, des cadres de coordination techniques et de suivi de production de rapports sur le programme ont été institués. Les outils de coordination interne sont : l'Unité de Gestion et de Coordination qui assure la coordination du programme du côté des partenaires nationaux, le Comité inter-agence qui élabore le Plan Conjoint de travail, l'UNCT qui valide le Plan Conjoint de Travail, les groupes d'effet, les Comités Technique de Gestion des projets, le Comité de Pilotage et d'Orientation. La réorganisation du mécanisme de planification et de suivi fait noter désormais que c'est le Comité de Coordination du Programme qui veille à la planification et à l'assurance qualité des interventions du Programme et que le Comité de Suivi des Résultats compile les données de suivi et appuie l'organisation des revues. Les rapports et extraits de travail produits sont : les rapports annuels de progrès, les rapports d'organisation des revues, les rapports du comité technique de gestion. Dans la pratique, l'agenda des rencontres périodiques est difficilement tenu. Il est même reporté un manque de concertations entre agences, avec les partenaires techniques et financiers. L'information, surtout sur les progrès ne circule pas adéquatement entre les parties. Il existe de surcroît un turnover important dans la représentation des parties aux rencontres de concertation et de coordination.

4.4.Critère d'Efficiencia

109. **Question 9 : Dans quelle mesure et comment le système des Nations Unies a-t-il mobilisé et utilisé les ressources financières, humaines et matérielles affectées à la mise en œuvre du programme, sont-elles : Suffisantes (en quantité) par rapport aux besoins et aux résultats escomptés ; Adéquates (en qualité) par rapport aux résultats escomptés ; Déployées à temps ? Dans quelle mesure le BOS a-t-il contribué à la réduction des coûts de transaction de la mise en œuvre du PNUAD et augmenté l'efficacité de la mise en œuvre du PNUAD ?**

110. **Constat #15 : Moyens humains, matériels et financiers : Le programme connaît un bon niveau de capitalisation et pour le reste s'appuie sur les moyens humains et matériels du gouvernement dans le cadre de l'exécution nationale ; les composantes ayant absorbé le plus de ressources sont aussi celles qui ont un rendu stratégique plus robuste.**

111. Il n'est pas ressorti des entretiens que le programme souffrait de tensions dommageables en matière de ressources humaines, malgré les dynamiques de rationalisation d'effectifs qui ont également touché le Système des Nations Unies. De fait, le programme étant fondamentalement placé sous exécution nationale, est supporté sur le plan opérationnel par les structures nationales partenaires qui y engagent aussi des effectifs. Le défi reste alors celui de la capacitation optimale de ces interfaces de mise en œuvre de sorte que les équipes nationales et du Système soient à des niveaux d'information, de capacité et de moyens adéquats pour pouvoir aller de l'avant au même rythme résolu. A l'intérieur de la partie gouvernementale, une maîtrise insuffisante des procédures des agences, source de lenteur et d'inertie, est parfois reportée, de même qu'une emprise pas toujours suffisante sur une programmation sujette à ajustements multiples (sources : entretiens avec les institutionnels étatiques, mai 2022).

112. Les moyens matériels et financiers sont aussi bien apportés par le programme que par la partie nationale qui alloue au programme une contrepartie importante (non précisée à l'évaluation qui a seulement connaissance qu'un montant de 91 millions de dollar en a été prélevé par le gouvernement pour financer la riposte COVID-19). Des interventions comme les cantines scolaires sont essentiellement financées par le budget de l'Etat. Celui-ci héberge également les projets dans les locaux de ses structures partenaires. Sur les trois années closes du cycle (2019-2021), le programme a mobilisé un volant de ressources de 212,2 millions de dollars des Etats Unis d'Amérique, représentant 78% de la programmation budgétaire actée dans le document de programme, (Source : Données transmises par le BCR, mai 2022). Le taux d'absorption de ces ressources s'établit à 84%, ce qui veut dire que le programme ne souffre pas dans l'ensemble de manque de moyens budgétaires, cette situation se reflétant toutefois différemment d'une composante à une autre.

Tableau 3 : Niveau de mobilisation des ressources

Effets/Produits	Mobilisé (USD)	Taux de Mobilisation
Produit 1.1	30 912 076	83%
Produit 1.2	20 593 855	70%
Produit 1.3	9 066 240	97%
Produit 1.4	20 896 837	76%
Effet 1	81 469 008	79%
Produit 2.1	46 851 364	71%
Produit 2.2	59 294 446	86%
Produit 2.3	6 876 982	74%
Produit 2.4	2 336 000	38%
Produit 2.5	692 657	70%
Effet 2	116 051 449	77%
Produit 3.1	1 284 793	58%
Produit 3.2	1 201 634	49%
Produit 3.3	924 645	96%
Produit 3.4	10 371 832	93%
Produit 3.5	920 000	47%
Effet 3	14 702 904	79%
PNUAD	212 223 361	78%

Source : BCR, Mai 2022.

113. **Constat #16 : Adéquation de la qualité et du profil des moyens disponibles : Les ressources disponibles au programme sont de qualité, car ayant statut de fonds propres, qui souffrent toutefois d'une certaine rigidité car étant dès l'origine fléchées par leurs sources vers des emplois spécifiques.**

114. L'analyse financière classique base la qualité de ressources sur leur maturité et les coûts spécifiques qui peuvent s'y attacher. Des ressources de court terme sont plus onéreuses et adaptées à des emplois de court terme. Des ressources plus longues sont plus flexibles et moins onéreuses si elles sont empruntées, et sans coût si elles sont des fonds propres ou des quasi fonds propres. Les financements du programme sont dans cette dernière catégorie et sont donc, de ce point de vue, des ressources de qualité. Ils ont tout de même une contrainte qui est qu'ils sont systématiquement fléchés, par leurs sources, vers des emplois spécifiques, ce qui fait que le programme ne peut orienter n'importe quel financement vers n'importe quel projet. D'ailleurs, ce profil fait que le taux d'absorption budgétaire se distribue entre 35% sous l'Effet 1 et plus de 100% sous l'Effet 2 (Source : Données transmises par le BCR, mai 2022), dénotant l'existence de ressources non consommées alors que des emplois dans d'autres clusters sont en tension de trésorerie.

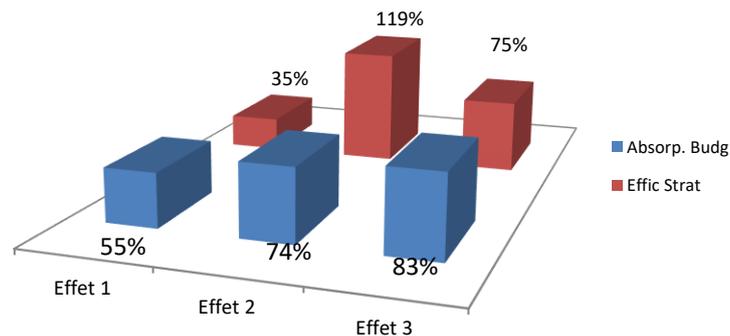
Tableau 4 : Niveau d'absorption des ressources mobilisées

Effets/Produits	Taux d'Exécution
Produit 1.1	42%
Produit 1.2	55%
Produit 1.3	11%
Produit 1.4	16%
Effet 1	35%
Produit 2.1	127%
Produit 2.2	108%
Produit 2.3	135%
Produit 2.4	148%
Produit 2.5	237%
Effet 2	119%
Produit 3.1	115%
Produit 3.2	80%
Produit 3.3	73%
Produit 3.4	73%
Produit 3.5	43%
Effet 3	75%
PNUAD	84%

Source : BCR, Mai 2022.

115. Enfin, le lien entre le niveau de capitalisation des Composantes-Effets et leur rendement stratégique est net, comme l'illustre le graphique ci-dessous : les Effets 2 et 3 qui ont, proportionnellement, absorbé le plus de ressources programmées sont également ceux qui comptent la proportion la plus importante d'indicateurs de produits couverts à 50% ou plus de leurs cibles, alors que l'Effet 1 avec seulement 35% de sa programmation budgétaire consommée à date est aussi celui où le niveau de couverture des cibles est relativement plus bas, à 55%. (Sources : données stratégiques issues des rapports de progrès croisés avec les données budgétaires).

Graphique 5 : liens relatifs entre absorption budgétaire et efficacité stratégique dans les Effets



Sources : PNUAD 2019-2023 : document de programme ; rapports de progrès ; rapports d'évaluation ; données budgétaires

116. **Constat #17 : Décaissements ; Délais de déploiement des ressources : le fait que 16% des ressources mobilisées ne soit pas consommé par le programme révèle un problème d'absorption, particulièrement aigu sous l'Effet 1 où la pandémie à COVID-19 a eu aussi le plus de résonance négative.**

117. Le ratio d'exécution budgétaire consolidé à 84% sur l'ensemble du programme montre qu'il existe encore une marge de progression sur les délais d'absorption. Une partie des ressources mobilisées n'arrive pas à rentrer dans la partie échue du cycle, ce qui signifie bien un défi de temporalité budgétaire. Ce défi est plus ou moins prégnant selon les composantes du programme. Il n'existe pratiquement pas dans l'Effet 2 où l'absorption dépasse même 100%, ce qui signifie une consommation de surcroît de crédits par rapport à la programmation initiale et un rapport au temps avantageux. Le problème se pose au niveau des Effets 1 et 3 où l'absorption se situe à 35% et 75%, respectivement, avec comme facteur explicatif principal, surtout pour l'Effet 1, la crise sanitaire. Sur le terrain, et généralement parlant, des parties et partenaires d'exécution font cas de retard de mise en place de financements. La contrepartie nationale, elle aussi, connaît du retard avant de se mettre en place. (Entretiens, Mai 2021).

118. Question 10 : Dans quelle mesure le BOS a-t-il contribué à la réduction des coûts de transaction de la mise en œuvre du PNUAD et augmenté l'efficacité de la mise en œuvre du PNUAD ?

119. Constat #18 : BOS et coûts de transaction : Le programme a tiré avantage de la mise en œuvre du Business Operating Strategy qui a contribué à la rationalisation des coûts tout en boostant la mise en œuvre.

120. La mise en place du Business Operating Strategy (BOS) est effective et contribue à la rationalisation des coûts, comme dans les situations suivantes : la mise en œuvre des LTA (Long Term Agreement), l'utilisation commune de la fibre optique au niveau des agences banque commune, l'intégration de nouveaux services au corporate GSM (texte et data), le renforcement du e-roster des consultants, l'élaboration du guide « going green » et l'adoption d'un comportement « green ». Selon le rapport de progrès 2020 du PNUAD, cette approche de mutualisation a permis d'éviter des coûts estimés à plus de 500 000 USD par an dans la réalisation des opérations des Nations Unies sur le terrain. En 2019, au niveau des achats et de la logistique, la mise en œuvre des LTAs et une mise à jour de leur utilisation pour la plupart des agences, d'éviter un coût de 132 225 \$ USD au SNU. Le nombre de LTA mis en place est passé de 15 en 2018 à 17 en 2019 ; 89% des LTA ont été utilisés en 2019 contre 50% en 2018, soit un accroissement de 78%. De plus, la proportion de ristournes effectivement collectées a augmenté de 34% en 2018 à 60% en 2019. Toujours au niveau financier, l'utilisation d'une banque commune a fait passer le taux d'intérêt créditeur annuel de 1,5 % à 3,5 % générant ainsi un gain supplémentaire de 19 570 832 FCFA pour l'année (PNUAD, Rapport de progrès 2019, p.45). Tous les services bancaires ont été harmonisés au niveau de toutes les agences (Frais de tenue de compte, Achat de devise, Intérêts créditeurs) et tous les budgets des projets de développement appuyés par les agences ExCom ont été mis en œuvre selon la modalité d'avance. La proportion de ristournes effectivement collectées a augmenté de 34% en 2018 à 60% en 2019. (PNUAD, Rapport de progrès du 2019, p.45).

121. Dans le domaine des services communs aux TIC, l'utilisation commune de la fibre optique au niveau des agences a boosté la capacité de connexion globale de 44 Mbps à 200 Mbps avec un coût évité estimé à plus de 7.000 USD par mois. De plus, la latence de chargement des pages web a été améliorée de 500 ms à un temps de 300ms. L'intégration de nouveaux services au corporate GSM (texte et data) a permis d'éviter un coût de 4 USD par Staff sur le coût normal d'accès à ces services et de booster la migration des agences du SNU vers les services de digitalisation sur les équipements mobiles. La clinique des Nations Unies poursuit son renforcement et ses sensibilisations. Ainsi, le nombre de visites à la clinique est passé de 1180 en 2018 à 1711 en 2019 soit une augmentation de 45%. De même, le staff SNU a été sensibilisé pour adopter un comportement « green » et un guide "going green" a été élaboré.

L'utilisation du e-roster des consultants a été renforcée au niveau de plusieurs agences et les avis de recrutement sont publiés sur la plateforme et les données de la plateforme ont été exploitées pour les consultations restreintes. (Source : PNUAD, Rapport de progrès 2019, p.45)

122. **Question 11 : Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il facilité la réaffectation efficace des ressources aux besoins et priorités émergents ? (TDR).**

Réaffectation de ressources à la crise sanitaire : voir supra Conclusion#3.

123. Le programme a accompagné la riposte COVID-19 en articulant une stratégie sur les cinq piliers de la réponse globale des Nations Unies à l'échiquier mondial, à savoir : i. la priorité santé ; ii. la protection des populations ; iii. la réponse et la reprise économique ; iv. Les mesures macro-économiques et collaboration multilatérale ; v. la Cohésion sociale et résilience des populations. D'importants acquis sont obtenus dans ce cadre, portant entre autres sur la réponse sanitaire elle-même, mais aussi, en matière d'éducation, sur le maintien du lien avec l'école via le numérique pour près de 2 millions de scolaires (Rapport UNICEF 2020, p.7). L'assistance aux apprentissages à distance, en particulier, aura contribué à renouveler la vision des ressources digitales, accréditant de plus en plus que l'idée que la fracture numérique n'est pas une frontière d'en haut, mais une rupture dans les fondamentaux de la vie de tous les jours, quasiment du même ordre que le déni d'accès aux traditionnels services sociaux de base : sans connectivité, des millions d'enfants auraient tout simplement décroché de l'école.

Réaffectation de ressources à l'extrémisme violent : Voir supra Constat #3.

124. La problématique de l'extrémisme violent est essentiellement gérée dans le cadre du programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo. Des acquis sont obtenus à cet égard, notamment la mise en place de cinq (05) mécanismes d'alerte précoce dans les communes de Natitingou, Boukombé, Cobly, Matéri et Tanguéta, l'installation d'un système d'information et d'analyse des flux migratoires dans le but d'avoir un meilleur suivi des flux de personnes au niveau de quatre (04) postes frontaliers à savoir Igolo, Malanville, Ouaké et Chikandou, ainsi que la formation de dix (10) organisations communautaires de femmes et de jeunes sur la lutte contre la violence domestique, le racisme, la xénophobie, la stigmatisation et d'autres formes de discrimination et violation des droits de l'homme (PNUAD, Rapport de progrès 2021, p.27 ; p.29). Il y a là une progression dans la prise en compte de l'extrémisme violent qui, au début de la mise en place du programme, était faiblement budgétisé. Dominait alors, de l'avis des acteurs (Données primaires) une sensibilité nationale institutionnelle aux enjeux du phénomène dans le pays.

4.5.Critère de Coordination

125. **Question 12 : Dans quelle mesure les différentes agences des Nations Unies ont-elles contribué au fonctionnement et à la consolidation de la coordination de l'UNCT gardant à l'esprit la réforme de l'ONU et y adhérant ? (TDR) & Question 14 : Dans quelle mesure la planification et la coordination du PNUAD (à travers les groupes de résultats avec le soutien du RCO) sont efficaces et ont contribué à une mise en œuvre cohérente et à l'atteinte des résultats prévus ? (TDR).**

Etat des dynamiques de coordination : Voir supra Constat #8.

126. L'Unité de Coordination, logée au niveau du Ministère chef de file, rencontre des défis de capacités. Elle n'a pas suffisamment accès aux informations sur le programme. Les secteurs nationaux regardent davantage vers leurs agences partenaires qu'ils ne laissent véritablement fonctionner les interfaces de coordination intra gouvernementales. L'UGC peine à assurer son rôle de coordination (agence, UGC, comité de pilotage). Il n'y a pas toujours de vraie dynamique de groupes autour des Effets. Les points focaux institués au sein des ministères ne fonctionnent pas véritablement. L'appropriation du processus d'organisation des revues est donnée limite, voire faible, la synergie entre agences et ministères leads étant plutôt tenue. D'aucuns estiment aussi qu'il n'y aurait pas de débats de fonds sur les réalisations, et jugent faible la qualité de rapports qui suscitent peu d'intérêt. Il n'y a pas de feedback régulier après les réunions, et les calendriers de réunions ne sont pas respectés, ce qui occasionne souvent des conflits d'agenda qui conduisent à différer les rencontres ou impactent négativement leur fréquentation par les acteurs. Si des visites conjointes existent, quelques situations insolites sont portées à la connaissance de l'évaluation pour illustrer les limites de la coordination : deux agences remettent des équipements sur le terrain aux mêmes bénéficiaires, mais le font chacune de leur côté et à des dates différentes.

Participation des agences aux cadres de coordination du programme : Voir supra Constat #8 sous le critère de cohérence.

127. En provenance des entretiens avec les parties (Données primaires), il est ressorti que la participation des agences aux activités de planification, de coordination et de suivi est effective, mais connaît des défis : une certaine instabilité est reportée dans leur représentation aux réunions et instances, ce qui est de nature à gêner leur appropriation du programme ; il y a des lacunes dans la génération et le suivi des données sectorielles devant permettre le renseignement des indicateurs du programme ; enfin une logique d'agence est encore dominante au détriment de l'esprit et des dynamiques collaboratives qui doivent faire vivre le programme. Ces défis, et d'autres du côté de la partie nationale, ont fait l'objet d'analyse et de propositions de mitigation en cours de mise en œuvre.

128. ***Question 13 : Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il promu les synergies inter-agences et les interconnexions entre ses interventions et favorisé la coordination interne ? (TDR).***

129. ***Constat #19 : Interventions conjointes/convergentes : Au-delà du plan de travail conjoint, plusieurs groupes d'agences se retrouvent dans le cadre d'interventions conjointes ou convergentes.***

130. La programmation conjointe est bien présente dans le programme. Sous l'Effet 1, à titre d'illustration, pour 2019, ce sont quelque 14 activités conjointes, engageant donc plusieurs agences des Nations Unies, qui sont répertoriées (PNUAD, Rapport de progrès 2019). La réponse socio-économique à la COVID-19 a été une intervention conjointe à l'échelle du Système pris globalement. La malnutrition et la sécurité alimentaire ont également fait l'objet d'interventions conjointes, entre l'UNICEF et la FAO, de même que les questions d'adaptation au changement climatique, entre le PNUD, l'UNCDF et de la FAO. Sous l'Effet 2, en 2020, 35 activités clés ont été menées en engageant des groupes d'entités : l'UNICEF et le PAM au profit du système éducatif, dans un modèle de complémentarité rodé (une agence s'occupe du renforcement des capacités techniques des enseignants, de la distribution de kits scolaires, de la mise à disposition de matériels et d'équipements, et la seconde complète en appuyant le gouvernement dans l'alimentation des jeunes écoliers une fois par jour par un repas chaud à midi) ; l'OMS et l'UNICEF en faveur du renforcement des plateaux techniques des établissements de soins et de la mise à disposition de doses de vaccins pendant la pandémie de

COVID-19 ; l'UNICEF et l'UNFPA autour des violences basées sur le genre dans les communautés particulièrement fragiles (PNUAD, Rapport de progrès 2020). Sous l'Effet 3, le programme mobilise plusieurs des agences autour de thématiques clés comme les questions sécuritaires, la pandémie, la dématérialisation des services publics et l'appui au système statistique national (PNUAD, Rapports de progrès 2019, 2020, 2021).

131. Des entretiens sur le terrain, il ressort que si certaines interventions conjointes le sont réellement, d'autres ne sont pas suffisamment fortes et engageantes pour empêcher la logique de silo de rester nettement lisible, comme dans l'incongruité évoquée plus haut où, dans le même environnement stratégique, deux agences ne parviennent pas à se concerter pour effectuer un même et unique cérémonial de remise d'équipements à un même partenaire national (PNUAD, Rapports de progrès 2019, 2020, 2021). De fait, dans certains cas, il s'agirait plus d'activités convergentes que de véritables interventions conjointes.

Impulsion du Bureau du Coordinateur Résident (BCR) : Voir supra Constat #8.

132. Le BCR joue un rôle de facilitation et d'entraînement des organes de coordination. Les informations issues de l'exploitation des documents disponibles croisées avec les données en provenance des entretiens réalisés laissent constater que le BCR est fortement engagé dans l'animation et le fonctionnement des cadres de coordination, tout en laissant aux agences leads des prérogatives de pilotage thématique et sectoriel. Il s'implique activement dans la mise en œuvre des actions prévues au PTA des différentes agences. Il favorise une meilleure participation de toutes les parties prenantes à l'élaboration des documents stratégiques de planification et de conduite des activités des agences. Il joue un rôle de veille pour la prise en compte effective des préoccupations, observations et recommandations issues des différentes revues pour l'amélioration continue de la qualité des interventions et de la visibilité des actions du programme.

133. Pour autant, cet engagement ne compense pas les logiques de silo déjà évoquées et autres lacunes dans les interfaces de partage, qui nourrissent des défis de coordination réels, dont les suivants ont été relevés par la Retraite de décembre 2021 du Comité de suivi des résultats : Non-fonctionnement des sous-groupes d'effet ; Forte rétention des informations par certaines agences avec des conséquences sur l'évaluation de leurs contributions au financement du développement national ; Absence de plan de travail annuel pour servir de base au suivi et à l'évaluation d'activités-clés et à l'appréciation des progrès ; Absence d'une préparation rigoureuse de la revue notamment les réunions de concertation entre acteurs avant la revue ; Canevas de rapport des Effets non adéquat et changeant d'année en année ; Non-transmission des rapports de progrès de chaque projet et interventions à bonne date pour consolidation ; faible qualité des rapports et faible accessibilité des rapports des autres projets du portefeuille ; Faible dissémination des rapports progrès du programme (les parties ont peu d'information sur les progrès du programme) ; Non-disponibilité des acteurs pour les revues ;

134. **Question 15 : Dans quelle mesure le RCO a-t-il réussi à coordonner les réponses aux problèmes émergents nationaux et mondiaux (COVID-19, problèmes transfrontaliers et extrémisme) au cours de la mise en œuvre du PNUAD ?**

135. **Constat #20 : Coordination de la réponse COVID-19 par le BCR : la réponse du Système a bien été coordonnée, pour avoir été intégrée dans un cadre unifié lui-même arrimé aux cinq piliers de stratégie internationale de riposte des Nations Unies.**

136. Le Coordonnateur Résident a engagé l'Equipe Pays dans l'appui au Bénin dans la gestion de la crise sanitaire. Dès l'annonce du premier cas, le SNU a apporté sa contribution au gouvernement par le biais des agences en menant des interventions coordonnées dont les résultats ont pris en compte la réponse sociale face à la COVID-19 autour des piliers que sont : i) Santé, ii) Protection des populations ; iii) la cohésion sociale et la résilience communautaire. De nombreuses réunions de coordination se sont tenues à cet effet, suivies d'allocation de ressources financières dédiées à la COVID-19 (Rapport de progrès 2019,2020,2021). Les acteurs rencontrés ont salué cet engagement du Système aux côtés du système sanitaire et dans la protection holistique des populations face à la crise sanitaire (Données primaires, mai 2022).

137. Constat #21 : Coordination des réponses à l'extrémisme violent et autres problématiques transfrontalières : Plusieurs partenaires techniques et financiers portent ce projet, sans qu'il y soit noté un engagement particulier de coordination de la part du BCR.

138. Le cadre d'intervention contre cette menace est essentiellement le Programme d'Appui à la Prévention des Conflits et l'extrémisme violent dans les zones frontalières, du Bénin, du Burkina Faso et du Togo. Les communautés sont aidées à diagnostiquer la vulnérabilité au phénomène, et à l'intégrer dans les documents de politique, de gestion et de planification social de leurs zones, en mettant l'accent sur les moyens de lutter contre les facteurs de risque des actes de terrorisme, de radicalisation et d'extrémismes violents (Rapport annuel PNUD, 2020, p.24 et 2021 p.26). Plusieurs partenaires techniques et financiers se retrouvent autour de ce projet et lui œuvrent de réelles perspectives. Toutefois, l'insécurité qui règne dans la zone de concentration de l'intervention a gêné sa pleine mise en œuvre (Données primaires).

4.6.Critère de Durabilité

139. Question 16 : Dans quelle mesure les bénéfices des progrès vers les Effets et les ODD, résultant de la mise en œuvre du PNUAD ont-ils été soutenus au fil du temps au niveau national, régional et local grâce à une appropriation, un engagement et une volonté adéquats de la part des partenaires nationaux et les parties ?

140. Constat #22 : Appropriation nationale et pérennisation des acquis du programme : Le programme ne dispose pas de stratégie de sortie formelle, mais l'exécution nationale et le renforcement de capacités qui la sous-tendent constituent des atouts pour la pérennisation de ses acquis.

141. Au niveau stratégique et opérationnel, l'appropriation nationale est favorisée par l'exécution nationale. Les revues et la présentation d'études de cas sont des actions de communication et d'informations qui vont dans le sens de l'appropriation grâce à l'accès à l'information sur certaines réalisations clé des interventions. De multiples actions de formation et des outils pour l'opérationnalisation des cadres développés, sont de l'investissement en faveur de l'appropriation stratégique. Des signes tangibles de cette dynamique existent et sont rapportés, comme la mise en place au niveau du MTFP, sur financement national, de ressources dédiées pour poursuivre la digitalisation et le maintien des acquis de la dématérialisation, toutes initiatives enclenchées par le programme (Sources : entretiens mai 2022). Des textes sont aussi révisés et des attributions nouvelles créées pour promouvoir l'institutionnalisation d'acquis issus du programme : cas encore du MTFP qui a inscrit dans l'AOF du FUR/DGFP une attribution liée à la mise en ligne des actes (AOF FUR/DGFP), ou de l'Assemblée nationale dans le même sens. (Sources : Entretiens mai 2022).

142. Au niveau local, dans le cadre de la pérennisation des résultats du programme, il est procédé au renforcement des capacités des structures sur le terrain (mairie, ONG, Association, union de producteur, institution de financement, comité de gestion). Au total, 15 communes, 21 associations et coopératives et environ 600 personnes (Rapports de mise en œuvre des projets¹ d'opérationnalisation du PNUAD) ont été renforcées et appuyées ; leurs actions devraient permettre la pérennité des résultats. Sur le terrain, l'appropriation et les efforts pour maintenir les résultats du programme sont ancrés dans des superstructures locales de gestion des infrastructures et équipements, mises en place qui fonctionnent dans une grande mesure, y compris celles que la mission d'évaluation a pu visiter. De fait, ces investissements exploités connaissent globalement un taux de survie de 65%² (Données primaires, mai 2022), ce qui renseigne sur la robustesse des cadres d'appropriation qui les gèrent et les défis qu'ils connaissent. L'appropriation est, parfois, gênée par l'absence d'une réelle stratégie de sortie. C'est ainsi qu'il est observé au niveau de groupements de femmes accompagnés dans la sécurité alimentaire à Za-kpota, et dans le développement des activités agricoles à Savalou, l'absence d'un esprit d'auto-prise encore supplanté par de l'attentisme et de la dépendance vis-à-vis des partenaires externes (Données primaires, mai 2022).

143. Au total, l'ancrage de la pérennisation des acquis d'une intervention est précisé dans sa stratégie de sortie qui est déroulée en même temps que se déroule l'intervention en question. Or une telle stratégie n'apparaît pas dans le document de programme du PNUAD, ce qui correspond à une vraie lacune de conception. Dans la séquence de mise en œuvre, le programme ne manque toutefois pas de ressorts favorables à la durabilité de ses résultats, les deux plus notables étant l'exécution nationale et le renforcement des capacités. La première citée met en responsabilité les structures nationales, mobilise leurs spécialisations sectorielles en les faisant porter les segments du programme qui y correspondent. Des consolidations institutionnelles se font à ce niveau en même temps qu'une emprise opérationnelle sur le programme qui prédispose à en poursuivre les dynamiques même après l'extinction de ses concours. Le renforcement de capacités pousse dans le même sens en étoffant le cadre institutionnel national (création ou opérationnalisation de superstructures sur des thématiques données) et en favorisant l'acquisition de compétences nouvelles à travers des dizaines de sessions de formation et de mise à niveau sur des sujets en rapport avec les stratégies nationales de développement.

144. Au total, les superstructures et autres cadres sont bien en place dans l'ensemble pour favoriser la poursuite des innovations et autres dynamiques de développement enclenchées sous l'impulsion du programme, et en l'absence de celui-ci. Toutefois, ce cadre favorable se heurte aussi à la question des financements. L'environnement se caractérise par des tensions de trésorerie que la pandémie même sur le reflux dans son éteignoir a encore aggravées ces dernières années. Si les cadres nationaux font connaître à l'évaluation qu'ils ont la volonté et la capacité de poursuivre les dynamiques du programme, ils expriment aussi la crainte de ne plus disposer des budgets nécessaires à l'extinction des concours du programme (Sources ; entretiens, mai 2022).

145. **Question 17 : *Quelle est la probabilité que les progrès vers les ODD soient soutenus par les partenaires nationaux et les parties prenantes au fil du temps ? Des mécanismes ont-ils été mis en place pour assurer la durabilité sociopolitique, institutionnelle, financière et environnementale des résultats du cadre de coopération ?***

Stratégie de sortie et mécanismes de pérennisation : voir supra Constat #22.

¹ PMSD, PANA Energie, PCM-Bonou, PADMAR, etc.

² Nombre d'équipements et infrastructures fonctionnel ou en exploitation sur nombre total d'équipements et infrastructures construits et visités dans le cadre des enquêtes de terrain

146. Il n'y a pas de stratégie de sortie systématique chevillée au programme. Quand bien même, il y en aurait eu une, le fait que le programme soit brutalement écourté à mi-cycle n'aurait pas permis d'en dérouler toutes les étapes et les contenus. Cela étant, sous les trois Effets, les activités sont toutes ancrées dans les structures nationales qui bénéficient ainsi de surcroûts de capacités devant leur permettre d'envisager la pérennisation. L'exécution nationale qui sert de dorsale stratégique au programme est bien le mécanisme de base de la pérennisation de ses résultats. Au niveau local, le programme a aussi investi sur les micro-superstructures de type associations communautaires de base et autres comités de gestion pour recevoir les actifs de capacités et se disposer à porter les investissements socioéconomiques délivrés par les projets à la clôture de ces derniers. Le défi de tous ces supports institutionnels est celui de l'existence de ressources minimales pour continuer à opérer dans le sens de la survie des acquis (craintes exprimées dans ce sens par les institutionnels étatiques rencontrés). Au niveau local, des systèmes d'auto génération de ressources sont mis en place autour des ouvrages pour soutenir leur maintenance. Au niveau stratégique, les structures dépendent de l'allocation budgétaire nationale qui est sous contrainte dans un environnement encore marqué par les séquelles économiques du passage de la crise sanitaire mondiale.

4.7. Progrès l'Impact

147. **Question 18 :** *Dans quelle mesure les activités du Système des Nations Unies articulées dans le PNUAD ont-elles entraîné des progrès vers ou soutenu la réalisation des Effets ? Dans quelle mesure ont-elles eu un impact sur l'inégalité entre les sexes ?*

148. **Constat #23 :** *Contributions aux effets escomptés : Les indicateurs d'effet ont moins bien évolué que les indicateurs de produits sous les Effets 1 et 2, tandis que sous l'Effet 3 les performances sur les produits ont été mieux ressenties sur les indicateurs de développement correspondants du pays.*

149. Le profil général des transmissions entre l'effort du programme pour délivrer ses produits à l'environnement et leur résonance sur les indicateurs du pays, est saisissant de contraste : d'un côté le niveau de livraison des produits est satisfaisant, voire très satisfaisant pour beaucoup de ces produits ; de l'autre côté, les indicateurs socioéconomiques nationaux sont mitigés, montrant une évolution modérée à faible pour les Effets 2 et 1, respectivement, et on ne peut être significative pour l'Effet 3. Traditionnellement et pour beaucoup d'entre eux, les agrégats nationaux sont plus lents à faire évoluer car tenus par des inerties lourdes qui prennent du temps et des investissements croisés et multidimensionnels pour progresser. A titre d'illustration, alors que sous l'Effet 1, avec 18 526 emplois créés décomptés (Rapports de progrès PNUAD 2019, 2020, 2021), le programme a, à cet égard, atteint sa cible à plus de 100%, le taux de sous-emploi qui est l'un des indicateurs nationaux auxquels cette réalisation du programme devait contribuer, a continué, selon l'enquête EMICoV actualisée en 2021, de stagner à 73%, valeur déjà relevée par l'enquête de 2015.

150. Bien qu'étant répandue, cette situation n'est toutefois pas fatale, comme démontré sous l'Effet 3 où les indicateurs nationaux se sont nettement améliorés et sont donc allés dans le sens des performances du programme sur les produits liés. En effet, sur la ligne des produits, la livraison à l'environnement administratif central et local de 46 plateformes numériques et autres infrastructures de dématérialisation de procédures a assez vite eu une résonance notable sur la qualité du service public et l'indicateur national dédié s'est comporté en conséquence : l'indice de satisfaction la population par rapport à ce service atteint 80,7% en 2021 dépassant nettement la cible de 70% qui était attendue pour la fin du cycle du programme, soit une réalisation de

115%. (Sources : Rapports de progrès PNUAD 2019, 2021). Il y a donc un enjeu d'écriture de programme, constitué par la nécessité d'inclure dans la matrice des résultats, au possible, des indicateurs montrant une grande ou meilleure sensibilité aux produits attendus du programme.

151. Constat #24 : Influence sur l'égalité homme-femme : En l'absence d'une stratégie globale pour détricoter les inégalités de genre, les femmes accèdent généralement aux avantages du programme au prorata de leur représentation parmi les populations ciblées.

152. L'autonomisation économique des femmes est une approche réelle du PNUAD : le programme compte plusieurs milliers de femmes bénéficiaires d'activités socioéconomiques : 13216 personnes recensées dans ce cadre, dont environ 66% sont des femmes (Rapports de progrès PNUAD 2019, 2020, 2021). En ce qui concerne les services sociaux de base, ce sont des millions de femmes parmi les populations cibles qui ont vu leur accès à la santé, à l'éducation (pour les enfants et les filles), à la protection sociale, etc., amélioré. Enfin, dans le domaine de la gouvernance, les acquis à ce niveau profitent aux femmes au prorata de leur représentation dans les groupes cibles comme les usagers du service public, ou encore les justiciables. Le défi du programme en matière de genre est toutefois de rester prisonnier de l'état des relations homme-femme qu'il trouve en place. Il n'est pas identifié de stratégie spécifique pour pousser de manière hardie à l'évolution qualitative de cette relation.

153. Question 19 : Dans quelle mesure l'approche de renforcement des systèmes a-t-elle été appropriée, réaliste et adaptée au contexte, compte tenu des capacités et des priorités actuelles et futures du gouvernement aux niveaux national, régional et communal, ainsi que des capacités et de la position des acteurs concernés ? (TDR).

154. Constat #25 : Adéquation des stratégies de renforcement de capacités : Le renforcement des capacités est approprié car ancré dans les structures nationales qui définissent elles-mêmes leurs besoins en la matière ; malgré tout, sa viabilité pourrait se heurter à un manque de moyens budgétaires pour en pérenniser les acquis.

155. Le renforcement de capacités est articulé sur les structures et les personnels. Le programme contribue à développer des réformes et des cadres juridiques propices, ce qui est un préalable essentiel de tout processus de construction de capacités stratégiques. C'est ainsi, par exemple, qu'il aide l'Etat à parachever, presque, la mise en œuvre du Cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA qui regroupe huit (08) pays (réforme mise en œuvre à 91% en 2021, selon le Rapport de progrès 2021 du PNUAD), et accompagne l'élaboration de l'avant-projet de nouvelle loi révisant la loi 2005- 31 du 10 avril 2006 sur la prévention, la prise en charge et le contrôle du VIH/SIDA (projet Rapport sous-groupe effet 2, 2021). Ces réformes sont importantes en ce qu'elles appréhendent le milieu en évacuant tout ce qui pourrait entraver les stratégies opérationnelles. L'investissement dans les structures prend la forme d'appuis à la création de nouvelles superstructures ou la consolidation d'entités existantes, par la mise à leur disposition d'équipements matériels et d'outils de pilotage. Par exemple, sous l'Effet 3, pas moins de 46 plateformes et outils de dématérialisation, de sécurisation et d'accélération des procédures organisationnelles ont été mises à la disposition des administrations (PNUAD, Rapports de progrès 2020, 2021 et rapports des projets du portefeuille et visites de terrain). Enfin, les multiples formations déroulées sous les 3 Effets illustrent le souci du programme d'aider les acteurs, du niveau national comme de l'échelon local, à renforcer leurs compétences thématiques d'agents de développement, au service des administrations centrales et locales. C'est cet ancrage institutionnel rendu possible par le fait que ce sont les partenaires bénéficiaires (selon les sources primaires rencontrées) qui sont à la base de la définition de leurs besoins qui fondent la pertinence des stratégies de renforcement de capacités.

156. Toutefois, ce bon profil ne laisse pas moins ouvert des questions de fond qui interrogent la viabilité. Les acteurs rencontrés sur le terrain se font l'écho de difficultés pouvant constituer des entraves à la survie des acquis de capacités. Le problème des tensions budgétaires est ressorti une fois de plus pour dire qu'en l'absence de moyens matériels relativement adéquats pour les faire vivre, les capacités ainsi acquises peuvent, à la fin des appuis du programme, ne plus être mises à contribution avec la même intensité que sous le programme. L'instabilité dans les structures, en termes de modifications récurrentes des organigrammes et de turnover des personnels, est également regardée comme un facteur d'empêchement d'une véritable sédimentation de ces capacités.

4.8. Thématiques transversales

157. *Question 20 : Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il mis en avant les thématiques transversales du Système des Nations Unies ? (TDR).*

158. *Genre et Droits humains : Voir supra, Constats #14 et 24. L'Égalité de sexe et l'autonomisation des femmes* sont traitées en réponse aux questions 7 et 18 précédentes. Pour rappel, le programme à travers ses trois composantes arrive à impacter les femmes, sans qu'il soit toutefois mis en avant une véritable dynamique pour détricoter les inégalités qui structurent encore substantiellement la relation homme-femme au détriment de la dernière nommée. **L'Approche transversale des droits humains est déjà passée en revue dans les réponses à la question 7, précédente.**

159. *Constat #26 : Préservation de l'environnement : La sauvegarde de l'environnement est présente dans le programme de manière sectorielle sous l'Effet 1 et transversale sous les deux autres ; il n'y a toutefois pas de stratégie de mitigation de l'empreinte carbone du programme, inconnue en l'absence d'une évaluation environnementale ex ante.*

160. La préoccupation environnementale est présente dans le programme en tant que contenu sectoriel, mais aussi en tant que thématique transversale, avec toutefois des diverses fortunes d'un segment à l'autre du portefeuille. Dans l'Effet 1, les cadres et outils de gestion des ressources naturelles et du milieu naturel accompagnent les stratégies pro-croissance et contribuent à les inscrire dans la viabilité environnementale. Les interventions favorisent la résilience et la capacité d'adaptation, l'énergie propre et les pratiques et techniques de gestion durable. Au niveau stratégique, les instruments de politique et de pilotage du secteur sont améliorés, ainsi que les capacités de production de données et d'élaboration des rapports périodiques internationaux. Au niveau local aussi, les capacités des communes et des exploitants sont renforcées ; par exemple, les communes accompagnées ont sensiblement accru (de 3,53%) leur budget d'investissement en faveur des actions d'adaptation au changement climatique, et quelque 9000 exploitants agricoles sont formés aux pratiques durables de la gestion de la fertilité des sols (PNUAD, Rapport de progrès 2021).

161. La transversalité de la dimension environnementale est aussi illustrée sous l'Effet 2, à travers des options fortes comme les stratégies respectueuses de l'environnement adoptées dans les cantines scolaires, où il est recommandé aux écoles d'utiliser des foyers améliorés innovants permettant de réduire la consommation d'énergie ligneuse sous toutes ses formes (le bois de chauffe et le charbon de bois) afin de freiner la déforestation et ses conséquences sur l'environnement (projet rapport sous-groupe effet 2, 2021). Au niveau de l'Effet 3, l'intégration des technologies et des méga-données dans l'offre de service participent de la préservation de l'environnement en promouvant un cadre de travail moins gourmand en supports papiers (selon

les sources primaires). Toutefois, à ce niveau, les défis liés à la gestion des déchets informatiques, interpelle. L'on note aussi l'absence d'une stratégie de mitigation de l'empreinte carbone du programme, qui n'est pas connue du reste, car non déterminée en amont par une évaluation d'impact.

V. CONCLUSIONS

5.1. Pertinence et adaptabilité

162. **Background de la conclusion** : Programme aligné, mais sur des instruments en cours de renouvellement ; cadre de résultats robuste, mais avec des limites ; entre autres des confusions entre niveau effet et niveau produit (Constat #1) ; souplesse réelle permettant de prendre en charge les thématiques émergentes, bien que le contexte COVID-19 et l'insécurité au Nord n'aient pas favorisé l'implantation des interventions sur l'extrémisme violent (Constat #3). Les données de référence sont robustes : triangulation des rapports de progrès et des entretiens avec les acteurs.

163. **Conclusion #1** : *Le programme montre une pertinence globalement robuste, en termes d'alignement sur les priorités nationales et d'ancrage dans les objectifs de développement durable ; il a par ailleurs fait preuve de souplesse en étant capable de développer une réponse à la crise sanitaire brutalement apparue durant sa deuxième année de mise en œuvre ; enfin, le cadre des résultats et des ressources est solide bien que certains de ses outils soient techniquement non satisfaisants.* Les trois Effets sont des contributions aux axes stratégiques identifiés par le pays à travers ses documents de planification, notamment le PND, le PC2D et le PAG, dans leur version contemporaine de la formulation de l'UNDAF. Cependant, l'évolution en cours de ces outils, en particulier le PAG, commande au PNUAD de se disposer à réviser sa programmation en conséquence pour maintenir un ancrage satisfaisant. Dès la survenue de la pandémie, le programme y a réorienté une partie de ses ressources pour contribuer à la riposte nationale. L'extrémisme violent, qui a acquis de plus en plus d'acuité le long du cycle, capte une partie de l'énergie du programme, mais dans des proportions à renforcer compte tenu de la gravité des menaces qu'il fait peser sur l'environnement. Enfin, la pertinence logique du programme est contrariée par quelques lacunes d'écriture caractérisées par des confusions entre niveaux d'effet et de produit.

164. *L'implication de cette conclusion pour l'avenir est de se disposer à réviser l'alignement sur le nouveau PAG en cours de finalisation ; améliorer l'écriture technique d'un nouveau cadre de résultats ; orienter plus d'investissements dans la lutte contre l'extrémisme violent.*

5.2. Cohérence

165. **Background de la conclusion** : Cadre de mise en cohérence en place entre les parties au programme et reflété par les organes de pilotage (Constat #9) ; bonnes intelligences avec les partenaires externes reflétées par la bonne capitalisation du programme par l'Etat et les PTF (Constat #10) ; Défi de dysfonctionnement persistant des organes de coordination malgré l'atelier de décembre 2021 consacré au sujet et dont les préconisations sont encore en cours de mise en œuvre (Constat #4). Les données de référence sont solides. En réunion de Groupe de référence, les parties ont tendu à minorer les dysfonctionnements du cadre de coordination. Toutefois, sur la base de la triangulation des entretiens au sein du Système et de la partie nationale, l'évaluation maintient d'alerter sur la réalité de ce problème.

166. ***Conclusion #2*** : *Le programme dispose d'interfaces de cohérence plus ou moins fonctionnelles, en interne entre les différentes composantes et parties au programme, et externe avec les autres intervenants présents dans l'environnement.* A l'interne, les cadres de coordination bipartites réunissent les entités du Système et les partenaires étatiques et portent la gouvernance du programme, mais aussi sa mise en œuvre son suivi. Leur fonctionnement n'est pas entièrement satisfaisant selon la quasi-totalité des acteurs rencontrés. Acteurs externes contribuant au financement du programme et d'autres interventions, les partenaires techniques et financiers se retrouvent avec les agences dans les groupes thématiques de coopération dont certains sont codirigés par le Système.

167. ***L'implication de cette conclusion pour la programmation à venir est de rechercher les moyens d'améliorer le fonctionnement de ces interfaces de mise en cohérence.***

5.3.Efficacité

168. ***Background de la conclusion*** : Cibles de produits atteintes dans une très grande mesure, mais sans une résonance équivalente sur les indicateurs d'effet (Constat #11) ; groupes vulnérables touchés, au prorata de leur représentation dans les populations bénéficiaires (Constat #12) ; Renforcement des capacités nationales porté par l'exécution nationale, mais au profit de structures bénéficiaires qui peuvent ne pas pérenniser ces acquis faute de ressources budgétaires relais (Constat #13) ; marqueurs de programmation du SNU pris en compte, explicitement et implicitement (Constat #14). Les données de référence sont robustes malgré l'existence d'une quinzaine d'indicateurs de produits non renseignés dans les rapports de progrès. Le bénéfice tiré de ces résultats par les bénéficiaires est aussi nettement ressorti des entretiens avec les institutionnels du niveau national et les bénéficiaires finaux au niveau local.

169. ***Conclusion #3*** : *L'efficacité du programme est élevée et satisfaisante, en termes de livraison des produits sur lesquels il est engagé de par son cadre des résultats et des ressources.* Sur 66 indicateurs de produits répertoriés dans le portefeuille, 43, soit 65%, connaissent un niveau de couverture de leurs cibles supérieur ou égal à 50%. Cette performance se distribue toutefois différemment entre les Effets : 74% des indicateurs de produits sont couverts à 50% ou plus dans l'Effet 2, contre 55% et 67% pour les Effets 1 et 3, respectivement. L'Effet 1 est sans contexte celui qui se déploie le plus au cœur de l'activité économique courante qui a été fortement contractée, ralentie voire arrêtée, sur une certaine période, par la crise sanitaire, ce qui entre en ligne d'explication sur le comportement du portefeuille dans cette composante. A l'inverse, l'Effet 2, le plus performant à cet égard, en tant que cadre de livraison de services sociaux, après les nécessaires ajustements du début, a plutôt été porté et boosté par la crise qui l'a chargé de paquets de services additionnels à livrer.

170. ***L'implication de cette conclusion pour une nouvelle programmation est de maintenir et renforcer ce niveau d'effort.***

171. ***Background de la conclusion*** : Partenariat décisif avec l'Etat partenaire stratégique et financier, mais avec des dysfonctionnements de coordination (Constat #4) ; bonne capitalisation du programme et résultats obtenus comme des marques de crédibilité auprès des partenaires externes au programme, qui demandent toutefois de meilleurs retours d'expérience (Constats #10 ; #11). Les données de références sont robustes, malgré la non-spécification du montant réel de la contribution budgétaire de l'Etat (bailleur de fonds du programme). Elle est toutefois réelle et importante, car l'on en sait que 91 millions de dollars en ont été distraits pour financer la riposte nationale COVID-19.

172. ***Conclusion #4*** : *Le rendu du programme est servi par un spectre de partenaires varié et engagé, qui apportent des ressources financières et techniques, dans le cadre d'interfaces apaisées, mais agitées aussi par des questionnements.* Le partenariat avec le gouvernement de la République du Bénin est fondateur et décisif. Il co-écrit, co-finance et co-administre le programme. Les partenaires techniques et financiers prennent part au tour de table, tandis que la société civile est mobilisée comme partenaire d'exécution. Les questionnements sont réels : le partenaire étatique est en demande de plus d'implication et d'emprise sur la vie courante du programme ; les bailleurs de plus de qualité et de substance dans le feedback (qu'est-ce que les ressources changent sur le terrain ?) ; et les partenaires de mise en œuvre de meilleures diligences dans la mise en place des moyens de travail.

173. *L'implication de cette conclusion en perspective d'un nouveau cycle de programmation est de consolider cette base partenariale tout en apportant les réponses appropriées aux défis qui s'y posent.*

5.4.Efficience

174. ***Background de la conclusion*** : Mobilisation de ressources élevée ; rationalisation budgétaire par l'exécution nationale ; et niveau d'absorption budgétaire par Effet cohérent avec la performance stratégique des Effets (Constat #15) ; ressources de qualité (fonds propres) mais avec la contrainte d'être ciblées à leur source (non utilisables sur d'autres emplois que ceux prévus par le bailleur) (Constat #16) ; Business Operating Strategy également comme facteur de rationalisation (Constat #18) ; Défis de capacité d'absorption avec 16% des ressources mobilisées non décaissées et lenteur dans les décaissements vers le terrain (Constat #17). Les données de référence sont robustes : ce que le BOS a permis d'économiser est quantifié ; si les avantages budgétaires de l'exécution nationale ne sont pas spécifiés, leur principe tombe sous le sens cependant : une unité de gestion de projet séparée mobilise des personnels à prix coutants, alors que dans l'exécution nationale le programme s'appuie en grande partie sur les personnels des structures nationales et dépense moins à ce poste.

175. ***Conclusion #5*** : *L'efficience du programme est servie par des choix stratégiques et des options de mise en œuvre qui permettent de rationaliser des ressources dont la distribution entre les composantes se révèle par ailleurs assez cohérente avec leur niveau de rendement stratégique.* L'exécution nationale qui ancre la mise en œuvre dans les structures nationales contribue à minorer les coûts intermédiaires, comme la mobilisation de personnels et autres intrants logistiques, pour consacrer davantage de ressources aux objectifs stratégiques et aux bénéficiaires finaux du programme, montrant toutefois des inerties avec parfois des délais de décaissement induit ce cadre doctrinaire. La mutualisation des services soutien comme la banque, les achats, l'Internet, dans le cadre du Business Operating Services, permet aussi de rationaliser les coûts d'accès à ces services, voire de générer des revenus additionnels comme le taux rémunérateur appliqué aux dépôts du programme par la banque partenaire. Globalement, le croisement des ressources et du rendement des composantes fait ressortir des cohérences réelles : les Effets 2 et 3 qui, proportionnellement, ont absorbé le plus de ressources programmées sont également ceux qui comptent la proportion la plus importante d'indicateurs de produits couverts à 50% ou plus de leurs cibles, alors que l'Effet 1 avec seulement 35% de sa programmation budgétaire consommée à date est aussi celui où le niveau de couverture des cibles est relativement le plus bas, à 55%.

176. *L'implication de cette conclusion en perspective d'une nouvelle programmation est de maintenir ce cadre de mise en œuvre tout en le renforçant pour limiter les inerties et surconsommations de temps.*

5.5.Coordination

177. **Background de la conclusion** : Existence de cadres de coordination du programme, mais avec des dysfonctionnements réels (Constat #8) ; Existence également de cadres de coordination externes avec les PTF notamment à travers des groupes de coopération dirigés ou codirigés par le Système pour certains (Constat #9). Comme exposé précédemment, les dysfonctionnements des cadres de coordination sont triangulés et confirmés auprès des groupes d'acteurs du Système et de l'Etat, malgré l'opinion de certains intervenants qui ont tendu à les relativiser en réunion de Groupe de Référence.

178. **Conclusion #6** : *Si un cadre de coordination est prévu dans le document de programme et institué, à l'intérieur du Système des Nations Unies, à l'intérieur de la partie nationale et dans l'interface entre les deux, les parties sont unanimes à le caractériser comme non optimal dans son fonctionnement courant.* A l'intérieur du Système, les instances techniques connaissent des défis de régularité de réunion et de participation à ces rencontres, de même que de remontée de données. A l'intérieur de la partie nationale, les secteurs restent dans leur tropisme sectoriel dans le contact avec les entités SNU qui les accompagnent, laissant le Ministère transversal coordonnateur n'avoir de leurs activités en coopération qu'une perspective peu informée. Les points focaux sectoriels institués pour améliorer cette situation ne sont guère opérationnels. Au total, l'Unité de Gestion et de Coordination qui doit animer la coordination et favoriser une appropriation nationale stratégique, ne joue ce rôle qu'à minima.

179. *L'implication de cette conclusion en direction d'un nouveau cycle de programme est qu'il faut auditer et refonder la coordination et ses différents leviers pour qu'elle soit mieux une force d'entraînement qu'un rouage générateur d'inertie.*

5.6.Durabilité

180. **Background de la conclusion** : Absence de stratégie de sortie formelle dans le Prodoc (Constat #22) ; malgré tout, existence de facteurs de durabilité à travers l'exécution nationale et le renforcement des capacités des acteurs et bénéficiaires (Constats #13, #25). Les données de référence sont solides, triangulations entre le dépouillement des rapports de progrès et les informations issues d'entretiens et les visites de réalisations sur le terrain.

181. **Conclusion #7** : *Le programme ne dispose pas de stratégie de sortie articulée dans son document de programmation, et en aurait-il eu que le raccourcissement de son cycle à 3 ans n'aurait pas permis de la dérouler en entier ; malgré toute la modalité d'exécution nationale tend à favoriser l'appropriation par les bénéficiaires et la durabilité.* En ancrant la mise en œuvre dans les structures nationales, stratégiques ou locales, qui sont régulièrement actives dans les créneaux du programme, celui-ci favorise l'appropriation nationale qui permet de poursuivre les dynamiques ainsi enclenchées après la clôture de la coopération. Les cadres et l'environnement institutionnel pour capter et faire survivre les acquis du programme existent donc. Pour autant, une forme d'attentisme rencontrée ici et là tend à inhiber les logiques de pérennisation : l'on continue de compter sur les concours des partenaires pour poursuivre dans un contexte où il est vrai de tensions budgétaires exacerbées de surcroît par la crise sanitaire mondiale.

182. *L'implication de cette conclusion en perspective d'un nouveau programme est de veiller à développer une stratégie de sortie insérée dans le document de programme et assortie, comme les autres contenus programmatiques, des moyens de l'évaluer dûment dans le cadre de résultats.*

5.7.Impact

183. *Background de la conclusion* : Indicateurs de développement du pays auxquels les produits doivent contribuer ayant peu évolué dans la période, malgré un niveau de couverture des cibles de produits globalement très élevé (Constat #23). Les données de référence sont robustes et donnent à voir un contraste réel entre le profil des indicateurs de produits dont le programme est redevable et celui de certains indicateurs nationaux du pays qui évoluent beaucoup plus lentement.

184. *Conclusion #8* : *Le niveau de performance élevé en termes de livraison des produits du programme ne se traduit pas systématiquement par une évolution équivalente dans les indicateurs nationaux du pays.* Sur 22 indicateurs nationaux de développement économique, social et environnemental, 9, soit 41% affichent une évolution atteignant au moins 50% de leur cible, avec une distribution favorable cette fois à l'Effet 3 dont 75% des indicateurs d'effet ont cette caractéristique, contre 17% et 42% pour les Effets 1 et 2, respectivement. Justement pour ces deux composantes, les indicateurs en question sont des indicateurs macroéconomiques et de développement humain, lourds qui n'évoluent que très lentement, ont pour cela besoin en tout état de cause de plus de temps qu'en a un cycle de programmation de cinq (5) ans ramené à trois de surcroît. S'agissant de l'Effet 3, non seulement très peu d'indicateurs nationaux à impacter sont ciblés, 4 au total, mais ces indicateurs ont la spécificité de pouvoir être directement influencés par les intrants venant du programme. Par exemple, les investissements dans la digitalisation du service public se répercutent rapidement sur le ressenti des usagers et leur jugement, parce qu'ils réalisent qu'ils sont à présent servis plus vite et mieux. En revanche, 2000 emplois créés, significatifs à l'échelle du programme, ne le sont pas assez pour infléchir immédiatement la courbe du chômage ou du sous-emploi. Enfin, l'examen de la capitalisation apporte un registre d'explication de type budgétaire, d'importantes distorsions étant visibles à ce niveau, avec 35% d'absorption des ressources programmées sur l'Effet 1, contre 75% et 119% sur les Effets 3 et 2, respectivement.

185. *L'implication de cette conclusion pour une nouvelle programmation est de veiller à mieux référer le programme à des indicateurs nationaux susceptibles d'être influencés dans le temps que dure un cycle.*

5.8.Transversalités

186. *Background de la conclusion* : Existence de dynamiques de promotion du genre, des droits humains, de l'inclusion sociale, de la résilience et de la redevabilité (Constats #14, #24) ; défi réel dans la prise en compte de la dimension environnementale : absence d'une étude d'impact environnementale ne permettent pas le déploiement d'une stratégie de mitigation ne serait-ce que de l'empreinte carbone du programme. Les données de base sont solides, en provenance des rapports de progrès et corroborées par les entretiens et les observations de terrains (visites de réalisations).

187. *Conclusion #9* : *Les thématiques transversales et les marqueurs de programmation du SNU sont globalement présents de manière assez robustes dans le programme ; la situation de l'environnement, en particulier, interpelle toutefois avec l'absence d'évaluation*

environnementale ex-ante de stratégie de mitigation de l’empreinte carbone du programme.

Les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec le VIH ou avec un handicap, et les groupes habituellement marginalisés ou discriminés, sont reflétés dans les cibles des interventions, généralement au prorata de leur représentation dans les populations cibles. Certaines interventions les ciblent directement. A tous ces égards, le programme utilise donc une approche genre, pratique le principe de ne laisser personne de côté et promeut les droits car il permet à ces personnes d’accéder à des droits économiques et sociaux dont elles sont d’habitude coupées. Ces investissements touchent aussi bien à la résilience, car les biens et services livrés à ces bénéficiaires diminue progressivement leur fragilité économique et sociale et les rend mieux à même de résister aux chocs externes. Les protocoles fiduciaires qu’il met en place et y forme ses partenaires montrent à suffisance l’éthique de redevabilité dans lequel le programme est ancré. L’environnement, en revanche, bien que présent dans le programme de manière sectorielle (un segment de l’Effet 1) et transversale (de façon mitigée dans les Effets 2 et 3), pose un défi : aucune mitigation n’est prévue sur l’empreinte carbone du programme qui n’a du reste fait l’objet d’aucune évaluation d’impact environnemental (pourtant plus de 200 millions de dollar d’investissement à travers le pays ne peuvent manquer d’avoir des nuisances environnementales).

188. ***L’implication de cette conclusion en direction d’un nouveau cycle de programmation est de veiller à renforcer la prise en compte de la dimension environnementale en particulier, à travers une étude d’impact préalable et une stratégie de mitigation de son empreinte carbone, entre autres.***

RECOMMANDATIONS¹

189. ***Recommandation #1 : Programmation : rechercher un alignement sur le nouveau PAG en cours de finalisation ; améliorer la formulation du cadre de résultats ; orienter plus d'investissements vers les thématiques émergentes comme la lutte contre l'extrémisme violent.***

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation I	
Liens avec les conclusions	▪ Ancrée dans la conclusion # 1.
Impact	▪ Elevé : Indispensable pour obtenir la signature et les financements du gouvernement
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Blocage dans le bouclage du programme et de son financement
Modalité de mise en œuvre	▪ Impliquer la partie gouvernementale dans l'identification des axes d'intervention ▪ Utiliser le nouveau PAG comme l'un des référentiels du programme ▪ Choisir des indicateurs de suivi appropriés tant pour les produits que pour les effets
Responsable de mise en œuvre	▪ SNU, Gouvernement : parce que le programme est bipartite SNU/Etat.
Urgence	▪ Elevée : la signature du nouveau programme en dépend.
Difficulté	▪ Faible : Nécessite seulement des efforts d'inclusion et des compétences techniques en écriture de programme

190. ***Recommandation #2 : Consolider les partenariats tout en apportant les réponses appropriées aux défis qu'ils soulèvent : soutenir le renforcement du leadership national sur le programme ; améliorer le feedback aux partenaires techniques et financiers ; poursuivre le renforcement de capacités opérationnelles surtout en matière de programmation et d'exécution budgétaires.***

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation II	
Liens avec les conclusions	▪ Ancrée dans les conclusions # 4&5
Impact	▪ Elevé : Renforce l'adhésion des parties au programme.
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Risque d'effritement de la base partenariale du programme
Modalité de mise en œuvre	▪ Réaliser des consultations avec les différents groupes de partenaire ▪ Elaborer et exécuter un plan de résorption des défis sortis de ces consultations
Responsable de mise en œuvre	▪ SNU- Gouvernement : : parce que le programme est bipartite SNU/Etat.
Urgence	▪ Elevée : Détermine le maintien et la qualité d'engagement des parties.
Difficulté	▪ Elevée : Peut nécessiter une capacité d'objectivation de remise en question et de sortie des sentiers battus

191. ***Recommandation #3 : Améliorer le fonctionnement les mécanismes de coordination pour faire des leviers d'entraînement et des facteurs de synergie entre les parties prenantes.***

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation III	
Liens avec les conclusions	▪ Ancrée dans la conclusion # 6

¹ Aucune des ces recommandations ne peut être mise en œuvre par aucune des parties travaillant isolément. Elles sont adressées conjointement au Système et à la Partie nationale, qui doivent les mettre en œuvre conjointement, dans l'esprit d'un programme bipartite. Elles devraient, pour commencer, être l'objet d'une rencontre préparatoire de mise en vigueur, où les parties, connaissant leurs responsabilités spécifiques mieux qu'un évaluateur externe, se partageraient avec plus de pertinence les rôles dans l'implémentation de ces préconisations.

Impact	▪ Elevé : Renforce l'efficacité de la mise en œuvre du programme
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Persistance de frottements et d'inerties de mise en œuvre dommageables au rendu du programme.
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revisiter les conclusions de la retraite qui avait fait des recommandations sur le sujet ▪ Sur ces bases rénover ou rationaliser les cadres de coordination du programme
Responsable de mise en œuvre	▪ SNU- Gouvernement : parce que le programme est bipartite SNU/Etat.
Urgence	▪ Elevée : Détermine la qualité de la mise en œuvre du programme
Difficulté	▪ Moyenne à Elevée : Courage et sens de l'innovation partagées sont nécessaires pour résoudre des défis de coordination

192. ***Recommandation #4 : Dans la matrice des résultats et des ressources, veiller à choisir des indicateurs d'effet plus susceptibles d'être influencés dans le temps que dure un cycle.***

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation IV	
Liens avec les conclusions	▪ Ancrée dans les conclusions #7
Impact	▪ Elevé : Rend possible la lisibilité des impacts du programme
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Lien distendu entre les rendus du programme et le comportement des indicateurs nationaux de développement et le sentiment que les efforts du Système ne sont pas ingérés par l'environnement
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les indicateurs nationaux à cycle court ou rapide, qui peuvent évoluer sur un quinquennat de programmation ▪ En faire les indicateurs des Effets du programme
Responsable de mise en œuvre	▪ SNU- Gouvernement : parce que le programme est bipartite SNU/Etat.
Urgence	▪ Elevée : Détermine la visibilité/lisibilité des contributions du programme aux résultats de développement du pays
Difficulté	▪ Moyenne à Elevée : La démarche engage aussi les capacités de l'appareil statistique national qui n'est pas sous le contrôle du programme

193. ***Recommandation #5 : Développer une stratégie de sortie insérée dans le document de programme et assortie d'indicateurs de suivi permettant de l'évaluer au même titre que les autres contenus programmatiques.***

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation V	
Liens avec les conclusions	▪ Ancrée dans la conclusion # 8
Impact	▪ Elevé : Renforce la durabilité des acquis du programme.
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Risque de voir plus d'incertitudes peser sur la durabilité des résultats obtenus de haute lutte par le programme.
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consulter les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre sur des solutions durables ▪ Acter ces solutions dans le document de programme et leur affecter des indicateurs de mesure de la mise en œuvre dans le cadre de résultats ▪ Exécuter la stratégie de sortie en même temps que les autres activités et tout au long du cycle (ne pas attendre la clôture)
Responsable de mise en œuvre	▪ SNU- Gouvernement : parce que le programme est bipartite SNU/Etat.
Urgence	▪ Elevée : Indispensable pour conforter la durabilité des résultats et leur mise à l'échelle
Difficulté	▪ Elevée : Sens de l'innovation nécessaire pour construire une stratégie de sortie qui tienne la route

194. ***Recommandation #6 : Conduire une étude d'impact environnemental pendant la formulation du programme ; déterminer, entre autres nuisances, l'empreinte carbone du programme et développer une stratégie de mitigation.***

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation VI	
Liens avec les conclusions	▪ Ancrée dans la conclusion # 9
Impact	▪ Elevé : Permet au programme une meilleure prise en compte de la dimension environnementale
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Non-conformité du programme et appréciation négative de cette dimension à l'évaluation.
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduire une étude d'impact environnemental en même temps que la formulation du programme ▪ Insérer dans le programme finale stratégie de mitigation des nuisances environnementales éventuelles, de l'empreinte carbone en particulier ▪ Assortir cette stratégie de mitigation d'indicateurs de suivi dans la matrice des résultats et des ressources du programme pour la rendre évaluable
Responsable de mise en œuvre	▪ SNU et Gouvernement : parce que le programme est bipartite SNU/Etat.
Urgence	▪ Elevée : Indispensable pour rendre le programme éco-conforme
Difficulté	▪ Faible : Nécessité d'une décision politique conjointe des deux parties, pour conduire les activités techniques ci-dessus

LIMITATIONS ET LESSONS APPRISES

Limitations

195. *Les limites de cette méthodologie* sont celles des évaluations basées même partiellement sur des outils qualitatifs. Les sources secondaires et primaires ont leurs limites respectives. Les premières, surtout s'agissant des rapports de progrès d'où sera tiré l'essentiel des informations statistiques, renvoient à des auteurs qui ne sont pas indépendants. Il s'agit, en l'occurrence, des staffs internes engagés dans l'exécution du programme, qui peuvent développer à leur insu ou de manière volontaire des biais favorables. Les sources primaires, quant à elles, même choisies avec précaution sur la base des critères d'inclusion présentés supra, restent un échantillon qualitatif et non aléatoire, avec donc une représentation de la population générale toujours discutable. En d'autres termes, l'on peut toujours interroger la mesure dans laquelle une observation empirique ou l'opinion d'un ou de plusieurs acteurs sont globalement significatifs de ce qu'il s'est passé dans l'ensemble du programme.

196. La *stratégie de mitigation de ces défis* tient dans la rigueur des approches qui pratiqueront une triangulation systématique des données et des sources. En effet, à **un premier niveau de concordance interne**, les documents sont examinés dans leur cohérence intrinsèque pour déterminer leur qualité propre et la fiabilité susceptible d'en découler. Puis, sur un même sujet, les différents documents disponibles sont confrontés entre eux pour dégager **un second registre de concordance** et d'éventuelles discordances. Les entretiens sont à leur tour convoqués et leurs indications mises en regard de ce qui ressort des données secondaires, pour déterminer **un troisième niveau de concordance/discordance**. Enfin, les ressources documentaires et les opinions des parties prenantes interviewées sont confrontées aux observations directes issues des visites de réalisations et autres actifs du programme sur le terrain, pour faire ressortir **concordances et dissemblances du quatrième niveau**. Les conclusions de l'évaluation ressortent plus ou moins robustes selon qu'elles sont plus ou moins sous-tendues par des concordances de faits et d'opinions des premier et/ou deuxième et/ou troisième et/ou quatrième niveaux.

Leçons apprises

197. ***Leçon apprise #1 : Le rendu du programme ressort impressionnant en termes de niveau de couverture des indicateurs attachés aux produits actés dans le cadre des résultats et des ressources, sans que pour autant les indicateurs d'effets, traditionnellement lourds, évoluent dans la même proportion, leur cycle étant traditionnellement beaucoup plus lourd et lent.*** Il se pose ici le problème de l'organisation de la lisibilité de l'influence du programme. Ce contraste entre la bonne tenue des indicateurs de produits et le piétinement persistant des indicateurs d'effet ne sert pas la communication du programme, bien qu'il soit entendu qu'il n'est redevable dans l'absolu que de ses produits, le pays seul ayant la main sur les indicateurs d'effets. Tout de même, d'avoir de bonnes statistiques de produits et des statistiques d'effets continuellement inertes pour la plupart finit par amener la question de savoir à quoi bon tant d'investissements in fine. Aussi, durant la phase de formulation du programme, la réflexion devrait inclure la recherche d'indicateurs de résultats à cycle court, susceptibles d'être impactés et modifiés à l'intérieur du cycle de vie du programme. Les indicateurs de l'Effet 3 vont relativement un peu plus dans ce sens que les autres, et ressortent avoir été plus impactés par les produits livrés par le programme dans leur direction.

198. ***Leçon apprise #2 Si le programme accompagnait déjà l'environnement dans la résorption de la fracture numérique, encore jusque-là vue comme préoccupation élitiste, la crise sanitaire mondiale a jeté une lumière crue sur cette dimension et montré qu'elle rentrait à présent dans la catégorie des besoins sociaux de base, et devait être désormais traitée sous les principes de l'inclusion la plus élémentaire et du ne laisser personne de côté.*** Des dizaines de milliers d'enfants appartenant à des groupes défavorisés ont été sauvés du décrochage scolaire grâce aux solutions numériques d'éducation distante que le programme a aidé à déployer dans le pays. Cette réponse de crise est partie pour ouvrir la voie à une mutation stratégique qui demande à être entendue et pratiquée : le numérique a fait son irruption dans le paquet des services sociaux de base, et le programme doit s'habituer de plus en plus à l'intégrer dans les paquets de services dont il promeut l'accessibilité, au même titre que l'eau, l'assainissement, l'énergie propre, l'alimentation, etc.

199. ***Leçon apprise #3 : Bien qu'étant une thématique transversale, portée de manière sectorielle dans l'Effet 1 et dans une transversalité relative dans les deux autres Effets, le traitement de l'environnement n'en questionne pas.*** L'étude d'impact environnementale manque à l'appel, ce qui ne permet pas de connaître précisément, par exemple, ne serait-ce que l'empreinte carbone du déploiement de plus 200 millions de dollars d'investissement à travers tout un pays. En l'absence de ce diagnostic initial, aucune stratégie de mitigation des nuisances environnementales n'est envisagée (pourquoi ne pas instituer une contrepartie verte par laquelle tout bénéficiaire serait appelé à contribuer à la création d'un puits carbone en plantant un arbre et participer à la mitigation de l'empreinte-carbone inévitable des activités du programme et de ses composantes ?). En tout état de cause, à partir de cette expérience, la planification au sein du SNU est sans doute interpellée dans le sens d'une systématisation des études d'impact environnemental pour déboucher sur des stratégies de mitigation à intégrer au programme.

ANNEXES

A.1. Documents consultés

I. DOCUMENTS DE POLITIQUE ET DE CONTEXTE/CADRAGE

• GOUVERNEMENT DU BENIN

1. DAT (Direction de l'Aménagement du Territoire) (____). Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
2. MPD (Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement) (2018). Plan National de Développement (PND-2018-2025)
3. MPD (Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement) (2018). Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D-2018-2021)
4. Présidence de la République du Bénin (2021). Etat de mise en oeuvre du PAG 2021-2026
5. Présidence de la République du Bénin (2016). Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021
6. République du Bénin (2020). Contribution National volontaire à la mise en oeuvre des ODD au Forum Politique de haut niveau à New York

• SYSTEME DES NATIONS UNIES

7. PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2020). Rapport sur le développement humain 2020, La prochaine frontière, Le développement humain et l'Anthropocène
8. PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2015). Rapport national sur le développement humain 2015, Agriculture, Sécurité Alimentaire et Développement Humain au Bénin
9. PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2018). Programme de coopération entre le gouvernement du Bénin et le PNUD (CPD) pour la période 2019-2023
10. SNU (Système des Nations Unies) Bénin, Gouvernement de la République du Bénin (2018). Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement PNUAD Bénin 2019 – 2023
11. SNU (Système des Nations Unies) Bénin, Gouvernement de la République du Bénin (2021). Programme Conjoint d'Appui du SNU sur le VIH au Bénin 2022-2026
12. SNU (Système des Nations Unies) Bénin (2021). Plan d'actions 2021-2023 pour une mise en oeuvre du cadre des nations unies pour une réponse socioéconomique immédiate à la COVID -19
13. SNU (Système des Nations Unies) Bénin (2020). Plan d'actions 2019-2023 pour une mise en oeuvre du cadre des nations unies pour une réponse socioéconomique immédiate à la COVID -19
14. SNU (Système des Nations Unies) Bénin (2020). Cadre budgétaire UNSCDF 2019-2023
15. SNU (Système des Nations Unies) Bénin (2020). Cadre de coopération des nations unies pour le développement UNSDCF BÉNIN 2019-2023
16. SNU (Système des Nations Unies) Bénin (____). Plan de Travail Annuel 2019-2023_Excel
17. UNSDG (United Nation Sustainable Development Group) (2019). Plan-cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable 2019-2023
18. UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) Benin (2019). Programme de coopération 2019 – 2023, Composante de programme Education de base (2019)
19. UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) Benin (2019). Programme de coopération 2019 – 2023, Opérations
20. UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) Benin (2019). Programme de coopération 2019 - 2023, Composante de programme Politiques Sociales (2019).
21. UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) Benin (2019). Programme de coopération 2019 – 2023, Programme Effectiveness
22. UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) Benin (____). Programme de coopération 2019 – 2023, Composante de programme Protection de l'enfant (2019).
23. UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) Benin (____). Programme de coopération 2019 – 2023, Composante de programme Survie et épanouissement de l'enfant
24. UNEG (United Nation Evaluation Group) (2021). Guidelines for the Evaluation of the United Nations Sustainable Development Cooperation Framework
25. UNEG (United Nation Evaluation Group) (2016). Normes et règles d'évaluation
26. UNEG (United Nation Evaluation Group) (2008). UNEG Code of Conduct for Evaluation in the UN System

II. DOCUMENTS D'EXECUTION

27. CNLS-TP (Conseil national de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose, le paludisme, les hépatites, les IST et les épidémies) (2021). Rapport de l'enquête index de la stigmatisation (index stigma) 2.0 des personnes vivant avec le VIH au Bénin
28. Gouvernement de la République du Bénin, SNU (Système des Nations Unies) Bénin (2022). Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement, Rapport de Progrès 2021.

29. Gouvernement de la République du Bénin, UNSDCF (2022). Rapport de la revue annuelle de 2021 des Groupes et Sous-groupe d'Effet 2 du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF)
30. MEF (Ministère de l'Economie et des Finances) (2020). Rapport d'avancement 2019 de la mise en oeuvre du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D 2018-2021)
31. Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement, UNICEF Bénin (2020). Rapport de suivi de la mise en oeuvre des ODD
32. Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (2020). Analyse rapide genre
33. Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, Conseil national de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose, le paludisme, les hépatites, les IST et les épidémies CNLS-TP (2021). Évaluation du genre liée au VIH au Bénin
34. PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2021). Global Staff Survey 2020 RESULTATS
35. PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2020). Results Oriented Annual Report - BEN - 2020
36. PNUD (Programme des Nations Unies) et MPD (Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement) (2020). Revue annuelle 2019 du programme de coopération Bénin-PNUD (CPD 2019-2023)
37. PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2020). Mini COVID-19 ROAR, Real-time Results Oriented Analysis Report
38. PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et Gouvernement du Bénin (2019). Evaluation à mi-parcours du projet « Renforcement de la résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin – PANA Energie »
39. PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et Gouvernement du Bénin (2019). Évaluation à mi-parcours du projet de promotion de la production durable de biomasse électricité au Bénin (biomasse électricité Bénin)
40. PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2021). Rapport d'évaluation à mi-parcours du CPD 2019-2023
41. SNU (Système des Nations Unies) Bénin (____). Note sur la mise en oeuvre de l'agenda 2030 au Bénin
42. SNU (Système des Nations Unies) Bénin (2021). Bilan Commun Pays
43. SNU (Système des Nations Unies) Bénin, Gouvernement de la République du Bénin, Groupe de la Banque Africaine de Développement, Nations Unies Bénin et Gouvernement de la République du Bénin (2020). Étude des impacts socio-économiques de la COVID-19 AU BENIN
44. SNU (Système des Nations Unies) Bénin (2021). Evaluation finale du Programme conjoint d'appui VIH du SNU-BENIN 2016-2021
45. SNU (Système des Nations Unies) Bénin (____). Progrès vers l'atteinte de l'Effet 1 UNSDCF 2019-2023, Progrès au 31 Décembre 2021
46. SNU (Système des Nations Unies) Bénin, Gouvernement de la République du Bénin (2021). Rapport de progrès 2020, Cadre de coopération pour le Développement Durable et de la réponse socioéconomique à la Covid
47. SNU (Système des Nations Unies) Bénin (____). Tableaux des résultats UNDAF par axe d'interventions, cadres de mesure des indicateurs
48. SNU (Système des Nations Unies) Bénin (2020). UNCT – SWAP Gender Scorecard, Rapport final
49. UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) Bénin (____). Rapport annuel du pays 2021
50. UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) Bénin (____). Rapport annuel du pays 2019
51. UNICEF Bénin (____). Rapport annuel du pays 2020
52. UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) Bénin (____). Rapport d'atelier, Journées de Réflexion stratégique, Revue du Programme de coopération BENIN - UNICEF 2019 – 2023

III. AUTRES DOCUMENTS ET BASE DE DONNEES

53. PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2021). Indicateurs_CPD-Excel
54. SNU (Système des Nations Unies) (2021). Draft Evaluation report template
55. SNU Bénin (____). UNDAF evaluation Stakeholders mapping_Excel
56. SNU Bénin (____). Matrice des indicateurs de suivi PNUAD 2019-2023_Excel
57. SNU (Système des Nations Unies) (____). Tool for assessing the equality of TORs for UNDAF/UNSCDF_Excel
58. SNU (Système des Nations Unies) (____). Cooperation Framework Evaluation, Template for the Design Report
59. SNU (Système des Nations Unies) (____). Evaluation Matrix Template
60. SNU (Système des Nations Unies) (____). Synoptic table for the Analysis of the theory of change – UNDAF
61. UNEG (United Nation Evaluation Group) (2021). Draft quality assessment tool for UNDAF/UNSDCF Evaluation reports

A.2. Personnes rencontrées

Liste des personnes rencontrées				
N°	Nom et prénoms	Titre	Date	Observations
AGENCES SNU				
1.	Salvator NIYONZIMA	Coordonnateur Résident	24/05/2022	Cotonou
2.	Jelena KATIC	BCR	13/05/2022 et 21/05/2022	Cotonou
3.	Yvette DOGNON	BCR	13/05/2022 et 21/05/2022	Cotonou
4.	Cossoba NANAKO	UNCDF	12 /05/2022	Cotonou
5.	Elisabeth TOSSOU	PNUD	16 /05/2022	Cotonou
6.	Sylvano NOUGBODE	PNUD	18 /05/2022	Cotonou
7.	Sylvano NOUGBODE	CSR/ PNUD	16/05/2022	Cotonou
8.	Narcisse KOUTON	CSR/ UNICEF	12/05/2022	Cotonou
9.	Aboubakari MOHAMED	UNICEF	13/05/2022	Cotonou
10.	Spéro KOUDOKPO	UNICEF	13/05/2022	Cotonou
11.	Eric James SOSSOUHOUNTO	UNICEF	10/05/2022	Cotonou
12.	Nicole PAQUI	UNICEF	11/05/2022	Cotonou
13.	Mathieu KOUKPO	UNICEF	13/05/2022	Cotonou
14.	Eléonore SOGLOHOUN	UNICEF	16/05/2022	Cotonou
15.	Mame Diarra KANE	OIM	16/05/2022	Cotonou
16.	Idrissa Adama TAMBOURA	Chargé du bureau/ OIM	16/05/2022	Cotonou
17.	Sanni BIO YERIMA	FAO	11 /05/ 2022	Cotonou
18.	Ayawavi DOGBE	FIDA	23/ 05/ 2022	Cotonou
19.	Wilfried CHIGBLO	PAM	12/05/2022	Cotonou
20.	Armelle KOROGONE	PAM	12/05/2022	Cotonou
21.	Nitiema ABDOULAYE	OMS	NON	Cotonou
22.	Al-Fatah ONIFADE	OMS	12/05/2022	Cotonou
23.	Cyrille AGOSSOU	UNFPA	19/05/2022	Cotonou
24.	Cyrus AGBEGNIGAN	UNFPA	13/05/2022 et 19/05/2022	Cotonou
25.	Alexandrine Dazogbo	UNFPA	19/05/2022	Cotonou
26.	Benoit Libali	UNFPA	19/05/2022	Cotonou
27.	Seydou Belemvire	UNFPA	19/05/2022	Cotonou
28.	C Athanase Hounnankan	UNFPA	19/05/2022	Cotonou
29.	Noudegbessi Bernice	UNFPA	19/05/2022	Cotonou
30.	Céline Mewissen	UNFPA	19/05/2022	Cotonou
31.	Guirlene March	UNFPA	19/05/2022	Cotonou
32.	Dona Sagbohan	UNFPA	19/05/2022	Cotonou
33.	Francine Arlette Akoueikou	UNFPA	19/05/2022	Cotonou
34.	Desire Gaston Georges Y. ahounou	UNFPA	19/05/2022	Cotonou
35.	Wilfried Rouamba	UNFPA	19/05/2022	Cotonou
36.	Djawad Ramanou	UNFPA	19/05/2022	Cotonou
37.	Alexandrine Dazogbo	UNFPA	19/05/2022	Cotonou
PARTENAIRES NATIONNAUX				
38.	Germain ZINSOU	Coordonnateur UGC/UNDAF	10 mai 2022	Cotonou
39.	Bruno MADEGNAN	Responsable Suivi-évaluation UGC	10 mai 2022	Cotonou
40.	Apollinaire AVOGNON	Chargé de Programme/UGC	10 mai 2022	Cotonou
41.	Zoul-kifouly LAWANI	DPAF/ MJL	18/05/2022	Cotonou
42.	Abdoulazize MALICK	DPAF/ MTFP	16/05/2022	Cotonou
43.	Izbath DJABOUTOUBOUTOU	Présidente comité du pilotage ; SGA/MTFP	12/05/2022	Cotonou
44.	Alim SALIFOU	MAEP	27/05/2022	Cotonou
45.	Roland Zoglobossou	DPV/MAEP	24 /05/ 2022	Cotonou
46.	Eric ADOSSOU	DPV/MAEP	24/05/2022	Cotonou

Liste des personnes rencontrées				
N°	Nom et prénoms	Titre	Date	Observations
47.	Herman ZIME	DPAF/Ministère de l'Energie	21 /05/2022	Cotonou
48.	Mathieu BIAOU	FNEC / MCVDD	24 /05/2022	Cotonou
49.	Louis BOSSA	MCVDD	20 /05/2022	Cotonou
50.	Ouimpabou TOUMOUDAGOU	MPMEPE	23 /05/2022	Cotonou
51.	Zacharie GBODJEYDO	CONAFIL /MDGL	23 /05/2022	Cotonou
52.	Vincent HOUSOU	MS	17/05/2022	Cotonou
53.	Martin Olatoundji ESSOUN	MEMP	18/05/2022	Cotonou
54.	Zoubaïr MAMADOU	MEMP	15/05/2022	Cotonou
55.	Souradjou SIDI	MASM	18/05/2022	Cotonou
56.	Tidjani HABIB	MEF	17/05/2022	Cotonou
57.	Serge AKOHA	MEF	18/05/2022	Cotonou
58.	Gérard KPATINDE	MPD	18/05/2022	Cotonou
SOCIETE CIVILE OU INSTITUTIONS PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE				
59.	Désiré NOUATCHI	Conseiller Juridique/ FONAC	24/05/2022	Cotonou
60.	Jean-Baptiste Elias	Président/ FONAC	24/05/2022	Cotonou
61.	Jacques TCHEKOUNOU	Institution de microfinance Alidé	24 /05/2022	Cotonou
62.		Président Union Communale des Producteurs Maraichers de Djida	27/05/2022	Djida
63.	Stanislas HOUNKANRIN	Association Nationale des communes du Bénin	20/05/2022	
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS				
64.	Mariana Gabrielle AGONGLO	Chargée de programme/JICA	19/05/2022	Cotonou
65.	Onur Ozceri BUYUKELCI	Ambassadeur de la Turquie près le Bénin/ Turquie	20/05/2022	Cotonou
66.	Bjorn SCHRANG	Chef suppléant de la coopération Suisse-Bénin/ Suisse	19/05/2022	Cotonou
67.	Myriam Pierre-Louis	Chargé des affaires/ Canada	20/05/2022	Cotonou
68.	HAMACIRE DICKO	BAD	18/05/2022	Cotonou
69.	Isabelle do REGO A.	Suisse	/05/2022	Cotonou
PROJETS				
70.	Flavien SOSSOU	DNP/ PAAAJRC2	17/05/2022	Cotonou
71.	Ansbert AHOKPE	DNP/ PARMAP	12/05/2022	Cotonou
72.	Mariano AFOLABI	DNP/ PARCPOGE	18/05/2022	Porto-Novo
73.	Maroufou ADJANAN	Coordonnateur/ PARCPOGE	18/05/2022	Porto-Novo
74.	Eloi NONVIGNON	Assistant administratif et financier/ PARCPOGE	18/05/2022	Porto-Novo
75.	Hippolyte AHONON	PASD2	12/05/2022	Cotonou
76.		PADMAR		
77.		PCM-Bonou,		
78.		PPMSA,		
79.		PANA Energie,		
80.		PMSD		
BENEFICIAIRES				
81.	Amour ZOUTOUNNOU	Commissaire de Police/ DEI	19/05/2022	Cotonou
82.	Victorin YAOVI	DGFD/ PNUD	17/05/2022	Cotonou
83.	Prosper IDOHOU	CG FUR/ MTFP	16/05/2022	Cotonou
84.	Patrice SOTOKO	Commissaire de Police/Poste de frontière Igolo	19/05/2022	Igolo
85.	Gillis GOGAN	Directeur de la Coordination Statistique/INStAD	20/05/2022	Cotonou
86.	Rémy HOUNGEVOU	Directeur de la statistique démographique et sociale/ INStAD	20/05/2022	Cotonou

Liste des personnes rencontrées				
N°	Nom et prénoms	Titre	Date	Observations
87.	Christian ETEKPO	Secrétaire Général Adjoint/ Mairie de Ouidah	19/05/2022	Ouidah
88.	Guy SEMASSA	Chef de service technique Radio-Télévision Hémicycle (AN)	24/05/2022	Porto-Novo
89.	Bienvenu YAI	Directeur/ Unité d'Analyse, de contrôle et d'Evaluation du Budget de l'Etat	24/05/2022	Porto-Novo
90.	Joël HOUNDOLO	Chef projet Télévision Hémicycle/ Télévision Hémicycle (AN)	24/05/2022	Porto-Novo
91.	Fulbert V. COMAHOUE	Président de la section Béninoise du Réseau Africain des Personnels des Parlement (SB/RAPP) / AN	24/05/2022	Porto-Novo
92.	Olushegun TIDJANI SERPOS	Directeur des Services Législatifs/ AN	24/05/2022	Porto-Novo
93.	Anselme BOTON	Point focal du centre communal des services publics/ Mairie Adjohoun	24/05/2022	Adjohoun
94.	Alain HOUSSOU	Chef service de développement local/ Mairie de Ouidah	25/05/2022	Ouidah
95.	Antoine ABODO	Point focal du centre communal des services publics/ Mairie de Ouidah	25/05/2022	Ouidah
96.	AFIZO MAMA SANNI	Secrétaire Exécutif/ Mairie de Ouidah	25/05/2022	Ouidah
97.	Armel BOCCO	Régisseur par intérim/ Maison d'arrêt de Ouidah	25/05/2022	Ouidah
98.	Toussaint H. YAKPE DOSSOU	Chargé du bureau greffe/ Maison d'arrêt de Ouidah	25/05/2022	Ouidah
99.	Claire F. MONSIA	Point focal du centre communal des services publics/ Mairie de DJIDJA	26/05/2022	Djidja
100.	Enok Babylase DAGBEGNIKOU	Point focal du centre communal des services publics/ Mairie de DJIDJA	26/05/2022	Djidja
101.	Blaise AKPOTROSSOU	Secrétaire Exécutif/ Mairie de DJIDJA	26/05/2022	Djidja
102.	Edgard DAHOUI	Directeur Départemental/ DDTFP-ZOU	26/05/2022	Abomey
103.	Sunday KOUNLE	Point focal du centre départemental de services publics/ DDTFP-ZOU	26/05/2022	Abomey
104.	Anonymisés : bénéficiaires directs	Nombre de groupements bénéficiaires : 4 Nombre de bénéficiaires : 77	26/05/2022 13 et 25 au 28 /05/2022	Abomey ? Bonou, Zankpota, Djidja, Dassa, Savalou, Ouidah
181.	AISSI Anita	Chef du CPS d'Allada	24/05/2022	Allada
182.	DJRANKOU Anges	CPS Allada	24/05/2022	Allada
183.	Chellon Pierre HOUNKANDJI	DDEMP Zou	25/05/2022	Zou
184.	GUIDIME Claude	C/SAS Zou	25/05/2022	Zou
185.	ZIMAKAN Cossi Evariste	D /EPP de Za-Kpota Centre	25/05/2022	Za-Kpota Centre
186.	KPOYIKPO Samson	D/EPP Houanlikpa	25/05/2022	
187.	AGBO Calixte	D/EPP Sohounjo	25/05/2022	
188.	PEDRO Alphonse	D/EEP Djoyitin	25/05/2022	
189.	HEKPAZO Euloge	D/EPP Sogbléankou	25/05/2022	
190.	AKOUEGNINOUE E. Olivier	D/Détékpa	25/05/2022	
191.	ADJAHOU Cosme	Chef de la Région Pédagogique de Za-Kpota (CRP43)	25/05/2022	
192.	Jean SEWANOU	Directeur IADF Za-Kpota	25/05/2022	Za-Kpota
193.	Ba Suanon BAKOUREGUI	DDASM Borgou	26/05/2022	Borgou
194.	LOKONHOUNDE Hélène	Chef du CPS de Parakou 2	26/05/2022	Parakou
195.	Daniel BIO TORE	Directeur de l'ONG Autre Vie Parakou	26/05/2022	Parakou
196.	Dr. Ibrahim MAMA Cisse	DDS du Borgou	25/05/2022	Borgou

Liste des personnes rencontrées				
<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Titre</i>	<i>Date</i>	<i>Observations</i>
197.	Jean AGBEGBANOU	D HZ Boko	26/05/2022	Boko
198.	Rachidatou MAMA SEIDOU	REBAP+ Parakou	27/05/2022	Parakou
199.	Dr. Rhonel AHANHANZO GLELE	Point Focal PSLS/MS	26/05/2022	
200.	Bénéficiaires Projet ARCH Parakou	Parakou	27/05/2022	Parakou
201.	Apprenants EPP Zakpota Centre ABC	Zakpota	25/05/2022	Zakpota
202.	Apprenants EPP ADIKOGON	Zakpota	26/05/2022	Zakpota

A.3. Questionnaire/Guide d'entretien générique modulable en fonction du statut de l'interviewé

N°	Thématiques principales	Analyse	Illustrations des opinions	
			Preuve tangible	Référence à un document reconnu
1.	Profil /Statut de l'interviewé ?	- Acteur/bénéficiaire/observateur/autre ?		
2.	Perception/Appréciation des réalisations (niveau produits/outputs) ?	- Produits délivrés par le programme ? - Produits non délivrés ?		
3.	Perception/Appréciation des résultats : (niveau effet/outcomes) ?	- Effets/Résultats obtenus ? - Effets/Résultats non obtenus ? - Effets induits non prévus (positifs ou négatifs) ? - Autres interventions ayant pu concourir aux mêmes effets ?		
4.	Perception/Appréciation des stratégies utilisées ?	- Modalités de mise en œuvre ? - Cadre organisationnel/arrangements de gouvernance/gestion ? - Coopération avec les institutions nationales ? - Coopération avec d'autres acteurs nationaux (société civile) ? - Procédures de décision ? - Procédures de décaissement ? - Appropriation des bénéficiaires ? - Inclusivité femmes, groupes vulnérables, détenteurs de droits ? - Qualité du suivi-évaluation : (qualité de l'information collectée et niveau de partage et de mobilisation pour améliorer l'action) - Qualité de la communication du Programme ? - Partenariats et mobilisation de ressources ?		
5.	Opinion globale sur les interventions en rapport avec les critères CAD/OCDE ?	- Pertinence/Cohérence /Adaptabilité ? - Efficacité /Efficience/Impact ? - Durabilité/Coordination ? - Transversalités : Inclusion sociale, égalité des sexes et autonomisation des femmes, droits humains, environnement ?		
6.	Forces et faiblesses du programme ?	- Dans la formulation/préparation du programme ? - Dans l'exécution (physique/budgétaire, le cadre institutionnel, etc.) ? - Dans le suivi-évaluation ?		
7.	Opinion sur ce qui se serait passé sans les interventions du Programme ?	- Que se serait-il passé sans les interventions du programme ?		
8.	Recommandations	- Ajustements ou changements dans la formulation - Ajustements ou changements dans l'exécution - Autres types d'ajustements		

A.4. Tableau d'analyse des données budgétaires

Effets	Produits	Année	Programmé (USD)	Disponible (USD)	Taux de mobilisation (Disponible/Programmé)	Dépensé (USD)	Taux d'exécution
Effet 1. "D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes"	Produit 1.1	2019	9 463 650	8 748 690	92%	3 592 428	41%
		2020	18 983 561	16 983 561	89%	6 684 264	39%
		2021	8 832 785	5 179 825	59%	2 720 279	53%
		2019-2021	37 279 996	30 912 076	83%	12 996 971	42%
	Produit 1.2	2019	11 187 709	10 725 309	96%	2 710 619	25%
		2020	5 351 395	2 908 595	54%	4 183 130	144%
		2021	12 708 472	6 959 951	55%	4 358 059	63%
		2019-2021	29 247 576	20 593 855	70%	11 251 808	55%
	Produit 1.3	2019	3 512 000	3 384 000	96%	364 277	11%
		2020	3 512 000	3 384 000	96%	507 647	15%
		2021	2 298 240	2 298 240	100%	84 704	4%
		2019-2021	9 322 240	9 066 240	97%	956 628	11%
	Produit 1.4	2019	10 559 105	10 458 827	99%	447 208	4%
		2020	8 046 721	6 498 343	81%	1 318 028	20%
		2021	8 981 973	3 939 667	44%	1 677 391	43%
		2019-2021	27 587 799	20 896 837	76%	3 442 627	16%
Total effet 1			103 437 611	81 469 008	79%	28 648 033	35%
Effet 2. "D'ici à 2023, les populations notamment les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base de qualité caractérisés par une couverture sanitaire universelle, une éducation de base inclusive et complète, une protection contre toutes formes de violences et abus ainsi qu'un accès équitable et durable à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base."	Produit 2.1	2019	15 056 375	14 753 584	98%	34 739 571	235%
		2020	13 420 374	11 616 722	87%	8 166 462	70%
		2021	37 574 062	20 481 058	55%	16 781 527	82%
		2019-2021	66 050 811	46 851 364	71%	59 687 560	127%
	Produit 2.2	2019	21 960 596	21 852 010	100%	17 394 875	80%
		2020	26 819 709	23 535 823	88%	22 882 655	97%
		2021	19 927 820	13 906 613	70%	23 545 358	169%
		2019-2021	68 708 125	59 294 446	86%	63 822 888	108%
	Produit 2.3	2019	2 014 430	1 263 857	63%	3 015 861	239%
		2020	3 552 780	2 968 352	84%	3 738 327	126%
		2021	3 669 923	2 644 773	72%	2 525 339	95%
		2019-2021	9 237 133	6 876 982	74%	9 279 527	135%
	Produit 2.4	2019	1 684 400	1 684 400	100%	1 463 913	87%
		2020	2 622 000	651 600	25%	973 960	149%
		2021	1 857 000	-	0%	1 010 735	-
		2019-2021	6 163 400	2 336 000	38%	3 448 608	148%
	Produit 2.5	2019	100 290	100 290	100%	125 835	125%
		2020	300 290	300 290	100%	923 247	307%
		2021	591 750	292 077	49%	594 505	204%

Evaluation finale anticipée du PNUAD-BENIN, Cycle 2019-2023

		2019-2021	992 330	692 657	70%	1 643 587	237%
Total effet 2			151 151 799	116 051 449	77%	137 882 170	119%
Effet 3. "D'ici à 2023, la population du Bénin a accès dans des conditions d'égalité et sans exclusive à des institutions responsables, transparentes et efficaces et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, dans un climat de paix et de sécurité, notamment pour ce qui est de l'accès à une justice respectueuse des droits de l'homme."	Produit 3.1	2019	542 329	394 931	73%	818 288	207%
		2020	532 329	334 931	63%	259 931	78%
		2021	1 130 000	554 931	49%	400 000	72%
		2019-2021	2 204 658	1 284 793	58%	1 478 219	115%
	Produit 3.2	2019	281 270	247 192	88%	242 192	98%
		2020	1 621 270	422 842	26%	538 873	127%
		2021	553 389	531 600	96%	175 560	33%
		2019-2021	2 455 929	1 201 634	49%	956 625	80%
	Produit 3.3	2019	283 900	278 215	98%	146 153	53%
		2020	283 900	278 215	98%	378 215	136%
		2021	390 400	368 215	94%	155 123	42%
		2019-2021	958 200	924 645	96%	679 491	73%
	Produit 3.4	2019	2 886 481	2 783 791	96%	2 455 937	88%
		2020	3 907 802	3 705 112	95%	2 624 894	71%
		2021	4 310 929	3 882 929	90%	2 454 041	63%
		2019-2021	11 105 212	10 371 832	93%	7 534 872	73%
	Produit 3.5	2019	400 000	200 000	50%	-	0%
2020		550 000	500 000	91%	200 000	40%	
2021		990 098	220 000	22%	200 000	91%	
2019-2021		1 940 098	920 000	47%	400 000	43%	
Total effet 3			18 664 097	14 702 904	79%	11 049 207	75%
PNUAD			273 253 507	212 223 361	78%	177 579 410	84%

Effets	Produits	Année	Programmé (USD)	Disponible (USD)	Taux de mobilisation (Disponible/Programmé)	Dépendé (USD)	Taux d'exécution
Effet 1. "D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes"	Produit 1.1	2019	9 463 650	8 748 690	92%	3 592 428	41%
		2020	18 983 561	16 983 561	89%	6 684 264	39%
		2021	8 832 785	5 179 825	59%	2 720 279	53%
		2019-2021	37 279 996	30 912 076	83%	12 996 971	42%
	Produit 1.2	2019	11 187 709	10 725 309	96%	2 710 619	25%
		2020	5 351 395	2 908 595	54%	4 183 130	144%
		2021	12 708 472	6 959 951	55%	4 358 059	63%
		2019-2021	29 247 576	20 593 855	70%	11 251 808	55%
	Produit 1.3	2019	3 512 000	3 384 000	96%	364 277	11%
		2020	3 512 000	3 384 000	96%	507 647	15%
		2021	2 298 240	2 298 240	100%	84 704	4%
		2019-2021	9 322 240	9 066 240	97%	956 628	11%
	Produit 1.4	2019	10 559 105	10 458 827	99%	447 208	4%
2020		8 046 721	6 498 343	81%	1 318 028	20%	
2021		8 981 973	3 939 667	44%	1 677 391	43%	
2019-2021		27 587 799	20 896 837	76%	3 442 627	16%	
Total effet 1			103 437 611	81 469 008	79%	28 648 033	35%
Effet 2. "D'ici à 2023, les populations notamment les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base de qualité caractérisés par une couverture sanitaire universelle, une éducation de base inclusive et complète, une protection contre toutes formes de violences et abus ainsi qu'un accès équitable et durable à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base."	Produit 2.1	2019	15 056 375	14 753 584	98%	34 739 571	235%
		2020	13 420 374	11 616 722	87%	8 166 462	70%
		2021	37 574 062	20 481 058	55%	16 781 527	82%
		2019-2021	66 050 811	46 851 364	71%	59 687 560	127%
	Produit 2.2	2019	21 960 596	21 852 010	100%	17 394 875	80%
		2020	26 819 709	23 535 823	88%	22 882 655	97%
		2021	19 927 820	13 906 613	70%	23 545 358	169%
		2019-2021	68 708 125	59 294 446	86%	63 822 888	108%
	Produit 2.3	2019	2 014 430	1 263 857	63%	3 015 861	239%
		2020	3 552 780	2 968 352	84%	3 738 327	126%
		2021	3 669 923	2 644 773	72%	2 525 339	95%
		2019-2021	9 237 133	6 876 982	74%	9 279 527	135%
	Produit 2.4	2019	1 684 400	1 684 400	100%	1 463 913	87%
		2020	2 622 000	651 600	25%	973 960	149%
		2021	1 857 000	-	0%	1 010 735	-
		2019-2021	6 163 400	2 336 000	38%	3 448 608	148%
	Produit 2.5	2019	100 290	100 290	100%	125 835	125%
2020		300 290	300 290	100%	923 247	307%	
2021		591 750	292 077	49%	594 505	204%	

Evaluation finale anticipée du PNUAD-BENIN, Cycle 2019-2023

		2019-2021	992 330	692 657	70%	1 643 587	237%
Total effet 2			151 151 799	116 051 449	77%	137 882 170	119%
Effet 3. "D'ici à 2023, la population du Bénin a accès dans des conditions d'égalité et sans exclusive à des institutions responsables, transparentes et efficaces et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, dans un climat de paix et de sécurité, notamment pour ce qui est de l'accès à une justice respectueuse des droits de l'homme."	Produit 3.1	2019	542 329	394 931	73%	818 288	207%
		2020	532 329	334 931	63%	259 931	78%
		2021	1 130 000	554 931	49%	400 000	72%
		2019-2021	2 204 658	1 284 793	58%	1 478 219	115%
	Produit 3.2	2019	281 270	247 192	88%	242 192	98%
		2020	1 621 270	422 842	26%	538 873	127%
		2021	553 389	531 600	96%	175 560	33%
		2019-2021	2 455 929	1 201 634	49%	956 625	80%
	Produit 3.3	2019	283 900	278 215	98%	146 153	53%
		2020	283 900	278 215	98%	378 215	136%
		2021	390 400	368 215	94%	155 123	42%
		2019-2021	958 200	924 645	96%	679 491	73%
	Produit 3.4	2019	2 886 481	2 783 791	96%	2 455 937	88%
		2020	3 907 802	3 705 112	95%	2 624 894	71%
		2021	4 310 929	3 882 929	90%	2 454 041	63%
		2019-2021	11 105 212	10 371 832	93%	7 534 872	73%
	Produit 3.5	2019	400 000	200 000	50%	-	0%
2020		550 000	500 000	91%	200 000	40%	
2021		990 098	220 000	22%	200 000	91%	
2019-2021		1 940 098	920 000	47%	400 000	43%	
Total effet 3			18 664 097	14 702 904	79%	11 049 207	75%
PNUAD			273 253 507	212 223 361	78%	177 579 410	84%

Source : SNU/BCR/Cotonou, Juin 2022.

A.5. Matrice d'Evaluation

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
<p>Critère de Pertinence et d'adaptabilité Evaluation Question³ 1: ▪ <i>Dans quelle mesure les objectifs du PNUAD sont-ils alignés et cohérents avec les besoins et les priorités nationales de développement déclinées dans le PND et le PC2D et le PAG (2016-2021), y compris l'alignement sur les ODD ? Dans quelle mesure le PNUAD s'est-il appuyé sur une solide analyse de genre, de manière à promouvoir l'égalité des genres et la responsabilisation ?</i></p>				
<p>Le PNUAD 2019-2023 est aligné sur les priorités nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de concordance entre le programme et les documents stratégiques nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents nationaux de Planification : PND, PC2D, PAG ▪ ODD ▪ Document PNUAD ▪ Personnes-ressources & bénéficiaires ▪ Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Interviews ▪ Visites de réalisations ▪ Triangulations de données 	<p>Effet 1 Le PNUAD cadre avec les priorités nationales déclinées dans les principaux documents de planification. Il s'agit du Programme d'Actions du Gouvernement PAG (2016-2021) du PND 2018-2025, du PC2D dont les piliers et objectifs stratégiques sont en lien avec les axes d'intervention prioritaire du PNUAD. Le premier axe prioritaire d'intervention du PNUAD « Promotion du développement durable et de la croissance inclusive » est en cohérence avec le PAG en son pilier 2 « engager la transformation structurelle de l'économie » et pilier 3 « améliorer les conditions de vie des populations ». Il cadre avec les objectifs stratégiques 2 et 3 du PND 2018-2025 : « Objectif stratégique 2 : accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise » ; « Objectif Stratégique 3 : assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence de pôles régionaux de développement ». Le PNUAD est en concordance avec le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) à travers son axe opérationnel 4 « Amélioration de la croissance économique » et axe opérationnel 7 « Développement équilibré et durable de l'espace national</p> <p>Le niveau de concordance du PNUAD avec les principaux documents de planification au niveau national a été assuré et garanti par la participation active des structures nationales compétentes au processus de formulation du programme.</p> <p>Effet 2 ▪ Le PNUAD (2019-2023) opérationnalise la vision 2030 sur le quinquennat 2019-2023. Il est aligné sur les priorités nationales déclinées dans les principaux cadres de programmation tels que le Programme d'Actions du Gouvernement PAG (2016-2021), le Plan National de Développement (PND : 2018-2025) et le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D : 2018-2021). Spécifiquement l'effet 2 du PNUAD, s'arrime à l'objectif stratégique 1 (Développer un capital humain sain, compétent et compétitif) du PND et axes 5(Amélioration des performances de l'éducation) et 6</p>

¹ Elaborées par l'Évaluateur, les hypothèses font le lien entre les questions d'évaluation et les données et les indicateurs.

² Indicateurs issus de la matrice des résultats du programme pour les critères d'efficacité et d'impact, pour lesquels la matrice fournit des indicateurs de mesure ; pour les autres critères, les indicateurs sont élaborés par l'évaluateur.

³ Questions d'évaluation données par les Termes de référence.

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
				<p>(Renforcement des services sociaux de base et protection sociale) du PC2D. Il faut noter que les interventions de l'effet 2 contribue à l'atteinte des objectifs du pilier 3 (Améliorer les conditions de vie des populations) du PAG. En conséquence le PNUAD et les documents de stratégies nationaux ont un niveau de concordance élevé caractérisé par la synergie observée entre les différentes missions des structures nationales et les priorités du cadre de coopération. Les cinq (5) produits de l'effet 2 s'alignent parfaitement sur les objectifs stratégiques de l'Etat béninois dans les sous-secteurs Santé et Protection sociale d'une part et Education d'autre part.</p> <p>Il ressortait des échanges avec les acteurs, que le PNUAD est élaboré sur la base d'une programmation conjointe entre les agences du SNU et le gouvernement du Bénin et qui a servi de cadre de référence de l'aide au développement répondant bien aux besoins et priorités du gouvernement en matière d'amélioration continue du bien-être des populations béninoise</p> <p>Effet 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'effet 3 « D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité » s'aligne sur les priorités du gouvernement inscrites dans les documents de planification au niveau national. Plus spécifiquement, le programme est ancré dans l'« objectif stratégique 4 : Consolider l'État de droit et la bonne gouvernance » du Plan National de Développement (PND) 2018-2025 qui est opérationnalisé à travers les axes stratégique 1 et 2 du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) (2018-2021) portant respectivement sur le « renforcement des bases de la démocratie et de l'Etat de droit » et l'« amélioration de la gouvernance » et le Pilier 1 du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2016-2021 : "Consolidation de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance". Ainsi, le programme à travers l'effet 3 et ses cinq (05) produits s'inscrit dans les priorités nationales relativement à la consolidation des acquis en matière de droits humains et de la démocratie et l'accès à une justice indépendante, intègre et efficace, la promotion d'une administration performante mettant au cœur le citoyen avec l'accent sur la lutte contre les pratiques prédatrices des ressources et la préservation de la paix et la sécurité communautaire ▪ Selon les acteurs rencontrés, il s'agit d'une programmation conjointe entre les agences du SNU et le gouvernement qui est le cadre de référence de l'assistance au développement répondant bien aux besoins et priorités du gouvernement en matière d'amélioration de la gouvernance et de renforcement de l'Etat de droit pour soutenir le développement économique et social. De par sa synergie avec les missions et les différents documents de planification au niveau de chaque ministère et institutions et autres structures parties prenantes, le cadre de coopération permet de rationaliser les interventions des agences, permet de ne financer que les priorités retenues et offre plus de visibilité sur les réalisations et contribution de chaque acteur.

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
Le PNUAD 2019-2023 est-il aligné sur les ODD	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de concordance entre le programme et les ODD 			<p>Effet 1</p> <ul style="list-style-type: none"> Les objectifs du PNUAD et les effets attendus sont rattachés aux ODD et on lit une correspondance entre les cibles ODD et les interventions planifiées du PNUAD. Ces interventions visent les cibles prioritaires des ODD 1 (pas de pauvreté), ODD 2 (faim zéro), ODD 5 (égalité entre les sexes), ODD 7 (Energie propre), ODD 8 (Travail décent), ODD 9 (Industrie Innovation et Infrastructure), ODD 11 (Villes et communautés durables), ODD 12 (Consommation et Productions responsables), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ODD 14 (Vie aquatique) et ODD 15 (Vie terrestre). <p>Les lignes de services majeures que le PNUAD a accompagné en lien avec ces ODD sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. la conservation, la valorisation et la restauration des écosystèmes forestiers et ressources naturelles ; ii. l'accès à l'énergie propre à tous ; iii. la résilience des populations face aux phénomènes hydro, météo et climatiques extrêmes ; iv. l'amélioration des revenus des populations (jeunes et femmes) par la promotion de l'auto-emploi et l'entrepreneuriat et l'accessibilité aux opportunités économiques. <p>Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PNUAD permettent également de rendre compte de la contribution du PNUAD à l'atteinte des cibles ODD.</p> <ul style="list-style-type: none"> <p>Effet 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Les interventions dans le cadre de l'effet 2 permettent d'atteindre les objectifs des ODD 3 (Santé et bien-être), ODD 4 (Education de qualité), ODD 5 (Egalité entre les sexes), ODD 6 (Eau propre et assainissement) et ODD 10 (Inégalités réduites). <p>L'évaluation n'a pas noté aucune discordance significative entre les produits et réalisations de l'effet 2 et les ODD</p> <p>Effet 3</p> <ul style="list-style-type: none"> Le programme à travers l'effet 3 contribue à la réalisation de plusieurs cibles prioritaires retenues par le Gouvernement au niveau de l'ODD 10 (Inégalités réduites), l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces) et l'ODD 17 (Partenariat pour la réalisation des Objectifs), notamment les cibles relatives à l'accès à la justice, à la mise en place des institutions efficaces, la garantie d'une identité juridique à tous, la lutte contre la corruption, la prévention des conflits de la violence et la lutte contre le terrorisme et la criminalité.
Le PNUAD 2019-2023 est basé sur un	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de prise en compte du 			<p>Effet 1</p>

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
<p>diagnostic genre lui permettant de promouvoir l'égalité homme-femme</p>	<p>genre dans les stratégies d'intervention du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau de présence du genre dans les cibles du programme 			<ul style="list-style-type: none"> La promotion de l'égalité homme-femme et de l'inclusion sociale a été l'une des approches sur laquelle s'est adossée la stratégie d'intervention du programme. Le diagnostic du programme met en exergue les problématiques du genre et de l'inclusion sociale. Pour ce qui concerne l'effet 1, le programme insiste dans son diagnostic sur le fait que des inégalités persistent encore entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, action sociale) et aux ressources (emploi, finance, foncier, renforcement de capacités). L'Indice de la Condition de la Femme (ICF) n'a connu qu'une légère évolution, passant de 0,596 en 2011 à 0,607 en 2015. Il est noté une dégradation du pouvoir économique de femmes de 9,6 %, passant de 0,732 à 0,662 La faiblesse du niveau d'instruction des femmes est l'une des causes majeures de leur position défavorable. Plus de 78% des femmes sont analphabètes contre 44% des hommes. Ces inégalités sont constatées dans les domaines du respect des droits humains, de l'autonomisation économique, de la participation à la prise de décision et de l'institutionnalisation du genre. Le programme dans son opérationnalisation est basé sur un mécanisme de ciblage des jeunes, des femmes et des handicapés. Pour les 4 produits de l'effet 1 la stratégie mise en place consiste à favoriser à travers les institutions publiques et privées l'accès des populations aux ressources, à l'emploi, à l'énergie propre, à la technologie. Les cibles identifiées dans cette stratégie d'intervention sont les femmes, les jeunes, les groupes vulnérables. L'analyse des cibles du programme permettent de faire une lecture de la prise en compte du genre. Les niveaux de désagrégation des indicateurs de produits et d'effet laissent observer une prise en compte du genre. Ainsi, sur les 25 indicateurs de produit de l'effet 1 huit (08) sont spécifiques au genre et ont tous été désagrégés suivant le sexe (homme-femme) et la condition physique et sociale (jeunes, handicapé, enfant et femmes vulnérable). <p>Effet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> En termes de prise en compte du genre, l'effet 2 facilite de part ces interventions l'atteinte de l'ODD 5 et promeut la réalisation de cet effet. Ce principe égalitaire des sexes est pris en compte pour la plupart des activités des sous-secteurs protection sociale, éducation et santé touchant les deux catégories. Les interventions des différentes agences du SNU ont pris en compte dans une dimension suffisante le genre dans la mise en œuvre du PNUAD. La programmation des activités dans le plan de travail conjoint est une évidence de la volonté affichée par l'ensemble des agences d'accompagner leurs stratégies par des actions prenant en compte la problématique du genre. Les statistiques relatives à la mise en œuvre du programme prouvent à suffisance le degré de prise en compte du genre à travers les actions menées dans le sens de l'effet 2. Pour preuve, lorsqu'on prend le programme d'alimentation scolaire intégré appuyé par le PAM, il est noté qu'en 2019, que 44% des filles et 56% des garçons ont bénéficié d'un accès à des aliments sains et nutritifs. Cette tendance est restée maintenue en 2020 comme en 2021 respectivement 48% pour les filles et 52% pour les garçons et 46% pour les filles et

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
				<p>54% pour les garçons. Ce constat est d'ailleurs matérialisé par les déclarations des acteurs eux-mêmes au niveau opérationnel qui ont estimé avoir noté un équilibre certain dans les bénéfices engendrés par les interventions du PNUAD en matière de Protection sociale des couches les plus vulnérables. La grande partie des produits de l'effet 2 a donc pris en compte la dimension genre notamment dans l'appui à l'accès des personnes vulnérables à une éducation de qualité, aux services et soins de santé, dans la réduction des inégalités sociales et du genre, le renforcement des capacités des ONG et associations. Au total, pour ce qui est de l'effet 2, vingt-trois (23) indicateurs de produits sont retenus pour l'appréciation des services délivrés par le programme. L'évaluation a noté que sur ce nombre, presque tous les indicateurs à l'exception de 5 ont pris en compte la dimension genre soit 82,60%. Ce qui représente un niveau très satisfaisant de présence du genre dans les cibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cependant, cet élan mérite d'être renforcé par un effort soutenu de la partie nationale pour rester dans la même dynamique que le programmes des Nations Unies. <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La stratégie d'intervention de l'effet 3 repose sur cinq (05) produits déclinés en vingt-deux (22) interventions mis en œuvre à travers plusieurs projets et actions spécifiques au sein de l'administration publique. Si l'ensemble des produits tiennent compte directement ou indirectement de l'aspect genre, les produits 3.1, 3.2 et 3.3 adressent particulièrement la problématique avec la prise en compte des dimensions concernant la gouvernance participative y compris la participation de tous aux processus démocratiques et l'accès équitable à des services judiciaires adéquats. Ainsi, les interventions inscrites au titre du Plan de Travail Conjoint mettent en exergue les actions relatives à l'appui à l'accès des personnes vulnérables aux droits et à la justice, la réduction des inégalités sociales et du genre, le renforcement des capacités des institutions et des OSC pour la promotion de l'égalité des sexes y compris la participation des femmes aux instances de prise de décision et la dématérialisation de l'offre de service public pour faciliter l'accès à tous. ▪ Les personnes ciblées par le programme sous l'effet 3 intègrent les femmes, les enfants, les personnes vulnérables (handicapés, pauvre, mineurs, retraités, etc.). ▪ En ce qui concerne le niveau de présence du genre dans les cibles de résultats du programme, sur les 21 indicateurs de produits retenus pour l'appréciation des services délivrés par le programme, 11 prennent en compte la dimension genre soit 52,38%, ce qui représente plus de la moitié des indicateurs. Les cibles de résultats intégrant la dimension genre sont relatives aux indicateurs IP 3.1.2, IP 3.2.1, IP 3.2.2 IP 3.2.5, IP 3.2.6, IP 3.2.7, IP 3.2.8, IP 3.3.2, IP 3.4.1, IP 3.4.2 et IP 3.5.1. Ces indicateurs concernent particulièrement l'amélioration de la participation des femmes aux élections, l'accès des femmes et enfants à la justice, l'intégration des technologies dans l'offre de service réduisant les discriminations dans l'accès aux services publics, les dispositifs de surveillance des flux des personnes au niveau des frontières facilitant l'accès aux données sur les personnes vulnérables et laissées de côté, la production des données désagrégées pour le suivi des ODD y compris ceux qui adressent particulièrement la problématique d'inclusion sociale

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				et les questions d'égalité de sexe.
<p>Critère de Pertinence et d'adaptabilité Evaluation Question 2 : <i>▪ Dans quelle mesure le PNUAD dans sa mise en œuvre, a-t-il été dynamique, adéquat et réceptif aux problèmes émergents auxquels est confronté le Pays. En particulier ceux des plus vulnérables, groupes défavorisés et marginalisés ?</i></p>				
<p>Le PNUAD 2019-2023 a su s'adapter aux nouvelles urgences comme le COVID-19 ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion de personnes et d'organisations bénéficiaires d'appui de riposte COVID-19 ▪ Nombre de réalisations de riposte COVID-19 ▪ Proportion de ressources affectées à la riposte COVID-19 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et autres documents liés ▪ Personnes-ressources & bénéficiaires ▪ Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Interviews ▪ Visites de réalisations ▪ Triangulation de données 	<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en œuvre du programme a connu certaines évolutions du contexte notamment la pandémie du COVID 19. Le programme a su s'adapter à cette problématique imprévisible par des interventions visant non seulement à faire barrière à la pandémie mais aussi à renforcer la résilience des plus vulnérables et des groupes marginalisés. ▪ Plusieurs structures relais et partenaires de mise en œuvre du programme ont été appuyés à cette fin. Les actions mises en œuvre ont trait à des appuis en matériels et équipements de développement de geste barrière. D'autres actions ont été mise en œuvre pour faire de la pandémie une opportunité en matière de développement des activités génératrices de revenu (des initiatives de jeunes et femmes ont été appuyés par exemple dans la fabrication et la commercialisation du savon liquide, un produit demandé et utilisé pour faire barrière à la pandémie). <p>Effet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les sources documentaires à savoir les rapports de progrès 2020 et 2021 renseignent non seulement sur les personnes ayant bénéficié des interventions mais également quelques réalisations suivantes liées à la riposte de la COVID-19 : <ul style="list-style-type: none"> • 1 708 617 enfants ont été pris en charge par l'apprentissage à distance/à domicile dans le contexte de la COVID-19 en 2020 • 1 119 694 personnes ont bénéficié des régimes de protection sociale contre la COVID-19 en 2020. • 6 672 personnes vivant avec handicap, 313 847 garçons et 326 657 filles, 8131 migrants et 4 949 filles et femmes marginalisées bénéficiant des programmes socio-sanitaire et économiques ont été touchées avec des fournitures d'hygiène essentielles en 2021. • En 2021, 5,831 (1,208 femmes) sur 1,500 prévus ont bénéficié de renforcement des capacités sur les thématiques prioritaires de PE. Cet effectif inclut 1313 acteurs mieux outillés sur la COVID-19, les VFE/VBG et la PSEA et les mécanismes référencement des cas sur 900 ciblés • Appui à la riposte COVID19/Continuité des services SMNI/Nut/PEC des cas COVID19/ • Appui à l'élaboration du Plan national de riposte contre la Covid-19 dans le Système éducatif béninois ;

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
				<ul style="list-style-type: none"> • Appui en approvisionnement en oxygène par l'achat de 350 obus d'oxygène pour la réanimation des malades aux CTE appliquées à la COVID 19 ; • Dons de Kits de Test COVID, Matériaux et réactifs, intrants COVID • Les capacités techniques des assistants anesthésistes et Médecins Généralistes ont été renforcées sur la physiologie respiratoire dans la prise en charge des cas de COVID-19 au centre de traitement des cas de COVID-19 de Allada ; • L'appui de l'UNICEF pour le diagnostic COVID-19, s'est poursuivi par la fourniture de 88000 tests. La mise à disposition d'un extracteur d'ADN et de 5000 tests ont permis de dépister 3000 personnes. L'appui en véhicules pour les Équipes d'Intervention Rapide, le transport des soignants, le don de 200,000 ampoules de Dexaméthasone ; de 200,000 masques FK94 et de 100 concentrateurs d'Oxygène ont contribué au traitement des patients COVID-19. 1 300 000 masques ont été mis à disposition des élèves et partenaires <ul style="list-style-type: none"> ▪ De toute évidence, l'évaluation note que le programme à travers les agences (UNICEF, OMS, ONUSIDA et autres) a apporté un soutien très significatif à la réponse nationale contre la pandémie. Selon les acteurs du système de santé interviewés lors de cette évaluation, une réponse prompte, satisfaisante et de qualité a été donnée par le programme aux urgences liées à la gestion de la pandémie. Ce soutien apporté au système de santé a permis d'améliorer de façon qualitative le plateau technique de nombreux établissements de santé améliorant de facto la qualité de la prise en charge des patients. ▪ Dans le domaine de l'éducation, le programme a aussi investi dans l'apprentissage à distance de plusieurs élèves et écoliers des communes du Bénin. La stratégie est restée bénéfique pour le rapprochement de l'enseignement à l'apprenant à son domicile permettant ainsi d'assurer la continuité des classes malgré les mesures de fermetures des établissements d'enseignement du fait de la pandémie. Cet appui a contribué au développement des solutions digitales dans le système éducatif. ▪ Sur le plan de la protection sociale, plus d'un million de personnes ont bénéficié des régimes de protection sociale contre la COVID-19 en 2020 et près de sept mille handicapés ont été soutenus par le programme en matière de fourniture d'hygiène essentielles réduisant ainsi les risques de grande vulnérabilité aux maladies, à la malnutrition et autres problèmes sociaux pouvant dégrader davantage leurs conditions de vie. ▪ En conséquence, l'évaluation note que les résultats positifs et très significatifs obtenus par le programme pourraient justifier l'investissement massif réalisé pendant la phase intense de la crise sanitaire. Il en a résulté la révision du plan de travail du cadre de coopération pour l'année 2020 afin de mieux prendre en compte la réponse socioéconomique à la COVID-19 de l'Equipe pays en soutien à la réponse et aux priorités nationales. Le gouvernement a élaboré un plan de riposte à la COVID-19 d'un coût global de 365,0 milliards de FCFA et a procédé à la réaffectation de 91,3 millions \$ US de ressources initialement destinées à des projets mis en œuvre dans le cadre du programme.

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La survenue de la pandémie avec les restrictions à la circulation dans « la zone du cordon sanitaire mis en place par le gouvernement et même au-delà de cette zone, a « impacté négativement la dimension politique chez les ménages, avec une proportion de personnes affectées de 57,1% » (Bilan commun pays, 2021, p.75). Ainsi, l'accès aux services publics a été affecté (31,2 % de la population sont concernées) de même que les interactions sociales (23% des ménages). ▪ Face aux impacts de la pandémie, le plan de travail du cadre de coopération pour l'année 2020 a été revu pour prendre en compte la réponse socioéconomique à la COVID-19 de l'Equipe pays en soutien à la réponse et aux priorités nationales. Le gouvernement a élaboré un plan de riposte à la COVID-19 d'un coût global de 365,0 milliards de FCFA et a procédé à la réaffectation de 91,3 millions \$ US de ressources initialement destinées à des projets mis en œuvre dans le cadre du programme. ▪ Plus particulièrement en ce qui concerne l'effet3, la réponse macroéconomique a permis la réalisation d'une étude d'impact socioéconomique axée sur les populations à risques, qui a pris en compte le genre, l'impact sur le marché du travail et sur les besoins multisectoriels et sectoriels. Cette enquête a servi de base à l'élaboration des plans de riposte à la Covid19 du SNU et des acteurs de développement. Par ailleurs, les capacités de 33 organisations communautaires ont été renforcées pour répondre efficacement et atténuer la propagation de la pandémie et prévenir les violations des droits de l'homme. ▪ L'avènement de Covid 19 dont la non propagation requiert la réduction des contacts physiques et le développement des solutions digitales a été une opportunité pour accélérer la dématérialisation des processus grâce à la mobilisation de ressources additionnelles en provenance des PTFs ▪ Les femmes ont été privilégiées dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 avec la mise à leur disposition un guide léger sur les formes alternatives de travail en période de COVID. <p>Appui direct de certains PTFs pour les cantines scolaires.</p>
<p>Le PNUAD 2019-2023 a su s'ajuster pour mieux répondre à la problématique de l'extrémisme violent et de la radicalisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion de personnes et d'organisations bénéficiaires d'appui contre l'extrémisme violent et la radicalisation ▪ Nombre de réalisations de riposte contre l'extrémisme 			<p>Effet 1 : (Plus sur les effets 2 et 3)</p> <p>Effet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A travers l'effet 2, le PNUAD a apporté une assistance substantielle aux populations de certaines zones du Nord du pays touchées par les actes d'insécurité en autres, extrémisme

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
	<p>violent et la radicalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de ressources affectées à la riposte contre l'extrémisme violent et la radicalisation 			<p>violent, radicalisation, conflits intercommunautaires, problèmes de transhumance transfrontalière. A cet effet, un projet de réinsertion socio-économique et de la promotion de la paix et de la cohésion sociale a été mise en place et a permis d'atteindre 139.670 personnes dont 28.125 enfants et jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> Le phénomène étant en plein développement dans la zone septentrionale, certaines écoles et établissements de soins ont dû fermer les portes pour éviter les risques de plus en plus élevés liés aux différents cas d'attentat terroristes orchestrés par les djihadistes. A sa genèse, le programme dans sa dimension sociale avait insuffisamment pris en compte les solutions de ripostes contre l'extrémisme violent et la radicalisation. Même si un élan de réponse est ressenti actuellement, il est important que toutes les interventions et stratégies futures qui concourent au développement humain intègrent ce paramètre pour optimiser les solutions applicables dans les sous-secteurs santé et Education. <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre des actions du programme prend en compte le programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo. D'importantes actions ont été réalisées dont la mise en place de cinq (05) mécanismes d'alerte précoce dans les communes de Natitingou, Boukombé, Coby, Matéri et Tanguiéta, l'installation du MIDAS, un système d'information et d'analyse des flux migratoire dans le but d'avoir un meilleur suivi des flux migratoires au niveau de quatre (04) postes frontaliers à savoir Igolo, Malanville, Ouaké et Chikandou ainsi que la formation de dix (10) organisations communautaires de femmes et de jeunes sur la lutte contre la violence domestique, le racisme, la xénophobie, la stigmatisation et d'autres formes de discrimination et violations des droits de l'homme. Avec la recrudescence du phénomène marquée par plusieurs attaques dans la partie septentrionale du pays, des mesures d'ajustement du programme ont été mises en place notamment.....
<p>Critère de Pertinence et d'adaptabilité Evaluation Question 3</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Dans quelle mesure les partenariats avec le gouvernement en particulier (par exemple, ministères, agences et autres représentants) est restée forte ou a été contestée en cas d'urgence nationale et dans quelle mesure le RC et l'UNCT ont-ils été capables de promouvoir l'appropriation nationale des nouvelles interventions, programmes et politiques soutenus proposés par l'ONU pour l'urgence ?</i> 				
<p>Le PNUAD 2019-2023 a su tisser un partenariat de qualité et stable avec le gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Existence de cadres formels et informels de dialogue avec le gouvernement Volume de ressources mobilisées auprès du gouvernement Niveau d'appropriation du 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et autres documents liés Personnes ressources & bénéficiaires Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Interviews Visites de réalisations Triangulation de données 	<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le partenariat du SNU avec le Gouvernement dans le cadre du PNUAD s'est traduit par un dialogue permettant la formulation et le suivi du progrès des interventions. La formulation, la mise en œuvre et le suivi du programme sont basés sur un mécanisme collaboratif qui montre l'effectivité du dialogue entre le gouvernement et le SNU. L'existence de groupe d'effet, de comité technique de pilotage au sein des secteurs, l'organisation périodique des revues des effets, la désignation de point focal par secteur

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
	programme par le gouvernement et ses représentants			<p>sont autant de mécanisme qui rendent compte de la dynamique d'appropriation mise en place.</p> <ul style="list-style-type: none"> Malgré cette dynamique le niveau d'appropriation du programme dans les secteurs d'intervention n'est pas encore très satisfaisant en raison des difficultés de communication et de portage au niveau stratégique au niveau des secteurs d'intervention <p>Effet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre des interventions du PNUAD a bénéficié de l'existence des dispositifs de coordination tels que le comité d'orientation et de pilotage, le comité technique appuyé par le bureau de coordination du SNU, les groupes et sous-groupes d'effets constituent les cadres formels de dialogue. Outre cela les concertations ont eu lieu également avec les différentes parties prenantes notamment les hautes autorités nationales, les acteurs de la société civile et les partenaires techniques et financiers sur les objectifs de la réforme du système de développement des Nations Unies au Bénin. Pour l'effet 2 décomposé en sous-effet 2.1 (Santé et Protection sociale) et sous-effet 2.2 (Education), huit (8) ministères sont impliqués dans l'animation des groupes d'effets. Les principaux ministères chefs de file sont le ministère de la santé, le ministère des affaires sociales et de la microfinance et le ministère de l'enseignement maternel et primaire qui selon l'organisation mise en place gardent le lead au niveau de la partie nationale pour faciliter la contribution et le suivi des interventions de leur groupe aux résultats du programme. Ces ministères sont en interactions avec l'Unité de Gestion de la Coordination de l'UNSDCF (UGC-UNSDCF), le Bureau du Coordonnateur Résident du SNU (BCR), l'UNICEF comme agence chef de file et le Comité de Suivi des Résultats (CSR-SNU). Cependant le croisement des informations de l'ensemble des acteurs de ces groupes d'effets a révélé des dysfonctionnements non moins négligeables au niveau des deux (2) sous-groupes d'effets. Même si la tendance semble s'améliorer au niveau du groupe du sous-effet santé et protection sociale, la situation est remarquable au niveau du sous-groupe Education. L'évaluation a noté des difficultés de communication et de coordination des activités tendant à montrer la fébrilité de la chaîne de remontée des données qui n'est pas à son niveau moyen de fonctionnement. Il a été noté dans des rapports de progrès, l'absence des données de certaines parties prenantes rendant incomplet l'examen des performances du programme eu réduisant le champ d'analyse de l'évaluation. Selon les rapports de progrès 2020 et 2021, ces cadres d'échanges ont facilité le renforcement de l'appropriation de la réforme et son accompagnement par les hautes autorités nationales. Cette confiance s'est traduite par la mobilisation des ressources gouvernementale pour la mise en œuvre des projets phares du PAG confiés aux Agences des Nations Unies. Le volume des ressources mobilisées auprès du gouvernement s'élève à (xxxx) <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au niveau de l'effet 3, le partenariat entre le SNU et les ministères qui contribuent

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPOUSES AUX QUESTIONS
				<p>à la mise en œuvre des interventions repose sur un groupe d'effet composé de l'ensemble des ministères et institutions qui exécutent le portefeuille de projet de l'effet dont le MTFP est le chef de file avec des interactions avec l'Unité de Gestion de la Coordination de l'UNSDCF (UGC-UNSDCF), le Bureau du Coordonnateur Résident du SNU (BCR), le PNUD comme agence chef de file et le Comité de Suivi des Résultats (CSR-SNU).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si ces cadres formels de dialogue avec l'ensemble des acteurs ont été mis en place pour favoriser les échanges et la coordination, il est à noter que dans la pratique, ils n'ont pas fonctionné de manière adéquate. « Des difficultés de communication et de coordination entre acteurs aussi bien au niveau des agences du SNU et des structures partenaires, qu'au niveau des ministères chefs de file avec les Structures/ projets et programmes, ainsi qu'entre agences et Ministères chefs de file » ont persisté durant tout le cycle (CSR, 2021, p.5). ▪ Si ce constat est largement partagé au sein de l'effet 3, on note tout de même la disponibilité, l'engagement et la volonté de s'investir dans la coopération à la fois au niveau des structures gouvernementales, agences et partenaires financiers. Par ailleurs, le leadership du MTFP, du président du CP et de l'agence chef de file a contribué à la régularité dans l'organisation des revues des projets du portefeuille (au total 5 revues organisées sur 6) en vue de communiquer efficacement avec les différentes parties (UGC-UNSDCF, BCR, PNUD, CSR-SNU). ▪ Cet engagement noté s'est vu limité par les difficultés rencontrées dans la coordination notamment l'absence de clarification des rôles, la non formalisation du comité de pilotage et du rôle du chef de file de l'effet qui ne lui confère pas l'autorité nécessaire pour exiger l'information des projets du portefeuille, impulser les interactions entre projet et assurer le fonctionnement des sous-groupes de l'effet pour une meilleure coordination. A ce cela, s'ajoute la nécessité de renforcer la participation des acteurs au comité technique dont l'UGC-UNDAF assure la coordination. Par ailleurs, il est également noté, malgré les efforts déployés par l'agence lead, une faible concertation entre les agences sous l'effet. Chaque agence a tendance à se concentrer sur son cadre de coopération (guerre des drapeaux), ce qui n'a pas permis de réaliser les activités conjointes et faciliter la mise en œuvre du cadre de coopération.
<p>Le PNUD 2019-2023, à travers le RC et l'UNCT, a su engager les partenaires gouvernementaux dans une bonne dynamique d'appropriation nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de cadres formels et informels de dialogue avec le gouvernement ▪ Volume de ressources mobilisées auprès du gouvernement ▪ Niveau d'appropriation du programme par le gouvernement et ses représentants 			<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre de la coopération entre le SNU et le gouvernement, une Unité de Gestion et de Coordination assure du côté du gouvernement la gestion de l'interface entre le SNU et les structures gouvernementales. Du côté SNU un dispositif de coordination et de suivi permet de faciliter le dialogue avec le gouvernement. Ces cadres de dialogue bien que dynamique n'induisent pas encore suffisamment une bonne appropriation nationale du programme. <p>Effet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Globalement, à la suite des différents entretiens avec les partenaires gouvernementaux, l'évaluation des interventions de l'effets 2 note une appropriation relative des priorités du document de coopération ainsi que ses instruments de mise en œuvre au niveau des acteurs chargés de la gestion, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des projets inscrits au portefeuille du programme. Cette relative appropriation est marquée par des insuffisances

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>dans la maîtrise de certaines données et informations par certains acteurs nationaux impliqués dans le suivi-évaluation des résultats des interventions. La diffusion insuffisante du document cadre de coopération et l'absence de restitution automatique des rapports de progrès et de revue pourraient constituer des facteurs explicatifs de cette moyenne appropriation. Comme élément illustratif, des écarts informationnels entre les chiffres avancés par les acteurs du système et ceux de la partie nationale ont été largement constaté en cours d'évaluation. Toutefois, les interventions sont suffisamment ancrées dans les référentiels appropriés du pays et on note tout de même la disponibilité, l'engagement et la volonté de certains acteurs à s'investir dans la coopération.</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ On note globalement des difficultés d'appropriation du programme au niveau des structures en charge de la mise en œuvre des interventions de l'effet. ▪ Plus précisément, il est noté une faible appropriation des priorités du document de coopération ainsi que ses instruments de mise en œuvre au niveau des acteurs chargés de la gestion et de l'exécution des projets du portefeuille (équipe de gestion, pilotage, acteurs en charge d'exécution des activités) et un défaut d'appropriation par les acteurs du niveau stratégique des ministères (cabinets, directions centrales et techniques) et institutions. ▪ Cette situation selon les acteurs rencontrés s'expliquerait par les difficultés notées dans le fonctionnement du partenariat avec le SNU, la faible diffusion du document cadre de coopération et la non-restitution et dissémination des rapports de progrès. Les revues étant pratiquement le seul canal par lequel les acteurs institutionnels ont accès à l'information sur le programme. Ce niveau d'appropriation surtout au niveau décisionnel des ministères n'offre pas de vrais garantis pour impulser la dynamique de suivi, de responsabilité et de reddition de compte malgré la disponibilité à accompagner le programme ainsi que l'engagement noté.
<p>Critère de Pertinence et d'Adaptabilité Question d'Evaluation 4 ▪ <i>Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il abordé les problèmes régionaux et transfrontaliers ?</i></p>				
<p>Le PNUAD 2019-2023 a développé des interventions régionales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'interventions à portée régionale où le programme est partie prenante ▪ Proportion de ressources engagées dans les interventions à portée régionales ▪ Résultats générés par les interventions à portée régionale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et autres documents liés ▪ Personnes ressources & bénéficiaires ▪ Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Interviews ▪ Visites de réalisations ▪ Triangulation de données 	<p>Effet 1 : Pas d'intervention régionale</p> <p>Effet 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Parmi les interventions à portée régionale figurent les actions en faveur de la protection civile, mieux des actions de prévention des actes terroristes dans les régions frontalières soit le renforcement des ressources de la police républicaine des zones concernées. Ces interventions ont des bénéfices à portée large et ne sauraient être évaluées en effectif absolu. ▪ Les résultats des interventions du programme à travers l'effet 2 contribuent au renforcement de la protection des personnes vulnérables et à la sécurité des communautés

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>dans l'espace sous-régional. Les potentiels candidats au djihad pouvant se retrouver facilement dans le groupe des plus marginalisés, des plus socialement frustrés et des plus pauvres, les mesures et politiques préventives envisagées devront prendre en compte dans une dimension très large cette catégorie de personnes.</p> <p>Effet 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cadre harmonisé des finances publiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui regroupe huit (08) pays dont le Bénin est une intervention prise en compte dans le programme. Il s'agit d'une réforme majeure qui s'intéresse à la fois à la gestion des recettes, de la dette et des dépenses publiques dans une perspective de sécurisation et d'utilisation des ressources de manière efficace, efficiente et transparente. ▪ La mise en œuvre de cette réforme a progressé de 52,9% en 2018 à 91,15% en 2021 pour un objectif de 100% à la fin du cycle en 2023. Elle a contribué à l'assainissement des finances publiques et l'efficacité dans l'allocation des ressources aux politiques publiques menées par le gouvernement. La réforme a donc permis de mettre en place trois Guides à l'usage des acteurs de la chaîne de planification-budgétisation (Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses, Projets Annuels de Performance, Rapports Annuels de Performance), un nouveau cadre de dépenses à moyen terme axé sur les ODD, la formation des acteurs de la chaîne de budgétisation au niveau central et la dématérialisation des procédures liées aux recettes et dépenses de l'Etat.
<p>Le PNUAD 2019-2023 a développé des interventions transfrontalières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'interventions à portée transfrontalière où le programme est partie prenante ▪ Proportion de ressources engagées dans les interventions à portée transfrontalières ▪ Résultats générés par les interventions à portée transfrontalière 			<p>Effet 1 : Pas d'intervention transfrontalière</p> <p>Effet 2 Dans le cadre de interventions transfrontalières, on note les résultats suivants ont été enregistrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 185 déplacés, 107 enfants et 39 femmes venant du Burkina Faso et ayant ont fui leur pays au début du mois de juillet 2021, suite à la détérioration de la situation sécuritaire dans leur région ont été assistés. • Mise en place d'un projet pour la réinsertion socio-économique et la promotion de la paix et la cohésion sociale dans l'Atakora, face au risque sécuritaire provenant des pays voisins. Au total 139.679 personnes, dont 28.125 enfants et jeunes, sont ciblés par le projet. <p>Avec les informations disponibles liées aux paramètres d'exécution, de suivi et d'évaluation des crédits budgétaires prévus et mobilisés, il n'a pas été possible de procéder à une estimation claire et précise de la proportion des ressources engagées dans les interventions transfrontalières du programme pour ce qui est de l'effet 2. Cet exercice requiert la connaissance de la part contributive réelle de chaque agence intervenant dans l'effet 2 et engagée dans la lutte contre le phénomène.</p> <p>Effet 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en œuvre des actions du programme prend en compte le programme d'appui à la

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
				<p>prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo. D'importantes actions ont été réalisées dont la mise en place des mécanismes d'alerte précoce, du système d'information et d'analyse des flux migratoires, et de formation des organisations communautaires. Ces actions ont permis de renforcer la surveillance des flux migratoires au niveau des frontières ainsi que l'anticipation sur les questions de sécurité.</p> <p>Par ailleurs, en matière des ODD, le programme à travers l'effet 3 contribue à la réalisation de plusieurs cibles prioritaires retenues par le Gouvernement au niveau de l'ODD 10, 16 et 17. Le bilan demeure faible avec 18% du chemin parcouru vers la cible 16.3 « Etat de droit et accès à la justice », 15% pour ce qui est de l'atteinte de la cible 16.5 « corruption » et 6% pour la cible 16.6 « institutions exemplaires ».</p>
<p>Critère de Cohérence Question d'Evaluation 5</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Quelle est la valeur ajoutée (position, crédibilité et fiabilité) du SNU en tant qu'entité, mais aussi les agences qui le composent, notamment par rapport aux autres acteurs de développement ? a-t-il servi de véhicule de partenariat efficace ? Dans quelle mesure des partenariats ou des mécanismes de coordination significatifs ont-ils été établis et rendu fonctionnels au sein du SNU mais aussi avec d'autres acteurs majeurs du développement du pays, par exemple les institutions gouvernementales aux niveaux national et local, la société civile, les ONG, etc. pour promouvoir la complémentarité, l'harmonisation et la coordination ?</i> 				
<p>Le PNUAD a développé des interventions ou des interfaces conjointes bien coordonnées entre agences du SNU</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de cadres de coordination internes opérationnels et à jour de leurs séances de travail ▪ Niveau de présence des agences dans ces cadres ▪ Nombre de rapports et autres extraits de travail produits par les cadres de coordination 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et autres documents liés ▪ Personnes ressources & bénéficiaires ▪ Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Interviews ▪ Visites de réalisations ▪ Triangulation de données 	<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD, des interface conjointes ont été développées entre agences du SNU mais ces interfaces n'ont pas été bien coordonnées. En effet la coordination entre agence n'a pas su instaurer un mécanisme efficace de remontée d'information pour le suivi des indicateurs du programme. ▪ Les agences sont plus concentrées sur les interventions et indicateurs sur lesquelles elles sont redevables à leur siège que sur les interventions et indicateurs du PNUAD. <p>Effet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'issue de l'entretien avec les principaux points focaux et points focaux contributeurs des agences ciblées par l'évaluation, il ressortait une progression en silo de chaque agence. Cette progression des interventions laisse entrevoir une faible synergie d'actions entre les agences du SNU. Cette faiblesse est surtout notée dans la complémentarité et la coordination des interventions entre les agences du SNU même si un effort est fait au niveau du sous-effet 2.1 (Santé et protection sociale) pour la préparation de la revue du portefeuille. Cette activité reste d'ailleurs le seul véritable cadre d'échanges entre les différentes agences qui répondent de ce sous-effet. Pour ce qui est du sous-effet Education, des efforts sont à fournir pour une amélioration significative du dispositif de coordination des actions à travers le développement des aspects opérationnels du mécanisme pouvant faciliter et simplifier la préparation conjointe des revues. ▪ Par ailleurs, il est noté une multiplicité non contrôlée des revues par agence créant ainsi

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
				<p>des positions confusionnelles dans les interventions du système. Cet état de choses alourdit la coordination des interventions du programme. Le risque de doublon ne pourra être entièrement évité. Ce risque est susceptible de s'aggraver si les difficultés de communication, de partage d'informations et de données se poursuivaient entre les agences. A cela, il conviendrait d'ajouter un faible engagement des acteurs dans le processus de recherche de synergie d'actions, la priorité donnée par les agences pour leurs propres activités, l'échec répétitif des relances pour la transmission des données afin d'assurer de façon continue le suivi-évaluation des activités du programme. Le risque de désinvolture qui peut être soupçonné au niveau de certains cadres des agences peut fragiliser davantage la qualité de la collaboration entre les agences. Cependant, l'évaluation a noté qu'un effort soutenu est fait par le bureau du coordonnateur résident pour assurer la remontée des données et l'organisation des revues malgré les faiblesses constatées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour finir, deux (2) sessions du Comité Technique au niveau système se sont tenues en 2019 et 2020 et trois (3) sessions du CPO en 2019,2020 et 2021. <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est noté d'une manière générale une faible complémentarité, harmonisation et coordination entre les agences du SNU et ce constat est le même au niveau des agences qui animent l'effet 3. En dehors des revues qui sont des cadres d'échanges sur les progrès, les sous-groupes réunissant les agences ne se concertent pas pour une coordination des actions et une préparation conjointe de la participation aux revues du portefeuille de projet de l'effet. Il s'en suit, tel qu'évoqué par la retraite du comité de suivi des résultats organisé en décembre 2021, la difficulté de communication, la multiplicité des revues organisées çà et là par chaque agence avec ses partenaires, la forte rétention des informations par certaines agences et le manque d'engagement de certaines agences. Ces constats demeurent constants à la suite des entretiens où les acteurs mettent en exergue certaines causes notamment la propension des agences à se concentrer sur leurs propres activités ou cadre de coopération, un engagement insuffisant de l'agence lead pour fédérer les partenaires qui interviennent sur l'effet, une faible appropriation par les agences du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du programme, l'absence d'information continue et permanente à l'endroit des agences (lettre d'information) sur les progrès réalisés pour susciter l'intérêt ainsi que la complémentarité sur les projets conjoints et l'existence de certains agences donneurs d'ordre qui ne facilite pas toujours la bonne collaboration. ▪ Ces disfonctionnements ont eu une résonance sur la régularité des sessions du Comité Technique au niveau de l'ensemble du système qui n'a pu se tenir deux fois sur le cycle (en 2019 et 2020). La session de 2021 n'a pu se tenir car les revues ne sont pas organisées au niveau des autres effets. ▪ Les trois sessions du CPO ont eu lieu (2019-2020-2021)

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
<p>Le PNUAD a développé des cadres de coordination efficaces avec les autres intervenants du développement dans le pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de cadres de concertation et de dialogue avec les partenaires externes mis en place et fonctionnels ▪ Nombre de rapports et autres extraits représentatif de ces rencontres ▪ Volume de ressources mobilisées auprès des partenaires externes 			<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les autres intervenants du développement dans le pays sont essentiellement les partenaires techniques et financiers et les ONG présents au Bénin. Le SNU entretient avec ces acteurs des échanges et partage d'informations. Des études et diagnostics concernant les priorités du pays sont par exemple partagés entre ces intervenants du développement. Toutefois, la mise en œuvre du PNUAD ne bénéficie pas encore d'une coordination efficace entre ces intervenants. Il existe par exemple des possibilités de partenariat avec la BAD au Bénin sur le développement des informations statistique, dans le même temps l'un des défis de la mise en œuvre du PNUAD est la disponibilité de données statistiques fiable pour le renseignement des indicateurs de progrès. Une coordination efficace avec les autres intervenants aurait permis de capter ces possibilités de partenariat. <p>Effet 2 : De façon générale, il existe deux (2) cadres de concertation et de dialogue mis en place et fonctionnels entre les agences et les institutions gouvernementales au plus haut niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Comité Technique (CT) présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre en charge du développement et • le Comité d'Orientation et de Pilotage (COP) devenu le Comité Interministériel de Suivi (CIS) présidé par le Ministre en charge de l'économie et des finances. <p>Par ailleurs, on note 7 rapports dont 3 relatifs au progrès(2019,2020,2021) ; 02 rapports CIS (2019,2020) et deux CT dont 01 de la UGC.</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des cadres de concertation et de dialogue existants entre les agences et les institutions gouvernementales au plus haut niveau sont le Comité Technique (CT) présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre en charge du développement et le Comité d'Orientation et de Pilotage (COP) devenu le Comité Interministériel de Suivi (CIS) présidé par le Ministre en charge de l'économie et des finances. ▪ Les défis résident dans l'effectivité de la participation des agences et institutions nationales de l'effet aux sessions, la forte mobilité des représentants des agences et structures étatiques qui affecte l'information et l'appropriation et la rétroaction nécessaire à faire aux différentes instances techniques et d'exécution de l'effet notamment l'accès aux rapports de sessions, l'accès à l'information sur les réalisations, les partages d'expérience devant faciliter la capitalisation à divers niveaux.
<p>Critère d'Efficacité Question 6 : <i>Dans quelle mesure le PNUAD est-il en bonne voie pour atteindre les résultats prévus (y compris les résultats intentionnels et non intentionnels, positifs ou négatifs) ? Quels ont été les bénéfices pour les personnes et institutions ciblées par les interventions, y compris les plus vulnérables, défavorisés et marginalisés de la population ? Dans quelle mesure le PNUAD s'est-il focalisé sur le développement des capacités nationales ?</i></p>				
<p>En rapport avec l'Effet 1, "D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ IE 1.1 : Taux de pauvreté monétaire : cible de Nat : 30% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et autres documents liés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire 	<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2018 le taux de pauvreté monétaire était à 40,10% et le programme dans sa mise en

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
<p><i>plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes."</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ IE 1.2 : Taux de sous-emploi ; Cible : ND ▪ IE 1.3 : Taux de croissance des dépenses des ménages par tête pour les 40% de la population les plus pauvres ; Cible : 17,3% ▪ IE 1.4 : Indice de l'insécurité alimentaire ; Cibles : Ens : 6,9% ; Urb : Rur : ND ▪ IE 1.5 : Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans. ; 2025 Ens : 23,8% ; Urb : Rur : ND 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnes ressources & bénéficiaires ▪ Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviews ▪ Visites de réalisations ▪ Triangulation de données 	<p>œuvre était engagé pour un taux cible de 30% en 2023. A fin 2021 le taux de pauvreté monétaire au niveau national s'est affiché à 38,5% dont 31,4% en milieu urbain contre 44,2% en milieu rural. On note une régression de la pauvreté monétaire en 2021 qui reste plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au regard des données disponibles et en référence à la Base d'EMICOV 2015, le taux de sous-emploi au Bénin en 2021 est de 72,9 % avec 85,1% au niveau des femmes et 62,2% au niveau des hommes. Ce niveau de sous-emploi reste pratiquement stable si l'on se réfère aux données statistiques officielle disponible ▪ L'indice de l'insécurité alimentaire en 2021 est de 9% contre 9,6% en 2017. Il s'observe une amélioration de 0.6% qui ne permet pas encore d'atteindre la cible de 6,9%.
<p>En rapport avec l'Effet 2, "D'ici à 2023, les populations notamment les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base de qualité caractérisés par une couverture sanitaire universelle, une éducation de base inclusive et complète, une protection contre toutes formes de violences et abus ainsi qu'un accès équitable et durable à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base."</p>	<p>IE 2.1 : Couverture des services de santé essentiels pour la mère, le nouveau-né, enfant, adolescent, jeune, adulte et personne du troisième âge :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de CPN 4+ ; Cible : 70% ▪ Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié ; Cible: 85% ▪ Taux de prévalence de la contraception ; Cible : 25% ▪ Taux de satisfaction de la demande en contraception chez les jeunes et adolescents ; Cible: 50% ▪ Proportion de PVVIH sous ARV ; Cible: 81% ▪ Pourcentage d'enfants de moins de 06 mois exclusivement nourris au lait maternel ; Cible: 60% ▪ Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui ont eu la fièvre dans les deux dernières semaines et pris en charge par ACT ou autre traitement de première ligne en accord avec la politique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et autres documents liés ▪ Personnes ressources & bénéficiaires ▪ Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Interviews ▪ Visites de réalisations ▪ Triangulation de données 	<p>Effet 2 :</p> <p>IE 2.1 : Couverture des services de santé essentiels pour la mère, le nouveau-né, enfant, adolescent, jeune, adulte et personne du troisième âge</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de CPN 4+ : 37,2% • Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié : 90,5% • Taux de prévalence de la contraception ; 13,2% • Taux de satisfaction de la demande en contraception chez les jeunes et adolescents : ND • Proportion de PVVIH sous ARV : 69% • Pourcentage d'enfants de moins de 06 mois exclusivement nourris au lait maternel : 42 • Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui ont eu la fièvre dans les deux dernières semaines et pris en charge par ACT ou autre traitement de première ligne en accord avec la politique nationale de lutte contre le paludisme : 37% • Prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de 06 à 59 mois : 1,3% • Proportion d'enfants de 12 à 23 mois ayant reçu tous les vaccins du PEV : 57% • Prévalence de l'hypertension artérielle : 7,5% <p>IE 2.3 : Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de 1er cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lecture (i) a) F: 10, 2% G: 9,10% T : 10% ; b) F : 51,1% G : 52,40% T: 5 1,7% F: 51% G : 53% T :52% % ; c) F : 35,60% G : 31,60% T : 35% • Math ; (ii) a) F : 39,7% G : 39,90% T : 39,80% ; b) F : 35% G : 41% T : 38% <p>IE 2.3 : Proportion de femmes, d'enfants et d'adolescent(e)s, victimes de violences, d'abus et d'exploitation, ayant bénéficié des services sociaux de prise en charge, par forme, par âge et par</p>

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
	<p>nationale de lutte contre le paludisme ; Cible: 50%</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de 06 à 59 mois ; Cible: 4 % ▪ Proportion d'enfants de 12 à 23 mois ayant reçu tous les vaccins du PEV ; Cible 80% ▪ Prévalence de l'hypertension artérielle ; Cible : 20,6% <p>IE 2.2 : Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de 1er cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe ; Cible : Lecture (i) a) F: 25% G: 25% T : 25% ; b) F : 60% G : 60% c) F : G : T : T : 60% ; c) F : G :T : Math ; (ii) a) F : 50% G : 50% T : 50% ; b) F : 50% G : 50% T : 50%</p> <p>IE 2.3 : Proportion de femmes, d'enfants et d'adolescent(e)s, victimes de violences, d'abus et d'exploitation, ayant bénéficié des services sociaux de prise en charge, par forme, par âge et par sexe ; Cible : 70%</p> <p>IE 2.4 : Proportion de la population bénéficiant de protection sociale ; 18%</p>			<p>sexe</p> <p>Globalement 5,4% de femme, d'enfants et d'adolescent(e)s, victimes de violences, d'abus et d'exploitation, ayant bénéficié des services sociaux de prise en charge, par forme, par âge et par sexe</p> <p>IE 2.4 : Proportion de la population bénéficiant de protection sociale</p> <p>Globalement 7.8% de la population ont bénéficié de protection sociale soit 11.6% des enfants</p> <p>La lecture des niveaux atteints par les cibles montre qu'un effort assez considérable est fait en matière de protection sociale et de couverture des services de santé essentiels pour la mère, le nouveau-né, enfant, adolescent, jeune, adulte et personne du troisième âge.</p> <p>Pendant la période sous revue, pour une cible de 81%, la proportion des PVVIH sous ARV a atteint 69%, soit une progression significative de 85% de la cible. Ce remarquable progrès enregistré est largement imputé au dispositif de soutien mis en place directement par le programme à travers l'UNICEF qui appuie de façon intense les CIPEC en produits pharmaceutiques, en consommables de laboratoires et autres équipements pour renforcer les actions de lutte contre le SIDA. Les apports en réactifs facilitent les deux bilans annuels obligatoires pour les PV VIH. L'efficacité de cette intervention est assez tangible avec des résultats probants. Au niveau du CIPEC Borgou, il est noté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réduction du taux de PCR (+) à -20% dans le respect des limites internationales • La transmission résiduelle du VIH reste sensiblement égale à 2% • L'atteinte de l'ETME <p>Ainsi, il est évident comme l'ont rappelé les bénéficiaires, de constatés que les interventions du programme à travers l'Unicef dans l'hygiène, la qualité des soins, la qualité des données, l'appui en matériels et équipements sont très efficaces et participent à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients. Toutefois, le programme gagnerait par exemple au niveau des PV VIH à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le suivi des couples mères-enfants sous ARV (Charges virales) • Développer un mécanisme de renforcement de la sensibilisation pour le respect des rendez-vous ; • Développer un dispositif plus opérationnel de la recherche active des cas ; • Renforcer les capacités techniques des laboratoires en matière d'acquisition de réactifs pour le VIH Sida et l'Hépatite (HBS/HBC) <p>En ce qui concerne la protection sociale, le programme s'est investi énormément avec des résultats hautement appréciés par les bénéficiaires. La lutte contre les violences basées sur le Genre (VBG), la lutte contre les violences, les abus, les exploitations ont une avancée nette dans les différentes communes parcourues par l'évaluation. Les responsables des centres de promotions sociales interviewés même en faisant remarqué le caractère insuffisant des interventions ont loué l'effort consenti par le programme dans son soutien aux plus vulnérables. Seulement que médecins et Assistantes sociales rencontrées qui ont la charge de la gestion des activités liées aux interventions du PNUAD ont jugé les procédures comptables et financières du système trop complexes, assez exigeants, lourdes à utiliser avec quelques retards sans</p>

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				véritables impacts dans les décaissements de fonds.
<p>En rapport avec l'Effet 3, "D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité."</p>	<p>IE 3.1 : Proportion de la population dont l'expérience la plus récente avec les services publics a été satisfaisante au cours du cycle. Cible : 70%</p> <p>IE 3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement. Cible : 50%</p> <p>IE 3.3 : Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus. Cible : 70%</p> <p>IE 3.4 : Indice de Redevabilité Mo Ibrahim. Cible : 38/100</p> <p>IE 3.5 : Indice de Participation et droits humains Mo Ibrahim. Cible : 73,3/100</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et autres documents liés ▪ Personnes ressources & bénéficiaires ▪ Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Interviews ▪ Visites de réalisations ▪ Triangulation de données 	<p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La proportion de la population dont l'expérience récente avec la population est satisfaisante est de 80,7% en 2021 dépassant la cible de 70% attendue en fin de cycle soit une réalisation de 115,28%. Par rapport à la situation de référence (38,5%), on note une augmentation de 42,2 points de pourcentage qui se traduirait par l'amélioration de la qualité de services induite par les actions de digitalisation de l'offre de services publics mettant l'accent sur la livraison et le suivi des services, l'engagement public ainsi que les mécanismes de collecte des données pour l'amélioration des politiques publiques menées. Ce taux était de 68,3% en 2019. Les bénéficiaires ci-après expliquent le niveau de satisfaction obtenu en 2021 : i) réduction des tracasseries administratives ; ii) réduction de contact usagers/administrations ; iii) service public plus rapproché des usagers y compris les collectivités locales ; iv) gain sur la performance individuelle des agents de par la réduction des déplacements pour le suivi de carrière ; vi) amélioration de l'image de l'administration. ▪ Effets pervers (non intentionnels négatifs) : on note déjà la prolifération des centres informels de délivrance de services publics via les plateformes conçues. Les utilisateurs ayant de faibles capacités d'utilisation de TIC (fracture numérique) font recours à ces centres informels pour accéder aux actes mis en ligne moyennant un paiement. Cette situation qui peut compromettre l'accès au service en ligne à moindre coût met en exergue l'insuffisance des services d'accompagnement à l'utilisation des e-service et la faible couverture du territoire en centres communaux de service public et l'insuffisance d'information sur les centres communaux de services qui sont les points de contact de services. ▪ La proportion de la population carcérale en instance de jugement s'est réduite pour s'établir à 50,14% en 2021 pour une cible attendue à la fin du cycle de 50%. Les investissements effectués pour l'amélioration des capacités du ministère en charge de la justice auraient contribué à faire baisser ce chiffre de 15,32 points de pourcentage par rapport à la situation de référence de 2016 (65,46%). Ainsi, à travers la construction de nouveaux Tribunaux de Première Instance (TPI), des tribunaux amis des enfants, la création des juridictions de commerce, la mise en place de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) et les différents appuis à l'Agence Pénitentiaire du Bénin (APB) et ses établissements, le pays renforce progressivement son niveau de respect des engagements pris en ce qui concerne les Droits de l'Homme. Les bénéficiaires ci-après ont été notés : i) désengorgement progressif des établissements pénitentiaires ; ii) amélioration du respect des délais des détentions provisoires ; iii) amélioration de l'élaboration et de la soumission du rapport pays sur le droit de l'homme. ▪ La proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
				<p>différents officiellement reconnus demeure faible et s'établit à 12,10% pour une cible attendue en fin de cycle de 70% soit un taux de réalisation de 17, 28%.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'indice de Redevabilité Mo Ibrahim est de 52% en 2021 pour une cible projetée en fin de cycle de 38% ce qui traduit un taux de réalisation de 136,84%. Cet indicateur a enregistré un progrès de 15,9 points par rapport à la situation de référence (36,1%). Par ailleurs, on note une constante de cet indicateur qui mesure la perception de la gouvernance au Bénin depuis 2019 (2019 :52% ; 2020 :52,1%). Cette performance traduirait l'efficacité des interventions menées en vue de renforcer la responsabilité et la reddition de compte dans la gestion publique notamment l'amélioration de l'accès des services publics en ligne, la qualité de la planification ainsi que les réformes économiques et budgétaires. <i>Les bénéficiés ci-après ont été notés : i) meilleure planification prenant en compte les réels besoins des populations ; ii) transparence budgétaire ; iii) efficacité et efficience dans l'utilisation des ressources publiques.</i> L'indice de la participation et droits de l'homme s'établit à 59,7% pour une cible attendue de 73,3% ; ce qui traduit un taux de réalisation de 81,44%. Cet indice est en nette régression de 11,8 points par rapport à 2020 (71,5%) bien qu'il ait connu un léger regain de 0,7 point entre 2020 et 2017. Par rapport au respect des droits de l'homme, les effets des actions menées ne sont pas encore perceptibles.
<p>Le PNUAD a touché au moins 60% des cibles attendues parmi les personnes les plus vulnérables, les plus défavorisées et les plus marginalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Proportions de personnes vulnérables, défavorisées, marginalisées parmi les bénéficiaires des résultats du PNUAD 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et autres documents liés Personnes ressources & bénéficiaires Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Interviews Visites de réalisations Triangulation de données 	<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sur l'effet 1, le programme compte plusieurs bénéficiaires estimés à 13216 femmes, 26600 jeunes et 3662 handicapés. Les personnes vulnérables et défavorisés touchés représentent environ 40% de l'ensemble des bénéficiaires des résultats du programme. Il s'agit des personnes des milieux les plus défavorisés et regroupant les handicapés, les femmes enceinte, les femmes ayant à charge des enfants sans grands moyens de subsistance. Le programme à contribuer à réduire leur vulnérabilité en améliorant leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, en favorisant leur accès aux services sociaux essentiels, à l'électricité. Toutefois leur accès aux avoirs financiers, aux compétences et aux facteurs de production reste à renforcer <p>Effet 2 : L'absence des données d'effectifs absolus sur les personnes vulnérables, défavorisées, marginalisées touchées parmi les bénéficiaires des résultats du PNUAD pour ce qui est du renforcement du capital humain en lien avec l'effet 2, a conduit à un choix alternatif d'appréciation des résultats obtenus. Ce choix alternatif consiste à se rabattre sur les proportions d'indicateurs ayant atteint leurs cibles pour l'année sous revue. En effet, ce choix est motivé par le fait que les actions engagées dans l'effet 2 sont orientées dans son ensemble vers les couches de la population citées ci-haut et ce à divers degrés. Ainsi les taux des indicateurs ayant atteint leur cible se répartissent comme suit :</p>

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<ul style="list-style-type: none"> • 74%, en 2021 • 75% en 2020 • 79% en 2019. <p>En d'autres termes, les indicateurs ayant atteint leur cible et indirectement facilitant l'appréciation des effets au sein des différentes couches de la population pour le renforcement du capital humain pendant les trois (3) années se situent entre (74% et 79%) avec une moyenne relative de 76%. Il en résulte que sur les 23 indicateurs de produits, 76 % ont atteint leurs cibles attendues sur la période sous revue. Spécifiquement, les indicateurs des produits arborent les réalisations relatives aux questions de soins de santé de base pour tous y compris les PVVIH , les plus pauvres, les handicapées ; l'éducation pour tous, la nutrition en milieu scolaire, le droit à la santé sexuelle et de reproduction des femmes et filles, le droit de la protection des femmes et filles victimes des VBG ; etc.</p> <p>Il peut en être déduit un taux de réalisation assez confortable mais qui pouvait être largement amélioré si tous les dispositifs d'encadrement des interventions du programme fonctionnaient correctement..</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En absence de la disponibilité des données relatives aux personnes vulnérables, défavorisées, marginalisées, nous avons recouru au nombre d'indicateurs qui prennent en compte ces dimensions et qui ont atteint au moins 60% de leurs cibles de résultats respectifs. Ainsi, sur 10 indicateurs concernés et renseignés, six (06)1 ont atteint au moins 60% des objectifs fixés, ce qui représente 60% de performance. Les aspects sur lesquels de véritables progrès ont été enregistré en matière de prise en compte des personnes vulnérables, défavorisées, marginalisées sont relatifs à l'accès des femmes et enfants à la justice, l'intégration des technologies dans l'offre de service réduisant les discriminations dans l'accès aux services publics, la production des données désagrégées pour le suivi des ODD qui adressent particulièrement la problématique d'inclusion sociale et les questions d'égalité de sexe ainsi que la gestion pacifique des conflits et la prévention contre l'extrémisme violent. Les visites de terrain ont permis de noter les principales réalisations suivantes à l'endroit des personnes vulnérables, plus défavorisées et les plus marginalisées : i) la plateforme système hybride pour générer les statistiques sur les femmes aux postes de responsabilité ; ii) la réalisation de l'enquête MICS permettant de renseigner 11 ODD sur les 16 avec l'accent sur les cibles relatives au genre, droit humain, éducation et travail des enfants ; iii) la mise en place d'un plan de réhabilitation des infrastructures au niveau des postes frontaliers pour l'accès des handicapés et séparation des toilettes hommes/femmes ; iv) la prévision pour chaque centre communal de service public des dispositions d'accès aux handicapés ; vi) 16 plateformes mises en place rapprochant les services publics des plus vulnérables, des femmes, des personnes à mobilité réduite.

¹ IP 3.2.1, IP 3.2.8, IP 3.3.2, IP 3.4.1, IP 3.4.2, IP 3.5.1

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
<p>Le PNUAD a mis en avant une approche de développement des capacités nationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de mécanismes nationaux créés avec l'aide du programme ▪ Moyens mis à la disposition des institutions et structures nationales ▪ Nombre de staffs nationaux capacités ▪ Nombre de réalisations à l'actif des nationaux et suite aux nouvelles capacités développées avec le programme ▪ Part des ressources consacrées au renforcement des capacités nationales 	<p>▪</p>	<p>▪</p>	<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme a contribué au développement des capacités nationales dans le but de favoriser davantage l'accès à l'emploi, de mieux gérer les effets néfastes du changement climatique et de renforcer la prise en compte des thématiques transversales dans les politiques et programmes (genre, droit humain, environnement). ▪ 03 mécanismes nationaux ont été créés : on note l'existence d'un Système national intégré d'information opérationnel sur l'emploi et la formation, l'existence de système d'alerte précoce fonctionnel et des mesures de fonctionnalité d'un système intégré d'information climatique ▪ Plusieurs structures publiques à caractère transversal et à compétence nationale (ANPC, DGEC, DGEFC / MCVDD, DG Eau, DGRE / ME ; CePED/MPD ; SP/CONAFIL/MISP) ainsi que les communes ont été renforcée en matière de gestion durable des terres et ressources naturelles, d'information climatique et d'alerte précoce face aux changements climatiques, d'identification des risques climatiques et en matière de prise en comptes des questions de changements climatique dans les politiques et stratégies. ▪ Au regard des données d'entretien, le développement de ces capacités nationales permet désormais de mettre en œuvre des outils techniques et de mieux exercer des compétences en matière de gestion durables de l'environnement et de résilience. <p>Effet 2 : Pour développer les capacités nationales dans le contexte de l'effet 2, les mécanismes suivants ont été enregistrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre de concertation multipartite regroupant les acteurs intervenant sur la thématique handicap en vue d'une meilleure coordination et d'un bon suivi des actions des parties prenantes sur le handicap au Bénin • Prise de l'Arrêté par le MASM pour la nomination des points Focaux de tous les ministères sectoriels pour le suivi des actions de l'inclusion du Handicap • Mise en place du Réseau « BENIN JEUNES PLUS ENGAGES (BEJEPE) contre le VIH/SIDA • Renforcement des capacités techniques, opérationnelles et institutionnelles des structures centrales, responsables des politiques de population pour promouvoir la prise de décisions en matière de planification stratégique pour la capture du Dividende démographique et la promotion de la planification familiale, l'Education à la santé sexuelle, de la santé maternelle et de la protection sociale, en particulier pour les femmes, les adolescents et les jeunes les plus défavorisés, y compris dans les situations de crise humanitaire et en temps de COVID19 • L'élaboration en cours des directives de distribution des produits de santé au dernier KM, l'intégration des stratégies DMPA-SC et gestion des soins intégrés de SR par le COMBIPACK, • Renforcement de capacités des acteurs des ministères sectoriels et des leaders religieux et politico administratifs (193 personnes) à tous les niveaux de la pyramide administrative sur le concept DD et la planification sensible au DD

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>• Renforcement des capacités des 10 sites de stage clinique disponibles, le projet dénommé “Appui à la continuité des services de santé maternelle et néonatale dans le contexte de Covid-19 au Bénin” de Takéda, a servi de cadre pour procéder au diagnostic et à la mise en place des normes qui régissent l’encadrement clinique par site de stage pour l’ensemble des maternités bénéficiaires dans le cadre covid-19</p> <p>Parmi les staffs nationaux renforcés figurent entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MASM • MS • MJL • MEMP <p>MESFTP</p> <p>Effet 3 : Le programme a mis en priorité une approche de développement des capacités nationales. Les principales réalisations qui rendent compte de cette approche se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mécanismes nationaux créés avec l’aide du programme <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration du plan stratégique de développement et de modernisation de la CENA et mise en place de son dispositif de suivi-évaluation 2. Deux plateformes pour favoriser la participation des femmes aux instances de prise de décision notamment une sur les statistiques des femmes aux postes de responsabilité dans l’administration publique et une sur les compétences féminines au Bénin 3. Cellule d’Audit Interne de l’Assemblée nationale 4. Installation du système de collecte et d’analyse de données MIDAS à quatre frontières 5. Construction de nouveaux Tribunaux de Première Instance (TPI) ; 6. Création des juridictions de commerce 7. Installation et fonctionnement de la Commission Béninoise des Droits de l’Homme (CBDH) 8. Mise ne place d’un dispositif qui permet de gracier certains détenus en fonction des critères pour améliorer le respect des droits de l’homme 9. Cellules focales sensibles aux enfants au niveau des unités de police 10. la mise en place de 14 plateformes numériques des services publics prioritaires de l’administration publique notamment dans les secteurs de la santé, du commerce, de la décentralisation et de la fonction publique ; 11. la dématérialisation des processus de délivrance de 8 prestations de services ; 12. la mise en place de la plateforme de veille technologique à l’assistance, au déploiement et à l’exploitation du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH) 13. mise en place de 15 centres communaux

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPOUSES AUX QUESTIONS
				<p>14. Mise en place de 3 centres départementaux de services publics</p> <p>15. Développement et le fonctionnement des systèmes d'information SYPAGeS et SIDoFFE pour la collecte et la gestion des données de routine</p> <p>16. Tableaux de bords sociaux ont été élaborés au profit des communes</p> <p>17. Opérationnalisation des réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA</p> <p>18. la mise en place de cinq (05) mécanismes d'alerte précoce dans les communes de Natitingou, Boukombé, Cobly, Matéri et Tanguiéta</p> <p>19. Mise en œuvre de plateforme de système de gestion d'information sur le financement de développement</p> <p>20. Plateforme de gestion des investissements publics</p> <p>21.</p> <p>▪ Moyens mis à la disposition des institutions et structures nationales</p> <p>22. Renforcement des élus et du personnel administratif de la CENA pour l'appropriation du cadre légal régissant les élections en République du Bénin et la programmation budgétaire sensible au genre, la procédure d'Organisation du Débat d'Orientation Budgétaire, la lecture du budget et des lois de règlement.</p> <p>23. 77 maires élus en 2020 ont bénéficié de formation dans le domaine des Droits d'homme</p> <p>24. l'appui à la rédaction des rapports pays sur l'état des droits de l'homme au Bénin</p> <p>25. le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel</p> <p>26. Finalisation de trois Guides à l'usage des acteurs de la chaîne de planification-budgétisation (Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses, Projets Annuels de Performance, Rapports Annuels de Performance),</p> <p>27. Mise en place du nouveau cadre de dépenses à moyen terme axé sur les ODD</p> <p>28. Formation de 102 acteurs de la chaîne de budgétisation au niveau central.</p> <p>29. Guide méthodologique d'élaboration des politiques de développement (DGPD) incluant les thématiques transversales</p> <p>30. Renforcement du système statistique national</p> <p>31. Appui de renforcement de capacités en termes de gouvernance</p> <p>32.</p> <p>▪ Staffs nationaux capacités</p> <p>33. Assemblée Nationale</p> <p>34. Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) pour conduire des élections inclusives et crédibles</p> <p>35. Cour Suprême</p> <p>36. Haute Cour de Justice,</p> <p>37. Réseau des Femmes Fonctionnaires Parlementaires du Bénin pour une meilleure</p>

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>connaissance et appropriation des nouvelles lois de promotion et de protection des droits des femmes, votées en octobre 2021</p> <p>38. Trois (03) Tribunaux Amis des Enfants ont été rendus fonctionnels</p> <p>39. Agence Pénitentiaire du Bénin (APB) et 11 établissements sous son autorité ont bénéficié d'assistance</p> <p>40. Organisations de la Société Civile sur les Droits de l'homme</p> <p>41. Services budgétaires centraux et municipaux sont outillés dans la budgétisation axée sur les ODD</p> <p>42. Système Statistique National</p> <p>43. Organisations communautaires de femmes et de jeunes ont été formés sur la lutte contre la violence domestique, le racisme, la xénophobie, la stigmatisation et d'autres formes de discrimination et violations des droits de l'homme</p> <p>▪ Réalisations à l'actif des nationaux et suite aux nouvelles capacités développées avec le programme</p> <p>44. Mise en place plusieurs commissions parlementaires d'information et de contrôle sur des sujets sensibles.</p> <p>45. 6e et 7e rapports périodiques de la CDE soumis au comité de Genève.</p> <p>46. Les plaintes concernant les infractions contre les mineurs font systématiquement objet de poursuites judiciaires</p> <p>47. Célérité dans le traitement des dossiers des agents de l'Etat</p> <p>48. Amélioration de la qualité des services publics</p> <p>49. Rapprochement des services des usagers</p> <p>50. Arrimage du PND, PAG, PC2D aux instruments internationaux auxquels le Bénin</p> <p>51. 6 rapports sur le suivi des ODD et rapports alternatifs ont été élaborés</p> <p>La proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels notamment l'éducation, la santé et le développement social est en progression et s'établit à 41% en 2021.</p>
<p>Critère d'Efficacité Question 7 : ▪ Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il été mis en œuvre suivant les cinq principes de programmation des Nations Unies ? Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il contribué à la promotion de ces cinq principes ?</p>				
<p>Le PNUAD veille systématiquement à ne laisser personne de côté</p>	<p>▪ Proportions de personnes vulnérables, défavorisées, marginalisées parmi les bénéficiaires des résultats du PNUAD</p>	<p>▪ Rapports et autres documents liés</p> <p>▪ Personnes ressources & bénéficiaires</p> <p>▪ Réalisations de terrain</p>	<p>▪ Revue documentaire</p> <p>▪ Interviews</p> <p>▪ Visites de réalisations</p> <p>▪ Triangulation de données</p>	<p>Effet 1 :</p> <p>▪ Les populations pauvres notamment les plus vulnérables ont été ciblées par le programme et les produits livrés ont contribué à réduire leur vulnérabilité par le renforcement de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, leur accès à l'électricité et à l'énergie propre, aux services sociaux essentiels et aux facteurs de production. Les personnes vulnérables les plus touchées sont les enfants, les femmes enceintes, les handicapés des milieux défavorisés.</p> <p>Effet 2 :</p>

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>Quelques interventions répondant au principe « Ne laisser personne de côté » à mesure d'atteindre les personnes les plus vulnérables, les plus défavorisées et les plus marginalisées se présentent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 717 206 écoliers soutenus avec de la nourriture, dont 390 123 garçons et 327 083 filles en 2021 • 660 650 écoliers soutenus avec de la nourriture, dont 52% garçons et 48% de filles en 2020 • 642 615 écoliers (44 % de filles et 56 % de garçons) grâce à la distribution de 5 967 tonnes de vivres aux cantines scolaires en 2019. • Protection et prise en charge de 9 688 enfants dont 5 397 filles en situation d'urgence. • Identification et prise en charge de 3 753 enfants en situation de travail par les services de protection • 340,798 enfants de 0-11 mois dont 42,300 issus des communautés peu ou pas desservies vaccinés au Penta 3 grâce à l'approche équité de la vaccination mise en œuvre dans 71% des communes du Bénin • Sur 8,500 enfants ciblés, 14,284 (dont 8,272 filles et 421 en situation de handicap) affectés par les VFE¹, ont bénéficié de services intersectoriels de santé, justice, et/ou accompagnement social des services de 85 Centres de Promotion Sociale (CPS) et des ONGs partenaires. Cet effectif inclut notamment 1,259 survivantes de violence sexuelle (1,240 filles), 952 mineurs face à la justice et 2,329 enfants affectés par le travail des enfants. De même, grâce à la réponse COVID19, 2,174 enfants survivantes de violence, identifiés dans les CPS à l'échelle nationale, ont bénéficié de ces services renforçant ainsi, leur accès à la réponse aux VFE • Les appuis à 11 établissements pénitentiaires du Bénin: (i) en matériels et équipements ; (ii) en matières premières et différents intrants pour la fabrication de l'eau de javel, de savon liquide et de gel hydroalcoolique par un groupe pilote de prisonniers dont les capacités avaient été préalablement renforcées en la matière ont bénéficié à 9 362 Prisonniers dont 315 femmes majeures et 8 932 hommes majeurs ; 112 garçons mineurs et 3 filles mineures. Aussi des médecins et des psychologues ont-ils-été mis à la disposition des établissements pénitentiaires en 2020. • Identification à travers les Centres de Promotion Sociale, et le cash transfert à 50 Orphelins et Enfants Vulnérables contexte VIH vivant dans les ménages les plus défavorisés de la ville de Cotonou. • 14 284 enfants (8 272 filles et 421 porteurs de handicap) victimes d'abus, de violence ou d'exploitation en 2021 ont accédé au paquet minimum d'intervention, dans le cadre du KRC5 • 27,523 adolescentes des services contre les mariages d'enfants (KRC6) et

¹ MASM, données statistiques de routine, décembre 2021

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<ul style="list-style-type: none"> 82,528 enfants (4,465 porteurs de handicap et 42,665 filles) et 18,579 parents/tuteurs (11,382 femmes) ont bénéficié de soutien psychosocial à travers 380 espaces sûrs opérationnels dans les 85 CPS. 2,897 enfants (1,084 filles) enfants victimes d'exploitation économique ont été assistés <p>Effet 3 Le programme veille systématiquement à intégrer dans ces cibles les personnes laissées de côté.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les visites de terrain ont permis de noter les principales réalisations suivantes à l'endroit des personnes vulnérables, plus défavorisées et les plus marginalisées : i) la plateforme système hybride pour générer les statistiques sur les femmes aux postes de responsabilité ; ii) la réalisation de l'enquête MICS permettant de renseigner 11 ODD sur les 16 avec l'accent sur les cibles relatives au genre, droit humain, éducation et travail des enfants ; iii) la mise en place d'un plan de réhabilitation des infrastructures au niveau des postes frontaliers pour l'accès des handicapés et séparation des toilettes hommes/femmes ; iv) la prévision pour chaque centre communal de service public des dispositions d'accès aux handicapés ; vi) 16 plateformes mises en place rapprochant les services publics des plus vulnérables, des femmes, des personnes à mobilité réduite avec plus de 800 connexions par jour et plus de 40.000 utilisateurs seulement pour la plateforme de consultation des actes de carrières WECHHE ; vii) le fonctionnement des TAE et poursuite systématiques des plaintes concernant les infractions contre les mineurs en vue de garantir aux enfants un accès équitable à des services judiciaires adéquats
<p>Le PNUAD veille à promouvoir les droits humains dans une approche transversale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes dont les droits sont renforcés Niveau de présence de l'approche droits humains dans les différents produits Proportion de ressources dédiées à l'approche droits humains 			<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le programme a contribué à renforcer le droit économique, le droit à l'alimentation ainsi que le droit à la protection des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés. Le programme a touché pour ce qui concerne l'effet 1, 13216 femmes, 147 882 femmes enceintes, 72 207 mères d'enfants, 26600 jeunes et 3662 handicapés qui étaient exclus des opportunités économiques et socialement vulnérable. L'approche droits humains a été une approche transversale du programme. Le programme est en résonance avec les ODD formulés pour renforcer les actions des personnes laissées de côté. Les produits du programme rendent compte de la mise en œuvre de ce principe de « Ne laisser personne de côté ». <p>Effet 2 : En matière de promotion de droits des personnes, plusieurs activités ont été réalisées. Ces dernières couvrent les entre autres les campagnes de sensibilisation sur les VBG/VFE ; Les services de prise en charge, d'accompagnement et de référence relatifs aux VBG et aux droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles, renforcement des capacités de jeunes sur les normes minimales de prévention et la réponse des VBG en situation d'urgence.</p>

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
				<p>Ces activités selon leur nature ont touché en termes d'effectifs absolus plusieurs cibles. A titre illustratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 300 000 personnes dont 76 392 enfants ont été informés sur la prévention du COVID-19, des VBG et la parentalité responsable à travers la sensibilisation porte-à porte, les médias locaux et les réseaux sociaux dans le cadre du renforcement de la campagne tolérance zéro aux mariages des enfants et la communication interpersonnelle contre les VBG/VFE • 200 882 personnes sensibilisées dont 96 982 enfants (48 436 filles) et 103 900 adultes (46 439 femmes) sur la Prévention de l'Exploitation et Abus Sexuel (PSEA) ; • Renforcement des capacités de 1 308 jeunes dont 930 filles sur les normes minimales de prévention et la réponse des VBG en situation d'urgence ; • Offre des services de soins sanitaires et de prise en charge psychosociale à 225 femmes et filles handicapées victimes de VBG dans les communes de Parakou, Natitingou, Toucountouna, Allada Ouidah et Tori-Bossito • Référencement des cas de VBG vers les services spécialisés de prise en charge dans 14 communes de l'Atacora, Borgou et de l'Alibori et 8 communes de l'Atlantique ; • Mise à jour du SIDOFFE pour permettre la géolocalisation des différents phénomènes liés aux VBG et la visualisation web des données ; • Renforcement de capacité des acteurs de mise en œuvre des procédures opérationnelles et standards dans les 8 communes de l'Atlantique ; • Formation et d'échange avec les autorités d'écoles et parents d'élèves (1 373 dont 494 femmes) sur la conduite du dialogue parent-enfant dans 25 communes dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, de l'Atlantique et du Borgou ; <p>Tous les produits de l'effet 2 concourent à faire bénéficier aux couches les plus vulnérables les droits élémentaires que sont ceux relatifs à la santé, à l'éducation, à l'épanouissement, et la protection sociale. En d'autres termes ils permettent de limiter des actions négatives constituant les obstacles à leur développement spontané.</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau d'amélioration des capacités des institutions devant veiller au respect des engagements pris par le pays en matière de droits de l'homme est jugé satisfaisant (3 sur une échelle de 4 pour l'Etat de droit et justice et Droits de l'homme). Les principales réalisations relatives à la promotion des droits de l'homme sont les suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Construction de nouveaux Tribunaux de Première Instance (TPI) 2. Création des juridictions de commerce 3. Installation et fonctionnement de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) 4. Mise ne place d'un dispositif qui permet de gracier certains détenus en fonction des

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
				<p>critères pour améliorer le respect des droits de l'homme</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Cellules focales sensibles aux enfants au niveau des unités de police 6. l'appui à la rédaction des rapports pays sur l'état des droits de l'homme au Bénin 7. le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel 8. Agence Pénitentiaire du Bénin (APB) et 11 établissements sous son autorité ont bénéficié d'assistance 9. Organisations de la Société Civile formées sur les Droits de l'homme 10. Organisations communautaires de femmes et de jeunes ont été formés sur la lutte contre la violence domestique, le racisme, la xénophobie, la stigmatisation et d'autres formes de discrimination et violations des droits de l'homme <p>6e et 7e rapports périodiques de la CDE soumis au comité de Genève</p>
<p>Le PNUAD veille, dans la transversalité à promouvoir l'égalité des sexes et autonomisation des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de femmes parmi les bénéficiaires des résultats du programme ▪ Niveau de présence de l'approche genre dans les différents produits ▪ Proportion de ressources dédiée à l'approche genre 			<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a été une approche performative de mise en œuvre du PNUAD. Par projet d'opérationnalisation du programme on enregistre en moyenne 44% de bénéficiaires femmes. Des projets ont ciblé des femmes dans le développement d'AGR et des capacités productives en termes d'accès aux avoirs financiers, aux connaissances, et à la technologie. ▪ Les différents produits du programme permettent clairement d'identifier le niveau de présence de l'approche genre dans les différents produits. <p>Effet 2 :</p> <p>A travers la transversalité, le PNUAD a promu l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes via de multiples actions dont les résultats sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7703 personnes dont 3825 femmes, 2289 jeunes et 1823 personnes handicapées d'accéder à des avoirs financiers pour le développement des activités génératrices de revenus dans les secteurs de la poterie, du maraîchage et de l'apiculture et dans différentes localités telles que Abomey-Calavi, Sô-Ava Zogbodomey. • 18526 personnes dont 4444 femmes, 14152 jeunes et 44 personnes handicapées ont ainsi accédé à un emploi notamment dans les communes de Kalalé et de Djougou, grâce aux 10 plateformes multifonctionnelles de promotion des activités génératrices de revenus mises en place en 2021 • 3 298 femmes et filles formées à l'éducation nutritionnelle de base et aux préparations culinaires • 5 352 femmes occupent des postes de direction dans les comités d'alimentation scolaire dans 3 440 écoles, dont 460 présidents de comités, 909 commerçants et 2 217 trésoriers. • 3 298 mères d'enfants âgés de 6 à 23 mois formées pour prévenir et traiter la malnutrition modérée. Les compétences acquises sont utilisées par les femmes chez elles pour produire de la farine et du porridge enrichis pour nourrir leurs bébés.

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<ul style="list-style-type: none"> 10 groupes de personnes vivant avec le VIH (104 femmes et 23 hommes) appuyés pour la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) <p>Effet 3 : Les principales réalisations relatives à la promotion de l'égalité des sexes sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> Deux plateformes pour favoriser la participation des femmes aux instances de prise de décision notamment une sur les statistiques des femmes aux postes de responsabilité dans l'administration publique et une sur les compétences féminines au Bénin Réseau des Femmes Fonctionnaires Parlementaires du Bénin pour une meilleure connaissance et appropriation des nouvelles lois de promotion et de protection des droits des femmes, votées en octobre 2021 Organisations communautaires de femmes et de jeunes ont été formés sur la lutte contre la violence domestique, le racisme, la xénophobie, la stigmatisation et d'autres formes de discrimination et violations des droits de l'homme Les questions de la violence basée sur le genre et la situation sur les enfants sont intégrées systématiquement dans les enquêtes d'envergure comme MICS <p>On note une faible appropriation des outils d'intégration de genre dans les actions</p>
<p>Le PNUAD veille systématiquement à promouvoir en tout la résilience des populations et des institutions et organisations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes et d'organisations dont la résilience est améliorée Niveau de présence d'une approche de promotion de la résilience dans la délivrance des produits Proportion de ressources dédiées à l'approche de résilience 			<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> La programme dans sa mise en œuvre a contribué au renforcement de la résilience des populations des zones les plus vulnérables au changement climatique. L'un des secteurs de vulnérabilité au changement climatique étant l'agriculture, des variétés (maïs, riz, etc.) résiliente ont été promues, des équipements et infrastructures résilients (pont, barrage d'eau, digue de protection contre l'érosion et l'inondation, etc.) ont été mis en place au profit des agriculteurs des zones réputées les plus vulnérables (Karima, Banikoara, Coby, Matéri, Ouaké, etc.), ce qui a permis à ces agricultures, de maîtriser l'eau, de développer des produits de contre saison, d'écouler les produits et d'accroître leur revenu. Le nombre de personnes dont la résilience est améliorée est estimée à environ 7.000 personnes composés essentiellement des agriculteurs. Cinq communes ont été renforcés dans l'identification des risques de vulnérabilité et dans le développement d'approches et de stratégie de résilience. Les actions de résilience développées par le programme et dont les effets positifs sont déjà perceptibles ne couvre pas toutes les zones de vulnérabilité. Il se pose donc le défis d'une mise à l'échelle par le développement de grands investissements. <p>Effet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> En termes de promotion de la résilience on note : 1338 personnes renforcées dont 961 femmes de 6 sites maraîchers (Avrankou, Savalou,

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>Bopa et Ouaké) dans l'adoption des pratiques résilientes, telles que l'irrigation et les semences améliorées à cycle court, les engrais bio, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> En vrai aucun produit spécifique de l'effet 2 ne traite de la résilience. <p>Effet 3</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins, quatre (04) institutions de la République ont bénéficié des actions de renforcement, huit (08) ministères, 77 mairies, trois (03) organisations de la société civile et plusieurs organisations communautaires, <p>Institutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assemblée Nationale Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) pour conduire des élections inclusives et crédibles Cour Suprême Haute Cour de Justice, <p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ministère en charge de la justice Ministère en charge des affaires sociales Ministère en charge de la Jeunesse Ministère du Travail et la Fonction Publique Ministère de l'Economie et des Finances Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale Ministère en charge de la jeunesse Ministère de l'Intérieur <p>Mairies : Toutes les mairies</p> <p>Organisations de la société civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> Social Watch ALCRER FONAC <p>Ces structures gouvernementales ont donc été capables d'assumer efficacement leurs missions et cela à travers les réalisations à leur actif suite aux nouvelles capacités développées notamment l'amélioration de l'accès à la justice pour les personnes défavorisées, la réduction de la population carcérale en instance de jugement, la mise en place des dispositifs favorisant le respect des droits de l'homme, l'amélioration du fonctionnement des infrastructures nationales de paix, l'amélioration de la qualité des services publics et l'amélioration de l'accès aux données favorisant le suivi des ODD et la conception des politiques publiques.</p>
<p>Le PNUAD veille systématiquement à pratiquer la redevabilité et à la promouvoir chez ses partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes dont les droits sont renforcés Niveau de présence de 			<ul style="list-style-type: none"> Effet 1 : Le mécanisme de mise en œuvre du programme est basé sur une approche de redevabilité qui consiste à mettre en place des instances de mise en œuvre dédiées au contrôle hiérarchique des

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
	<p>l'approche de redevabilité dans les différentes activités du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de ressources dédiées à l'approche de redevabilité dans le SNU et chez les partenaires du programme 			<p>résultats et des indicateurs de suivi. En effet, les Directions Nationales de Projets sont mises en place au sein des secteurs d'interventions et coordonnées par un représentant du partenaire national. Les pratiques de redevabilité notées dans la mise en œuvre du programme ont consisté par exemple pour le Partenaire de mis en œuvre du projet ou de l'activité à soumettre chaque trimestre aux unités de coordination du programme le formulaire d'autorisation des dépenses et le certificat des dépenses et rend compte des dépenses. Des groupes techniques de travail et de suivi des résultats sont mis en place et rend compte des résultats de mise en œuvre aux acteurs stratégiques du partenariat.</p> <ul style="list-style-type: none"> Effet 2 : Le PAM Bénin a mis en place une série de mesures pour assurer la protection et la responsabilisation des bénéficiaires, ainsi que le respect de leurs droits, lors de la mise en œuvre des activités d'alimentation scolaire, de nutrition, de renforcement des capacités et de soutien aux victimes des inondations. Ainsi 717 206 écoliers (46% de filles) ont bénéficié de ce principe. Mieux les écoliers ont droit à une alimentation saine et nutritive, et des contrôles de qualité sont régulièrement effectués par un surintendant agréé pour s'assurer que les aliments achetés localement, régionalement et/ou internationalement sont de bonne qualité et propres à la consommation humaine. Par exemple, 615 tonnes de riz à livrer au PAM en 2021 par certains fournisseurs locaux ne répondaient pas aux normes de qualité du PAM et ont été rejetées. Aussi, l'évaluation a-t-elle noté la rupture du contrat de partenariat entre une ONG locale de la commune de Za-Kpota chargée d'accompagner l'Unicef dans le programme de développement de l'Education qui aurait procédé à des réaffectations de ressources et des dépenses hors répertoire en déphasage total avec les procédures en vigueur à l'Unicef. Cette situation lui aurait coûtée sa suspension pure et simple de la liste des partenaires locaux impliqués dans la mise en œuvre de ce programme. Cette implacable rigueur assainit l'environnement de la gestion et renforce l'approche d'orthodoxie et de redevabilité dans les activités du programme. Par ailleurs, la structure de redevabilité mise en place par le programme renforce notamment la responsabilisation et la reddition de compte mais pose aussi la problématique de la capacité technique des acteurs à gérer efficacement la mise en œuvre des projets ou activités et en assurer la gestion financière, budgétaire et comptable. A côté de cet élan des partenaires, le gouvernement a aussi initié de profondes réformes pour renforcer la transparence budgétaire et améliorer le cadre de redevabilité des gestionnaires de crédits budgétaires, les chargés de projets, les responsables de programmes dans une dynamique saine et simplifiée avec des outils appropriés. Cependant, il a été noté au cours des visites des différents sites d'intervention au niveau opérationnel, qu'une grande partie des acteurs, bien que disposant de compétences et d'aptitudes avérées pouvant faciliter la redevabilité, la complexité des procédures et la non maîtrise des outils de gestion des activités reste un véritable frein à la qualité de cette exigence. Le recoupement des informations collectées fait noter des réserves quant à la maîtrise suffisante des procédures et modalités malgré les sessions de renforcement de capacité technique organisées par les agences. Certains facteurs liés à la situation géographique de la zone sont susceptibles d'agir sur la qualité de la redevabilité.

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effet 3 : ▪ Le programme adopte une approche qui promeut la redevabilité dans ses différentes activités ainsi qu'au niveau de ses partenaires notamment la responsabilisation et la reddition de compte. ▪ La mise en œuvre à 91,15% en 2021 des réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est l'exemple de la responsabilisation du gouvernement en ce qui concerne la sécurisation et l'utilisation des ressources de manière efficace, efficiente et transparente dans la mise en œuvre des politiques publiques à travers notamment le nouveau cadre de dépenses à moyen terme axé sur les ODD en place. ▪ Par ailleurs, les investissements dans la mise en place des mécanismes de collecte et d'analyse des données efficaces sont-elles des initiatives pour rendre disponibles les données nécessaires à l'exercice de la reddition de compte en ce qui concerne les interventions mises en œuvre y compris le suivi des progrès vers les ODD. Dans ce cadre, les réalisations telles que, la réalisation de l'enquête MICS, les plateformes de collecte des données, l'élaboration de 6 rapports sur le suivi des ODD et rapports alternatifs impliquant la participation de la société civile en sont des exemples forts. ▪ En ce qui concerne la mise en œuvre des différents projets de l'effet au niveau des structures gouvernementales, la régularité des revues semestrielles du portefeuille de projet avec la participation des parties prenantes, la régularité des sessions des Comité Technique de Gestion au niveau des projets, l'élaboration des rapports de progrès, la participation aux sessions du Comité Technique et celles du Comité d'Orientation et de Pilotage en sont d'autres actions qui ont renforcé cet exercice dans la mise en œuvre du programme. <p>Toutefois, des difficultés évoquées par rapport à la coordination n'ont pas facilité les choses</p>
<p>Critère d'Efficacité Question 8 : <i>Dans quelle mesure le SNU a-t-il été en mesure de former et de maintenir des partenariats avec d'autres acteurs du développement, y compris des organisations bilatérales, des organisations de la société civile et le secteur privé, afin d'obtenir des résultats ? Dans quelle mesure les Agences du SNU ont-elles pu mobiliser leurs équipes en vue de faciliter le suivi et évaluation (réunions de suivi, rapports périodiques et revue) et de rendre compte de l'état de réalisations de leurs activités en vue de l'atteinte des résultats escomptés ?</i></p>				
<p>Le PNUAD est le cadre de partenariats avec les autres interventions présents dans l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de partenariats externes noués ▪ Volume de ressources externes mobilisées auprès des partenaires externes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et autres documents liés ▪ Personnes ressources & bénéficiaires ▪ Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Interviews ▪ Visites de réalisations ▪ Triangulation de données 	<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD, plusieurs partenariats externes ont été noués pour la mobilisation des ressources et la réponse socio-économique face à la COVID-19. Dans le cadre de la Coopération triangulaire, la mise en œuvre du programme a bénéficié de l'accompagnement des partenaires tel que l'UE, la coopération Belge,

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>Allemande, Néerlandaise, française, canadienne, suisse, américaine, japonaise.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le domaine de la coopération Sud-Sud, des partenariats sont noués avec le fonds IBSA (India, Brazil and South Africa Facility for Poverty and Hunger Alleviation (IBSA Fund) pour l'autonomisation des femmes. En ce qui concerne les questions environnementales et de changement climatique, le programme a bénéficié de l'appui du Fond Vert pour le Climat et du GEF (Global Environmental Facility). ▪ Les partenariats avec les acteurs du secteur privé mais aussi avec les organisations de la société civile ont été déterminant pour l'effet 1 notamment dans les domaines de l'entrepreneuriat des jeunes et de l'autonomisation socio-économique des femmes. Les Agences des Nations Unies ont effet travaillé avec les fondations privées telles que la fondation Tony Elumelu , la fondation MTN pour renforcer l'engagement, l'entrepreneuriat des jeunes et accélérer la mise en œuvre du programme par l'innovation et l'utilisation des TIC <p>Effet 2 : Au titre des partenariats externes on a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coopération Sud-Sud, les Nations Unies à travers le PNUD a noué au cours de l'année 2021 des partenariats avec le fonds IBSA (India, Brazil and South Africa Facility for Poverty and Hunger Alleviation (IBSA Fund) pour l'autonomisation des femmes à travers le projet de la Promotion du sel Local (PROSEL). <p>Fondations privées telles que la fondation Tony Elumelu , la fondation MTN pour contribuer à l'accélération de progrès au niveau de l'ODD 4 par le renforcement du programme des cantines scolaires, l'octroi de bourses aux jeunes filles étudiantes et de fournitures scolaires aux élèves défavorisées</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au niveau de l'effet 3, le PNUAD est le principal cadre de partenariat entre le SNU et les ministères avec le PNUD comme chef de file au niveau des agences et le MTFP chef de file au niveau des structures gouvernemental. Il s'agit d'une constance dans les propos recueillis auprès des acteurs. ▪ Le PNUD a déployé des efforts dans la mobilisation des agences et PTFs (Enabel, TIKA, USAID, BM, UNFPA) à travers des accords de partenariat pour la mise en œuvre et le financement des interventions de l'effet3. ▪ Des concertations permanentes avec la société civile ont permis leur implication sur plusieurs actions de formations, sensibilisation, rédaction de rapports alternatifs et bien d'autres. ▪ Des cadres de partenariats et concertations existent (CT, CPO, CSR, revue, groupe d'effet, etc.) mais dans la pratique les concertations périodiques doivent être dynamisées car il manque de concertations entre agence au niveau de l'effet, entre PTFs de l'effet, entre agences et PTFs. ▪ On y note aussi les problèmes de mobilité au niveau des acteurs, la faible participation, l'insuffisance d'information sur les progrès et une faible appropriation qui n'ont pas

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
<p>Le PNUAD a su instituer des cadres de coordination technique et de suivi de production de rapports sur le programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de cadres de coordination internes opérationnels et à jour de leurs séances de travail ▪ Nombre de rapports et autres extraits de travail produits par les cadres de coordination 			<p>facilité les concertations. Le BCR et l'UGC-UNSDCF n'ont pas su fédérer les acteurs autour du programme bien que les différentes parties rencontrées expriment la volonté de rendre plus opérationnelles les instances et de favoriser des actions conjointes.</p>
				<p>Effet 1 : Des cadres de coordination techniques et de suivi de production de rapport sur le programme ont été institués. Les cadres de coordinations internes opérationnels et à jour de leur séance de travail sont : l'unité de gestion et de coordination qui assure la coordination du programme du côté des partenaires nationaux, le comité inter-agence qui élabore le Plan Conjoint de travail, l'UNCT qui valide le Plan Conjoint de Travail, les groupes d'effet, les Comités Technique de Gestion des projets, le Comité de Pilotage et d'Orientation. La réorganisation du mécanisme de planification et de suivi fait noté désormais le Comité de Coordination du Programme qui veille à la planification et à l'assurance qualité des interventions du Programme, le Comité de Suivi des Résultats qui compile les données de suivi et appuie l'organisation des revues.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rapports et extraits de travail produits sont : les rapports annuels de progrès, les rapports d'organisation des revues, les rapports du comité technique de gestion, ▪ Le niveau de participation et d'implication des agences pour le suivi des données de mise en œuvre et la remontée de l'information reste un défi. <p>Effet 2 De façon générale, il existe deux (2) cadres de concertation et de dialogue mis en place et fonctionnels entre les agences et les institutions gouvernementales au plus haut niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Comité Technique (CT) présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre en charge du développement et • le Comité d'Orientation et de Pilotage (COP) devenu le Comité Interministériel de Suivi (CIS) présidé par le Ministre en charge de l'économie et des finances. <p>A propos on note 7 rapports dont 3 relatifs au progrès (2019,2020,2021) ; 02 rapports CIS (2019,2020) et deux CT dont 01 de le UGC.</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de cadres de coordination internes opérationnels et à jour de leurs séances de travail <p>Les cadres de coordination prévus sont les groupes d'effet et leur sous-groupe, le Comité Technique, l'Unité de Gestion de la Coordination, le Bureau du Coordonnateur Résident du SNU (BCR), le Comité de Suivi des Résultats (CSR-SNU) et le comité de Pilotage et d'orientation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au niveau de l'effet 3 : <ol style="list-style-type: none"> 1. cinq (05) revues semestrielles du groupe d'effet 3 ont été organisées sur 6

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPOSES AUX QUESTIONS																				
				<p>attendues. La revue de l'année 2020 n'a pu s'organiser à cause de la pandémie aucune concertation des sous-groupe en prélude à l'organisation des revues n'a été organisée</p> <p>3. la régularité des Comité Technique de Gestion au niveau de chaque projet a été notée</p> <p>4. participation aux deux sessions du CT et aux trois sessions du CPO organisées sur le cycle.</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports et autres extrants de travail produits par les cadres de coordination Au niveau de l'effet 3 : <ol style="list-style-type: none"> Trois rapports annuels de progrès ont été élaborés (2019,2020,2021) Cinq (05) rapports d'organisation de revue semestrielles Des rapports d'organisation de Comité Technique de Gestion au niveau de chaque projet du portefeuille Des rapports d'organisation des deux CT et des trois CPO auxquels les acteurs ont pris part <p>Les difficultés notées sont relatives à la participation des agences, l'accès à l'information, la qualité de l'information produits, le retard dans l'organisation des revues et la faible diffusion des produits de la revue.</p>																				
<p>Critère d'Efficiene Question 9</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure et comment le Système des Nations Unies a-t-il mobilisé et utilisé les ressources financières, humaines et matérielles affectées à la mise en œuvre du programme sont-elles : <ul style="list-style-type: none"> Suffisantes (en quantité) par rapport aux besoins et aux résultats escomptés ? Adéquates (en qualité) par rapport aux résultats escomptés ? <p>Déployées à temps ?</p>																								
<p>Le PNUAD dispose de suffisamment de moyens, humains, matériels et financiers pour sa mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> Budgets de travail disponibles au programme Effectifs disponibles au programme Moyens matériels et logistiques disponibles au programme 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et autres documents liés Personnes ressources & bénéficiaires Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Interviews Visites de réalisations Triangulation de données 	<table border="1" data-bbox="1375 986 2110 1174"> <thead> <tr> <th>Effet 1</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ressources disponibles</td> <td>32 871 515</td> <td>23 865 899</td> <td>18 177 683</td> <td>74 915 097</td> </tr> <tr> <td>Exécuté</td> <td>6 533 363</td> <td>12 693 069</td> <td>8 820 432</td> <td>28 046 864</td> </tr> <tr> <td>Taux (%)</td> <td>19,9</td> <td>53,2</td> <td>48,5</td> <td>37,4</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> Le moyen financier global disponible pour le programme de 2019-2021 est de 74 915 097 USD. Il a été exécuté à 37,4%. Toutes les ressources disponibles n'ont pu être consommées et au-delà des facteurs qui pourraient expliquer cela, on en déduit que les moyens financiers disponibles sont suffisant pour la mise en œuvre du programme. Le contraire impliquerait des besoins de financement par l'exécution de toutes les ressources disponibles. Le taux d'exécution de 37% des ressources disponibles de l'effet 1 s'explique par la non- 	Effet 1	2019	2020	2021	Total	Ressources disponibles	32 871 515	23 865 899	18 177 683	74 915 097	Exécuté	6 533 363	12 693 069	8 820 432	28 046 864	Taux (%)	19,9	53,2	48,5	37,4
Effet 1	2019	2020	2021	Total																				
Ressources disponibles	32 871 515	23 865 899	18 177 683	74 915 097																				
Exécuté	6 533 363	12 693 069	8 820 432	28 046 864																				
Taux (%)	19,9	53,2	48,5	37,4																				

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPOSES AUX QUESTIONS
				<p>exécution de certaines activités et le non-démarrage de certains projets, dû d'une part aux contraintes liées à la COVID- 19 et d'autres part à la non-mobilisation des ressources nécessaires à leur mise en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des données d'entretien avec les acteurs de mise en œuvre, l'exécution du programme n'a pas souffert de moyens humains et matériels. Les projets ont leur ancrage dans les ministères sectoriels avec du personnel dédié à leur mise en œuvre. De nombreux appuis en matériels ont été données au programme dans sa mise en œuvre et dont l'intérêt a été approuvé par les acteurs. <p>Effet 2 Au titre des trois années de mise en œuvre du cadre de coopération, le TEF des activités comptant pour l'effet 2 s'estime à 83% de façon globale. Ceci traduit que les fonds mobilisés sont utilisés mais reste en deçà des prévisions inscrites au PTA conjoint.</p> <p>Effet 3</p> <ul style="list-style-type: none"> Le budget programmé pour la mise en œuvre de l'effet 3 sur le cycle 2019-2023 est de 32,117 millions de dollars sur un total de 294, 355 millions du programme soit 10,91%. Sur la période 2019-2021, il est de 18,03 millions. Le budget disponible pour l'effet le cycle 2019-2023 est de 30,875 millions de dollars soit 96,13% du montant programmé. Le budget disponible pour 2019-2021 est de 14,07 millions soit 78,04% du budget programmé.
<p>Les moyens à la disposition du PNUAD sont adéquates en termes de profil et de qualité par rapport ses résultats escomptés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'adéquation aux besoins des ressources Niveau d'adéquation des staffs aux besoins Niveau d'adéquation des moyens matériels et logistiques aux besoins 			<p>Effet 1</p> <ul style="list-style-type: none"> Les ressources à la disposition du PNUAD sont d'ordre financier, humain, matériel et organisationnel. En ce qui concerne les ressources financières, elles proviennent de l'Equipe Pays, du gouvernement et des partenaires financiers externes mobilisés et associés à la mise en œuvre du PNUAD. Il s'agit des ressources dédiées dont le profil répond adéquatement à la mise en œuvre des activités. Les ressources affectées à la mise en œuvre des activités n'ont pas été conditionnées par des exigences sortant du cadre du programme, il s'agit des ressources négociées et mises en place pour des activités déterminées. La nature et l'ampleur desdites ressources sont en adéquation avec les résultats espérés. L'adéquation des moyens matériels et logistiques a été appréciée par l'appréciation des acteurs de mise en œuvre sur lesdits moyens. Il ressort ainsi des données d'entretien que par rapport aux moyens matériels et logistiques, les acteurs de mise en œuvre n'ont pas éprouvés assez de difficultés face aux besoins. <p>Effet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> En rapport avec l'effet 2 et spécifiquement du sous-effet santé et protection sociale, le

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>niveau d'adéquation aux besoins des ressources est acceptable au regard des ressources importantes mobilisées par certaines agences et aux cibles visées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour ce qui est de l'adéquation des staffs aux besoins, aucune préoccupation particulière liée à une insuffisance de ressources humaines n'a été notée pour ce qui est de l'effectif des intervenant dans les résultats de l'effet 2. Aussi, l'évaluation a-t-elle noté la présence de compétence avérée dans la chaîne de mise en œuvre du programme. Le niveau moyen constaté pour les acteurs au niveau des agences est « chargé de programme » ▪ Le PNUAD a mis des moyens logistiques nécessaires à l'atteinte des résultats. <p>Effet 3 : Le taux de disponibilité des ressources financières programmées pour l'effet 3 est de 96, 13% sur le cycle et de 78,04% sur la période 2019-2021 soit près de 80 dollars de disponibles sur 100.</p>
<p>Les ressources sont disponibles et déployés dans les délais</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ampleur des écarts entre les délais réels et les délais planifiés dans la mise en place effective des ressources 			<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les délais réels de mise en œuvre des activités et de mise en place des ressources y afférentes ont été approximativement conformes aux délais planifiés. Les ressources dédiées à la mise en œuvre des activités par les agences ont été mise en place à temps. Dans 75% des cas les ressources de la contre parties nationales sont également mis en place dans les délais. <p>Effet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon des informations reçues et croisées, pour ce qui est des deux sous effets 2.1 et 2.2, des écarts non moins négligeables sont enregistrés entre les délais réels de mise en place des ressources et les délais planifiés. Il est fréquemment revenu au cours des interviews qu'une lourdeur administrative au niveau de la partie nationale ou une complexité des procédures semble être un des facteurs explicatifs des écarts constatés entre la durée planifiée et celle effective de mise en place des ressources. <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les entretiens mettent en exergue les difficultés liés aux procédures de mise en place des ressources. <p>Mobilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans l'ensemble, il n'a été signalé d'importants problèmes dans la mobilisation des ressources car plusieurs PTFs se sont engagés et la contrepartie du gouvernement aussi a été disponible pour l'essentiel. ▪ Toutefois, sur certaines interventions comme l'enquête MICS par exemple, la mobilisation des ressources a été de véritables défis liés au fait que le budget de l'enquête n'avait pas été bouclé avant le démarrage des activités. Mais des efforts ont été déployés pour mobiliser le renforcement de partenariat USAID, BM, UNFPA, Enabel qui ont permis de boucler le budget de l'enquête. ▪ On note également une faible collaboration entre les agences pour combler le gap de

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
				<p>financement et faire avancer certains projets communs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des possibilités existantes au niveau de certains partenaires n'ont pas été explorés ni exploités pour le financement optimal du programme. Tant les difficultés de coordination n'ont pas facilité la concertation et les échanges pour cette exploration. ▪ Des efforts restent à déployer pour mettre en place des mécanismes de financement efficaces et aller au-delà des instruments traditionnels <p>Décisions et décaissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le taux d'exécution financière au titre de 2021 est de 47,26 % pour l'effet 3. Sur la période 2019-2021, il est de 73,62%. ▪ Les procédures de décisions ne tiennent pas des fois compte des urgences, du contexte et du pragmatisme requis. <p>Procédure de décaissement assez-longue parfois pour ce qui est de la mise en place de la contrepartie ?</p>
<p>Critère d'Efficiene Question 10 <i>Dans quelle mesure le BOS a contribué à la réduction des coûts de transaction de la mise en œuvre du PNUAD et augmenté l'efficacité de la mise en œuvre du PNUAD ?</i></p>				
<p>Le BOS a contribué à rationaliser les coûts du PNUAD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de mise en place d'BOS ▪ Eléments spécifiques de valeur-ajoutée générés par le BOS 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et autres documents liés ▪ Personnes ressources & bénéficiaires ▪ Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Interviews ▪ Visites de réalisations ▪ Triangulation de données 	<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place du Business Operating Strategy (BOS) a été effective. Selon le rapport de progrès 2020, elle a permis d'éviter des coûts estimés à plus de 500 000 USD par an dans la réalisation des opérations des Nations Unies sur le terrain. ▪ Les éléments de rationalisation des coûts enregistrés sont : la mise en œuvre des LTA (Long Term Agreement), l'utilisation commune de la fibre optique au niveau des agences banque commune, l'intégration de nouveaux services au corporate GSM (texte et data), le renforcement du e-roster des consultants, l'élaboration du guide « going green » et l'adoption d'un comportement « green ». <p>Effet 2 :</p> <p>La mise en œuvre du BOS a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Courant l'année 2019 au niveau des achats et de la logistique, la mise en œuvre des LTAs et une mise à jour de leur utilisation pour la plupart des agences, d'éviter un coût de 132 225 \$ USD au SNU. Le nombre de LTA mis en place est passé de 15 en 2018 à 17 en 2019 ; 89% des LTA ont été utilisés en 2019 contre 50% en 2018, soit un accroissement de 78%. De plus, la proportion de ristournes effectivement collectées a augmenté de 34% en 2018 à 60% en 2019 • Courant 2019 au niveau des Finances, l'utilisation d'une banque commune et fait passer le taux d'intérêt créditeur annuel de 1,5 % à 3,5 % générant ainsi un gain supplémentaire de 19 570 832 FCFA pour l'année. Tous les services bancaires ont été harmonisés au niveau de toutes les agences (Frais de tenue de compte, Achat de devise, Intérêts créditeurs) et tous les budgets des projets de développement appuyés

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>par les agences ExCom ont été mis en œuvre selon la modalité d'avance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des services communs aux TIC, l'utilisation commune de la fibre optique au niveau des agences de booster la capacité de connexion globale de 44 Mbps à 200 Mbps avec un coût évité estimé à plus de 7.000 USD par mois. De plus, la latence de chargement des pages web a été améliorée de 500 ms à un temps de 300ms. L'intégration de nouveaux services au corporate GSM (texte et data) a permis d'éviter un coût de 4 USD par Staff sur le coût normal d'accès à ces services et de booster la migration des agences du SNU vers les services de digitalisation sur les équipements mobiles • Dans le domaine des Ressources Humaines, à la clinique des Nations Unies la poursuite et le renforcement ses services et surtout les sensibilisations. Ainsi, le nombre de visites à la clinique est passé de 1180 en 2018 à 1711 en 2019 soit une augmentation de 45%. De même, le staff SNU a été sensibilisé pour adopter un comportement « green » et un guide "going green" a été élaboré. L'utilisation du e-roster des consultants a été renforcée au niveau de plusieurs agences et les avis de recrutement sont publiés sur la plateforme et les données de la plateforme ont été exploitées pour les consultations restreintes. <p>En 2020 de générer des coûts évités estimés à plus de 500 000 USD par an dans la mise en œuvre des opérations des Nations Unies sur le terrain.</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A compléter avec les entretiens PNUD ▪ La mise en œuvre du Business Operation Strategy (BOS) a permis d'enregistrer des résultats significatifs au niveau des différents domaines de services communs des Nations Unies au Bénin ▪ Au niveau des achats et de la logistique, la mise en œuvre des LTAs a permis d'éviter un coût de 132 225 \$ USD au SNU en 2019, de xx en 2020 et yy en 2021 ▪ Au niveau des Finances, l'utilisation d'une banque commune a fait passer le taux d'intérêt créditeur annuel de 1,5 % à 3,5 % générant ainsi un gain supplémentaire de 19 570 832 FCFA pour l'année 2019, xx pour 2020 et yy pour 2021. ▪ Au niveau des services communs aux TIC, l'utilisation commune de la fibre optique au niveau des agences a permis de booster la capacité de connexion globale de 44 Mbps à 200 Mbps avec un coût évité estimé à plus de 7.000 USD par mois en 2019, de xx en 2020 et yy en 2021. <p>Dans le domaine des Ressources Humaines, la clinique des Nations Unies a poursuivi et renforcé ses services et surtout les sensibilisations. Ainsi, le nombre de visites à la clinique est passé de 1180 en 2018 à 1711 en 2019 soit une augmentation de 45%, de xx en 2020 et de yy en 2021.</p>
Le BOS a favorisé l'efficacité de la mise en œuvre du PNUAD.	▪ Surcroît de résultats dû au BOS			<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en œuvre du BOS a permis d'obtenir des gains de ressources qui ont permis

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>d'obtenir de grands résultats avec moins de ressources, ce qui dénote de l'efficience du programme.</p> <p>Effet 2 : Le BOS de part ces différents niveau d'implication dans la mise en œuvre des interventions a permis de réduire les coûts de façon globale et de fait laissant des marges de manœuvre d'extension des activités prévues.</p> <p>Effet 3 : A compléter avec les entretiens BCR/PNUD</p>
<p>Critère d'Efficience Question 11 <i>Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il facilité la réaffectation efficace des ressources aux besoins et priorités émergents?</i></p>				
<p>Le PNUAD a pu affecter des ressources appropriées à la crise sanitaire du COVID-19.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion de personnes et d'organisations bénéficiaires d'appui de riposte COVID-19 ▪ Nombre de réalisations de riposte COVID-19 ▪ Proportion de ressources affectées à la riposte COVID-19 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et autres documents liés ▪ Personnes ressources & bénéficiaires ▪ Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Interviews ▪ Visites de réalisations ▪ Triangulation de données 	<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les interventions des Nations Unies au Bénin ont intégré la réponse socio-économique à la COVID 19 suivant les cinq piliers de la réponse globale des Nations Unies à l'échiquier mondial à savoir : i. la priorité santé, ii. la protection des populations ; iii. la réponse et la reprise économiques ; iv. les mesures macro-économiques et collaboration multilatérale; v. la Cohésion sociale et résilience des populations. ▪ Ainsi 539 centres de santé ont été appuyés pour maintenir les services de vaccination depuis les perturbations liées à la COVID-19 ▪ Le Gouvernement dispose désormais de plus de moyens/ capacités pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 à travers l'appui et le renforcement des structures et partenaires de mise en œuvre. ▪ 1 138 enfants ont été pris en charge par l'apprentissage à distance dans le contexte de la COVID-19 en 2021 ▪ 2 556 341 enfants de l'école primaire (dont 1 124 790 filles et 1 431 551 garçons) ont reçu des repas en temps de COVID-19 en 2021 contre 566 172 en 2020 ▪ Les Nations Unies ont soutenu le Gouvernement dans la promotion de l'hygiène et de lavage des mains auprès des communautés, en lien avec la riposte à la COVID-19. Dans cette optique, 6 672 personnes vivant avec handicap, 313 847 garçons et 326 657 filles, 8131 migrants et 4 949 filles et femmes marginalisées bénéficiant des programmes socio-sanitaire et économiques ont été touchées avec des fournitures d'hygiènes essentielles. <p>Effet 2 : Les sources documentaires à savoir les rapports de progrès 2020 et 2021 renseignent non seulement sur les personnes ayant bénéficié des interventions mais également quelques réalisations suivantes liées à la COVID-19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 708 617 enfants ont été pris en charge par l'apprentissage à distance/à domicile

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>dans le contexte de la COVID-19 en 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 119 694 personnes ont bénéficié des régimes de protection sociale contre la COVID-19 en 2020. • 6 672 personnes vivant avec handicap, 313 847 garçons et 326 657 filles, 8131 migrants et 4 949 filles et femmes marginalisées bénéficiant des programmes socio-sanitaire et économiques ont été touchées avec des fournitures d'hygiènes essentielles en 2021. • En 2021, 5,831 (1,208 femmes) sur 1,500 prévus ont bénéficié de renforcement des capacités sur les thématiques prioritaires de PE. Cet effectif inclut 1313 acteurs mieux outillés sur la COVID-19, les VFE/VBG et la PSEA et les mécanismes référencement des cas sur 900 ciblés • Appui à la riposte COVID19/Continuité des services SMNI/Nut/PEC des cas COVID19/ • Appui à l'élaboration du Plan national de riposte contre la Covid-19 dans le Système éducatif béninois ; • Appui en approvisionnement en oxygène par l'achat de 350 obus d'oxygène pour la réanimation des malades aux CTE appliquées à la COVID 19 ; • Dons de Kits de Test COVID, Matériaux et réactifs, intrants COVID • Les capacités techniques des assistants anesthésistes et Médecins Généralistes ont été renforcées sur la physiologie respiratoire dans la prise en charge des cas de COVID-19 au centre de traitement des cas de COVID-19 de Allada ; • L'appui de l'UNICEF pour le diagnostic COVID-19, s'est poursuivi par la fourniture de 88000 tests. La mise à disposition d'un extracteur d'ADN et de 5000 tests ont permis de dépister 3000 personnes. L'appui en véhicules pour les Équipes d'Intervention Rapide, le transport des soignants, le don de 200,000 ampoules de Dexaméthasone ; de 200,000 masques FK94 et de 100 concentrateurs d'Oxygène ont contribué au traitement des patients COVID-19. 1 300 000 masques ont été mis à disposition des élèves et partenaires <p>De toute évidence, l'évaluation note que le programme à travers les agences (UNICEF, OMS, ONUSIDA et autres) a apporté un soutien très significatif à la réponse nationale contre la pandémie. Selon les acteurs du système de santé interviewés lors de cette évaluation, une réponse prompt, satisfaisante et de qualité a été donnée par le programme aux urgences liées à la gestion de la pandémie. Ce soutien apporté au système de santé a permis d'améliorer de façon qualitative le plateau technique de nombreux établissements de santé améliorant de facto la qualité de la prise en charge des patients.</p> <p>Dans le domaine de l'éducation, le programme a aussi investi dans l'apprentissage à distance de plusieurs élèves et écoliers des communes du Bénin. La stratégie est restée bénéfique pour le rapprochement de l'enseignement à l'apprenant à son domicile permettant ainsi d'assurer la continuité des classes malgré les mesures de fermetures des établissements d'enseignement du fait de la pandémie. Cet appui a contribué au développement des solutions digitales dans le système éducatif.</p> <p>Sur le plan de la protection sociale, plus d'un million de personnes ont bénéficié des régimes de</p>

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPOUSES AUX QUESTIONS
				<p>protection sociale contre la COVID-19 en 2020 et près de sept mille handicapés ont été soutenus par le programme en matière de fourniture d'hygiène essentielles réduisant ainsi les risques de grande vulnérabilité aux maladies, à la malnutrition et autres problèmes sociaux pouvant dégrader davantage leurs conditions de vie.</p> <p>En conséquence, l'évaluation note que les résultats positifs et très significatifs obtenus par le programme pourraient justifier l'investissement massif réalisé pendant la phase intense de la crise sanitaire. Il en a résulté la révision du plan de travail du cadre de coopération pour l'année 2020 afin de mieux prendre en compte la réponse socioéconomique à la COVID-19 de l'Equipe pays en soutien à la réponse et aux priorités nationales. Le gouvernement a élaboré un plan de riposte à la COVID-19 d'un coût global de 365,0 milliards de FCFA et a procédé à la réaffectation de 91,3 millions \$ US de ressources initialement destinées à des projets mis en œuvre dans le cadre du programme.</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Face aux impacts de la pandémie, le plan de travail du cadre de coopération pour l'année 2020 a été revu pour prendre en compte la réponse socioéconomique à la COVID-19 de l'Equipe pays en soutien à la réponse et aux priorités nationales. Le gouvernement a élaboré un plan de riposte à la COVID-19 d'un coût global de 365,0 milliards de FCFA et a procédé à la réaffectation de 91,3 millions \$ US de ressources initialement destinées à des projets mis en œuvre dans le cadre du programme. ▪ Plus particulièrement en ce qui concerne l'effet3, la réponse macroéconomique a permis la réalisation d'une étude d'impact socioéconomique axée sur les populations à risques, qui a pris en compte le genre, l'impact sur le marché du travail et sur les besoins multisectoriels et sectoriels. Cette enquête a servi de base à l'élaboration des plans de riposte à la Covid19 du SNU et des acteurs de développement. Par ailleurs, les capacités de 33 organisations communautaires ont été renforcées pour répondre efficacement et atténuer la propagation de la pandémie et prévenir les violations des droits de l'homme. ▪ L'avènement de Covid 19 dont la non propagation requiert la réduction des contacts physiques et le développement des solutions digitales a été une opportunité pour accélérer la dématérialisation des processus grâce à la mobilisation de ressources additionnelles en provenance des PTFs ▪ Les femmes ont été privilégiées dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 avec la mise à leur disposition un guide léger sur les formes alternatives de travail en période de COVID. ▪ La période a également été une opportunité pour mobiliser l'ensemble des acteurs sur des interventions spécifiques d'appui à la population (cantines scolaires, dons de matériels de protection, etc.).

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
<p>Le PNUAD a pu affecter des ressources appropriées à la problématique de la radicalisation et de l'extrémisme violent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion de personnes et d'organisations bénéficiaires d'appui contre l'extrémisme violent et la radicalisation ▪ Nombre de réalisations de riposte contre l'extrémisme violent et la radicalisation ▪ Proportion de ressources affectées à la riposte contre l'extrémisme violent et la radicalisation 			<p><i>En complément aux actions menées pour la réponse à la COVID-19, certaines actions se sont poursuivies notamment la lutte contre l'extrémisme et la prévention de l'extrémisme violent.</i></p> <p>Effet 1 : Ne concerne pas l'effet 1</p> <p>Effet 2 Le PNUAD dans le cadre d'affectation des ressources appropriées à la problématique de la radicalisation et de l'extrémisme violent a accordé le matériel ci-après : Ordinateurs de bureau ; imprimantes ; photocopieurs ; tables avec tiroir ; armoires métalliques ; chaises en bois ; bancs... Ainsi se compose le lot de matériels informatiques et de mobiliers de bureau offert aux centres secondaires. Le don s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui à la Prévention des Conflits et l'extrémisme violent dans les zones frontalières, du Bénin, du Burkina Faso et du Togo. La contribution de cette intervention parmi tant d'autre, reste bénéfique à toutes les cibles indépendamment de leur niveau de vulnérabilité. De même ,le phénomène étant en plein développement dans la zone septentrionale, certaines écoles et établissements de soins ont dû fermer les portes pour éviter les risques de plus en plus élevés liés aux différents cas d'attentat terroristes orchestrés par les djihadistes. A sa genèse, le programme dans sa dimension sociale avait insuffisamment pris en compte les solutions de ripostes contre l'extrémisme violent et la radicalisation. Même si un élan de réponse est ressenti actuellement, il est important que toutes les interventions et stratégies futures qui concourent au développement humain intègrent ce paramètre pour optimiser les solutions applicables dans les sous-secteurs santé et Education.</p> <p>Effet 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en œuvre des actions du programme prend en compte le programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo. D'importantes actions ont été réalisées dont la mise en place de cinq (05) mécanismes d'alerte précoce dans les communes de Natitingou, Boukombé, Coby, Matéri et Tanguéta, l'installation du MIDAS, un système d'information et d'analyse des flux migratoire dans le but d'avoir un meilleur suivi des flux migratoires au niveau de quatre (04) postes frontaliers à savoir Igolo, Malanville, Ouaké et Chikandou ainsi que la formation de dix (10) organisations communautaires de femmes et de jeunes sur la lutte contre la violence domestique, le racisme, la xénophobie, la stigmatisation et d'autres formes de discrimination et violations des droits de l'homme. <p>Avec la recrudescence du phénomène marquée par plusieurs attaques dans la partie septentrionale du pays, des mesures d'ajustement du programme ont été mises en place notamment (compléter avec entretien Team leader gouvernance).....</p>
<p>Critère de Coordination Question 12</p>				

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
<i>Dans quelle mesure les différentes agences des Nations Unies ont-elles contribué au fonctionnement et à la consolidation de la coordination de l'UNCT gardant à l'esprit la réforme de l'ONU et y adhérant ?</i>				
<p>Les agences ont participé aux cadres de coordination dans le PNUAD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de cadres de coordination internes opérationnels et à jour de leurs séances de travail ▪ Niveau de présence des agences dans ces cadres ▪ Nombre de rapports et autres extraits de travail produits par les cadres de coordination 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et autres documents liés ▪ Personnes ressources & bénéficiaires ▪ Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Interviews ▪ Visites de réalisations ▪ Triangulation de données 	<p>Effet 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les cadres de coordinations internes opérationnels et à jour de leur séance de travail sont : l'unité de gestion et de coordination qui assure la coordination du programme du côté des partenaires nationaux, le comité inter-agence qui élabore le Plan Conjoint de travail, l'UNCT qui valide le Plan Conjoint de Travail, les groupes d'effet, les Comités Technique de Gestion des projets, le Comité de Pilotage et d'Orientation. La réorganisation du mécanisme de planification et de suivi fait noté désormais le Comité de Coordination du Programme qui veille à la planification et à l'assurance qualité des interventions du Programme, le Comité de Suivi des Résultats qui compile les données de suivi et appuie l'organisation des revues. ▪ Les rapports et extraits de travail produits sont : les rapports annuels de progrès, les rapports d'organisation des revues, les rapports du comité technique de gestion, ▪ Les participation des agences sont manifestes pour les actions de coordination et de planification. Mais leur niveau de participation et d'implication pour le suivi des données de mise en œuvre et la remontée de l'information reste un défi. <p>Effet 2 : De façon générale, il existe deux (2) cadres de concertation et de dialogue mis en place et fonctionnels entre les agences et les institutions gouvernementales au plus haut niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Comité Technique (CT) présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre en charge du développement et • le Comité d'Orientation et de Pilotage (COP) devenu le Comité Interministériel de Suivi (CIS) présidé par le Ministre en charge de l'économie et des finances. <p>A propos on note 7 rapports dont 3 relatifs au progrès (2019,2020,2021) ; 02 rapports CIS (2019,2020) et deux CT dont 01 de le UGC.</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les cadres de concertations internes sont : les réunions des sous-groupes d'effet, les réunions de revues semestrielles, le Comité Technique et le Comité Interministériel de Suivi (CIS), le Comité de Suivi de Résultat. ▪ Au total sur le cycle, trois (03) réunions du CIS organisées, deux (02) réunions du CT et une (01) du Comité de Suivi de Résultat. ▪ La faible participation des agences aux différentes sessions est une constance évoquée par les acteurs. <p>Au niveau de l'effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les défis liés au fonctionnement des cadres de coordinations résident dans l'effectivité de la participation des agences et institutions nationales de l'effet aux sessions, la forte mobilité des représentants des agences et structures étatiques qui affecte l'information et l'appropriation et la rétroaction nécessaire à faire aux différentes instances techniques et

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>d'exécution de l'effet notamment l'accès aux rapports de sessions, l'accès à l'information sur les réalisations, les partages d'expérience devant faciliter la capitalisation à divers niveaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les principales causes identifiées : difficultés du MTFP (chef de file) à avoir des informations pour le suivi des projets portefeuilles, faible capacité de l'UGC à assurer son rôle de coordination (agence, UGC, comité de pilotage), absence d'une dynamique de groupe au sein de l'effet, la faible appropriation du processus d'organisation des revues, la nécessité de renforcer la synergie entre l'agence lead et le ministère lead, l'absence des débats de fonds sur les réalisations, la faible qualité des rapports qui suscitent peu d'intérêt pour la participation, l'absence de feedback régulier après les réunions, le non-respect des calendriers de réunions occasionnant des conflits d'agenda au niveau de plusieurs acteurs. ▪ Illustration des problèmes de coordination et concertation : « on se rend compte sur le terrain qu'on pourrait aller ensemble pour avoir plus d'impact » ex : remise d'équipement à la police (PNUD et OIM) chacun est allé remettre de manière isolée. ▪ Toutefois, quelques visites de réalisations sont effectuées conjointement entre agences ▪ Au niveau de l'effet 3 : <ol style="list-style-type: none"> 1. cinq (05) revues semestrielles du groupe d'effet 3 ont été organisées sur 6 attendues. La revue de l'année 2020 n'a pu s'organiser à cause de la pandémie 2. aucune concertation des sous-groupe en prélude à l'organisation des revues n'a été organisée 3. participation aux deux sessions du CT et aux trois sessions du CPO organisées au niveau national sur le cycle. ▪ Nombre de rapports et autres extraits de travail produits par les cadres de coordination <p>Au niveau de l'effet 3 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. trois rapports annuels de progrès ont été élaborés (2019,2020,2021) 2. cinq (05) rapports d'organisation de revue semestrielles 3. des rapports d'organisation de Comité Technique de Gestion au niveau de chaque projet du portefeuille <p>des rapports d'organisation des deux sessions de CT et des trois CPO auxquels les acteurs ont pris part</p>
<p>Les agences ont cherché à renforcer la coordination au sein du SNU.</p>				<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La coordination au sein du SNU bénéficie de l'appui stratégique et technique des agences en ce sens qu'une équipe (United Nation Coordination Team) est mise en place pour discuter des questions stratégiques et les actions conjointes d'intervention. Ce mécanisme rend compte des dispositions de renforcement de la coordination au sein du SNU par les agences <p>Effet 2 :</p> <p>De façon générale, il existe deux (2) cadres de concertation et de dialogue mis en place et</p>

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>fonctionnels entre les agences et les institutions gouvernementales au plus haut niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Comité Technique (CT) présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre en charge du développement et • le Comité d'Orientation et de Pilotage (COP) devenu le Comité Interministériel de Suivi (CIS) présidé par le Ministre en charge de l'économie et des finances. <p>A propos on note 7 rapports dont 3 relatifs au progrès(2019,2020,2021) ; 02 rapports CIS (2019,2020) et deux CT dont 01 de le UGC.</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ On note la volonté des agences, des PTFs et la partie nationale à renforcer la collaboration. ▪ Cette volonté a été matérialisée par l'organisation de la retraite du Comité de Suivi des Résultats et des points focaux des ministères chefs de file des groupes et sous-groupes d'effets du PNUAD 2019-2023 les 07 au 08 décembre 202. ▪ L'objectif est d'approfondir et de comprendre les raisons entre autres, du faible fonctionnement des groupes d'Effets afin de trouver des solutions à leur fonctionnement régulier et la production à temps des rapports de progrès complets et de qualité. <p>Mais au niveau de l'effet3, il n'a pas été noté une amélioration perceptible du fonctionnement des cadres de coordination après cette retraite.</p>
<p>Critère de Coordination Question 13 <i>Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il promu les synergies inter-agences et les interconnexions entre ses interventions et favorisé la coordination interne ?</i></p>				
<p>La mise en œuvre du PNUAD est portée par des interventions conjointes ou convergentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'interventions conjointes développées dans le programme ▪ Proportion de ressources affectées aux interventions conjointes ▪ Nombre de bénéficiaires/résultats spécifiques à l'actif des interventions conjointes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et autres documents liés ▪ Personnes ressources & bénéficiaires ▪ Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Interviews ▪ Visites de réalisations ▪ Triangulation de données 	<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en œuvre du PNUAD est portée par des interventions conjointes. Sur l'effet 1, en 2019, 14 activités conjointes à plus de deux Agences des Nations Unies ont été menées. ▪ La réponse socio-économique à la COVID-19 a été une intervention conjointe au sein du système des nations unies. Au niveau de l'effet 1, plusieurs interventions conjointes ont été enregistrées. On note par exemple l'action conjointe de l'UNICEF et de la FAO sur la prévention de la malnutrition et de la sécurité alimentaire. Les interventions du PNUAD, de l'UNCDF, de la FAO sont convergentes pour les questions d'adaptation au changement climatique. <p>Effet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon le rapport de progrès 2020, 35 activités clés ont été menées en 2020. Ce nombre a été renforcé en 2021 affichant ainsi la volonté des différents organes de créer une dynamique de synergie autour de l'aide au développement des Nations Unies. Le programme est porté par des interventions conjointes des agences sur plusieurs sujets d'intérêts pour le développement social. ▪ L'UNICEF et le PAM interagissent pour renforcer le système éducatif du Bénin. Une agence s'occupe du renforcement des capacités techniques des enseignants, de la

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>distribution de kits scolaires, de la mise à disposition de matériels et d'équipements et la seconde complète en appuyant le gouvernement dans l'alimentation des jeunes écoliers une fois par jour par un repas chaud à midi. Les deux agences agissent dans le même champ d'action. Elles restent à tout point de vue complémentaire dans le cadre du développement du jeune enfant.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette même observation est faite entre l'OMS et l'UNICEF qui ont travaillé étroitement pour renforcer les plateaux techniques des établissements de soins et à mettre à disposition de nombreuses doses de vaccins pendant la pandémie de Covid 19 pour soutenir avec efficacité le gouvernement dans sa stratégie de riposte nationale contre le virus. ▪ Plus encore, le FNUAP accompagne le Bénin dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG). Ces actions sont étroitement complétées et soutenues sur le terrain par les interventions stratégiques de l'UNICEF en matière de prise en charge des communautés les plus vulnérables et les plus fragiles face à la pauvreté et à la maladie. ▪ Evidemment, les échanges avec les différents acteurs décrivent des difficultés de collaboration pour réussir les actions conjointes dénuées de toute vision propagandiste et de concurrence. Il semble alors indispensable face à ce tableau d'envisager le renforcement de la synergie d'action par une approche conjointe afin de supprimer ou à défaut de minimiser l'étrécissement des interventions de chaque agence. Il faudra travailler l'engagement des acteurs dans le sens des <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme est porté par des interventions conjointes des agences sur plusieurs thématiques notamment la mobilisation sur les questions sécuritaires, la pandémie, les projets communs de dématérialisation des services publics et la réalisation d'enquête d'envergure comme MICS. ▪ Toutefois, des entretiens avec les acteurs, il est revenu la nécessité de renforcer cette approche conjointe sur plusieurs chantiers pour réduire le travail en silos et renforcer la cohérence des actions sur le terrain. <p>Si le programmes est une intervention conjointe, disponible, accessible, aligné sur les priorités nationales, on note cette tendance à la « juxtaposition des activités des agences » qu'il faut corriger et renforcer la communication entre les acteurs techniques (partie nationale, agence, PTFs) pour évoluer efficacement sur les projets communs.</p>
<p>Les cadres de coordination pour la mise en œuvre PNUAD fonctionnent normalement et les agences y participent normalement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de cadres de coordination internes opérationnels et à jour de leurs séances de travail ▪ Niveau de présence des agences dans ces cadres ▪ Nombre de rapports et autres extrants de travail produits par les cadres de coordination 			<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les cadres de coordinations internes opérationnels et à jour de leur séance de travail sont : l'unité de gestion et de coordination qui assure la coordination du programme du côté des partenaires nationaux, le comité inter-agence qui élabore le Plan Conjoint de travail, l'UNCT qui valide le Plan Conjoint de Travail, les groupes d'effet, les Comités Technique de Gestion des projets, le Comité de Pilotage et d'Orientation. La réorganisation du mécanisme de planification et de suivi fait noté désormais le Comité de Coordination du Programme qui veille à la planification et à l'assurance qualité des interventions du Programme, le Comité de Suivi des Résultats qui compile les données de suivi et appuie

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
				<p>l'organisation des revues.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rapports et extraits de travail produits sont : les rapports annuels de progrès, les rapports d'organisation des revues, les rapports du comité technique de gestion, ▪ Les participations des agences sont manifestes pour les actions de coordination et de planification. Mais leur niveau de participation et d'implication pour le suivi des données de mise en œuvre et la remontée de l'information reste un défi. <p>Effet 2 : De façon générale, il existe deux (2) cadres de concertation et de dialogue mis en place et fonctionnels entre les agences et les institutions gouvernementales au plus haut niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Comité Technique (CT) présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre en charge du développement et • le Comité d'Orientation et de Pilotage (COP) devenu le Comité Interministériel de Suivi (CIS) présidé par le Ministre en charge de l'économie et des finances. <p>A propos on note 7 rapports dont 3 relatifs au progrès (2019,2020,2021) ; 02 rapports CIS (2019,2020) et deux CT dont 01 de le UGC.</p> <p>Effet 3 : Il est noté des dysfonctionnements déjà abordés (Q12-8-3)</p>
<p>Critère de Coordination Question 14 <i>Dans quelle mesure la planification et la coordination du PNUAD (à travers les groupes de résultats avec le soutien du RCO) sont efficaces et ont contribué à une mise en œuvre cohérente et à l'atteinte des résultats prévus ?</i></p>				
<p>Les organes de planification, de coordination et de suivi-reporting, au sien du PNUAD ont fonctionné normalement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de rapports et autres extraits de travail produits par les cadres de coordination ▪ Niveau de régularité des réunions de coordination 			<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les organes de planification, de coordination et de suivi ont été mis en place et ont fonctionné. On note : l'unité de gestion et de coordination qui assure la coordination du programme du côté des partenaires nationaux, le comité inter-agence qui élabore le Plan Conjoint de travail, l'UNCT qui valide le Plan Conjoint de Travail, les groupes d'effet, les Comités Technique de Gestion des projets, le Comité de Pilotage et d'Orientation. La réorganisation du mécanisme de planification et de suivi fait noté désormais le Comité de Coordination du Programme qui veille à la planification et à l'assurance qualité des interventions du Programme, le Comité de Suivi des Résultats qui compile les données de suivi et appuie l'organisation des revues. ▪ Les rapports et extraits de travail produits sont : les rapports annuels de progrès, les rapports d'organisation des revues, les rapports du comité technique de gestion, ▪ Les participations des agences sont manifestes pour les actions de coordination et de

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>planification. Mais leur niveau de participation et d'implication pour le suivi des données de mise en œuvre et la remontée de l'information reste un défi</p> <p>Effet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les organes de planification, de coordination et de suivi au sein du PNUAD sont fonctionnels dans la mesure où les rapports de progrès annuels qu'il soit global ou relatif au sous-groupe d'effet 2, les rapports de l'UGC rendant compte des résultats des interventions mises en œuvre et prévues au PTA conjoint sont disponibles. ▪ Les informations issues de l'exploitation des documents disponibles croisées avec les données issues des entretiens réalisés laissent constater que le BCR accorde une attention particulière à l'animation des groupes des sous-effets 2.1 et 2.2. Il s'implique activement dans la mise en œuvre des actions prévues au PTA des différentes agences intervenant dans l'effet 2. Le BCR travaille à une meilleure participation de toutes les parties prenantes à l'élaboration des documents stratégiques de planification et de conduite des activités des agences. Le BCR joue le rôle de veille pour la prise en compte effective des préoccupations, observations et recommandations issues des différentes revues pour renforcer l'amélioration continue de la qualité des interventions et de la visibilité des actions du programme. Cependant, il est remarqué l'impuissance du BCR devant les difficultés persistantes liées au fonctionnement des sous-effets. Même si des voies de recours existent, il est difficile de les emprunter afin d'éviter des tensions inutiles entre collègue qui risquent de saper l'ambiance de collaboration harmonieuse entre les agences et le BCR. Il n'est pas rare de constater que certaines agences ignorent totalement les messages de la coordination sous le prétexte des délicates charges professionnelles. ▪ A part ces dysfonctionnements liés au mécanisme et degré d'implication de certains acteurs au niveau des agences regroupées dans l'animation de l'effet 2, les deux sous-groupes fonctionnent avec la tenue régulière des revues avec par moment de longs et légers retards selon que nous associons dans l'éducation, la santé et la protection sociale. ▪ Enfin, l'évaluation a noté l'existence d'un système de suivi-évaluation appuyé par une chaîne de remontée des données qui devrait accorder une facilité dans la collecte, le traitement et la mise à jour des données. Mais ce système peine à fonctionner normalement du fait de certaines difficultés qui progressivement sont en train de trouver de solutions depuis la retraite du comité de suivi des résultats organisée en décembre 2021. <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au niveau du portefeuille de projet de l'effet3, la planification des activités est biannuelle et se fait par les équipes de projets en collaboration avec l'agence lead et les structures d'exécution des ministères. ▪ En ce qui concerne la planification opérationnelle, le BCR a su donner l'impulsion nécessaire et cela a conduit à l'élaboration régulière des PTA annuels conformément aux différents documents de projet. ▪ Le BCR a veillé à ce que le processus de planification soit participatif pour une prise en compte des problèmes prioritaires à régler. Ainsi, les CTG se tiennent régulièrement avec

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>la participation des acteurs et constituent de véritables creusets au sein duquel les activités sont discutées et validées. Le processus offre également une flexibilité nécessaire à la prise en compte d'éventuelles modifications du PTA qui suivent un processus bien défini avec l'approbation préalable du CTG.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par contre, le BCR n'a pas su donner aux autres organes de l'effet (Chef de file, sous-groupe, revues) l'impulsion nécessaire à leur fonctionnement harmonieux. Les sous-groupes n'ont pas fonctionné mais les revues se tiennent régulièrement mais avec de grands retards. ▪ Pour rappel, le BCR, l'UGC-PNUAD et le Comité des Programmes et du suivi évaluation des Nations Unies assurent la coordination du Comité Technique. Ce Comité Technique assure la préparation des modalités pratiques de mise en œuvre du programme notamment la planification des activités conjointes, la coordination de leur mise en œuvre, la supervision des travaux des trois effets et la préparation du rapport consolidé pour les sessions du Comité d'Orientation et de Pilotage. Une responsabilité conjointe à trois dont les lignes de clarifications pourraient être questionnées pour accroître la responsabilité individuelle de chaque structure et faciliter l'implication réelle de chacun dans la coordination. ▪ En ce qui concerne le suivi-évaluation au niveau de l'effet, le programme a l'avantage de présenter un dispositif de suivi-évaluation cohérent mais dans la pratique, ce mécanisme n'a pas véritablement fonctionné au niveau de l'effet. Pour preuve, avec les 5 revues du portefeuille organisées, aucun rapport de progrès complet n'a été élaboré à bonne date. Des rapports existants sont parcellaires avec les informations provenant de quelques projets et le plus souvent sans les interventions menées directement au niveau de certaines agences de l'effet. Toutefois, les indicateurs de produits sont renseignés et des visites programmatiques pour contrôler les informations fournies entre partie nationale et les agences d'effets sont organisées. ▪ Les difficultés évoquées par la retraite du comité de suivi des résultats organisée en décembre 2021 sont également confirmées par les acteurs rencontrés et même plus au niveau de l'effet : <ol style="list-style-type: none"> 1. le canevas de rapport des Effets non adéquat, qui change d'année en année 2. la forte rétention des informations par certaines agences afin d'évaluer leurs contributions au financement du développement national 3. l'absence de plan de travail annuel pour servir de base au suivi et à l'évaluation activités-clés et à l'appréciation des progrès 4. absence d'une préparation rigoureuse de la revue notamment les réunions de concertations entre acteurs avant la revue 5. Non transmission des rapports de progrès de chaque projet et interventions à bonne date pour consolidation 6. faible qualité des rapports et faible accessibilité des rapports des autres projets du portefeuille 7. non fonctionnement des sous-groupes d'effet 8. faible dissémination des rapports progrès du programme (les parties ont peu

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
				<p>d'information sur les progrès du programme)</p> <p>9. non disponibilité des données pour le calcul des indicateurs d'effet</p> <p>10. non disponibilité des acteurs pour les revues</p> <p>11. difficultés de remontée des informations au sein des groupes</p> <p>12. difficultés pour renseigner le canevas des pour ce qui est de la prise en compte des thématiques transversales</p> <p>difficultés du MTFP (chef de file) à avoir des informations à temps pour la consolidation des données des projets portefeuilles</p>
Le Bureau du Coordonnateur Résident a favorisé le fonctionnement des cadres de coordination du programme.	<ul style="list-style-type: none"> Signes de facilitation d'accompagnement des organes de coordination, à l'actif du BCR 			<p>Effet 1</p> <ul style="list-style-type: none"> Le BCR a joué un rôle de facilitation et d'accompagnement des organes de coordination. Cette facilitation et accompagnement s'est traduite par le leadership déployé et le dialogue instauré par les différents organes. <p>Effet 2</p> <p>L'implication du BCR dans le fonctionnement se fait remarquer au niveau du CT qui a pour mission d'assurer la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de coordination et de suivi conjoints des interventions de concert avec l'UGC dans le cadre de la mise en œuvre du PTA conjoint. Il participe également à assurer la cohérence entre le PNUAD et le PND, le PC2D et le PAG. Le BCR agit pour déceler les éventuelles failles qui pourraient fragiliser les interventions du programme. Ainsi, devant les difficultés et insuffisances évoquées précédemment, le premier signe évident de facilitation d'accompagnement des organes de coordination reste la parfaite collaboration entre le BCR et le comité de suivi des résultats qui s'est matérialisée par une remise en cause et une autocritique visant à examiner le dispositif le plus près possible afin d'identifier les points de faiblesse et les menaces éventuelles qui pourraient handicaper le programme. L'organisation de la retraite de décembre 2021 est un des points de départ pour cet examen diagnostic.</p> <p>Effet 3</p> <p>Le BCR est conscient des difficultés rencontrées en matière de coordination, de planification et de suivi-évaluation et les évoquent à chaque revue mais cela n'a eu d'impact sur la dynamisation du fonctionnement des sous-groupes. L'organisation avec le comité de suivi des résultats de la retraite ayant permis l'examen de ces difficultés est un début de solution à la dynamisation du dispositif de suivi-évaluation du programme.</p>
<p>Critère de Coordination Question 15 <i>Dans quelle mesure le RCO a-t-il réussi à coordonner les réponses aux problèmes émergents nationaux et mondiaux (COVID-19, problèmes transfrontaliers et extrémisme) au cours de la mise en œuvre du PNUAD ?</i></p>				
Le Bureau du Coordonnateur Résident a	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions de 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et autres 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire 	Effet 1 :

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
<p>coordonné les réponses des agences à la pandémie COVID-19.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ coordination dédiées à la riposte COVID-19 ▪ Nombre d'initiatives de riposte COVID-19 réunissant plus d'une agence ▪ Proportion de ressources investies dans les interventions de riposte COVID-19 impliquant plusieurs agences sous la coordination du BCR 	<p>documents liés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnes ressources & bénéficiaires ▪ Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviews ▪ Visites de réalisations ▪ Triangulation de données 	<p>Au niveau de l'Equipe pays, les partenariats ont été renforcé pour la mobilisation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de coopération et de la réponse socio-économique face à la COVID-19.</p> <p>Effet 2 : Avec la partie nationale, le BCR a appuyé la prévention de la COVID-19 sur les plans techniques matériel, psychologique et financier. Dès l'annonce du premier cas, le SNU a apporté sa contribution au gouvernement par le biais des agences en menant des interventions coordonnées dont les résultats ont pris en compte la réponse sociale de l'Equipe Pays face à la COVID-19 autour des piliers que sont : i) priorité santé, ii) Protection des populations ; iii) la cohésion sociale et la résilience communautaire. Toutefois, ces réalisations qui sont les résultantes directes de nombreuses réunions de coordinations suivies d'allocation de ressources financières dédiées à la COVID-19. Malgré le succès notable des efforts fournis il n'a pas été possible d'estimer ni d'apprécier le nombre de réunion tenu et le montant total engagé dans la riposte. Ces résultats sont positivement évalués par les bénéficiaires que sont les partenaires gouvernementaux et la communauté à la base.</p> <p>Effet 3 : (A compléter après entretien avec Team leader gouvernance)</p> <p>Des efforts ont été déployés pour coordonner les réponses des agences à la pandémie. Au niveau de l'effet, les initiatives de riposte COVID-19 réunissant plus d'une agence notée sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mobilisation de ressources additionnelles¹ en provenance de plusieurs PTFs en appui au Projet d'Appui à la Dématérialisation des Démarches et Procédures Administratives (PADDPA) pour accélérer le développement de plusieurs solutions digitales en vue de réduire des contacts physiques <p>mobilisation de certains PTFs de l'effet pour soutenir les mesures du gouvernement notamment les programmes de cantines scolaires</p>
<p>Le Bureau du Coordonnateur Résident a coordonné les réponses des agences à l'extrémisme violent et autres problématiques transfrontalières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de réunions de coordination dédiées à la riposte contre l'extrémisme violent et la radicalisation ▪ Nombre d'initiatives de riposte contre l'extrémisme violent et la radicalisation réunissant plus d'une agence ▪ Proportion de ressources 			<p>Effet : Ne concerne pas l'effet 1</p> <p>Effet 2 Le PNUAD dans le cadre d'affectation des ressources appropriées à la problématique de la radicalisation et de l'extrémisme violent a doté les centres secondaires d'état civil de 05 communes du Bénin des zones sous l'influence d'ordinateurs de bureau ; d'imprimantes ; de photocopieurs ; de tables avec tiroir ; d'armoires métalliques ; de chaises en bois ; de bancs... Ainsi se compose le lot de matériels informatiques et de mobiliers de bureau offert aux centres secondaires. Le don s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui à la Prévention des Conflits et l'extrémisme violent dans les zones frontalières, du Bénin, du Burkina Faso et du Togo. La</p>

¹ Request for country allocation of UNDP covid-19 2.0 rapid financing facility

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
	investies dans les interventions de riposte contre l'extrémisme violent et la radicalisation impliquant plusieurs agences sous la coordination du BCR			<p>contribution de cette intervention parmi tant d'autre, reste bénéfique à toutes les cibles indépendamment de leur niveau de vulnérabilité dans la mesure où l'identification des personnes selon leur statut de migrant ou d'autochtones facilite le ciblage de besoins de ces derniers afin d'évaluer non seulement leur appétence mais également leur vulnérabilité aux actes de terrorismes, de radicalisation et d'extrémisme violents. En conséquence, les documents de politique, de gestion et de planification social de ces zones se trouveront riches et adaptés au contexte social des communes sous influence car intégrant les facteurs de risque des actes de terrorisme, de radicalisation et d'extrémismes violents.</p> <p>Effet 3 : A compléter après entretien avec Team leader gouvernance)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les initiatives de riposte contre l'extrémisme violent et la radicalisation réunissant plus d'une agence : <p>La mise en œuvre du programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo impliquant plusieurs PTFs</p>
<p>Critère de Durabilité Question 16 <i>Dans quelle mesure les bénéfices les progrès vers les Effets et les ODD, résultant de la mise en œuvre du PNUAD ont-ils été soutenus au fil du temps au niveau national, régional et local grâce à une appropriation, un engagement et une volonté adéquats de la part des partenaires nationaux et les parties ?</i></p>				
Les acquis de la mise en œuvre du PNUAD persistent dans le temps.	Taux de survie des résultats obtenus	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et autres documents liés Personnes ressources & bénéficiaires Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Interviews Visites de réalisations Triangulation de données 	<p>Effet 1 :</p> <p>Plusieurs infrastructure et équipements ont été réalisés par le projet pour accroître la productivité agricole, renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations pauvres, favoriser leur accès à l'électricité et à l'énergie propre, assurer la résilience des populations face aux effets du changement climatique. Les populations cibles (agriculteur, femmes, jeunes, handicapé, groupe vulnérable) tirent bénéfice de ces infrastructures et équipements. Au regard des données de terrain environ 90% des populations enquêtées éprouvent de satisfaction en termes de production, de revenu, de bien-être et d'épanouissement.</p> <p>Toutefois le degré de persistance de ces acquis dans le temps reste conditionné par l'exploitation du potentiel des infrastructures ainsi que la gestion de leur entretien. En effet, le degré d'exploitation et de fonctionnement des équipements et infrastructures est estimé à 65% (toutes les infrastructures et équipements mis en place à Bonou ne sont pas par exemple fonctionnels). La non exploitation de ces équipements induit un risque de désuétude. Pour les équipements et infrastructures en exploitation les mécanismes de gestion et d'entretien laisse noter un défi d'efficacité susceptible de réduire la durabilité des résultats obtenus.</p> <p>Effet 2 :</p> <p>En termes de survie des acquis de la mise en œuvre du PNUAD au niveau de l'effet 2 seules les interventions réalisées participant au développement du capital humain en apportant une réponse structurelle aux défis du développement social sont prises en compte. De façon non</p>

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>exhaustive, les réalisations à réponse structurelle sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption par l'Assemblée National de la loi modificative de la santé de la reproduction portant sur l'interruption volontaire de la grossesse ; • Six laboratoires potentiels capables de faire une surveillance de l'antibiorésistance et nourrir le système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobien (GLASS-AMR) ont été sélectionnés avec des axes de renforcement des services fournis évalués qui seront corrigés pour les rendre opérationnels dans les prochains mois ; • Formation de 5.145 membres des GS sur l'hygiène, l'entretien des infrastructures d'assainissement et la fabrication des serviettes hygiéniques réutilisables ; • le renforcement du dispositif d'évaluation des apprentissages mis en place en 2018 dans toutes les classes du primaire ; • LAE, opérationnelle depuis 2020 ; • Mise à jour du SIDOFFE pour permettre la géolocalisation des différents phénomènes liées aux VBG et la visualisation web des données ; • Création de 15 nouveaux espaces amis des enfants (EAE) amenant ainsi le nombre total à 380 dont 230 au niveau des CPS et 150 au niveau des ONG ; • Création des réseaux et plateformes les plateformes digitales et physiques d'information sur la SRAJ et les VBG ; • Adoption du décret portant création du Conseil national de protection Sociale par le Gouvernement ; • Appui à l'élaboration de PDC de quatrième génération (PDC) afin de disposer des PDC intégrant les droits des enfants, notamment ceux des plus vulnérables ; • Relecture de la loi Loi N° 2005- 31 du 10 Avril 2006, portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin a été réalisée sous le leadership du PSLs. Le processus de relecture a abouti à la proposition d'une nouvelle loi qui a intégré les spécificités des populations clés, des questions liées aux droits humains et au genre. Le document de l'avant-projet de loi est validé et est disponible ; <p>Plan National budgétisé pour la préparation et l'intervention d'urgence intégrant la santé reproductive</p> <p>Effet 3 : Les structures continuent de bénéficier des réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs plateformes sont fonctionnelles et mises à l'utilisation effective de la population ▪ Plusieurs CCSP et guichets SRU installées, fonctionnels et qui sont utilisés par la population ▪ La radio hémicycle qui est toujours fonctionnelle et offrant la possibilité d'une extension pour la télévision de l'hémicycle ▪ Les tableaux de bord au niveau des communes qui sont régulièrement renseignés et utilisés

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>pour la conception des politiques publiques au niveau des communes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les agents formés sur les différents systèmes d'information mis en place qui s'approprient et capitalise plus d'expérience utilisateurs ▪ Le CBDH installé et qui est fonctionnel ▪ Renforcement des élus et du personnel administratif de la CENA qui améliore la qualité dans l'exercice des prérogatives de l'Assemblée Nationale ▪ Le nouveau cadre de dépenses à moyen terme axé sur les ODD qui est devenu un instrument qui améliore la qualité de l'allocation des dépenses publiques ▪ Le Guide méthodologique d'élaboration des politiques de développement (DGPD) incluant les thématiques transversales qui est un instrument de normalisation de la conception des documents de politique et de stratégie utilisé au niveau national <p>Les réalisations ayant renforcé le système statistique national avec l'amélioration continue de la production des données sur les interventions mises en œuvre</p>
<p>L'appropriation des résultats du PNUAD par les bénéficiaires du niveau national au niveau local favorise leur pérennité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de bénéficiaires, personnes physiques et organisations dont les capacités sont renforcées pour pérenniser les résultats ▪ Nombre de cas de personnes physiques et d'organisations ayant fait preuve d'initiatives et de réussites en matière de maintien de résultats du programme 			<p>Effet 1 :</p> <p>Dans le cadre de la pérennisation des résultats du programme, certains projets (PMSD, PCM, Initiative Local,...), ont procédé au renforcement des capacités des structures pérennes sur le terrains (mairie, ONG, Association, union de producteur, institution de financement, comité de gestion). Au total 15 communes, 21 associations et coopératives et environ 600 personnes ont été ont été renforcées et appuyées et dont les actions devraient permettre la pérennité des résultats.</p> <p>Au regard des données de terrain, les initiatives de réussite en matière de maintien des résultats du programme restent plus ou moins perceptible. Pour toutes les infrastructures et équipements mis en place, des comités de gestion sont mis en place et fonctionne. Ils assurent le fonctionnement et l'exploitation des équipements et infrastructures. Le taux d'exploitation desdits équipements (65%) et taux de panne ou de dysfonctionnement des équipement (23%) laissent noter un défi d'efficacité de ces comités pour une bonne appropriation des résultats du programme.</p> <p>Au niveau des interventions où les populations ont été renforcées et appuyées pour améliorer leur sécurité alimentaire ainsi que leur productivité, il manque une bonne appropriation des résultats par les bénéficiaires. Les groupements de femmes appuyés par la FAO et l'UNICEF à Za-kpota, ne dispose pas par exemple d'un plan et d'une stratégie pour se prendre en charge à la fin du projet, elles sont toujours dans une logique de dépendance au projet.</p> <p>Effet 2 :</p> <p>Dans le cadre des activités devant faciliter l'atteinte de l'effet 2, et l'appropriation pérenne des résultats du PNUAD par les bénéficiaires du niveau national et au niveau local on a parmi tant d'autres activités :</p>

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la gouvernance et au développement du leadership dans le secteur de la santé ; • Appui à la prise en compte de l'approche multisectorielle et des déterminants de la santé dans la mise en œuvre des politiques ; • Appui à la promotion de la santé et le bien-être par l'approche de la « santé dans toutes les politiques » et l'approche des « cadres santé » ; • Renforcement de capacités des structures sanitaires et des communautés pour un accès à des services essentiels de qualité ; • Renforcement des capacités des structures déconcentrées de l'éducation de base, y compris les établissements scolaires, à produire et à utiliser les informations statistiques de leur juridiction compétente ; • Renforcement du système national de promotion et de protection des personnes vulnérables (UNFPA-UNDP-UNICEF) ; • Appui des ONG pour le renforcement des capacités de 786 COGES du primaire ; • Promotion dans les départements du Zou, du Borgou et de l'Alibori, de l'arrêt de la défécation à l'air libre au sein des communautés en milieu rural, de lavage des mains auprès des communautés et de construction d'ouvrages d'évacuation des excréta et d'approvisionnement en eau potable dans les écoles et centres de santé ; • Elaboration de 17 outils et textes juridiques de Valorisation des Acquis d'Expérience et du Document de référence et textes juridiques (décret et loi) de mise en place du cadre national béninois de certification <p>Ces nombreuses activités aux cibles variées et diversifiées concourent à l'acquisition des connaissances, l'appui matériel et en équipements, et l'appui institutionnel ; le socle de l'analyse de la durabilité des interventions de l'UNDAF en matière de renforcement de capacités complexes. Il se dégage que les bénéficiaires, personnes physiques et organisations appuyées en termes de renforcement de capacité se présentent comme suit :</p> <p>Les réseaux et plateformes regroupant les activistes et OSC de jeunes, les enseignants, les professionnels de santé, cadres des Mairies, les professionnels de la santé, les CPS, les leaders religieux, les leaders communautaires, les acteurs des DDASM Alibori, Borgou et Zou ; acteurs des DDASM Alibori, Borgou et Zou, les cadres du MASM, ONG.</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités pour maintenir les acquis <ol style="list-style-type: none"> 1. En ce qui concerne l'effet, globalement on note au niveau de chaque projet au sein des ministères, une approche d'intervention qui a facilité l'information sur les réalisations notamment au sein des CTG puisque les ministères conduisent eux-mêmes les actions 2. La régularité des revues et la présentation des études de cas pendant certaines revues sont des actions de communication et d'informations qui ont facilité l'appropriation et l'accès à l'information sur certaines réalisations clé de l'effet afin de veiller à la pérennisation des résultats

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>3. De multiples actions de formations à l'utilisation des plateformes mise en place, des dispositifs de collecte conçus, de système d'information déployés sont de nature à faciliter l'utilisation des outils technologiques mis en place</p> <p>4. Dans certains domaines, il y a eu un transfert de compétence effectif au niveau technique pour l'optimisation et le renforcement des réalisations mises place</p> <p>5. Des actions de renforcement de capacités des structures gouvernementales ont été organisées.</p> <p>▪ Initiatives prises pour maintenir les acquis</p> <p>Dans la pratique, certains bénéficiaires des réalisations ont pris des mesures devant favoriser le bénéfice des résultats dans le temps.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il est mis en place au niveau du MTFP, sur financement national, un nouveau projet avec des actions visant la poursuite de la digitalisation et le maintien des acquis de la dématérialisation. D'importantes ressources y sont inscrites au PTA pour l'informatisation et la maintenance ainsi que le fonctionnement des plateformes 2. Les mairies ont dédié un local pour le centre communal de services publics et un autre pour le guichet unique de manière à intégrer le dispositif dans l'offre de service des communes. Les travaux confortatifs ont été faits et d'autres sont prévus avec des mesures de renforcement de la sécurité et la connexion internet 3. Modification des textes de certaines structures bénéficiaires en vue de réviser les attributions et favoriser l'institutionnalisation des acquis. C'est l'exemple du MTFP qui a inscrit dans l'AOF du FUR/DGFP une attribution liée à la mise en ligne des actes et aussi le cas de l'Assemblée nationale en ce qui concerne.... <p>▪ Facteurs identifiés sur le terrain qui peuvent compromettre la durabilité</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La faible appropriation des réalisations au niveau stratégique des structures est un élément qui ne facilite pas la prise des mesures importantes devant faciliter le maintien de certaines réalisations. 2. On ne voit pas clairement une mise en place des ressources (RH, RF, RI) pour assurer la durabilité au niveau de plusieurs sites visitées 3. Il n'y a pas au niveau de plusieurs structures visitées une approche structurante de pérennisation des acquis (plan, actions, ressources, suivi et évaluation) 4. Plusieurs plateformes développées sont en attente de mise en service aux utilisateurs (plateformes développées sans mise en utilisation) 5. Une approche de maintenance des réalisations sensibles au niveau déconcentré et décentralisée n'est pas encore en place conduisant déjà certains services en ligne à

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
l'arrêt				
<p>Critère de Durabilité Question 17 <i>Dans quelle mesure les activités de l'ONU découlant des FC ont-elles renforcé la résilience économique et individuelle et contribué à réduire la vulnérabilité face aux chocs et aux crises ? Quelle est la probabilité que les progrès vers les ODD soient soutenus par les partenaires nationaux et les parties prenantes au fil du temps ? Des mécanismes ont-ils été mis en place pour assurer la durabilité sociopolitique, institutionnelle, financière et environnementale des résultats du cadre de coopération ?</i></p>				
<p>Le PNUAD contribue à baisser la vulnérabilité à travers des interventions renforçant la résilience collective et individuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes et d'organisations dont la vulnérabilité est abaissée à travers une résilience améliorée ▪ Niveau de présence d'une approche de promotion de la résilience dans la délivrance des produits 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et autres documents liés ▪ Personnes ressources & bénéficiaires ▪ Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Interviews ▪ Visites de réalisations ▪ Triangulation de données 	<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les produits livrés par le programme relativement à l'effet 1 ont contribué à améliorer la résilience des personnes et organisations. Le taux des pertes d'actifs liés aux changements climatiques qui était de 5% chez les femmes et 10% chez les jeunes en 2018 s'est réduit respectivement à 4% et 7% en 2021. En 2021, le nombre d'exploitants agricoles formés et adoptant les pratiques durables de la gestion de la fertilité des sols est d'environ 9000 et la superficie des terres dégradées par rapport à la superficie totale est en baisse de 2%. Tous ces éléments dénotent d'une amélioration de la résilience des populations qui a fait baisser la vulnérabilité des personnes et organisation. <p>Effet 2 :</p> <p>Diverses activités non exhaustives réalisées ont permis à de nombreuses personnes et organisations d'avoir la vulnérabilité abaissée à travers une résilience adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les services de prise en charge, d'accompagnement et de référence relatifs aux VBG et aux droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles sont accrus avec pour résultat la prise en charge de trois cent quarante (343) cas de femmes et filles victimes de VBG ; 3000 femmes et filles exposées VBG, 2187 filles marginalisées ont bénéficié de programmes de préparation à la vie active pour le renforcement de leurs atouts sanitaires, sociaux et économiques ; • 200 enseignants et 600 parents d'élèves se sont engagés dans la promotion du dialogue parent enfant • 135 adolescentes et jeunes scolarisés dont 75 filles ont suivi des séances de causeries ludiques sur l'égalité des genres et les VBG ; • une campagne digitale de changement de comportement sur les VBG a touché 159 007 jeunes sur le sujet du harcèlement scolaire ; • 320 leaders ayant pris des engagements publics à accompagner le Ministère dans ses efforts pour éliminer les pratiques préjudiciables ; • Renforcement de la campagne tolérance zéro aux mariages des enfants et la communication interpersonnelle contre les VBG/VFE : 4 300 000 personnes dont 76 392 enfants ont été informés sur la prévention du COVID-19, des VBG et la parentalité responsable à travers la sensibilisation porte-à porte, les médias locaux et les réseaux sociaux ; • Sensibilisation de 200 882 personnes dont 96 982 enfants (48 436 filles) et 103 900

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<p>adultes (46 439 femmes) sur la Prévention de l'Exploitation et Abus Sexuel (PSEA) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • 717 206 écoliers soutenus avec de la nourriture, dont 390 123 garçons et 327 083 filles en 2021 ; • 660 650 écoliers soutenus avec de la nourriture, dont 52% garçons et 48% filles en 2020 ; • 642 615 écoliers soutenus avec de la nourriture (44 % de filles et 56 % de garçons) ; • 28 492 adolescents(e)s ont bénéficié du paquet intégré VIH, nutrition, gestion de l'hygiène des menstrues, ce qui porte à 68,041 le nombre cumulé de bénéficiaires en 2021. <p>Ces réalisations quoi que non exhaustives promeuvent la résilience à travers la délivrance de tous les produits des différents sous effets du renforcement du capital humain. Certes nombreuses et qualitatives ces réalisations mais demeurent perfectibles dans la mesure où certaines réalités endogènes causes des vulnérabilités sociales (VBG, ME,...) ne sont pas prises en compte.</p> <p>Effet 3 : Idem que Question 7</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins, quatre (04) institutions de la République ont bénéficié des actions de renforcement, huit (08) ministères, 77 mairies, trois (03) organisations de la société civile et plusieurs organisations communautaires, <p>Institutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée Nationale ▪ Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) pour conduire des élections inclusives et crédibles ▪ Cour Suprême ▪ Haute Cour de Justice, <p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère en charge de la justice ▪ Ministère en charge des affaires sociales ▪ Ministère en charge de la Jeunesse ▪ Ministère du Travail et la Fonction Publique ▪ Ministère de l'Economie et des Finances ▪ Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ▪ Ministère en charge de la jeunesse ▪ Ministère de l'Intérieur <p>Mairies : Toutes les mairies</p> <p>Organisations de la société civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Social Watch ▪ ALCRER

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
				<ul style="list-style-type: none"> FONAC <p>Ces structures gouvernementales ont donc été capables d'assumer efficacement leurs missions et cela à travers les réalisations à leur actif suite aux nouvelles capacités développées notamment l'amélioration de l'accès à la justice pour les personnes défavorisées, la réduction de la population carcérale en instance de jugement, la mise en place des dispositifs favorisant le respect des droits de l'homme, l'amélioration du fonctionnement des infrastructures nationales de paix, l'amélioration de la qualité des services publics et l'amélioration de l'accès aux données favorisant le suivi des ODD et la conception des politiques publiques.</p>
<p>Le PNUAD a une stratégie de sortie et des mécanismes sont en place pour pérenniser ses acquis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une stratégie de sortie dans le document de programme Proportion de ressources dédiées à la stratégie de sortie du programme Nombre de personnes et d'organisations impactées par la stratégie de sortie 			<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de la mise en œuvre du programme plusieurs projets ont été formulés et mis en œuvre. Pour la plupart des projets relevant de l'effet 1, il existe une stratégie de sortie du projet. On note par exemple au niveau du PMSD et de PCM-Bonou, une stratégie de sortie qui a consisté à faire approprier les résultats aux bénéficiaires et aux partenaires de mise en œuvre et à mettre en place une dynamique de renforcement des capacités pour l'appropriation des éléments de durabilité. Personnes et structures impactées par la stratégie de sortie du programme sont les mairies des communes d'intervention du programme, les ONG partenaires, les comités de gestion des infrastructures et équipement mise en place, les associations etc. <p>Effet 2 :</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il n'existe pas une stratégie de sortie pour le programme. Nous n'avons pas noté une stratégie de clôture des projets de l'effet ni un plan de pérennisation en dehors des initiatives individuelles au niveau de quelques bénéficiaires bien que plusieurs facteurs identifiés pourraient compromettre la pérennisation des acquis. <ol style="list-style-type: none"> La faible appropriation des réalisations au niveau stratégique des structures est un élément qui ne facilite pas la prise des mesures importantes devant faciliter le maintien de certaines réalisations. On ne voit pas clairement une mise en place des ressources (RH, RF, RI) pour assurer la durabilité au niveau de plusieurs sites visitées Il n'y a pas au niveau de plusieurs structures visitées une approche structurante de pérennisation des acquis (plan, actions, ressources, suivi et évaluation) Plusieurs plateformes développées sont en attente de mise en service aux utilisateurs (plateformes développées sans mise en utilisation) <p>Une approche de maintenance des réalisations sensibles au niveau déconcentré et décentralisée n'est pas encore en place conduisant déjà certains services en ligne à l'arrêt</p>
<p>Critère d'Impact</p>				

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
<p>Question 18 <i>Dans quelle mesure les activités du Système des Nations Unies articulées dans le PNUAD ont-elles entraîné des progrès vers ou soutenu la réalisation des Effets ? Dans quelle mesure ont-elles eu un impact sur l'inégalité entre les sexes ?</i></p>				
<p>Les réalisations du PNUAD ont contribué aux effets attendus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'indicateurs de développement impactés par le PNUAD 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports et autres documents liés • Personnes ressources & bénéficiaires • Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Interviews • Visites de réalisations • Triangulation de données 	<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur six (06) indicateurs d'effets attendus pour être impactés 3 sont en progression sans pouvoir atteindre les cibles de 2021. Il s'agit de la pauvreté monétaire, de la sécurité alimentaire et du taux de pénétration de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique. Pour des difficultés de données actualisée les trois autres indicateurs n'ont pu être objectivement appréciés. Toutefois, les résultats de terrain montre les produits livrés ont induit assez de bénéfices pour les populations bénéficiaires. Les bénéfices et effets enregistrés portent sur i) le financement adapté et création d'emploi ; ii) la nutrition et la sécurité alimentaire ; iii) l'énergie propre et durable ; v) la résilience face au changement climatique. Des emplois sont créés en faveur des jeunes et des femmes en situation de sous emplois, l'accès des jeunes et des femmes aux avoirs financiers, à l'énergie propre et aux technologies de production a contribué à l'amélioration de la qualité de vie des populations. La part des populations impacté positivement par le programme par rapport au nombre de personnes vulnérables montre que d'énormes efforts restent à accomplir pour que d'ici 2030 une grande partie des populations soit sortie de la pauvreté <p>Effet 2 L'effet 2 de part ces interventions impactent plusieurs indicateurs de développement à savoir : Proportion de la population bénéficiant du socle ou systèmes de protection sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base • Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans, • Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation), • Taux de mortalité maternelle • Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié • Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) • Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans • Taux de mortalité néonatale • Taux de couverture vaccinale complète • Létalité due au paludisme • Nombre de nouveaux cas positifs dépistés pour 1000 personnes • Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<ul style="list-style-type: none"> • Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant • Taux de couverture en ARV des PVVIH • Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants • Incidence du paludisme pour 1 000 habitants • Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants • Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires • Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique • Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose • Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiases • Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases • Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome • Létalité liée aux maladies Cardiovasculaires • Létalité liée au cancer • Létalité liée au diabète • Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques • Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine • Taux de mortalité par suicide • Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale • Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge • Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture • Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématique • Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture • Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques • Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture • Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques, • Taux net de scolarisation dans le primaire • Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire • Taux brut de scolarisation dans le primaire

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
				<ul style="list-style-type: none"> • Taux brut de scolarisation dans le secondaire • Taux net de scolarisation • Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire • Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire • Indice de parité (Rural/urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire • Indice de parité (rural /urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire • Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants • Existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe • Indice de la Condition de la Femme • Proportion de femme et de fille âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou ablation génitale • Proportion de femmes âgés de 20 à 24 ans mariées ou en unions avant l'âge de 18 ans • Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçu dans les structures de prise en charges • Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité • Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux • Proportion de femmes ministres • Proportion de femmes conseillère communal • Proportion de femmes occupant des postes de direction • Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux non rémunérés par les femmes • Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon • Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité • Taux de desserte en eau potable en milieu urbain <p>Taux de desserte en eau potable en milieu rural</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme à travers l'effet 3 contribue à la réalisation de plusieurs cibles prioritaires retenues par le Gouvernement au niveau de l'ODD 10 (Inégalités réduites), l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces) et l'ODD 17 (Partenariat pour la réalisation des Objectifs), notamment les cibles relatives à l'accès à la justice, à la mise en place des institutions efficaces, la garantie d'une identité juridique à tous, la lutte contre la corruption, la prévention des conflits de la violence et la lutte contre le terrorisme et la

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPOSES AUX QUESTIONS
				<p>criminalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les perceptions des acteurs sur les impacts sont les suivants : <ol style="list-style-type: none"> Actualisation de la situation sociale au Bénin avec possibilité de renseigner 11 ODD sur les 16 induisant l'efficacité des politiques publiques Amélioration de la sécurisation des espaces frontaliers et protection de la population Amélioration de l'accès au service public Amélioration de l'accès à la justice Lutte contre la corruption induit par la réduction de contact physique entre l'utilisateur et l'administration <p>Amélioration des conditions de vie des populations</p>
<p>La mise en œuvre du PNUAD a favorisé l'égalité homme-femme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de femmes touchées par les effets du programme Nombre de femmes autonomisées grâce au programme Niveau d'impact du programme sur les relations hommes-femmes Nombre de personnes formés/sensibilisés sur l'égalité homme-femme 			<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sur l'effet 1, le programme compte plusieurs bénéficiaires estimés à 13216 femmes, 26600 jeunes et 3662 handicapés. Femmes touchées par l'effet 1 représentent environ 66% de l'ensemble des bénéficiaires des résultats des interventions liées à l'effet 1. L'égalité homme-femme et l'autorisation socio-économique des femmes a été une approche promue par le programme. La stratégie du programme a consisté à développer à travers les formations et actions de renforcement des capacités, une dynamique de complémentarité entre hommes et femmes au profit du développement des activités des femmes. 86% des femmes qui ont été autonomisées économiquement par le programmes affirment avoir bénéficié de l'accompagnement de leur mari étant donné qu'elles contribuent aussi au foyer grâce aux activités appuyées par le projet. <p>Effet 2 :</p> <p>En termes de prise en compte du genre, l'effet 2 facilite de part ces interventions l'atteinte de l'ODD 5 et promeut la réalisation de cet effet. Ce principe égalitaire des sexes est pris en compte pour la plupart des activités des sous-secteurs protection sociale, éducation et santé touchant les deux catégories. Les interventions des différentes agences du SNU ont pris en compte dans une dimension suffisante le genre dans la mise en œuvre du PNUAD. Cependant, cet élan mérite d'être renforcé par un effort soutenu de la partie nationale pour rester dans la même tendance.</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les actions ont favorisé l'égalité homme -femme de par le potentiel qu'offre la mise en ligne des e-services pour accroître l'égalité dans l'accès aux services publics, le renforcement des capacités des femmes parlementaires qui a eu d'impact sur le positionnement des femmes (3) dans les postes de direction au niveau du parlement, les différentes lois votées pour favoriser la participation des femmes au développement et la mise en place de plusieurs outils de collecte des données qui induiront un impact sur l'accès aux données selon le genre pour les politiques visant l'égalité homme-femmes.

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPNSES AUX QUESTIONS
				<ul style="list-style-type: none"> En matière de lutte contre la violence domestique, les organisations communautaires de femmes ont été formées. Cette action induirait une prise de conscience du phénomène et améliorerait la protection des droits de femmes.
<p>Critère d'Impact Question 19 <i>Dans quelle mesure l'approche de renforcement des systèmes a-t-elle été appropriée, réaliste et adaptée au contexte, compte tenu des capacités et des priorités actuelles et futures du gouvernement aux niveaux national, régional et communal, ainsi que des capacités et de la position des acteurs concernés ?</i></p>				
<p>Les stratégies du PNUAD en matière de renforcement des capacités des structures nationales sont adaptées à leur état et profil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de structures nationales du niveau national renforcées par le programme et ayant fait preuve d'initiatives et de réussites en matière de maintien de résultats du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et autres documents liés Personnes ressources & bénéficiaires Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Interviews Visites de réalisations Triangulation de données 	<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'une des stratégies du programme a été de renforcer les capacités des structures nationales en vue de créer un mécanisme national d'appropriation et de maintien des résultats du programme. Au total 36 institutions au niveau national ont été renforcées en matière de prise en compte en matière de gestion durable des terres et ressources naturelles, d'information climatique et d'alerte précoce face aux changements climatiques et en matière de prise en compte des questions de changement climatique dans les politiques et stratégies. Les structures renforcées disposent désormais des outils et compétences nécessaires pour mieux prendre en charge la gestion des effets du changement climatique. Au niveau des ministères et institutions publiques la budgétisation et la programmation sensible à l'environnement et au changement climatique est devenue une norme d'adoption des documents de planification. Les budget et PTA 2020 et 2021 ont été adoptés suivant ces critères. Le Plan National d'Adaptation sert aujourd'hui de cadre de référence décisionnel pour l'intervention dans les zones de vulnérabilité. D'autres initiatives en matière de maintien des résultats sont en perspective <p>Effet 2 : Au titre des structures nationales renforcées et ayant fait preuves d'initiatives et de réussite en matière de maintien des résultats du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> MASM MS MJL MISP CNLS MEMP MESFTP PSLS/MS, <p>RéBAP+</p> <p>Effet 3 : (A compléter avec les données du terrain)</p>

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs structures du niveau national renforcées par le programme ont fait preuve d'initiatives et de réussites en matière de maintien de résultats du programme notamment l'effectivité du fonctionnement de plusieurs plateformes et mises à l'utilisation effective de la population, la radio hémicycle qui est toujours fonctionnelle et offrant la possibilité d'une extension pour la télévision de l'hémicycle grâce aux différents appuis et la CBDH installée et qui est fonctionnelle. ▪ . Entre autres, c'est le cas des structures ci-après : <ol style="list-style-type: none"> 1. Assemblée Nationale 2. Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) pour conduire des élections inclusives et crédibles 3. Ministère en charge de la justice 4. Ministère du Travail et la Fonction Publique 5. Ministère de l'Economie et des Finances 6. Ministère de l'Intérieur
<p>Les stratégies du PNUAD en matière de renforcement des capacités des structures locales sont adaptées à leur état et profil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de structures nationales du niveau infranational renforcées par le programme et ayant fait preuve d'initiatives et de réussites en matière de maintien de résultats du programme 			<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au total 15 communes ont été renforcées en matière d'identification des risques de vulnérabilité, de développement des mesures d'adaptation et de prise en compte des questions environnementale dans les Plan de Développement Communal. Ces actions de renforcement des capacités induit déjà des initiatives en matière maintien des résultats. En 2021 par exemple, 3, 53% des budgets d'investissement des communes ciblées, sont alloués aux actions d'adaptation au changement climatique. <p>Effet 2 : Au titre des structures nationales du niveau infranational renforcées et ayant fait preuves d'initiatives et de réussite en matière de maintien des résultats du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DDASM • DDS • DDISP • CNLS • DDEMP • DDESFTP • Toutes les mairies • Organisations de la société civile : • CPS • CIPEC/PVVIH • Hôpitaux de zones <p>Centres de circonscriptions scolaires/Ecoles</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certaines structures locales ayant bénéficié des réalisations ont pris des mesures visant le

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPOSES AUX QUESTIONS
				<p>maintien des résultats notamment les mairies qui ont dédié des locaux pour abriter les services, renforcer la sécurité, la connexion internet, affecter les ressources pour la collecte des données, etc.</p> <p>Mais en l'absence d'un plan de sortie des projets, des actions visant à prendre en charge la gestion et le suivi des réalisations sur les ressources des communes ne sont pas encore une réalité au niveau de plusieurs municipalités.</p>
<p>Thématiques transversales Question 20 <i>Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il mis en avant les thématiques transversales et les principes de programmation du Système des Nations Unies ?</i></p>				
<p>Le PNUAD veille systématiquement à promouvoir l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de femmes touchées par les effets du programme ▪ Nombre de femmes autonomisées grâce au programme ▪ Niveau d'impact du programme sur les relations hommes-femmes ▪ Nombre de personnes formés/sensibilisés sur l'égalité homme-femme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et autres documents liés ▪ Personnes ressources & bénéficiaires ▪ Réalisations de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Interviews ▪ Visites de réalisations ▪ Triangulation de données 	<p>Effet 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur l'effet 1, le programme compte plusieurs bénéficiaires estimés à 13216 femmes, 26600 jeunes et 3662 handicapés. Femmes touchées par l'effet 1 représentent environ 66% de l'ensemble des bénéficiaires des résultats des interventions liées à l'effet 1. L'égalité homme-femme et l'autorisation socio-économique des femmes a été une approche promue par le programme. La stratégie du programme a consisté à développer à travers les formation et actions de renforcement des capacités, une dynamique de complémentarité entre hommes et femmes au profit du développement des activités des femmes. 86% des femmes qui ont été autonomisées économiquement par le programme affirment avoir bénéficié de l'accompagnement de leur mari étant donné qu'elles contribuent aussi au foyers grâce aux activités appuyées par le projet. ▪ Le programme dans sa stratégie a sensibilisé nombre de organisations et groupement sur l'égalité hommes-femmes. <p>Effet 2</p> <p>A travers la transversalité, le PNUAD a promu l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes via de multiples actions dont les résultats sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7703 personnes dont 3825 femmes, 2289 jeunes et 1823 personnes handicapées d'accéder à des avoirs financiers pour le développement des activités génératrices de revenus dans les secteurs de la poterie, du maraîchage et de l'apiculture et dans différentes localités telles que Abomey-Calavi, Sô-Ava Zogbodome. • 18526 personnes dont 4444 femmes, 14152 jeunes et 44 personnes handicapées ont ainsi accédé à un emploi notamment dans les communes de Kalalé et de Djougou, grâce aux 10 plateformes multifonctionnelles de promotion des activités génératrices de revenus mises en place en 2021 • 3 298 femmes et filles formées à l'éducation nutritionnelle de base et aux préparations culinaires • 5 352 femmes occupent des postes de direction dans les comités d'alimentation scolaire dans 3 440 écoles, dont 460 présidents de comités, 909 commerçants et 2 217 trésoriers.

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<ul style="list-style-type: none"> 3 298 mères d'enfants âgés de 6 à 23 mois formées pour prévenir et traiter la malnutrition modérée. Les compétences acquises sont utilisées par les femmes chez elles pour produire de la farine et du porridge enrichis pour nourrir leurs bébés. <p>10 groupes de personnes vivant avec le VIH (104 femmes et 23 hommes) appuyés pour la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)</p> <p>Effet 3 En matière de lutte contre la violence domestique, les organisations communautaires de femmes ont été formées. Cette action induirait une prise de conscience du phénomène et améliorerait la protection des droits de femmes.</p> <p>De plus l'accessibilité des services publics en ligne à toutes les catégories d'utilisateurs est plus profitable aux femmes de par les contraintes liées à leurs rôles dans la société (productif, reproductif et communautaire).</p>
<p>Le PNUAD veille à promouvoir les droits humains dans une approche transversale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes dont les droits sont renforcés Niveau de présence de l'approche droits humains dans les différents produits livrés Proportion de ressources dédiées à l'approche droits humains 			<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sur l'effet 1 le programme a contribué à renforcer les droits des femmes, des enfants, des jeunes et des personnes vulnérables aux avoirs financiers, à l'alimentation et aux ressources technologiques. Les populations des milieux défavorisés qui autrefois étaient privées d'électricité ont désormais accès à l'éclairage et à l'énergie propre. <p>Effet 2 : En matière de promotion de droits des personnes, plusieurs activités ont été réalisées. Ces dernières couvrent entre autres les campagnes de sensibilisation sur les VBG/VFE ; Les services de prise en charge, d'accompagnement et de référence relatifs aux VBG et aux droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles, renforcement des capacités de jeunes sur les normes minimales de prévention et la réponse des VBG en situation d'urgence. Ces activités selon leur nature ont touché en termes d'effectifs absolus plusieurs cibles. A titre illustratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 300 000 personnes dont 76 392 enfants ont été informés sur la prévention du COVID-19, des VBG et la parentalité responsable à travers la sensibilisation porte-à-porte, les médias locaux et les réseaux sociaux dans le cadre du renforcement de la campagne tolérance zéro aux mariages des enfants et la communication interpersonnelle contre les VBG/VFE <p>200 882 personnes sensibilisées dont 96 982 enfants (48 436 filles) et 103 900 adultes (46 439 femmes) sur la Prévention de l'Exploitation et Abus Sexuel (PSEA)</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'indice de la participation et droits de l'homme s'établit à 59,7%. Par rapport au respect des droits de l'homme, les impacts des actions menées ne sont pas encore perceptibles. On peut tout de même noter : Désengorgement progressif des établissements pénitentiaires ; amélioration du respect des

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
<p>Le PNUAD veille systématiquement à favoriser l'inclusion sociale notamment celle des personnes vivant avec un handicap.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes défavorisées parmi les bénéficiaires du programme ▪ Niveau de présence d'une approche d'inclusion dans les stratégies de mise en œuvre des activités du programme ▪ Proportion de ressources dédiées au ciblage des personnes défavorisées 			<p>délais des détentions provisoires ;</p> <p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur l'effet 1, le programme compte plusieurs bénéficiaires estimés à 13216 femmes, 147 882 femmes enceintes, 72 207 mères d'enfants, 26600 jeunes et 3662 handicapés. Les personnes vulnérables et défavorisés touchés représentent environ 55% de l'ensemble des bénéficiaires des résultats du programme. Il s'agit des personnes des milieux les plus défavorisés et regroupant les handicapés, les femmes enceinte, les femmes ayant à charge des enfants sans grands moyens de subsistance, les enfants en détresse. Le programme à contribuer à réduire leur vulnérabilité en améliorant leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, en favorisant leur accès aux services sociaux essentiels, à l'électricité et à l'énergie propre. ▪ Les stratégies de mise en œuvre du programme sont basées sur une approche d'inclusion sociale en ce sens que dans les produits livrés et au regard du spectre des effets en termes de personnes touchés, personne n'est laissée pour compte. Sur l'effet 1 au total : 147 882 femmes enceintes, 72 207 mères d'enfants, 26600 jeunes, 3662 handicapés ont été touchés. ▪ La proportion de ressources dédiées au ciblage des personnes défavorisées représente 42% (ratio ressources dédiées aux activités touchants les personnes défavorisées sur le total des ressources dédiées à l'effet 1) <p>Effet 2 :</p> <p>De nombreuses interventions ont été menées et les résultats qui en découlent se présentent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extension et supervision des services de réadaptation à base communautaire qui a permis de former 148 relais communautaires et d'identifier 1 867 enfants handicapés dont 908 filles ; • 225 filles et femmes porteuses de divers types de handicaps (visuel, moteur, auditif, intellectuel, polyhandicap...) et victimes de VBG ont bénéficié d'Offre des services de soins sanitaires et de prise en charge psycho-sociale, des consultations psychologiques individuelles, par des psychologues cliniciens <p>En 2021, 14 284 enfants (8 272 filles et 421 porteurs de handicap) victimes d'abus, de violence ou d'exploitation en 2021 ont accédé au paquet minimum d'intervention, dans le cadre des résultats clés pour l'enfant (KRC5). De ce nombre, 952 enfants face à la justice ont reçu une protection judiciaire grâce aux services de police et de justice sensibles aux enfants et 1 259 survivant.es de violences sexuelles (1 240 filles) ont reçu des services intégrés adaptés aux cas de VBG</p> <p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les personnes ciblées par le programme sous l'effet 3 intègrent les personnes vulnérables dont les handicapés.

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPONSES AUX QUESTIONS
				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les réalisations ci-après ont amélioré l'accès aux services des personnes handicapées <ol style="list-style-type: none"> 1. la mise en place d'un plan de réhabilitation des infrastructures au niveau des postes frontaliers pour l'accès des handicapés et séparation des toilettes hommes/femmes ; la prévision pour chaque centre communal de service public des dispositions d'accès aux handicapés et la construction pour certains centres de services
<p>Le PNUAD veille systématiquement à la préservation de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de présence de la préoccupation environnementale dans les stratégies de livraison des produits du programme ▪ Proportion de ressources dédiée à la préoccupation environnementale dans les activités ▪ Approximation du bilan carbone des réalisations du programme 			<p>Effet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'une des problématiques d'intérêt pour l'effet 1 est la préoccupation environnementale. A cette fin, les produits du programme liés à l'effet 1 sont de nature à développer la résilience et la capacité d'adaptation, à favoriser l'accès des populations à l'énergie propre et à développer des pratiques et technologies de gestion durables des terres. Les stratégies de livraison des produits du programme ont consisté à développer les capacités des communes, des structures et institutions et des exploitants agricoles. Ces stratégies ont permis aux communes cibles d'accroître de 3,53% leur budget d'investissement pour les actions d'adaptation au changement climatique, de former environ 9000 exploitants agricoles pour l'adoption des pratiques durables de la gestion de la fertilité des sols, 36 institutions nationales ont été formés pour la prise en compte de l'environnement et du changement climatique dans les politiques et stratégie. ▪ Huit (08) secteurs plus vulnérables au changement ont été identifiés et pris en compte. Il s'agit des secteurs ci-après : l'énergie, la foresterie, le tourisme, les infrastructures, l'agriculture, l'eau, la santé et le littoral. Le Bénin dispose désormais son Plan National d'Adaptation qui donne les mesures d'adaptation à mettre en oeuvre pour chaque secteur de développement pour mieux s'ajuster (s'adapter) aux impacts des changements climatiques d'ici 2030. ▪ Ces stratégies et résultats montre le niveau non négligeable de présence de la préoccupation environnementale dans les produits du programme. En rapport les ressources dédiées aux préoccupations environnementales sur l'ensemble des ressources dédiées à l'effet 1 on obtient une proportion de 35% <p>Effet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les actions visant à prendre systématiquement en compte la préservation de l'environnement dans la mise en œuvre des interventions de l'effet 2 se reflètent à travers le programme d'alimentation scolaire qui dans la mise en œuvre de ses activités se veut intégrer et prend en compte la protection de l'environnement. Le PAM s'emploie à promouvoir des interventions/ stratégies respectueuses de l'environnement. A cet effet, il est recommandé dans toutes les écoles disposant de cantines d'utiliser des foyers améliorés innovants permettant de réduire la consommation de bois énergie sous toutes ses formes (comme le bois de chauffe et le charbon de bois) afin de freiner la déforestation et ses conséquences sur l'environnement. Par exemple, plus de 50 % des écoles ont installé une alternative traditionnelle pour économiser l'énergie.

HYPOTHESES A VERIFIER/TESTER ¹	INDICATEURS ²	SOURCES D'INFORMATION	METHODES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	REALISATIONS DU PROGRAMME PERFORMANCES DU PROGRAMME REPOSES AUX QUESTIONS
				<p>Effet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les nombreuses actions d'intégration des technologies et des méga données dans l'offre de service participent de la préservation de l'environnement notamment passé à une administration moderne avec l'utilisation des supports papiers qui est progressivement en réduction. <p>Toutefois, les défis résident dans la gestion des déchets informatiques notamment dans les pays en développement comme le notre</p>

Sources : PNUAD : Document de programme ; Rapports de progrès 2019-2021 ; Evaluation : Données primaires collectées Avril-Mai 2022.

A.6. Cadre de résultats et de traçage des performances du programme sur ses cibles d'indicateurs

EFFET 1					
" D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes."					
Niveau Produits					
Programmation				Exécution	
Produits	Indicateurs	Référence	Cibles	Réalizations	
Les institutions publiques en charge de l'emploi, le secteur privé et les organisations de la société civile, ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour offrir aux personnes en situation de sous-emploi, notamment les jeunes et les femmes, des facilités d'installation et des financements adaptés pour l'emploi et l'entrepreneuriat.	<p><i>IP 1.1.1 :</i> Existence d'un Système national intégré d'information opérationnel sur l'emploi et la formation (1.n'existe pas; 2. Installé; 3. Partiellement fonctionnel; 4. Totalemment fonctionnel)4</p>	a) 1	a) 4	<p>a) 3</p> <p>La mise en place et l'opérationnalisation d'une plateforme nationale des Demandes et Offres de Compétences. Le système est partiellement opérationnel. La plateforme est accessible, mais son utilisation ou exploitation par les cibles reste à renforcer.</p> <p>La performance dans la réalisation de cet indicateur est 75% (3/4)</p>	
	<p><i>IP 1.1.2 :</i> Nombre de sous- employés appuyés par les Nations Unies ayant obtenu un emploi ; désagrégé par groupe cible ((a)femmes ;(b) jeunes ;(c) Personnes handicapée).</p>	(a) 140 (b) 935 (c) 0	(a) 750 (b) 1950 (c) 40	<p>(a) 4444 (b) 14152 (c) 1825</p> <p>Depuis le début du programme, 18 526 emplois sont créés dont 4444 au profit des femmes, 14 152 au profit des jeunes et 44 au profit des personnes en situation de handicap notamment dans les communes de Bonou, Ouidah, Sèmè-Kpodji, Allada, d'Avrankou, Savalou, Ouaké, Dassa-Zoumè, Djidja, Ouèssè, Djougou, Bantè, Toucountouna, N'dali et Kalalé,</p> <p>Ces résultats affichent une performance dépassant largement les attentes soit respectivement 592%, 724% et 4562% pour les cibles au niveau des femmes, jeunes et handicapés (performance de l'indicateur >100%)</p>	
	<p><i>IP 1.1.3 :</i> Nombre de sous- employés appuyés par les Nations Unies, ayant bénéficié de financement adapté ; désagrégé par groupe cible ((a)femmes ;(b) jeunes ;(c) Personnes handicapée)</p>	(a) 140 ; (b) 935 ; (c) 0	(a) 800 (b) 2300 (c) 40	<p>(a) 3841 (b) 2514 (c) 1825</p> <p>3841 femmes, 2514 jeunes et 1825 personnes handicapées ont eu accès à des financements adaptés travers le développement de partenariat avec des institutions de microfinance et le renforcement de capacité des jeunes et femmes en matière de montage de plan d'affaires et de mobilisation de ressources auprès des institutions de financement</p> <p>Les réalisations du programme ont fait observer une performance de 480%, 109% et 4562% respectivement dans l'atteinte des cibles au niveau des femmes, jeunes et handicapés (performance de l'indicateur >100%)</p>	

		<i>IP 1.1.4</i> : Nombre d'investissements productifs structurants à impact local cofinancé avec le secteur privé	(2017) 1	15	<p>09 investissements productifs structurants à impact local ont été cofinancés avec le secteur privé à fin 2021 contre une valeur attendue de 10 en 2021 et de 15 en 2023.</p> <p>Ces investissements productifs visent à accroître la productivité agricole et la résilience des communautés au changement climatique.</p> <p>La performance réalisée dans l'atteinte de la cible de cet indicateur est de 60% (09/15)</p>
<p>Les institutions publiques, locales et le secteur privé ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour assurer l'accès des populations vulnérables, notamment les plus pauvres, les jeunes et les femmes, aux ressources de production durable, aux technologies adaptées aux changements climatiques et aux marchés afin d'améliorer leur revenu et renforcer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p>		<i>IP 1.2.1</i> : Nombre d'institutions publiques et locales et du secteur privé appuyées	Publiques : 0	Publiques : 20 Privées	<p>36 institutions publiques et locales et renforcées à fin décembre 2021 contre une valeur cible de 20 attendue à fin 2023.</p> <p>Les capacités techniques, technologiques, opérationnelles et financières de structures et institutions publiques (ANPC, DGEC, DGEFC / MCVDD DG Eau, DGRE / ME ; CePED/MPD ; SP/CONAFIL/MISP, etc) ont été renforcées en matière de gestion durable des terres et ressources naturelles, d'information climatique et d'alerte précoce face aux changements climatiques, d'identification des risques climatiques et en matière de prise en compte des questions de changements climatique dans les politiques et stratégies. Ces actions de renforcement de capacité ont été menées dans une perspective d'accroissement de la résilience des communautés rurales et péri-urbaines, les plus vulnérables.</p> <p>Les résultats de la mise en œuvre du programme font noter que plus de structures publiques et locales ont été renforcées que prévu soit environ un taux de performance de 180%</p>
		<i>IP 1.2.2</i> : Nombre de producteurs cibles utilisant les technologies agricoles adaptées au changement climatique désagrégé par groupe cible ((a)femmes ;(b) jeunes ;(c) Personnes handicapée)	(a) 720 (b) 2210 (c) 0	(a) 1500 (b) 5000 (c) TBD	<p>(a) 4931 (b) 9934 (c) 12</p> <p>Au total 4931 femmes, 9934 jeunes et 12 personnes handicapées ont été renforcées et utilisent désormais les technologies agricoles adaptées au changement climatique.</p> <p>En termes de résultats on note essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sélection et la promotion de variétés productives et résilientes au changement climatique - L'expérimentation de la gestion durable des terres à travers l'utilisation du mucuna au niveau de 100 producteurs relais - La sensibilisation sur l'utilisation de casiers superposables - La diffusion des pratiques agro-écologiques de production maraichères - La promotion de technologies d'énergies durables pour la réduction des coûts de l'exploitation agricole <p>La performance réalisée par le programme dans l'atteinte des cibles en matière de nombre de producteurs utilisant les technologies agricoles adaptées au changement climatique est de 328,7% chez les femmes et de 198,6% chez les jeunes. TOT 229%</p>
		<i>IP 1.2.3</i> : Taux des pertes d'actifs liés aux changements climatiques; désagrégé par groupe cible ((a)femmes ;(b) jeunes)	(a) : 5% (b) : 10%	(a) : 2,5% (b) : 3%	<p>(a) : 4% (b) : 7%</p> <p>Le taux des pertes d'actifs liés aux changements climatiques qui était de 5% chez les femmes et 10% chez les jeunes en 2018 s'est réduit respectivement à 4% et 7% en 2020, une valeur qui est restée stationnaire jusqu'en 2021.</p>

				<p>La performance enregistrée dans la réalisation des cibles au niveau des femmes est de 40% et de 57,14% au niveau des jeunes</p>
	<p>IP 1.2.4 : Nombre de femmes enceintes ayant reçu des conseils sur la nutrition et la supplémentation en fer/acide folique pendant la grossesse</p>	50 000	140.000	<p>Valeur réalisée en 2021 : 50 300</p> <p>Les résultats réalisés sont en légère progression par rapport aux références de 2018 mais la cible est non encore atteinte</p> <p>La performance enregistrée dans le progrès vers la cible est de 36%</p>
	<p>IP 1.2.5 : Nombre de mère d'enfant de 0 à 23 mois qui reçoivent des conseils sur l'alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant</p>	60 000	160.000	<p>Valeur réalisée en 2021 : 36 700</p> <p>Les résultats réalisés sont en régression par rapport aux références de 2018.</p> <p>Pas de performance enregistrée, une note une régression de 38,8%</p>
	<p>IP 1.2.6 : Proportion de personnes utilisant des services financiers digitaux</p>	32%	Au moins 50%	<p>La proportion de personnes au sein de la population utilisant des services financiers digitaux est de 50,38% pour une cible de 50% au moins en 2023.</p> <p>De façon spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux Institutions de Microfinance ont été sélectionnées pour développer et/ou mettre des produits financiers numériques à disposition de 10.000 bénéficiaires dont au moins 6.000 femmes - Deux FinTechs ont été sélectionnées pour accompagner les bénéficiaires dans la digitalisation des chaînes de valeurs agricoles et le e-commerce - Un partenaire privé a été recrutés pour le renforcement des capacités des micro-entrepreneurs et petits producteurs en vue d'améliorer leurs aptitudes en digitalisation et innovation (10.000 dont au moins 6.000 femmes formées et 5000 dont au moins 3000 femmes actifs sur la plateforme AgriTech) <p>La cible a été atteinte avec un niveau de performance de 100,76%</p>
	<p>IP 1.2.7 : Score de consommation alimentaire</p>	<p>Nat : 14,1%</p> <p>Urb : 9,5%</p> <p>Rur : 18,5%</p>	<p>Nat : 5,2%</p> <p>Urb : 6,5%</p> <p>Rur: 15,5%</p>	<p>Nat : 42%</p> <p>Urb : 42%</p> <p>Rur : 42%</p> <p>Le score de consommation alimentaire enregistré au niveau national en 2021 est de 42% pour une cible de 5,7%. Ce score demeure le même en milieu rural comme en milieu urbain pour une cible respective de 15,5% en milieu Urbain et de 6,5% en milieu rural.</p> <p>Pas de performance enregistrée dans l'amélioration de l'indicateur. Les valeurs réalisées sont en régression par rapport à la référence.</p>
	<p>IP 1.2.8 : Part de la population dont les dépenses alimentaires >65%</p>	<p>Nat : 15,2% (2017)</p>		<p>ND</p>

		<i>IP 1.2.9</i> : Indice de stratégie de survie basée sur les moyens d'existence	Nat : 27,8% (2017)	Nat : 44,6%	Nat : 18% L'indice de stratégie de survie basée sur les moyens d'existence est de 18% en 2021, ce qui affiche une régression par rapport à 2017 où l'indice était de 27,8%. Pas de performance enregistrée. On note une régression de 9,8 point par rapport à la référence de 2017
	Les populations en milieu rural et périurbain ont un accès amélioré aux sources d'énergie propre et durable	<i>IP 1.3.2</i> : Proportion des ménages cibles ayant accès à l'énergie propre à coût abordable pour (a) Ménage dirigé par les Femmes ; b) Zone rurale ; c) Zone péri-urbaine et urbaine	(a) 4,10% (b) 1,14% (c) 6,99%	(a) 7% (b) 3,0% (c) 10%	(a) 4,91% (b) 11,32% (c) 6,99% 732.000 habitants sont approvisionnés en électricité par deux (02) transformateurs intelligents 150.000 habitants des zones vulnérables et hors réseau ont été sortis de l'obscurité par : (i) 13 mini-centrales générant au total 25x13 = 325 kWc (kilowatt crête) fournissant quatre (04) services d'énergie propre dont : la recharge de téléphone et de lampe, l'électrification, la congélation et l'audio-visuel et (ii) 84 lampadaires résilients à éclairage circulaire et continu Ces résultats du programme affichent une performance de 27% dans la réalisation de la cible pour des ménages dirigés par les femmes et ayant accès à l'énergie propre et à coût abordable. Le niveau de performance atteint en milieu rural est de 447%. En milieu urbain et péri-urbain il n'y a pas eu d'amélioration par rapport à la situation de référence.
	Les Institutions publiques, les organisations de la société civile et le secteur privé ont des capacités techniques, technologiques, opérationnelles et financières améliorées pour accroître la résilience des communautés rurales et péri-urbaines, notamment les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes à travers l'accès à l'information climatique et une gestion durable des ressources naturelles.	<i>IP 1.4.1</i> : Mesure de fonctionnalité d'un système intégré d'information climatique. (1. N'existe pas ; 2. Installé; Partiellement fonctionnel ; 4. Totalemment fonctionnel)5.	3	4	Valeur réalisée en 2021 : 4 Un système intégré d'information climatique est mis en place et est fonctionnel La performance réalisée dans l'atteinte des cibles de l'indicateur est de 100%
		<i>IP 1.4.2</i> Existence de système d'alerte précoce fonctionnel ou efficace (1. n'existe pas; 2. Installé; 3. Partiellement fonctionnel; 4. Totalemment fonctionnel)	1	4	Valeur réalisée en 2021 : 4 Un système d'alerte précoce (SAP) sur la chenille légionnaire d'automne au niveau des céréales, est installé et désormais fonctionnel. 5 SAP ont été mis en place dans 5 communes et 35 personnes formées

					La performance réalisée dans l'atteinte des cibles de l'indicateur est de 100%
		IP 1.4.3 : Existence et fonctionnalité d'un système multisectoriel pour la gestion durable des terres (1. N'existe pas; 2. Installé; 3. Partiellement fonctionnel; 4. Totalement fonctionnel)	1	4	Valeur réalisée en 2021 : 2 Un système multisectoriel pour la gestion durable des terres est en phase d'installation, donc non encore fonctionnel. La performance réalisée dans l'atteinte des cibles de l'indicateur est de 50%
		IP 1.4.4 : Nombre d'exploitants agricoles ayant adopté les pratiques durables de la gestion de la fertilité des sols - Nombre exploitant formé - Nombre exploitant ayant appliqué	1227 1221	7227 6771	Nombre exploitant formés : 9 001 Nombre exploitant ayant appliqué : 6 645 9001 exploitants ont été formés sur les approches méthodes et itinéraires techniques intégrant la gestion rationnelle des ressources naturelles et énergétiques, la préservation et la restauration des terres, de valorisation des déchets sur les différentes plateformes et sites, de même que les activités de reboisement qui utilisent la main d'œuvre locale. Au nombre de ces exploitants formés, 6 645 appliquent déjà les connaissances acquises Sur le nombre d'exploitants formés, le programme a réalisé une performance de 124% par rapport à la cible et une performance de 98% à rapport à la cible en ce qui concerne le nombre d'exploitant ayant appliqués les connaissance de leur formation
		IP 1.4.5 : Superficie des terres dégradées par rapport à la superficie totale de terre du pays	62%	52%	La superficie des terres dégradées par rapport à la superficie totale est en baisse en passant de 62% en 2018 à 60% en 2020. Cette proportion est restée inchangée en 2021. La performance ainsi réalisée dans l'atteinte de la cible est de 3,33%
		IP 1.4.6 : Proportion des budgets d'investissement des communes cibles alloués à la résilience climatique	4,67%	10%	La valeur réalisée en 2021 pour la proportion des budgets d'investissement des communes cibles alloués à la résilience climatique est de 3,53%, une valeur en régression par rapport à 2018. Pas de performance réalisée sur l'indicateur. On enregistre une régression de 24,41% par rapport à la valeur réalisée en 2018
		IP 1.4.7 : Superficie de forêts restaurées.	4650 Ha (2017)	5150 Ha	ND
Niveau Effet					
Effet 1 " D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité."					
Programmation					Exécution
Effet	Indicateurs	Références	Cibles	Réalisations	

	D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité	IE 1.1 : Taux de pauvreté monétaire	Nat : 40.1% Urb : 36.7% Rur : 44.1%	Nat : 30%	Nat : 38,5% (16%) Urb : 31,4% Rur : 44,2%
		IE 1.2 : Taux de sous-emploi	Ens.: 72,9% H : 85,1% F : 62,2%	Ens : H : F :	Global : 72,9 % ; Femmes : 85,1 % ; Hommes : 62,2 % (Baseline : EMICoV 2015 Actual 2019, 2020 et 2021 : EMICoV 2015)
		IE 1.3 : Taux de croissance des dépenses des ménages par tête pour les 40% de la population les plus pauvres.	43,4%	17,3%	ND
		IE 1.4 : Indice de l'insécurité alimentaire	2017 Ens. : 9,6% Urb : 7% Rur : 12%	Ens : 6,9% Urb : Rur :	Ens. : 9% (22%) Urb : 7% Rur : 12%
		IE 1.5 : Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans.	2014 Ens : 34% Garçon : 32,4% Fille : 35,8% Urb : 28,5% Rur : 38,2%	2025 Ens : 23,8% Urb : Rur :	ND
		IE 1.6 : Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique	2018 National : 9,74%	13%	12,18% (75%)

EFFET 2

" D'ici à 2023, la population du Bénin a accès dans des conditions d'égalité et sans exclusive à des institutions responsables, transparentes et efficaces et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, dans un climat de paix et de sécurité, notamment pour ce qui est de l'accès à une justice respectueuse des droits de l'homme."

Niveau Produits					
N°	Programmation				Exécution
	Produits	Indicateurs	Référence	Cibles	Réalisation
1					Les documents de politiques, de stratégies, de directives, et de guides élaborés et actualisés pour la SRMNEAJ et la lutte contre les MT et MNT peuvent se résumer comme suit : <ul style="list-style-type: none"> Plan National budgétisé pour la préparation et l'intervention d'urgence intégrant la santé reproductive, Le document de l'avant-projet de la nouvelle loi, intégré les spécificités des populations clés, des questions liées aux droits humains et au genre, issue de la relecture de la Loi N° 2005- 31 du 10 Avril 2006, portant prévention et prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin Rédaction de Directives IHAB/ISSAB Sous réserve des documents non élaborés, en cours d'élaboration, élaborés et non encore adoptés, l'évaluation note le nombre de documents produits Performance : 30% (03/10)
		IP 2.1.2 : Pourcentage de formations sanitaires	59% (2015)	65%	Les différents appuis en matière de renforcement du plateau technique des formations sanitaires sont entre autres :

		<p>ciblées disposant du plateau technique pour offrir les services de qualité (SONU, allaitement maternel précoce, prise en charge des fistules, PF y compris chez les adolescents, vaccination, PCIME clinique , PCMA)</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Fournitures d'équipements et intrants pour l'amélioration de la qualité des services et des soins au PSLs, ANSSP, PLNP, DDS 34 Zones Sanitaires et en particulier DAA,ZoBoZa,Cozo,PN,Tch,BS,NKP,MK,KGS et BNK • Appui à la riposte à la Covid19 dans tous les départements • Mise en œuvre de la démarche qualité dans une mise en œuvre des activités concernant les 1000 jours dans ZS ZOBOZA, CoZo, PN,KGS,MK,NKP et BnK • Appui à la riposte COVID19/Continuité des services SMNI/Nut/PEC des cas COVID19/ • Appui en approvisionnement en oxygène par l'achat de 350 obus d'oxygène pour la réanimation des malades aux CTE appliquées à la COVID 19; • Dons de Kits de Test COVID, Matériaux et réactifs, intrants COVID; dons de moustiquaires et de médicaments au déplacés de Porga; • Six laboratoires potentiels capables de faire une surveillance de l'antibiorésistance et nourrir le système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobien (GLASS-AMR) ont été sélectionnés avec des axes de renforcement des services fournis évalués qui seront corrigés pour les rendre opérationnels dans les prochains mois • Don de produits d'hygiène à 49 maternités (savon liquide bactéricide, eau de javel, gel hydro alcoolique) et d'un personnel pour la désinfection fréquente des formations sanitaires ; dotation de l'ANTS en poches de sang; • Acquisition de deux ambulances au profit du Centre Hospitalier et Universitaire de la Mère et de l'Enfant Lagune (CHU-MEL) de Cotonou et de l'Hôpital de la Mère et de l'Enfant de l'Atacora; • Dotations des maternités du projet de connexion internet et 6 Directions Départementales de la Santé de système de visioconférence ; • Appui aux 25 communes abritant les 49 maternités du projet en personnel logisticiens puis de matériel adéquat ; <p>Nombreuses situations ont concouru au renforcement du plateau technique visant l'amélioration continue des services et des soins de santé au niveau de diverses structures sanitaires desservant un pourcentage acceptable de populations.</p> <p>Au total, l'évaluation note que 468 118 formations sanitaires disposent d'un plateau technique pour offrir les services de qualité, y compris toutes les composantes allant du SONU à la prise en charge de la malnutrition aigüe sévère. De plus, Plus de 4 millions de personnes ciblées ont accès aux services de santé maternelle et reproductive en 2021.Ce résultat tiré par l'effet bénéfique des solutions de riposte à la Covid- 19 reste encore à améliorer</p> <p>Performance : 61,32%</p>
	<p>IP 2.1.3 : Proportion de formations sanitaires disposant de produits vitaux et médicaments en SRMNEAJ, MT et MNT</p>	<p>40% (2015)</p>	<p>50%</p>		<p>Les actions entreprises par le programme dont l'objet est rappelé par l'indicateur portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du PEV et la supplémentation en Vitamine A à 6mois dans les Zones sanitaires KGS, MK, Banikoara, NKP, BS, PN, TCH, COZO, ZOBOZA, DAA, • Amélioration de la qualité des données de la vaccination et vitamine A • Optimisation de la logistique vaccinale dans les Zones sanitaires KGS, MK, Banikoara, NKP, BS, PN, TCH, COZO, ZOBOZA, DAA

					<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des activités supplémentaires de vaccination et introduction de nouveaux vaccins Renforcement des capacités des prestataires sur ANJE dans ZS DAA, ZoBoZa, Cozo, PN, Tch, BS, NKP, MK, KGS Dons de kit logistiques et médicaments pour l'épidémie de choléra dans les zones épidémiques ; dons de médicaments pour l'épidémie de la méningite Renforcement de la prévention, de la prise en charge et du suivi des femmes, enfants et adolescents affectés et infectés par le VIH au PSLS et 10 ZS <p>Au regard des résultats significatifs enregistrés par les différentes agences SNU et autres parties prenantes au programme, il est constaté une évolution positive nette de cet indicateur.</p> <p>Performance : 80%</p>
		IP 2.1.4 : Proportion d'établissements médicaux qui administrent les médicaments antirétroviraux.	88% (2017)	95%	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la stratégie de rétention des PVVIH y compris le couple Mère-Enfant dans les zones sanitaires ZoBoZa, Cozo, PN, Tch, BS, NKP, MK, KGS et BNK Mise en œuvre de la stratégie de rétention des PVVIH y compris le couple Mère-Enfant dans les zones sanitaires ZoBoZa, Cozo, PN, Tch, BS, NKP, MK, KGS et BNK Renforcement de la prévention, de la prise en charge et du suivi des femmes, enfants et adolescents affectés et infectés par le VIH au PSLS et 10 ZS <p>L'évaluation note à la suite de l'utilisation de différents rapports que sur 163 sites potentiels 126 sites sont réellement fonctionnels (120 en 2019 à 126 en 2021 sur 130 prévus)</p> <p>Performance : 77%</p>
2	Le gouvernement, les collectivités locales, les communautés et les APE disposent de capacités techniques et opérationnelles accrues pour assurer la scolarisation, le maintien dans l'éducation de base et les performances des enfants, filles et garçons, de 3 à 17 ans, notamment les plus marginalisés,	IP 2.2.1 : Nombre de structures déconcentrées de l'éducation de base capables de produire et d'utiliser les informations statistiques de leur juridiction compétente.	10 (Circonscriptions scolaires) 04 (Départements)	23 (Communes) 12 (Départements)	<p>Les interventions visant l'appropriation de la capacité de production et d'utilisation des informations statistiques par les structures déconcentrées de l'éducation de base se présentent entre autres comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui à 10 circonscriptions scolaires et 4 départements pour produire et utiliser les informations statistiques de leur juridiction compétente <p>Ce niveau de résultat observé au regard de la cible présente un pourcentage relativement faible (en dessous de moyenne)</p> <p>Performance : 40% (14/35)</p>
		IP 2.2.2 : Existence d'un dispositif opérationnel de lutte contre les violences y compris les grossesses précoces en milieu scolaire. (1.N'existe pas, 2.Existe, 3.Existe et opérationnel).	1	3	<p>Les actions menées dans le cadre de cet indicateur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation de la LAE et de 1,424 comités de veille dans 85% des villages d'intervention Renforcement des capacités des acteurs institutionnels et communautaires sur les risques accrus de VBG/VFE/PSEA Appui au système d'information intégré en ligne « SIDOFFE-NG » opérationnel dans les 85 CPS Appui au Système Intégré de Production, d'Analyse et de Gestion des Statistiques (SIPAGeS) <p>Tous les dispositifs opérationnels prévus en matière de lutte contre les violences y compris les grossesses précoces en milieu scolaire existent et sont opérationnels</p> <p>Performance :100% (3/3)</p>

		<p>IP 2.2.3 : Proportion des Associations de Parents d'Elèves (APE) ayant bénéficié des renforcements de capacités dans la gestion des écoles y compris la gestion des cantines scolaires.</p>	<p>30%</p>	<p>51%</p>	<p>Les différentes interventions réalisées comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des 786 COGES mis en place et/ou redynamisés en 2020 dans huit communes des 3 départements d'intervention de l'UNICEF • Appui en matériel à 07 groupements féminins ayant initié des activités génératrices de revenus pour le soutien à la préscolarisation <p>La proportion des Associations de Parents d'Elèves (APE) ayant bénéficié des renforcements de capacités dans la gestion des écoles y compris la gestion des cantines scolaires est atteinte</p> <p>Performance : 100%</p>
		<p>IP 2.2.4 : Proportion d'écoles primaires publiques ayant bénéficié de cantines scolaires.</p>	<p>50%</p>	<p>51%</p>	<p>L'évaluation renseigne les interventions au niveau des écoles ayant bénéficié de cantine scolaire comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de vivres • Mise à disposition de matériel et équipement, tels que les bols, les tasses, les cuillères et les balances ; • Sessions de sensibilisation autour des jardins potagers pour encourager l'utilisation de produits frais • Conception de jeux éducationnels ludiques autour de la nutrition pour les enfants • Appui à la mesure de la croissance • Renforcement de capacité des femmes cuisinière • Mise à disposition de stations de lavage de mains • Construction des moulins à grains • Appui à des groupes locaux de transformations agroalimentaires dirigés par des femmes • Constructions des adductions d'eau potable dans les écoles • Développement des jardins solaires • Soutien à la construction d'infrastructures de cantines • Autonomisation économique des femmes dans 20 écoles grâce à des partenaires privés • Production d'un encadré visuel sur la valeur nutritionnelle des aliments et l'hygiène alimentaire, utilisé pour dispenser des formations et sensibiliser les acteurs des cantines scolaires sur l'amélioration des pratiques de nutrition et d'hygiène. • Renforcement des capacités des petits exploitants agricoles locaux et leur accès à des marchés stables, y compris les cantines scolaires • Diffusion de messages à travers les radios locales pour accroître la connaissance et l'engagement des communautés <p>Les actions menées ont permis de couvrir 3849 sur 7360 écoles. On en déduit un résultat positif des réalisations</p> <p>Performance : 100%</p>
		<p>IP 2.2.5 : Existence d'un document national de politique holistique sur la profession enseignante. (1.N'existe pas, 2.Existe, 3.Existe et mis en œuvre).</p>	<p>1</p>	<p>3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est noté par l'évaluation : Le développement du document de politique nationale holistique sur la profession enseignante en cours de processus d'adoption <p>L'existence de ce document pourrait induire un taux d'atteinte de la cible à environ 60%. Cependant le fait qu'il ne soit pas encore adopté lui ôte son caractère officiel et non en vigueur</p> <p>Performance : 50% (02)</p>

		IP 2.2.6 : Nombre de structures étatiques ayant bénéficié des renforcements de capacités sur la gestion des cantines scolaires, la planification et la gestion du système de l'éducation	12	43	Les activités touchant les structures étatiques ayant bénéficié des renforcements de capacités sur la gestion des cantines scolaires, la planification et la gestion du système de l'éducation sont : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacité des maires des régions du sud et du nord pour présenter les rôles, les responsabilités et la contribution que les élus peuvent jouer pour un programme national d'alimentation scolaire réussi. • Renforcement des capacités aux petits producteurs et aux acteurs gouvernementaux dans le domaine de la préparation et de la réponse aux urgences. Ces deux activités ont mobilisé plusieurs structures étatiques telles que les Mairies et ces structures déconcentrées, sans oublier les préfectures et bien d'autres. Ces éléments permettent d'établir que les structures étatiques sont impliquées dans la chaîne des opérations de gestion, gestion des cantines scolaires, la planification et la gestion du système de l'éducation. Performance : 100%
		IP 2.2.7 : Existence d'un système national opérationnel d'évaluation des apprentissages de l'éducation de base (1.N'existe pas, 2.Existe, 3.Existe et opérationnel)	1	3	L'évaluation constate la création depuis 2020 d'un service abritant le système national opérationnel d'évaluation des apprentissages de l'éducation de base qui est logé à l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE) A date, ce service travail de concert avec World Education dans les communes de Kandi, Malanville et autres. Il existe donc et est fonctionnel Performance : 100% (03)
3	Les acteurs étatiques et non étatiques du système de protection ont des capacités techniques et opérationnelles accrues pour mettre en œuvre les lois et politiques en matière de droits humains, faciliter l'abandon des normes sociales préjudiciables aux groupes vulnérables, l'autonomisation et la participation à la prise de décision, l'identification, la dénonciation et le référencement des cas de violences, abus et exploitation et fournir des services de prévention et de réponse, au profit des femmes, des enfants, des adolescent(e)s et des personnes vulnérables.	IP 2.3.1 : Pourcentage de communes disposant d'acteurs renforcés en matière de promotion et de protection des droits humains et de lutte contre l'exploitation, les abus et les violences y compris les VBG.	22,08% (2017)	40,26%	En ce qui concerne cet indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • 77 nouveaux maires, et 688 autres élus locaux ont eu leurs capacités renforcées en matière de droits humains • En 2021, 5,831 (1,208 femmes) sur 1,500 prévus ont bénéficié de renforcement des capacités sur les thématiques prioritaires de PE. Cet effectif inclut 1313 acteurs mieux outillés sur la COVID-19, les VFE/VBG et la PSEA et les mécanismes référencement des cas sur 900 ciblés • Renforcement de capacité des acteurs dans 25 communes dans l'Alibori, l'Atacora, l'Atlantique et le Borgou Les acteurs communaux ont bénéficié de plusieurs sessions de renforcement de capacité en matière de promotion et de protection des droits humains. Au regard des statistiques la cible prévue est largement atteinte. Performance : 100%
		IP 2.3.2 : Proportion de personnes (enfant, femme, adolescent/e) victimes de violence, de traite, d'exploitation et d'abus, ayant bénéficié des services essentiels de protection	30% (2015)	70%	Les réalisations contribuant à l'amélioration de la proportion personnes (enfant, femme, adolescent/e) victimes de violence, de traite, d'exploitation et d'abus, ayant bénéficié des services essentiels de protection sont : <ul style="list-style-type: none"> • Facilitation aux victimes d'abus, de violence ou d'exploitation en 2021 l'accès au paquet minimum d'intervention, dans le cadre des résultats clés pour l'enfant (KRC5). • Offre de protection judiciaire aux enfants en conflit avec la loi grâce aux services de police et de justice sensibles aux enfants • Offre de services intégrés adaptés aux cas de VBG.aux survivant.es de violences sexuelles (1 240 filles)

					<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge psychosociale à 225 femmes et filles handicapées victimes de VBG <p>La présente évaluation note une progression significative des interventions en cette matière. Cependant les règlements à l'amiable et les pesanteurs socio-culturelles ont un effet inhibiteur sur la progression de cet indicateur Performance : 70%</p>
		IP 2.3.3 : Proportion de communes disposant d'un plan budgétisé de protection des personnes vulnérables et des mécanismes communautaires d'identification, de dénonciation et de référencement des cas d'exploitation, d'abus et de violences y compris les VBG	10% (2018)	100%	<p>Les actions planifiées au profit des communes en matière de conception de plan budgétisé de protection des personnes vulnérables et des mécanismes communautaires d'identification, de dénonciation et de référencement des cas d'exploitation, d'abus et de violences y compris les VBG se présentent entre autres comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui aux communes planifiées dans la conception d'un plan d'action budgétisé de protection des enfants et de mécanisme de d'identification, de dénonciation, référencement et de cas d'abus et de violence y compris les VBG <p>Le programme appui les communes de l'Alibori, du Borgou et du Zou pour l'élaboration de leur PDC de quatrième génération (PDC) afin de disposer des PDC intégrant les droits des enfants, notamment ceux des plus vulnérables. Ce qui a permis de porter à 17 le nombre de nouveaux plans de développement national et local sensibles aux droits de l'enfant, à l'équité et au genre élaborés et mis en œuvre au cours du cycle contre 8 planifiés. Performance : 212,5%</p>
		IP 2.3.4 : Proportion de grossesses enregistrées chez les filles en milieu scolaire dans les communes d'interventions	0,92% (2015)	0,50%	ND
		IP 2.3.5 : Existence d'un cadre juridique opérationnel visant à promouvoir, à faire respecter et à suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe. (1. N'existe pas, 2. Existe, 3. Partiellement fonctionnel, 4. Fonctionnel)	1	4	<p>Deux textes de loi régissent à date le cadre juridique opérationnel visant à promouvoir, à faire respecter et à suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> La loi portant conditions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin. La Loi complémentaire relative à la santé sexuelle et reproductive <p>Les dispositions complémentaires de la loi relative à la santé sexuelle et reproductive donnent à cet indicateur un caractère fonctionnel Référence : Loi N°2021 - 12 DU 20 DECEMBRE 2021 modifiant et complétant la loi N° 2003 – 04 DU 03 MARS 2003 relative à la santé sexuelle et à la reproduction. Performance :100% (04)</p>
4	Les institutions publiques ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour amener les communautés notamment les plus vulnérables à adopter des comportements	IP 2.4.1 : Proportion de localités ayant atteint l'état FDAL sur l'ensemble des localités déclenchées	81% (2017)	85%	<p>Les principales interventions de promotion des localités à l'atteinte de l'état FDAL sont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Promotion de lavage des mains auprès des communautés et la construction d'ouvrages d'évacuation des excréta Appui à la promotion de l'arrêt de la défécation à l'air libre au sein des communautés en milieu rural, <p>Ces différentes réalisations citées facilitent la promotion de l'état FDAL. Toutefois quelques contraintes communautaires</p>

	favorables à l'élimination de la défécation à l'air libre et au lavage des mains à l'eau et au savon				ralentissent la quête de cette certification. Performance : 68%
		IP 2.4.2 : Nombre d'écoles disposant d'eau sûre et de latrines séparées filles et garçons	0 (2018)	80	ND
		IP 2.4.3 : Nombre de formations sanitaires disposant d'eau sûre, de dispositif de lavage de mains et de latrines	0	150	L'évaluation cite comme réalisation dans ce domaine : <ul style="list-style-type: none"> • Appui technique et financier adapté au programme à la réponse à la COVID-19. • Développement de stratégie de maintenance des dispositifs de lavage des mains (DLM). • Réalisation de l'état des lieux des DLM assorti de stratégie qui guideront les réhabilitations des DLM en 2022. • Une collaboration avec l'Université d'Abomey Calavi (UAC) pour la conception d'un dispositif de lavage des mains « intelligent ». <p>Les dispositifs de lavage des mains ont presque été fournis à toutes les cibles mais quant aux latrines certaines communautés sont en attente d'être desservies.</p> Performance : 80%
5	Les acteurs aux niveaux national et local disposent davantage de capacités techniques et opérationnelles pour la conception, la coordination et le pilotage des systèmes de protection sociale intégrés et des politiques sociales inclusives	IP 2.5.1 : Proportion de nouveaux acteurs nationaux et locaux de protection sociale renforcés en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi des programmes de transferts sociaux, par sexe au cours du cycle	0%	100%	Pour l'atteinte de cet objectif spécifique, les activités qui ont été mises en œuvre s'énumèrent comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du décret portant création du Conseil national de protection Sociale par le Gouvernement ; • Formation de 32 cadres du MASM sur la conception et la formulation de projets sensibles aux droits des bénéficiaires cibles du Ministère (enfants, personnes handicapées, femmes etc.) et éligibles aux PIP ; • Organisation de 04 rencontres de cadrage et de planification des activités de protection et de 03 ateliers régionaux bilan des activités de protection au profit des acteurs des DDASM Alibori, Borgou et Zou ; • Bilan de la mise en œuvre du plan d'actions 2017-2019 de la PNPE et pré-validation du nouveau plan d'actions 2021-2025. <p>Au total ces activités non exhaustives contributives au renforcement des capacités des différents acteurs ciblés ont presque couvert lesdites cibles dans de diverses proportions. Néanmoins des efforts d'extensions restent à faire.</p> Performance : 75%
		IP 2.5.2 : Nombre de nouveaux documents de politique et plans, intégrant les droits de l'enfant, de la femme, des personnes en situation de handicap et autres vulnérables élaborés au cours du cycle.	0	20	Les différents documents ci- après ont été élaborées : <ul style="list-style-type: none"> • Document de l'analyse diagnostique Genre et VIH /SIDA. • Document d'audit Genre et le plan d'institutionnalisation du Genre dans le secteur de la justice. • Document de l'avant-projet de LOI N° 2021- 000- 00 portant prévention, prise en charge et élimination des infections et décès liés au VIH et au SIDA en République du Benin, intégrant les spécificités des populations clés, des questions liées aux droits humains et au genre, • La finalisation des rapports de revue finales des PDC des communes de l'Alibori et du Borgou en 2022 permettra de porter à 17, le nombre de nouveaux plans appuyés

					Le nombre de nouveaux documents de politique et plans, intégrant les droits de l'enfant, de la femme, des personnes en situation de handicap et autres vulnérables élaborés au cours du cycle sont très faibles par rapport à la cible définie. Performance : 20% (4/20)
		IP 2.5.3 : Existence d'un mécanisme fonctionnel de coordination et de suivi des interventions de protection sociale (1. N'existe pas, 2. Existe, 3. Partiellement fonctionnel, 4. Fonctionnel)	1	4	L'évaluation note l'existence de trois différents mécanismes fonctionnels de coordinations et de suivi des interventions de protection sociale. Il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> • Cadre de concertation multipartite regroupant les acteurs intervenant sur la thématique handicap en vue d'une meilleure coordination et d'un bon suivi des actions des parties prenantes sur le handicap au Bénin • Prise de l'Arrêté par le MASM pour la nomination des points Focaux de tous les ministères sectoriels pour le suivi des actions de l'inclusion du Handicap • Mise en place du Réseau « BENIN JEUNES PLUS ENGAGES (BEJEPE) contre le VIH/SIDA Même si certains mécanismes restent partiellement fonctionnels ceux cités existent et participent tous à la protection sociale Performance : 100% (04)
		IP 2.5.4: Existence d'un document de politique nationale de Santé et Sécurité au Travail conformément à la convention n° 187 de l'OIT. (1. N'existe pas, 2. Existe, 3. Partiellement fonctionnel, 4. Fonctionnel)	1	4	Un document de politique nationale de Santé et Sécurité au Travail existe conformément à la convention n°187 de l'OIT Performance :100% (04)
Niveau Effet					
N°	Effet	Indicateurs	Référence	Cibles	Réalisations
1	D'ici à 2023, les populations notamment les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base de qualité caractérisés par une couverture sanitaire universelle, une éducation de base inclusive et complète, une protection contre toutes formes de violences et abus ainsi qu'un accès équitable et durable à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base	• Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	77,20 %	85%	90.5% de femmes ont été assistées pendant l'accouchement
		• Taux de prévalence de la contraception	17,90 %	25%	13.2% de prévalence de la contraception
		• Taux de satisfaction de la demande en contraception chez les jeunes et adolescents	24,50 %	50%	ND
		• Proportion de PVVIH sous ARV	60%(2017)	81%	69% des PVVIH sont sous traitement Anti Retro Viraux
		• Pourcentage d'enfants de moins de 06 mois exclusivement	41,40 %	60%	42% des enfants de moins 06 mois sont exclusivement nourris au lait maternel

	nourris au lait maternel				
	<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui ont eu la fièvre dans les deux dernières semaines et pris en charge par ACT ou autre traitement de première ligne en accord avec la politique nationale de lutte contre le paludisme 	13,10 %	50%		37% des enfants de moins de 05 ans ont eu la fièvre dans les deux dernières semaines et pris en charge par ACT ou autre traitement de première ligne en accord avec la politique nationale de lutte contre le paludisme
	<ul style="list-style-type: none"> Prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de 06 à 59 mois 	4,50%	4%		Baisse de 2,7 points de pourcentage du taux de prévalence de la malnutrition aiguë
	<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'enfants de 12 à 23 mois ayant reçu tous les vaccins du PEV 	41,60 %	80%		57% d'enfants de 12 à 23 mois ayant reçu tous les vaccins du PEV
	<ul style="list-style-type: none"> Prévalence de l'hypertension artérielle 	25,9% (STEPS 2015)	20,60%		7,5% de prévalence de l'hypertension
2	IE 2.2 : Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de 1er cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe.	Lecture (i)a) F: 10,2% G: 9,1% T : 10% b) G : 52,4% T : 51,7% c) F : G : T : Math(ii)a) F : 35,6% G : 31,6% T : 35% b) F : 39,7% G : 39,9% T : 39,8% c) F : G : T :	Lecture (i)a) F: 25% G: 25% T : 25% b) F : 60% G : 60% T : 60% c) F : G : T : Math (ii)a) F : 50% G : 50% T : 50% b) F : 50% G : 50% T : 50% c) F : G : T :		ND Statistiques devant découler des enquêtes PASEC
3	IE 2.3 : Proportion de femmes, d'enfants et d'adolescent(e)s, victimes de violences, d'abus et	30%(2015)	70%		Globalement 5,4% de femmes, d'enfants et d'adolescent(e)s, victimes de violences, d'abus et d'exploitation, ayant bénéficié des services sociaux de prise en charge, par forme, par âge et par sexe.

		d'exploitation, ayant bénéficié des services sociaux de prise en charge, par forme, par âge et par sexe.			
4		IE 2.4 : Proportion de la population bénéficiant de protection sociale.	8,4%(2017)	18%	Globalement 7.8% de la population ont bénéficié de protection sociale soit 11.6% des enfants

EFFET 3

"D'ici à 2023, la population du Bénin a accès dans des conditions d'égalité et sans exclusive à des institutions responsables, transparentes et efficaces et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, dans un climat de paix et de sécurité, notamment pour ce qui est de l'accès à une justice respectueuse des droits de l'homme."

Niveau Produits

Programmmation					Exécution
N°	Produits	Indicateurs	Référence	Cibles	Réalisations
	Les institutions publiques, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les médias disposent davantage de capacités techniques, opérationnelles et financières pour assurer la participation de tous aux processus démocratiques y compris la gestion et l'organisation des élections.				<p>Performance : 75% (3/4)</p> <p>Le niveau de renforcement des capacités de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) pour conduire des élections inclusives et crédibles est jugé satisfaisant en 2021, soit une performance de 75% comparativement à la cible attendue en 2023. Les principales réalisations ci-après ont donc contribué à l'amélioration de la capacité de la CENA entre 2018 et 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> renforcement de leurs capacités pour l'appropriation du cadre légal régissant les élections en République du Bénin la finalisation du plan stratégique de développement et de modernisation de la CENA appui pour la mise en place d'un dispositif de suivi pour favoriser l'efficacité dans la mise en œuvre des interventions de l'institution.
		IP 3.1.2 Proportion de femmes positionnées sur les listes des candidats aux élections législatives, communales et locales	10% (2015)	20%	<p>Performance : 47,15% (9,43/20)</p> <p>La proportion de femmes positionnées sur les listes des candidats aux élections législatives, communales et locales est de 9,43% contre une cible de 20% attendue en 2023. Cet indicateur a connu un niveau de performance de 47,13%. Comparativement à la situation de référence de 2015 où il s'établissait à 10%, on note un recul du positionnement des femmes sur les listes des candidats aux élections (9,90% en 2019 pour les législatives et 9,43% en 2020 pour les communales). Les principales réalisations sur le cycle de coopération sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> renforcement des capacités des membres du Réseau des Femmes Fonctionnaires Parlementaires du Bénin pour une meilleure connaissance et appropriation des nouvelles lois de promotion et de protection des droits des femmes, votées en octobre 2021. mise en ligne de deux plateformes pour favoriser la participation des femmes aux instances de prise de décision notamment une sur les statistiques des femmes aux postes de responsabilité dans l'administration publique et une sur les compétences féminines au Bénin. Ces actions menées n'ont pas été suffisantes pour favoriser la participation des femmes aux élections. Mais il convient de mentionner que le contexte non consensuel du dernier cycle électoral pourrait expliquer également ce recul de la participation féminine dans le leadership national politique. <p>Les candidatures féminines sont de 1711 (9,43%) contre 16439 (90,57%) de candidatures masculines. Des 9 075 titulaires, 720 sont les femmes soit 8%. Par rapport aux</p>

					suppléants, 989 soit 11% sont des femmes contre 8086 qui sont des hommes soit 89%.
		<p><i>IP 3.1.3 : Niveau de renforcement des capacités des parlementaires à entreprendre le vote des lois, le contrôle et la représentation de manière inclusive et responsable.</i></p> <p><i>(1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant).</i></p>	2	4	<p>Performance : 75% (3/4)</p> <p>Le niveau de renforcement des capacités des parlementaires est évalué en 2021 à 3 sur 4 attendu. On note depuis 2018, une évolution progressive des capacités des députés à assurer efficacement leurs rôles de vote des lois, de contrôle de l'action du gouvernement et de représentation de manière inclusive et responsable. Ce niveau de renforcement des capacités est porté par certaines actions dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> le renforcement de capacités de 83 élus et de 300 cadres administratifs sur les missions du parlement, notamment la programmation budgétaire sensible au genre, la procédure d'Organisation du Débat d'Orientation Budgétaire, la lecture du budget et des lois de règlement. le renforcement des capacités sur les questions de genre, l'analyse des comptes économiques et l'interrelation entre ces comptes. la mise en place de la Cellule d'Audit Interne de l'Assemblée nationale et le renforcement des capacités de ses membres sur les techniques d'audit, de contrôle et d'évaluation dans l'administration publique, etc. <p>Ces sessions de renforcement des capacités ont permis aux parlementaires de mettre en place plusieurs commissions parlementaires d'information et de contrôle sur des sujets sensibles.</p> <p>Toutefois, l'effectivité de la séparation des pouvoirs et l'efficacité des mécanismes de contrôle sont soumises à l'influence du pouvoir exécutif.</p>
Les institutions nationales et les Organisations de la Société Civile (OSC) intervenant dans le domaine de la justice disposent de capacités techniques et opérationnelles accrues pour garantir aux plus vulnérables un accès équitable à des services judiciaires adéquats et conformes aux normes de protection des droits humains.	<p><i>IP 3.2.1 :</i></p> <p>Proportion de tribunaux amis des enfants fonctionnels.</p>	<p>(2/14)</p> <p>14,28%</p>	<p>(5/14)</p> <p>35,71%</p>	<p>Performance : 60 % (3/5)</p> <p>La proportion de tribunaux amis des enfants fonctionnels est de 21,43% (3/14) sur une cible attendue de 35,71% à la fin du cycle. Le chemin parcouru vers les progrès est de 60%.</p> <ul style="list-style-type: none"> Trois (03) Tribunaux Amis des Enfants ont été rendus fonctionnels en 2021 dans les communes d'Abomey-Calavi, d'Abomey et de Kandi à travers les différents appuis qui leur ont été apportés. <p>Le fonctionnement de ces TAE contribuent à garantir aux enfants un accès équitable à des services judiciaires adéquats et conformes aux normes de protection des droits des personnes vulnérables.</p>	
	<p><i>IP 3.2.2 :</i></p> <p>Proportion de frontières dotées de systèmes de collecte de données</p>	<p>1/18</p> <p>(05,56 %)</p>	<p>6/18</p> <p>(33,33%)</p>	<p>Performance : 50 % (3/6)</p> <p>La proportion de frontières dotées de systèmes de collecte de données s'établit à 16,66% affichant un niveau de performance de 50% par rapport à la cible de 33,33% attendue à la fin du cycle. Ces résultats ont été possibles grâce à l'action des agences du SNU à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'installation du système de collecte et d'analyse de données MIDAS à deux postes frontières (Malanville et Igolo) portant ainsi à trois (03) le nombre total de poste disposant de ce système de collecte des données. 	
	<p><i>IP 3.2.3 : Niveau d'amélioration des capacités des institutions (Ministère en charge de la justice, la Cour Suprême, la Commission Nationale des Droit de l'Homme et autres) opérationnelles à soutenir le respect des obligations en matière de droits de l'homme ratifiées aux niveaux national et international :</i></p>	<p>a) 2</p> <p>b) 2</p>	<p>c) 4</p> <p>d) 4</p>	<p>Performance : 75 % (3/4)</p> <p>a) ¾</p> <p>b) ¾</p> <p>Le niveau d'amélioration des capacités des institutions devant veiller au respect des engagements pris par le pays en matière de droits de l'homme est jugé satisfaisant (3 sur une échelle de 4 pour l'Etat de droit et justice et Droits de l'homme). S'il reste du chemin à parcourir, on note tout de même, depuis 2018, une amélioration des capacités du Ministère en charge de la justice, de la Cour Suprême, la Haute Cour de Justice, de la Commission Nationale des Droit de l'Homme, etc.</p> <p>Ainsi, en matière de justice, d'importants investissements ont été réalisés afin de rapprocher la justice du justiciable :</p>	

		a) État de droit et justice b) Droits de l'homme. (1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant)			<ul style="list-style-type: none"> • construction de nouveaux Tribunaux de Première Instance (TPI) ; • Construction des tribunaux amis des enfants • création des juridictions de commerce afin de rapprocher la justice du justiciable. <p>En ce qui concerne les Droits de l'homme, on note :</p> <ul style="list-style-type: none"> • installation et fonctionnement de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) • Agence Pénitentiaire du Bénin (APB) et 11 établissements sous son autorité ont bénéficié d'assistance ainsi que les OSC intervenant dans le domaine. • au niveau local, les 77 maires élus en 2020 ont également bénéficié de formation dans le domaine.
		IP 3.2.4 : Proportion de la population ayant confiance au système judiciaire parmi les personnes de 18 ans ou plus ayant eu contact avec le système judiciaire au cours des 12 derniers mois. a) Les systèmes de justice officiels b) Les systèmes de justice informels	a) 80,20% (2015) b) 80,20% (2015)	a) 90% b) 90%	<p>Performance : ND Cet indicateur n'a pu être renseigné en absence de donnée. De plus, il ne relève pas d'indicateur de produit mais plutôt d'effet résultant des changements en termes de confiance au système judiciaire induits par le renforcement des institutions intervenant dans le domaine de la justice</p>
		IP 3.2.5: Nombre d'unités de police / gendarmerie disposant de service de protection de l'enfant et de la femme	10 (2017)	23	<p>Performance : 52,17% (12/23) Le nombre d'unités de police disposant de service de protection de l'enfant est de 12 sur une cible attendue de 23 soit un niveau de performance de 52,17%. Cet indicateur a connu une amélioration entre 2017 et 2021 avec la mise en place de ces cellules focales sensibles aux enfants en vue de renforcer la protection des droits de l'enfant. Cependant, plusieurs affectations ont été faites au sein de la police et il y a lieu de renforcer les acquis.</p>
		IP 3.2.6 : Nombre de rapports pays et alternatifs soumis dans les délais (CADBE, CDE et ses protocoles, EPU, ECOSOC) et suivi de la mise en œuvre des recommandations au cours du cycle.	0	6	<p>Performance : 33,33% (2/6) Sur 06 rapports pays et alternatifs et de suivi de la mise en œuvre des recommandations attendus, le pays a en soumis deux (02) soit 33,33%. Il s'agit du 6e et 7e rapports périodiques de la CDE au comité de Genève. Après avoir contribué à la mise en place de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) en janvier 2019, les actions poursuivies en 2020 et 2021 ont porté sur l'appui au renforcement des capacités de l'institution notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'appui à la rédaction des rapports pays sur l'état des droits de l'homme au Bénin • le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel. <p>Ces appuis permettent de rendre disponibles l'information sur le respect des droits de l'Homme au Bénin.</p>
		IP 3.2.7 : Proportion d'enfants des communes d'interventions disposant de leur acte de naissance.	49,56%	65%	<p>Performance : ND Indicateur non renseigné</p>
		IP 3.2.8 : Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait	(2017) 95,32%	100%	<p>Performance : 100% (100/100) La proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaires s'est nettement améliorée entre 2017 où elle est passée de 95,32% à 100% en 2021 atteignant donc la cible. Les différentes actions de renforcement des juridictions ont donc créé un environnement propice à la lutte contre les infractions contre</p>

		objet de poursuite judiciaire ¹ .			les mineurs leur garantissant ainsi un accès équitable à des services judiciaires adéquats.
	Les institutions nationales et locales et les organisations de la société civile ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour conduire efficacement les réformes administratives, économiques et institutionnelles et promouvoir la participation et la reddition des comptes	IP 3.3.1 : Taux d'exécution des budgets d'investissement communaux.	38% (2016)	60%	Performance : ND Indicateur non renseigné
		IP 3.3.2 : Niveau de mise en place des technologies numériques et les méga données pour ² : a) Livraison et suivi des services b) Engagement public c) Identité légale et état civil d) niveau global (1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant)	a) 1 b) 2 c) 2 d) 2	e) 3 f) 3 g) 3 h) 3	Performance : 100% (3/3) a)3 b)3 c)3 d)3 Le niveau de mise en place des technologies numériques dans l'administration a atteint la cible de 3 visée sur une échelle de 4 y compris la livraison et le suivi des services, l'engagement public et l'identité légale et état civil. D'importantes améliorations ont donc été notées depuis 2018 en ce qui concerne la digitalisation des services publics. En ce qui concerne la livraison et suivi des services, on note : <ul style="list-style-type: none">la mise en place de 14 plateformes numériques des services publics prioritaires de l'administration publique notamment dans les secteurs de la santé, du commerce, de la décentralisation et de la fonction publique ;la dématérialisation des processus de délivrance de 8 prestations de services ;la mise en place de la plateforme de veille technologique à l'assistance, au déploiement et à l'exploitation du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH)mise en place de 15 centres communauxmise en place de 3 centres départementaux de services publics Ces actions ont permis de renforcer l'utilisation des technologies dans l'offre de service de l'administration publique en vue de rapprocher le service public des bénéficiaires y compris les plus démunis. Par rapport à l'engagement public : <ul style="list-style-type: none">trois (3) outils/mécanismes de restauration des valeurs sont mis en place à savoir : le mécanisme d'appui aux Organisations de la Société Civile (OSC) et mass média pour le renforcement des actions d'Informations, d'Education et de Communication (IEC) sur la charte, le mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la charte. Pour ce qui est de l'identité légale et état civil, les rapports ne nous permettent pas de mettre en exergue les Réalisations (à vérifier)
	Les institutions aux niveaux national et local ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour conduire les processus de planification de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques et	IP 3.4.1 : Niveau d'intégration des accords internationaux dans les plans et budgets au niveau de l'ensemble du Gouvernement : a) Programme de développement durable à l'horizon 2030 b) Accord de Paris c) Autres accords internationaux	a) 1 b) 1 c) 1	d) 4 e) 4 f) 3	Performance : a) et b) 75% (3/4) a) 3 b) 3 c) ND Le niveau d'intégration des accords internationaux dans les plans et budgets au niveau de l'ensemble du Gouvernement est satisfaisant atteignant le niveau 3 sur 4 attendu. Par rapport à la situation de référence en 2018, d'importants progrès ont été enregistrés bien que la cible n'ait pas été atteinte. On note : <ul style="list-style-type: none">l'arrimage du PND, PAG, PC2D aux instruments internationaux auxquels le Bénin est partie ;le développement de l'application SIG-ODD qui accompagne la mise en cohérence des documents budgétaires avec les ODD et les engagements mondiaux ;

¹ La référence et la cible sont celles du cadre de mesure des résultats révisé

² Le niveau de désagrégation d) est celui du cadre de mesure de résultat révisé

stratégies publiques intégrant l'Agenda 2030 et ses ODD.	(1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant)			<ul style="list-style-type: none"> les Services budgétaires centraux et municipaux sont outillés dans la budgétisation axée sur les ODD.
	IP 3.4.2 : Niveau d'efficacité des mécanismes de collecte et d'analyse des données fournissant des données désagrégées pour suivre les progrès vers les ODD (1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant)	1	4	<p>Performance : 75% (3/4)</p> <p>Le niveau d'efficacité des mécanismes de collecte et d'analyse des données pour le suivi des progrès vers les ODD est satisfaisant atteignant le niveau 3 sur 4 prévu comme cible en fin du cycle.</p> <p>Les actions mises en œuvre ont permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> le développement et le fonctionnement des systèmes d'information SYPAGeS et SIDoFFE pour la collecte et la gestion des données de routine respectivement dans les secteurs social et de justice <p>Par rapport à 2018, on note des améliorations mais des efforts doivent se poursuivre afin que le système parvienne à fournir de manière systématique et complète, des statistiques de routine et désagrégées selon les standards de production (voir les précisions avec UNICEF)</p>
	IP 3.4.3 : Nombres de rapports sur le suivi des ODD et de rapports alternatifs des OSC sur les ODD au cours du cycle.	0	5	<p>Performance : 54,54 % (6/11)</p> <p>Les données de cet indicateur ont été révisées. La référence en 2018 est 2 et la ciblée 2023 est de 11. Ainsi, 6 rapports sur le suivi des ODD et rapports ont été élaborés (voir les précisions avec l'UNICEF). Cet indicateur a atteint 54,54% de la cible. Comparativement à 2018, des progrès ont été donc enregistrés en ce qui concerne l'élaboration des rapports sur le suivi des ODD pour rendre compte du chemin parcouru.</p>
	IP 3.3.4 : Nombre de nouvelles communes d'intervention disposant d'une base de données et de tableaux de bord social au cours du cycle.	0	10	<p>Performance : 230 % (23/10)</p> <p>Cible révisée 2021 : 32</p> <p>Le nombre de nouvelles communes d'intervention disposant d'une base de données et de tableaux de bord social au cours du cycle est de 23 soit 230 % par rapport à la cible.</p> <ul style="list-style-type: none"> 23 tableaux de bords sociaux ont été élaborés au profit des communes des départements de l'Alibori, du Borgou et du Zou. (voir UNICEF pour précision)
	IP 3.3.5 : Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (Education, Santé, Développement social)	30% (2018)	33%	<p>Performance : 124,24 % (41/33)</p> <p>La proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels notamment l'éducation, la santé et le développement social est en progression et s'établit à 41% en 2021 soit 124,24% de la cible attendue à la fin du cycle. On note ainsi une évolution de 11 points de pourcentage entre 2018 et 2021. Ceci montre que ces secteurs ont été inscrits en priorités dans les interventions du gouvernement. (préciser les interventions phares qui y ont contribué)</p>
	IP 3.3.6 : Niveau de mise en œuvre des réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA.	52,9%	100%	<p>Performance : 91,15 % (91,15/100)</p> <p>Le niveau de mise en œuvre des réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA a progressé de 52,9% en 2018 à 91,15% en 2021 pour un objectif de 100% à la fin du cycle en 2023. Cet indicateur a progressivement évolué depuis 2018 mettant exergue les efforts consentis pour la mise en œuvre des actions prévues notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> la finalisation de trois Guides à l'usage des acteurs de la chaîne de planification-budgétisation (Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses, Projets Annuels de Performance, Rapports Annuels de Performance), la mise en place du nouveau cadre de dépenses à moyen terme axé sur les ODD la formation de 102 acteurs de la chaîne de budgétisation au niveau central.
	IP 3.3.6 : Proportion de	ND	ND	ND

		mise en œuvre des recommandations des mécanismes des droits de l'homme notamment de l'EPU			
	Les capacités nationales sont renforcées pour une gestion pacifique des conflits et la prévention contre l'extrémisme violent.	IP 3.5.1 : Mesure dans laquelle les infrastructures nationales de paix fonctionnent efficacement et prennent en compte la dimension genre (1. Pas adéquatement ; 2. Très Partiellement ; 3. Partiellement ; 4. Largement) Fréquence : annuelle	2 (2019)	4	<p>Performance : 75 % (3/4)</p> <p>Le fonctionnement des infrastructures nationales de paix y compris la prise en compte de la dimension genre est satisfaisant avec un niveau atteint de 3 sur 4 attendu. Les principales réalisations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> le renforcement des capacités du Centre de Perfectionnement aux Actions Post-confliktuelles de Déminage et de Dépollution (CPADD) appui à la création et renforcement des capacités de la Commission Nationale pour la Paix la réalisation d'une étude multifonctionnelle sur la perception du conflit, de l'extrémisme violent et des mécanismes endogènes de consolidation de la paix dans 16 communes frontalières du Bénin et l'élaboration de la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent la mise en place de cinq (05) mécanismes d'alerte précoce dans les communes de Natitingou, Boukombé, Cobly, Matéri et Tanguiéta la tenue de plusieurs sessions de dialogue communautaire transfrontalier et la mise en place d'équipement communautaires dans les zones à risque notamment des lampadaires solaires l'organisation des cliniques juridique pour la sensibilisation des populations de Natitingou, Boukoubé, Tanguiéta, Matéri, Coby et Toucountouna sur les textes de loi et procédures de saisine des juridictions en cas de conflits dix (10) espaces infranationaux de plaidoyer et d'engagement politique ont été facilités par la participation des populations et de groupe à risque dix (10) organisations communautaires de femmes (05) et de jeunes (05) ont été formés sur la lutte contre la violence domestique, le racisme, la xénophobie, la stigmatisation et d'autres formes de discrimination et violations des droits de l'homme
Niveau Effet					
		IE 3.1 : Proportion de la population dont l'expérience la plus récente avec les services publics a été satisfaisante au cours du cycle.	0%	70%	<p>Performance : 115,28 % (80,7/70)</p> <p>La proportion de la population dont l'expérience récente avec la population est satisfaisante est de 80,7% en 2021 dépassant la cible de 70% attendue en fin de cycle soit une réalisation de 115,28%. Par rapport à la situation de référence (38,5%), on note une augmentation de 42,2 points de pourcentage qui se traduirait par l'amélioration de la qualité de services induite par les actions de digitalisation de l'offre de services publics mettant l'accent sur la livraison et le suivi des services, l'engagement public ainsi que les mécanismes de collecte des données pour l'amélioration des politiques publiques menées. Ce taux était de 68,3% en 2019 (voir évaluation PARMAP)</p>
		IE 3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement.	65,46% (2016)	50%	<p>Résultat: 50,14%</p> <p>La proportion de la population carcérale en instance de jugement s'est réduite pour s'établir à 50,14% en 2021 pour une cible attendue à la fin du cycle de 50%. Les investissements effectués pour l'amélioration des capacités du ministère en charge de la justice auraient contribué à faire baisser ce chiffre de 15,32 points de pourcentage par rapport à la situation de référence de 2016 (65,46%). Ainsi, à travers la</p>

					construction de nouveaux Tribunaux de Première Instance (TPI), des tribunaux amis des enfants, la création des juridictions de commerce, la mise en place de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) et les différends appuis à l'Agence Pénitentiaire du Bénin (APB) et ses établissements, le pays renforce progressivement son niveau de respect des engagements pris en ce qui concerne les Droits de l'Homme.
		<i>IE 3.3</i> : Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus.	66,40% (2015)	70%	Performance : 17,28 % (12,10/70) La proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus demeure faible et s'établit à 12,10% pour une cible attendue en fin de cycle de 70% soit un taux de réalisation de 17, 28%.
		<i>IE 3.4</i> : Indice de Redevabilité Mo Ibrahim	36,1/100 (2017)	38/100	Performance : 136,84 % (52/38) L'indice de Redevabilité Mo Ibrahim est de 52% en 2021 pour une cible projetée en fin de cycle de 38% ce qui traduit un taux de réalisation de 136,84%. Cet indicateur a enregistré un progrès de 15,9 points par rapport à la situation de référence (36,1%). Par ailleurs, on note une constante de cet indicateur qui mesure la perception de la gouvernance au Bénin depuis 2019 (2019 :52% ; 2020 :52,1%). Cette performance traduirait l'efficacité des interventions menées en vue de renforcer la responsabilité et la reddition de compte dans la gestion publique notamment l'amélioration de l'accès des services publics en ligne, la qualité de la planification ainsi que les réformes économiques et budgétaires.
		<i>IE 3.5</i> : Indice de Participation et droits humains Mo Ibrahim	70,8/100 (2017)	73,3/100 0	Performance : 81,44 % (59,7/73,3) L'indice de la participation et droits de l'homme s'établit à 59,7% pour une cible attendue de 73,3% ; ce qui traduit un taux de réalisation de 81,44%. Cet indice est en nette régression de 11,8 points par rapport à 2020 (71,5%) bien qu'il ait connu un léger regain de 0,7 point entre 2020 et 2017. Par rapport au respect des droits de l'homme, les effets des actions menées ne sont pas encore perceptibles

Sources : PNUAD : Document de programme, Rapports de progrès 2019-2021 ; Evaluation : Données secondaires collectées Avril-Mai 2022.

A.7. Témoignages de bénéficiaires directs du programme

◆ Bénéficiaires sous l'Effet 1

[...si MIDAS n'était pas installé, il fallait le faire, c'est un système d'information sur les flux migratoires qui permet de fiabiliser le contrôle au niveau du poste frontalier ne serait-ce que par les empreintes digitales. Avant, n'importe qui pouvait venir avec n'importe quel document, traverser et revenir après [...] il permet de retrouver rapidement une personne recherchée ou un passe port volé [...] il permet d'anticiper les crimes frontaliers, de plus ce système a permis d'accroître notre efficacité et nous avons réduit le nombre d'agents aux postes de contrôle à 50%...]

[... par le passé, il faut produire les statistiques à la main, papier par papier et faire plusieurs jours de compilation avec des erreurs [...] avec ce système on peut produire des statistiques crédibles et fiables sur les flux migratoires et cela peut permettre d'expliquer les flux migratoires et renforcer la protection des populations...]

[...les formations ont été faites correctement en 2021 et 2022 [...] mais comme vous le savez, nous avons un problème d'instabilité de l'énergie électrique ici et cela peut mettre le système hors d'utilisation, si on peut nous installer l'énergie solaire, cela aidera beaucoup.]

(Bénéficiaire du système d'information et d'analyse des données migratoires MIDAS, au poste frontalier de Igolo).

Nous avons reçu le dispositif avec la réception provisoire en novembre 2021, la borne tactile, un écran usager, un écran caméra de surveillance, un bureau complet, dispositif sous l'énergie solaire complet[...]. Ce centre a entraîné une affluence inattendue [...] car les fonctionnaires des services déconcentrés de la commune avaient des difficultés pour suivre leur carrière, il fallait laisser le travail, dépenser de l'argent pour le déplacement et aller à Cotonou sans même avoir l'acte [...], ce projet a rendu disponible dans la commune un point d'information qui permet aux fonctionnaires la consultation de leurs situations administratives et de prendre leurs actes dans leurs boîtes électroniques [...]. Nous avons mené des actions d'informations, voici copie de la lettre que le SE a envoyé à tous les services dans la commune pour informer de la présence du centre [...]. ici, tout fonctionne bien. Mais Il est interdit d'imprimer les actes alors que certains usagers n'ont pas de portable androïde ni internet et c'est compliqué.

[...] nous avons besoin d'utiliser le dispositif pour d'autres services en ligne très sollicités par les usagers comme la demande d'actes de naissance, les casiers judiciaires, les fiches de paie, les dossiers d'allocation familiale, demande de registre de commerce, factures normalisées [...] il faut nous former et nous autoriser à délivrer ces services [...]il y a aussi le dépôt des candidatures en ligne

(Un point focal, centre communal de service public).

[...] la borne tactile a lâché au bout de quelques mois d'utilisation et le service est interrompu depuis décembre 2021. Depuis cette date, le dispositif fonctionne par intermittence c'est-à-dire qu'il démarre parfois et refuse de démarrer le lendemain [...] maintenant, il est à l'arrêt et le service est stoppé mais les usagers sont très fréquents pour vérifier la remise en service [...] la mmaintenance, c'est le projet [...] qui s'en occupe.

[...] quand le service fonctionnait, les requêtes des utilisateurs sont transmises au ministère du travail [...] les requêtes envoyées sur la période sont de 06, aucune n'a été satisfaite.

[...] on ne tenait pas les statistiques des usagers qui utilisent le service, mais on a enregistré plus de 73 utilisateurs.

(Un point focal, centre communal de service public).

◆ **Bénéficiaires sous l'Effet 2**

Toutes les agences ne s'impliquent pas du tout de la même manière. Certaines ne manifestent pas un véritable engouement pour les activités et interventions de leur groupe d'effet. Il faut malheureusement les relancer 20 fois avant de collecter une simple donnée chez eux ou de faire passer un message. C'est bien dommage pour le programme. Mais je pense que la retraite du comité de suivi fera tâche d'huile dans les pratiques et fonctionnement des uns et des autres.

Propos d'un cadre du SNU

.....Les Nations unies font beaucoup d'effort pour accompagner notre pays. Tenez sans leur implication,la gestion de la crise sanitaire de la Covid 19 n'allait pas être aussi aisée. L'apport pour soutenir l'acquisition de vaccin a permis d'augmenter les capacités de l'Etat dans la couverture vaccinale nationale.

Propos d'un médecin d'un Etablissement de santé

Moi, je pense qu'ils doivent revoir les modules de formation à l'endroit des assistantes sociales. Nous avons l'impression que ce sont les mêmes termes qui reviennent sans cesse. Il n'y pas d'innovations qui permettent réellement de noter un véritable renforcement de capacité sur les thématiques émergentes dans notre domaine Vous devez constater avec moi que nous n'avons pas le minimum devant les besoins exprimés par les personnes vulnérables, défavorisées et véritablement pauvres. Elles sont assez nombreuses et malheureusement l'appui n'est pas de taille à couvrir le minimum....C'est très compliqué de voir les enfants consommer la pâte d'hier, non chauffée comme petit-déjeuner et après les revoir hospitaliser pour intoxication alimentairepeut-être pour 100 F ou pour 200F, je ne sais pas.

Propos de deux Responsables de Centre de Promotion sociale

◆ Bénéficiaires sous l'Effet 3

[...si MIDAS n'était pas installé, il fallait le faire, c'est un système d'information sur les flux migratoires qui permet de fiabiliser le contrôle au niveau du poste frontalier ne serait-ce que par les empreintes digitales. Avant, n'importe qui pouvait venir avec n'importe quel document, traverser et revenir après [...] il permet de retrouver rapidement une personne recherchée ou un passe port volé [...] il permet d'anticiper les crimes frontaliers, de plus ce système a permis d'accroître notre efficacité et nous avons réduit le nombre d'agents aux postes de contrôle à 50%...]

[... par le passé, il faut produire les statistiques à la main, papier par papier et faire plusieurs jours de compilation avec des erreurs [...] avec ce système on peut produire des statistiques crédibles et fiables sur les flux migratoires et cela peut permettre d'expliquer les flux migratoires et renforcer la protection des populations...]

[...les formations ont été faites correctement en 2021 et 2022 [...] mais comme vous le savez, nous avons un problème d'instabilité de l'énergie électrique ici et cela peut mettre le système hors d'utilisation, si on peut nous installer l'énergie solaire, cela aidera beaucoup.]

(Bénéficiaire du système MIDAS, au poste frontalier de Igolo).

Nous avons reçu le dispositif avec la réception provisoire en novembre 2021, la borne tactile, un écran usager, un écran caméra de surveillance, un bureau complet, dispositif sous l'énergie solaire complet[...]. Ce centre a entraîné une affluence inattendue [...] car les fonctionnaires des services déconcentrés de la commune avaient des difficultés pour suivre leur carrière, il fallait laisser le travail, dépenser de l'argent pour le déplacement et aller à Cotonou sans même avoir l'acte [...], ce projet a rendu disponible dans la commune un point d'information qui permet aux fonctionnaires la consultation de leurs situations administratives et de prendre leurs actes dans leurs boîtes électroniques [...]. Nous avons mené des actions d'informations, voici copie de la lettre que le SE a envoyé à tous les services dans la commune pour informer de la présence du centre [...]. ici, tout fonctionne bien. Mais Il est interdit d'imprimer les actes alors que certains usagers n'ont pas de portable androïde ni internet et c'est compliqué.

[...] nous avons besoin d'utiliser le dispositif pour d'autres services en ligne très sollicités par les usagers comme la demande d'actes de naissance, les casiers judiciaires, les fiches de paie, les dossiers d'allocation familiale, demande de registre de commerce, factures normalisées [...] il faut nous former et nous autoriser à délivrer ces services [...]il y a aussi le dépôt des candidatures en ligne

(Un point focal, centre communal de service public de Djidja).

[...] la borne tactile a lâché au bout de quelques mois d'utilisation et le service est interrompu depuis décembre 2021. Depuis cette date, le dispositif fonctionne par intermittence c'est-à-dire qu'il démarre parfois et refuse de démarrer le lendemain [...] maintenant, il est à l'arrêt et le service est stoppé mais les usagers sont très fréquents pour vérifier la remise en service [...] la maintenance, c'est le projet [...] qui s'en occupe.

[...] quand le service fonctionnait, les requêtes des utilisateurs sont transmises au ministère du travail [...] les requêtes envoyées sur la période sont de 06, aucune n'a été satisfaite.

[...] on ne tenait pas les statistiques des usagers qui utilisent le service, mais on a enregistré plus de 73 utilisateurs.

(Un point focal, centre communal de service public de Ouidah).

Nous avons bénéficié de l'appui du projet pour assurer la maintenance préventive des équipements et la continuité du service de la radio [...] sans cela la radio serait tombée [...]. C'est le seul appui de la radio en matière de maintenance.

[...] je vous donne cet exemple [...] au cours d'un débat budgétaire, la radio était en panne et le président attendait la bonne marche de celle-ci avant le démarrage des travaux. La radio Hémicycle est une nécessité aujourd'hui.

[...] principale source d'information des députés, tout se fait autour de la radio, et sans la maintenance, on aurait déjà fermé la baraque.

[...] la continuité du service a permis d'informer les électeurs au quotidien, d'éviter la désinformation et d'améliorer la qualité du débat parlementaire à cause de la diffusion en direct.

[...] nous avons besoin de plus d'appui pour la radio sur internet et radio télévisé, archivage numérique de la production radiographique au niveau du parlement, améliorer le cadre de travail des journalistes et renforcer la capacité du personnel

(Radio hémicycle, Porto-Novo).

A.8. Cartographie des parties prenantes

Parties au programme				
Effets-programme	Equipe Pays	Partenaires nationaux	Partenaires financiers	Bénéficiaires Localisation ¹
Effet 1 : "D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes."	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PNUD ▪ PNUE ▪ FIDA ▪ FAO ▪ UNFPA ▪ UNICEF ▪ PAM ▪ UNCDF ▪ ONUDI ▪ BIT ▪ OIM 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère en charge de l'Agriculture, ▪ Ministère en charge de l'Environnement, ▪ Ministère en charge du Développement ▪ Ministère en charge de l'Emploi, ▪ Ministère en charge de la Microfinance, Ministère en charge de la Décentralisation Ministère en charge de l'Energie ▪ Communes ▪ Secteur privé ▪ ONGs, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ IFIs ▪ ADB ▪ WB ▪ EBRD ▪ IsDB ▪ European Union ▪ Government of Austria ▪ Government of Canada ▪ Government of Finland ▪ Government of Germany ▪ Government of Great Britain ▪ Government of India ▪ Government of Italy ▪ Government of Japan ▪ Government of Kazakhstan ▪ Government of Norway ▪ Government of the Netherlands ▪ Government of Russian Federation ▪ Government of Sweden ▪ Government of Switzerland ▪ Government of Turkey ▪ Government of United Kingdom ▪ Government of China ▪ Government of USA ▪ Government of Korea 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Niveau stratégique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Population en général ▪ Territoire national ◆ Niveau opérationnel <ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupes spécifiques ▪ Zones spécifiques
Effet 2 : "D'ici à 2023, les populations notamment les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base de qualité caractérisés par une couverture sanitaire universelle, une éducation de base inclusive et complète, une protection contre toutes formes de violences et abus ainsi qu'un accès équitable et durable à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base."	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UPU ▪ UNICEF ▪ UNESCO ▪ UNFPA ▪ OMS ▪ BIT ▪ PNUD ▪ CCI ▪ UNCDF ▪ FAO ▪ PAM 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de la Santé, ▪ CNLS-TP ▪ Ministère en charge du Développement, Ministères en charge de l'Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) ▪ Ministère en charge de l'Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Government of the Netherlands ▪ Government of Russian Federation ▪ Government of Sweden ▪ Government of Switzerland ▪ Government of Turkey ▪ Government of United Kingdom ▪ Government of China ▪ Government of USA ▪ Government of Korea 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Niveau stratégique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Population en général ▪ Territoire national ◆ Niveau opérationnel <ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupes spécifiques ▪ Zones spécifiques

¹ A préciser !

Parties au programme				
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ONUSIDA 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ▪ Ministère en charge de l'Eau ▪ Ministère en charge de l'environnement ▪ Ministère en charge de la Jeunesse ▪ Ministère en charge de la Justice ▪ Ministère en charge de la Décentralisation ▪ Ministère de l'Intérieur ▪ Ministère en charge du Travail et de la Fonction Public ▪ Communes ▪ ONGs, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Government of Romania ▪ Government of Qatar ▪ Government of Ukraine ▪ UN related funds and agencies ▪ GCF ▪ GEF ▪ MPTF ▪ PBF ▪ UNITAID ▪ EU-UN Spotlight Program ▪ UK/CSSF (Conflict, Stability and Security fund) ▪ Family Planning 2020 ▪ United Nations Foundation ▪ IOM Development Fund (IDF) ▪ Food and Drug Administration (USFDA), United States of America ▪ GAVI Alliance ▪ GFATM ▪ KOICA ▪ GIZ ▪ USAID ▪ SDC ▪ DFID/ FCDO ▪ JICA 	
<p>Effet 3 : "D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité."</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PNUD ▪ UNFPA ▪ UNICEF ▪ BIT ▪ OIT ▪ HCDH 			<ul style="list-style-type: none"> ◆ Niveau stratégique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Population en général ▪ Territoire national ◆ Niveau opérationnel <ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupes spécifiques ▪ Zones spécifiques

Sources : PNUAD 2019-2023 : Documents de programmation

A.9. Tableau d'analyse de la robustesse de la théorie du changement du programme

Priorités nationales	Effets UNDAF	Opérationnalisation		Appréciation des liaisons logiques et opérationnelles entre les produits, les effets et les priorités nationales
		Produits UNDAF	Projets	
<p>Pilier 2 du PAG : Engager la transformation structurelle de l'économie</p> <p>ODD1. Pas de pauvreté, ODD2. Faim Zéro, ODD5. Egalité entre les sexes, ODD7. Energie propre et d'un coût abordable, ODD8. Travail décent et croissance économique, ODD 9. Industrie, Innovation et Infrastructures, ODD10. Inégalités réduites, ODD11. Villes et communautés durables, ODD12. Consommation et production responsables, ODD13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques, ODD14. Vie aquatique, ODD15. Vie terrestre</p>	<p>Effet 1 : "<i>D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes.</i>"</p>	<p>Produit 1.1 : Les institutions publiques en charge de l'emploi, le secteur privé et les organisations de la société civile, ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour offrir aux personnes en situation de sous-emploi, notamment les jeunes et les femmes, des facilités d'installation et des financements adaptés pour l'emploi et l'entrepreneuriat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'emploi en faveur de personnes en situation de sous-emploi, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. ▪ Mise en place d'un système opérationnel et intégré, visant à informer le public sur l'emploi et la formation. ▪ Promotion de l'accès aux avoirs et services financiers, à des personnes en situation de sous-emploi ▪ Accroissement de l'offre de services publics en matière de coordination des politiques et de développement de capacités au profit des groupes marginalisés 	<p>Les effets sont-ils contributifs aux priorités de développement du pays ? Au regard des axes fixés dans le Programme d'Action Gouvernementale contemporain du programme, oui, les trois Effets du PNUAD constituent bien des canaux d'influence appropriés pour le Système des Nations au Bénin. Nota : Sans gêner leur logique de contribution au développement du pays, un certain recouvrement est toutefois observé entre l'Effet 1 et l'Effet 2 : la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'énergie visées dans l'Effet 1 sont aussi des segments des services sociaux ciblés dans l'Effet 2.</p> <p>Les produits montrent aussi un profil de génération des Effets appropriés, malgré</p>
		<p>Produit 1.2 : Les institutions publiques, locales et le secteur privé ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour assurer l'accès des populations vulnérables, notamment les plus pauvres, les jeunes et les femmes, aux ressources de production durable, aux technologies adaptées aux changements climatiques et aux marchés afin d'améliorer leur revenu et renforcer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de l'analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire au Bénin ▪ Appui aux petits producteurs autour des cantines scolaires ▪ Mise en place d'un système de suivi de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire au Bénin ▪ Renforcement des capacités des formations sanitaires pour offrir des services de prise en charge de la malnutrition aigüe, ▪ Renforcement des capacités des zones sanitaires des départements du Zou, du Borgou et de l'Alibori pour la vaccination et des interventions de supplémentation en vitamine A et de déparasitage ▪ Renforcement des données de nutrition dans le SNIGS/DHIS2 pour suivre, monitorer et évaluer les performances des interventions de nutrition ▪ Renforcement des capacités des institutions nationales pour la coordination, le développement de politique d'alimentation et de nutrition, ▪ Mise en place des mécanismes efficaces et efficients de résilience et de protection sociale dans les zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle ▪ Renforcement des capacités pour des interventions de qualité en matière de nutrition en faveur de la femme enceinte, du nourrisson et du jeune enfant ▪ Amélioration de la disponibilité en produits alimentaires sains, et constitution, de réserves commercialisables ▪ Promotion des technologies agricoles adaptées aux changements climatiques ▪ Promotion de technologies durables et performantes au profit des populations vulnérables, notamment les plus pauvres, les jeunes et les femmes ▪ Valorisation durable des ressources naturelles pour promouvoir l'emploi durable et l'entrepreneuriat 	

		<p>Produit 1.3 : Les populations en milieu rural et périurbain ont un accès amélioré aux sources d'énergie propre et durable</p> <p>Produit 1.4 : Les Institutions publiques, les organisations de la société civile et le secteur privé ont des capacités techniques, technologiques, opérationnelles et financières améliorées pour accroître la résilience des communautés rurales et périurbaines, notamment les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes à travers l'accès à l'information climatique et une gestion durable des ressources naturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités des institutions nationales et locales pour l'intégration dans les politiques de la GC ▪ Promotion de l'accès aux énergies propres et à coût réduit ▪ Contribution à la décontamination des sites pollués de pesticides obsolètes. ▪ Renforcement des capacités techniques des groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes vivants avec handicap) dans les zones d'intervention et amélioration de la résilience des bénéficiaires face au COVID 19 ▪ Renforcement des capacités techniques des diverses structures nationales, déconcentrées et décentralisées intervenants dans le domaine de la prévention et de la réponse au COVID 19 ▪ Contribution à la résilience climatique des populations du bassin l'Ouémé ▪ Contribution à la mise en place d'un système de gouvernance favorable à une gestion durable des ressources naturelles ▪ Renforcement des capacités des communes pour le financement local de la gestion des crises et catastrophes et des actions d'adaptation au changement climatique ▪ Renforcement du cadre légal et réglementaire dans le domaine du climat, forêt et ressources naturelles et de la gestion des risques de catastrophes ▪ Renforcement des capacités techniques des diverses structures nationales, déconcentrées et décentralisées intervenant dans le domaine du climat et la gestion des crises et catastrophe ▪ Renforcement du dispositif d'alerte précoce multi risques, d'élaboration des cartes des zones à risques et de gestion des crises et catastrophes ▪ Promotion de la gestion durable des terres et ressources naturelles 	<p>une lacune concernant l'accès à l'eau potable : ce service social de base nommément visé dans l'Effet 2 n'est l'objet d'aucun produit</p>
<p>Pilier 3 du PAG : Améliorer les conditions de vie des populations</p> <p>ODD connexes : ODD3. Bonne santé et bien-être, ODD4. Education de qualité, ODD5. Egalité entre les sexes & ODD6. Eau propre et Assainissement</p>	<p>Effet 2 : <i>"D'ici à 2023, les populations notamment les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base de qualité caractérisés par une couverture sanitaire universelle, une éducation de base inclusive et complète, une protection contre toutes formes de violences et abus ainsi qu'un accès équitable et durable à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base."</i></p>	<p>Produit 2.1 : Les structures de santé disposent des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour offrir des interventions essentielles de qualité pour la vaccination, la planification familiale, le suivi de la grossesse, l'accouchement, les soins aux nouveau-nés et aux enfants, la promotion de la santé de l'adolescent(e), la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA et la lutte contre les maladies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'Appui d'Urgence au Plan de Préparation et d'Intervention contre le COVID-19 (PAUPPI COVID 19) ▪ Appui à la promotion, la disponibilité et à l'utilisation rationnelle des médicaments, vaccins, équipements de diagnostics et produits de santé ▪ Préparation, prévention et gestion efficiente des urgences sanitaires et ripostes ▪ Appui à la réduction du nombre de personnes en proie à des difficultés financières à l'accès aux services de santé ▪ Renforcement de capacités des structures sanitaires et des communautés pour un accès à des services essentiels de qualité ▪ Appui à la promotion de la santé et le bien-être par l'approche de la « santé dans toutes les politiques » et l'approche des « cadres-santé » ▪ Appui à la prise en compte de l'approche multisectorielle et des déterminants de la santé dans la mise en œuvre des politiques 	

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la gouvernance et au développement du leadership dans le secteur de la santé 	
		<p>Produit 2.2 : Le gouvernement, les collectivités locales, les communautés et les APE disposent de capacités techniques et opérationnelles accrues pour assurer la scolarisation, le maintien dans l'éducation de base et les performances des enfants, filles et garçons, de 3 à 17 ans, notamment les plus marginalisés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui aux élèves et aux parents d'élèves réfugiés par la fourniture de kits/ manuels scolaires et uniformes ▪ Soutien aux établissements scolaires pour l'amélioration de l'environnement physique et social favorisant les acquisitions et apprentissages scolaires ▪ Renforcement du dispositif national de certification et d'évaluation de la qualité des apprentissages ▪ Renforcement des capacités des institutions nationales, sur l'élaboration, la mise en oeuvre efficace et le suivi-évaluation des politiques, stratégies et programmes éducatif ▪ Appui à la mise en oeuvre et au suivi-évaluation de la politique nationale holistique sur la profession enseignante ▪ Développement du document de politique nationale holistique sur la profession enseignante ▪ Fourniture de repas nutritifs y compris les aliments produits par les petits agriculteurs aux écoliers (filles et garçons) ciblés afin de satisfaire leur besoin alimentaire et nutritionnel de base et d'améliorer la scolarisation et la rétention ▪ Renforcement des capacités des APE/comité de gestion dans le suivi scolaire des enfants ▪ Renforcement des capacités sensible au genre des APE/ comités de gestion en matière de gestion des établissements scolaires y compris les cantines scolaires, la nutrition, la santé et l'hygiène ▪ Appui à la mise en oeuvre du dispositif de lutte contre les violences dans les établissements scolaires ▪ Appui au développement des outils de formation et d'information sur l'ESS et à la formation initiale et continue des enseignants sur la santé sexuelle et reproductive ▪ Appui au suivi décentralisé de l'utilisation des statistiques dans la planification et la gestion de l'éducation ▪ Renforcement des capacités des structures déconcentrées de l'éducation de base, y compris les établissements scolaires, à produire et à utiliser les informations statistiques de leur juridiction compétente 	
		<p>Produit 2.3 : Les acteurs étatiques et non étatiques du système de protection ont des capacités techniques et opérationnelles accrues pour mettre en oeuvre les lois et politiques en matière de droits humains, faciliter l'abandon des normes sociales préjudiciables aux groupes vulnérables, l'autonomisation et la participation à la prise de décision, l'identification, la dénonciation et le référencement des cas de violences, abus et exploitation et fournir des services de prévention et de</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte de la pandémie du COVID 19 dans la protection des couches vulnérables, notamment des enfants. ▪ Réponse COVID-19 Protection de l'enfant : Création d'espaces sûrs, appui psychosocial, prise en charge des enfants, prévention etc. ▪ Protection: Risques de violence sexuelle et sexiste moindres et meilleure qualité des interventions / Renforcement de la protection des enfants ▪ Protection : Révision, et mise à jour du cadre juridique 	

		<p>réponse, au profit des femmes, des enfants, des adolescent(e)s et des personnes vulnérables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection: Accord avec le monde universitaire pour intégrer des modules de protection de l'enfance dans les programmes de formation ▪ Prévention des violences abus et exploitation fait aux enfants et aux femmes pour un changement de comportement, mobilisation communautaire et participation des adolescent jeunes et mobilisation des leaders traditionnels et religieux ▪ Renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs de promotion et de protection des droits des femmes et des enfants pour l'amélioration de la qualité des services ▪ Protection Prise en charge , offre de prestation de services de qualité conformément aux POS, PMI de lutte contre les violences abus et exploitation, le mariage d'enfants, les mutilations génitales féminines ▪ Renforcement des capacité de coordination et de création de synergie entre les acteurs du secteur de prévention et prise en charge des victimes de violences abus et exploitations ▪ Renforcement du système de gestion de l'information, de collecte et de suivi et des données du secteur social et methodes innovante de communication ▪ Renforcement du système national de promotion et de protection des personnes vulnérables (UNFPA-UNDP-UNICEF) 	
		<p>Produit 2.4 : Les institutions publiques ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour amener les communautés notamment les plus vulnérables à adopter des comportements favorables à l'élimination de la défécation à l'air libre et au lavage des mains à l'eau et au savon.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction d'ouvrages d'évacuation des excretas et d'approvisionnement en eau potable dans les écoles et centres de santé ▪ Promotion de lavage des mains auprès des communautés ▪ Promotion de l'arrêt de la défécation à l'air libre au sein des communautés en milieu rural 	
		<p>Produit 2.5: Les acteurs aux niveaux national et local ont des capacités techniques et opérationnelles accrues pour la conception, la coordination et le pilotage des systèmes de protection sociale intégrés et des politiques sociales inclusives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conception, coordination et pilotage du système de protection sociale (PHPS et ARCH) 	
<p>Pilier 1 PAG : Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance</p> <p>ODD connexe : ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place,</p>	<p>Effet 3 : "<i>D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux,</i></p>	<p>Produit 3.1 : Les institutions publiques, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les médias disposent davantage de capacités techniques, opérationnelles et financières pour assurer la participation de tous aux processus démocratiques y compris la gestion et l'organisation des élections.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités nécessaires de l'Assemblée Nationale ▪ Renforcement des capacités des institutions nationales et locales, des organisations de la société civile pour la promotion de l'égalité des sexes renforcement de la participation des femmes aux instances de prise de décisio ▪ Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA)) pour l'organisation des élections libres, crédibles et représentatives 	

<p>à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ; ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des ODD</p>	<p><i>notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité."</i></p>	<p>Produit 3.2 : Les institutions nationales et les Organisations de la Société Civile (OSC) intervenant dans le domaine de la justice disposent de capacités techniques et opérationnelles accrues pour garantir aux plus vulnérables un accès équitable à des services judiciaires adéquats et conformes aux normes de protection des droits humains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au renforcement des mécanismes de promotion et de la reddition de compte et des capacités de contrôle des services judiciaires. ▪ Appui à l'accès des personnes vulnérables aux droits et à la justice. ▪ Réduction des inégalités sociales et du genre. ▪ Appui au gouvernement béninois pour l'amélioration et le renforcement de l'environnement de Protection et de la qualité de l'asile. U ▪ Appui au Ministère de la justice et des systèmes nationaux des droits de l'homme pour l'amélioration de l'accès des populations à la justice, ▪ Renforcement des capacités des Institutions nationales et des dispositifs pour le respect des obligations relatives au renforcement de l'état de droit, de la justice 	
		<p>Produit 3.3 : Les institutions nationales et locales et les organisations de la société civile ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour conduire efficacement les réformes administratives, économiques et institutionnelles et promouvoir la participation et la reddition des comptes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui pour le renforcement, l'optimisation de la gestion et de la coordination des opérations à travers la Commission Nationale Chargée des Réfugiés (CNR) ▪ Amélioration de l'utilisation des TICs dans la participation citoyenne pour la reddition de compte et la lutte contre la corruption. ▪ Renforcement des actions d'éducation à la citoyenneté pour l'adhésion des populations aux réformes administrative et institutionnelle ▪ Restauration des valeurs civiques et républicaines pour la bonne gouvernance ▪ Dématérialisation des mécanismes et processus d'offre de services administratifs et renforcement du système de gestion des ressources humaines de l'Etat 	
		<p>Produit 3.4 : Les institutions aux niveaux national et local ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour conduire les processus de planification de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques et stratégies publiques intégrant l'Agenda 2030 et ses ODD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une étude sur les impacts socio-économiques potentiels de la Covid-19 au Bénin ▪ Mise en place d'un cadre intégré et opérationnel pour l'accélération des ODD ▪ Mise en œuvre des réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA ▪ Elaboration et mise en œuvre des Politiques, Stratégies et plans de développement nationaux et locaux intégrant les ODD ▪ Renforcement des capacités des acteurs nationaux et les mécanismes de veille stratégique, économique et financière pour la mise en œuvre des réformes économique ▪ Renforcement du système national de suivi et d'évaluation axé sur les ODD et incluant le système statistique national 	
		<p>Produit 3.5 : Les capacités nationales sont renforcées pour une gestion pacifique des conflits et la prévention contre l'extrémisme violent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dynamisation des OSC impliquées dans la mise en œuvre et le suivi de la Résolution 1325 r et de la Résolution 2250 ▪ Renforcement des mécanismes et des infrastructures nationales de maintien de la paix 	

A.10. Termes de référence de l'évaluation



1. INTRODUCTION

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) au Bénin a été approuvé par le Gouvernement du Bénin, le 24 octobre 2018 et couvre la période 2019-2023. Il constitue l'apport conjoint du Système des Nations Unies (SNU) pour aider le Gouvernement et les autres parties prenantes à atteindre les objectifs nationaux du Bénin et ses engagements envers les initiatives de développement mondial. Le PNUAD 2019-2023 opérationnalise l'Agenda 2030 et est aligné sur la vision du Gouvernement déclinée dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2025 et sur les principaux documents d'opérationnalisation que sont le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2016-2021 et le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) 2018-2021.

Par ailleurs, le PAG 2016-2021 et le PC2D 2018-2021 sont arrivés à terme à la fin de l'année 2021, le Gouvernement issu des élections du 11 avril 2021 a procédé à la formulation d'une nouvelle génération de documents opérationnels dont le tout premier est le PAG 2021 – 2026 qui a été adopté en Conseil des Ministres le 15 décembre 2021.

L'Équipe Pays des Nations Unies au Bénin a donc proposé au Gouvernement de la République du Bénin la réduction de la durée de mise en œuvre du PNUAD 2019 – 2023 et le développement d'un nouveau Cadre de Coopération pour le Développement Durable couvrant la période 2023 – 2026. Le Gouvernement a donné son accord de principe par lettre datée du 29 septembre 2021. Ceci offre au SNU l'opportunité de mieux s'aligner aux priorités du nouveau Programme d'Action du Gouvernement (PAG II) et de rapprocher les deux cycles de programmation. Cela aussi permet au SNU de mieux adapter le Cadre de Coopération aux nouvelles exigences de la réforme du Système de Développement des Nations Unies et de tenir explicitement compte des impacts socioéconomiques de la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Dans ce cadre, l'Équipe e Pays des Nations Unies du Bénin, en collaboration avec le Gouvernement du Bénin, a élaboré une Feuille de Route devant conduire à la mise en place du nouveau Cadre de Coopération 2023 – 2026. Cette Feuille de route a prévu l'évaluation du PNUAD 2019 – 2023 comme une étape critique du processus de formulation du nouveau Cadre de Coopération.

Conformément aux directives relatives au Plan-Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable²¹, l'évaluation sera entreprise de manière indépendante et en cohérence avec les Directives pour l'Évaluation des Plans Cadres des Nations Unies pour le Développement²² les Normes et Standards²³ du Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG) et le Code de Conduite de l'UNEG²⁴. Le résultat de l'évaluation sera largement diffusé et utilisé par le Gouvernement, les Partenaires au développement, les Organisations non Gouvernementales (ONG), la société civile, les universités, le secteur privé et d'autres utilisateurs secondaires, y compris le public, via plusieurs plateformes.

2- Contexte du Pays et Faits Marquants du PNUAD 2019-2023 au Bénin

Le PNUAD 2019- 2023 constitue l'instrument conjoint des agences du SNU pour contribuer à la résolution des problèmes de développement sous-jacents identifiés au Bénin par le Bilan Commun Pays des Nations Unies 2018 et actualisé en 2021. Il découle de la Vision 2030 des Nations Unies au Bénin qui vise à œuvrer pour des "Populations plus résilientes, en bon état de santé et de nutrition, mieux éduquées, bénéficiant de la protection sociale, vivant en paix, en sécurité, dans un environnement de justice et engagées pour un développement durable, participatif et inclusif".

Le PNUAD 2019-2023 prend en compte l'appui des Nations Unies pour la mise en œuvre des engagements internationaux auxquels le Bénin a souscrit notamment ceux relatifs aux droits humains, au genre, aux droits des enfants, à la mise en œuvre du Cadre de Sendai sur la réduction des risques et catastrophes (2015-2030), ainsi que les aspirations développées dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. S'alignant sur les priorités nationales déclinées dans les principaux cadres de programmation tels que le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG)2016-2021, le Plan National de Développement (PND) 2018-2025 et le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) 2018-2021. Le PNUAD 2019-2023 repose sur trois priorités en lien avec les défis relevés lors de l'analyse du Bilan Commun Pays et de la théorie de changement développée dans le cadre de l'élaboration de ce PNUAD. Il s'agit : (i) de

²¹ <https://unsdg.un.org/resources/united-nations-sustainable-development-cooperation-framework-guidance>

²² <http://www.unevaluation.org/document/detail/2972>

²³ <http://www.unevaluation.org/document/download/2700>

²⁴ <http://www.unevaluation.org/document/download/547>

la promotion de la croissance économique inclusive, forte et durable ; (ii) du renforcement du capital humain ; et (iii) de la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit ainsi que la promotion de la bonne gouvernance²⁵.

La mise en œuvre du PNUAD 2019 – 2023 a été soutenue par les principes clés tels que : i) « ne laisser personne de côté », ii) les droits humains et l'autonomisation des femmes ; iii) la durabilité et la résilience et iv) l'éthique et la responsabilité. Cette mise en œuvre a été soutenue par un Plan de Travail conjoint aligné sur les documents de stratégie pays des différentes agences. Elle repose sur un mécanisme de coordination, favorisant le dialogue et le partenariat stratégique avec la partie nationale. Ce cadre institutionnel de coordination s'inscrit dans une démarche inclusive avec l'implication de tous les acteurs dans le dispositif. Il est structuré autour : i) d'un comité interministériel et de pilotage ; ii) d'un comité technique appuyé par un secrétariat technique permanent qui est l'Unité de Gestion de la Coordination du PNUAD (UGC-UNDAF) qui travaille en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies au Bénin ; et (iii) des groupes et sous-groupes d'Effets du PNUAD 2019 - 2023.

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PNUAD au Bénin ont été estimées à environ 288,066 millions de dollars, dont 263,80 millions étaient disponibles. Il s'est dégagé un besoin de financement estimé à 24,26 millions de dollars USD. Pour la mobilisation de ce gap, l'Équipe Pays s'est basé sur : i) la mobilisation auprès des partenaires traditionnels ; ii) la mobilisation des ressources gouvernementale (Government cost-sharing) ; iii) la mobilisation du secteur privé ; iv) le renforcement de la coopération sud-sud et de la coopération triangulaire.

Le contexte dans lequel est développé le PNUAD 2019-2023 a été marqué par d'importants défis au niveau des trois dimensions de développement, économique, environnemental et social, ainsi que sur les questions de gouvernance et de la paix.

S'agissant de la dimension économique, la croissance économique était faible et peu inclusive. En effet, le rythme de la croissance économique (*en moyenne 4 % sur la période 2014- 2018*) était insuffisant pour faire face aux besoins fondamentaux d'une population avec un taux d'accroissement intercensitaire de 3,5 %. Cette croissance économique était accompagnée d'une aggravation combinée de la pauvreté monétaire, passant de 36,2 % en 2011 à 40,1 % en 2015²⁶, et des inégalités faisant passer l'indice de Gini de 0,464 en 2011 à 0,470 en 2015.

Au niveau de la dimension environnementale, le Bénin était très vulnérable aux risques naturels et aux catastrophes associées aux changements climatiques. Le pays a connu des événements météorologiques et climatiques extrêmes avec des phénomènes de sécheresse prolongée au Nord du pays, des inondations de plus en plus désastreuses dans les zones de plaine. Par ailleurs, le Bénin était caractérisé par la pollution et la surexploitation des océans qui entraînaient le risque de dégradation de la diversité des espèces, l'acidification des mers et l'augmentation des déchets plastiques. La viabilité environnementale du développement était préoccupante. En effet, la zone forestière totale du pays couvrait 38,2% de la superficie totale du pays, ce qui représente une variation de -25,2 % entre 1995 et 2015. Cette variation traduit une dégradation inquiétante du couvert végétal du pays avec un niveau d'épuisement des ressources naturelles de 1,4% du PIB entre 2010 et 2014.

Pour ce qui est de la dimension sociale, la transition démographique de la population béninoise était lente et exerçait donc une pression sur les efforts du développement, en termes de demande sociale dans un contexte de pauvreté monétaire persistante (40,1 %).

Dans le domaine de la santé, le système sanitaire, malgré une amélioration certaine, restait caractérisé par des taux élevés de mortalité générale. L'espérance de vie à la naissance est de 63,8 ans et une femme au Bénin a, en moyenne, 5,7 enfants au cours de sa vie féconde.²⁷ La mortalité maternelle s'était établie à 335,5 décès pour 100 000 naissances²⁸, largement en deçà de la cible 3.1 des ODD (en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes). Le profil épidémiologique du pays est de nos jours fortement influencé par les maladies non transmissibles.

Au niveau de l'éducation, l'accès au système éducatif par la population scolarisable était resté en amélioration au niveau de tous les cycles d'enseignement, à l'exception de la formation technique et professionnelle. Le taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire passait de 107 % en 2011 à 116,2 % en 2015. Un problème de rétention dans le secteur de l'éducation persiste cependant (20% des enfants abandonnent les classes avant la fin du CM2). En termes d'acquisitions des connaissances par les apprenants, les niveaux de connaissance restaient insuffisants comme le confirment les différents résultats aux différents examens. S'agissant de l'égalité du genre dans le système éducatif, les chances d'accéder à chaque niveau d'études du primaire étaient quasiment égales pour les filles et les garçons tandis que les écarts étaient plus marqués dans le secondaire et dans le supérieur. Par ailleurs, un nombre important d'enfants étaient hors de l'école (environ 27% des 9-17 ans sont hors du système scolaire). Pour ce qui est de l'efficacité externe du système éducatif, une faible adéquation entre l'éducation et la formation avec les besoins du marché de l'emploi était notée. En matière de protection sociale, les mécanismes de protection sociale traditionnelle (groupes endogènes de solidarité et d'entraide, tontines, transferts privés, etc.), existants jusqu'alors s'étaient avérés inefficaces et la couverture des interventions étatiques de protection sociale étant limitée. Dans le domaine du genre, des inégalités persistaient encore entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, action sociale), à la justice, aux ressources (emploi, finance, foncier, renforcement de capacités) et aux instances de prise de décision. L'Indice de la Condition de la Femme (ICF) n'avait connu qu'une légère évolution, passant de 0,596 en 2011 à 0,607 en 2015. Le pouvoir économique avait connu une dégradation de 9,6 %, passant de 0,732 à 0,662. Par ailleurs, les violences faites aux femmes et aux filles se persistaient, en dépit de l'existence de l'arsenal juridique réprimant les auteurs de ces violences.

Sur les questions de gouvernance et de paix, le Bénin gardait sa marque de pays de paix et jouissait toujours d'une stabilité remarquable depuis 1990, avec l'organisation de la première Conférence Nationale en Afrique. Cependant, on assistait, avec l'application du multipartisme intégral, à une prolifération de partis politiques ainsi que de leur faible implication dans l'animation de la vie politique nationale, leur forte orientation ethnocentrique et régionaliste,

²⁵ Les documents montrant le positionnement du SNU par rapport au PAG I 2016 – 2021 ainsi que le cadre des résultats, et le cadre complet des Résultats et des Ressources du PNUAD 2019 – 2023, ainsi que l'autre documentation nécessaire seront mis à la disposition à l'équipe d'évaluation pour la préparation de rapport de démarrage.

²⁶ EMICoV 2015

²⁷ EDS 2017-2018

²⁸ RGP4, 2013

sources de dysfonctionnement du jeu démocratique dans le pays. Aussi, l'efficacité des Institutions restait-elle toujours à renforcer pour assurer leur contribution au renforcement de la démocratie et au développement du Bénin.

Dans le domaine de la justice, le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire béninois restait affirmé, cependant certaines tendances lourdes et négatives persistaient²⁹. Il s'agissait notamment des mauvaises conditions de détention dans les prisons civiles (surpopulation carcérale, ration alimentaire insuffisante en quantité et en qualité, conditions d'hygiène), des longues durées de détentions préventives et des violations des droits de l'enfant, y compris la traite des enfants et les dysfonctionnements des institutions intervenant dans la gestion des infractions liées aux enfants.

Dans le domaine de la gouvernance administrative, l'Administration publique au Bénin demeurait caractérisée par la lourdeur des procédures administratives, la faible utilisation des technologies de l'information et de la communication, induisant la corruption et un risque fiduciaire élevé.

Depuis lors, le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2019 - 2023, dans sa mise en œuvre, a connu une évolution du contexte, notamment marqué par la pandémie à la COVID-19 survenue en 2020 avec ses impacts socio-économiques³⁰. L'impact de la crise de la COVID-19 a été négatif au niveau de tous les secteurs socio-économiques, des cibles prioritaires des ODD et des quatre dimensions du développement durable au Bénin : économique, sociale, environnementale ou gouvernance. Face à cette situation, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre un Plan de Riposte Socioéconomique à la COVID-19. En soutien à la réponse gouvernementale, le SNU a également élaboré un Plan de Réponse Socio- Économique (SERP) qui a été actualisé en 2021³¹. Le Plan de Travail Conjoint du PNUAD 2019 – 2023 a été revu pour prendre en compte la réponse socio-économique à la COVID-19 de l'Équipe Pays des Nations Unies au Bénin.

Aussi, la situation sécuritaire du pays a connu une évolution inquiétante avec des risques de plus en plus élevés de menaces terroristes. Le Gouvernement a donc renforcé ses actions de lutte contre l'extrémisme violent et s'est engagé dans l'élaboration d'une stratégie de prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre les conflits.

3. OBJECTIFS ET PORTÉE DE L'ÉVALUATION

3.1. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation du PNUAD 2019-2023, a pour objectif global de faire un bilan de la contribution de l'Équipe Pays des Nations Unies à la réalisation de l'agenda 2030 au Bénin tout en soulignant les points d'attention pour une meilleure prise en compte des laissés pour compte dans le prochain cycle de programmation. Il s'agira de

- **faire la promotion d'un meilleur apprentissage du PNUAD 2019-2023** en tirant les leçons de l'expérience de sa mise en œuvre. Il s'agira, sur la base du contexte, de tirer des enseignements sur ce qu'a été et pourrait être la valeur ajoutée de l'ONU dans le prochain cycle. Cette analyse prendra en compte l'évolution du paysage du développement, l'atteinte des ODD, du contexte sécuritaire, de la dynamique régionale, des impacts de la COVID-19 et la manière dont l'Équipe Pays des Nations Unies au Bénin s'est adaptée et s'est alignée à l'évolution de l'environnement socioéconomique et politique au Bénin.
- **apprécier la redevabilité du système des Nations-Unies** à travailler efficacement et en alignement avec les principes de programmation requis afin de contribuer aux résultats convenus avec le Gouvernement du Bénin dans le PNUAD 2019 - 2023. Il s'agira d'analyser et d'apprécier la durabilité des résultats obtenus, des stratégies utilisées dans le cadre du PNUAD. Il s'agira également d'apprécier le niveau de réalisation des engagements des différentes parties prenantes y compris la partie nationale et les donateurs, les acteurs de la société civile, du secteur privé.

Plus spécifiquement, l'évaluation vise à :

- apprécier la contribution de l'Équipe Pays des Nations Unies aux résultats du développement national en portant des jugements à l'aide de critères d'évaluation basés sur des preuves et des évidences ;
- apprécier le niveau de prise en compte des populations vulnérables, des personnes laissées pour compte ou celles à risque de l'être, notamment en lien avec le genre, l'âge, le handicap, et autres considérations sociales à l'origine de toute forme d'exclusion, y compris celles susceptibles de compromettre la résilience des populations et la cohésion sociale.
- mesurer les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats escomptés du PNUAD 2019-2023, en lien avec la matrice des résultats, les ressources mobilisées et l'évolution du contexte, et la mesure dans laquelle les Nations Unies ont répondu efficacement aux priorités nationales de développement ;
- évaluer la performance, les progrès et les lacunes de la contribution du PNUAD pour soutenir les priorités nationales ;
- identifier les facteurs qui ont affecté la contribution de l'Équipe Pays, en répondant à la question de savoir pourquoi la performance actuelle est à ce niveau, en expliquant les facteurs favorables et les goulots d'étranglement ;
- apprécier les mécanismes internes de coordination et de mise en œuvre du PNUAD 2019 – 2023 en lien avec les mécanismes nationaux (pertinence, résultats, contraintes, opportunités, défis) et identifier les leçons apprises pour améliorer les stratégies, le mécanisme de mise en œuvre ;
- apprécier comment le principe et l'esprit du PNUAD ont été mis en avant par les agences du Système des Nations Unies et identifier les facteurs qui ont affecté le travail en commun des agences dans l'exécution des plans conjoints de travail ;
- analyser le partenariat et les mécanismes de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PNUAD 2019 – 2023 au Bénin : couverture, coordination, efficacité et partenariats innovants mobilisés pour une plus grande incidence des actions de l'Équipe Pays et le renforcement de la synergie d'action avec d'autres acteurs (société civile, secteur privé, communautés, partenaires techniques et financiers, gouvernement ...).

²⁹ Examen Périodique Universel (EPU)

³⁰ Cf. Rapports de l'étude des impacts socio-économiques de la COVID-19

Rapport de l'étude des impacts sur les VGB.

³¹ Document SERP 2021

- formuler des recommandations sur la base des résultats de l'évaluation et des leçons apprises de la mise en œuvre du CCD en vue d'une meilleure planification du prochain cycle de programmation, notamment la prise en compte des personnes à risque d'être laissées pour compte.

3.2. Portée de l'évaluation

L'évaluation portera sur les domaines stratégiques déclinés dans le PNUAD 2019-2023 notamment, les effets, les produits et programmes devant contribuer aux résultats, y compris le travail des agences non-résidentes pendant le cycle de programmation. Un accent devra être mis sur les questions transversales et au travail normatif de l'Équipe Pays (c'est-à-dire l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les droits humains, l'inclusion du handicap et la durabilité environnementale).

La zone géographique couverte par l'évaluation sera la zone de mise en œuvre du PNUAD 2019-2023 qu'est toute l'étendue du territoire national. Un accent devra être mis sur les trois communes de convergences des Nations Unies retenues dans le PNUAD 2019 –2023 (Karimama, Malanville et Zakpota). L'évaluation sera conduite par l'Équipe Pays et le Gouvernement en collaboration avec les différentes parties prenantes, notamment les structures nationales de mise en œuvre, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et la société civile. Ainsi, plusieurs acteurs seront sollicités lors de la collecte de données, notamment les acteurs gouvernementaux, les partenaires de mise en œuvre, les communautés, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. L'évaluation couvrira particulièrement les acteurs au niveau central et local, pour une meilleure appréciation des effets ressentis par les populations à la base.

En somme, l'évaluation du PNUAD 2019 - 2023 devra être un processus participatif mené en collaboration avec différentes parties prenantes au niveau central et décentralisé. Elle sera conduite par l'Équipe Pays et le Gouvernement dans la perspective de la formulation d'un nouveau Cadre de Coopération.

Le processus d'évaluation du PNUAD couvrira la période de janvier 2019 à décembre 2021.

4. CRITÈRES ET QUESTIONS D'ÉVALUATION

4.1 Critères d'évaluation

Le présent processus d'évaluation vise à répondre à un certain nombre de questions en vue d'un plus grand éclairage sur les résultats obtenus par l'Équipe Pays des Nations Unies au Bénin, les limites de la mise en œuvre des projets et programmes, les facteurs favorisant et les éléments du contexte actuel à prendre en compte pour plus d'impact et une accélération dans la réalisation de l'Agenda 2030. Pour ce faire, l'évaluation devra être conduite suivant les critères ci-après :

- **Pertinence** : À travers la mesure de la pertinence du cadre de coopération pour le développement, il s'agit, pour l'équipe d'évaluation d'apprécier le positionnement stratégique de l'Équipe Pays, par rapport aux priorités nationales tout en tenant compte de ses avantages comparatifs. Il s'agit également d'apprécier la pertinence de ce positionnement en lien avec l'évolution du contexte national et régional.
- **Adaptabilité** : À ce niveau, il est attendu de l'équipe d'évaluation d'apprécier le niveau de flexibilité des programmes et projets pour une prise en compte adéquate des évolutions nouvelles et inattendues dans le contexte. Entre autres changements, l'analyse devrait tenir compte de la survenue de la pandémie de la COVID-19, de l'évolution du contexte sécuritaire, des aléas naturels et tout autre situation inattendue apparue durant la période de mise en œuvre du cadre de coopération pour le développement et des mécanismes ayant permis à l'Équipe Pays de s'y accommoder.
- **Efficacité** : Il s'agit à ce niveau de mesurer le niveau d'atteinte des résultats et des cibles du PNUAD 2019 – 2023, en référence aux prévisions initiales.
- **Efficience** : La mesure de l'efficience PNUAD 2019-2023 vise à apprécier dans quelle mesure les ressources mises à disposition par l'Équipe Pays ont contribué à la production de résultats significatifs. L'équipe d'évaluation aura à apprécier l'adéquation des ressources (humaines, matérielles, financières...) mobilisées, en rapport avec les résultats obtenus.
- **Durabilité** : Le présent processus d'évaluation vise également à analyser le niveau d'appropriation nationale suscité par la mise en œuvre du PNUAD au cours de la période 2019-2021, afin d'assurer la persistance des effets, au-delà de la période de mise en œuvre. Il s'agit, en effet, d'analyser l'adéquation des stratégies, des mécanismes, des outils mis en place dans le cadre du PNUAD en vue d'assurer une pérennisation maximale des résultats escomptés compte tenu du contexte du pays et du niveau de renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux.
- **Coordination** : Il s'agit d'apprécier le niveau de mise en œuvre de la réforme dans le pays et la synergie au sein de l'Équipe Pays, notamment l'effort de mutualisation des efforts et des ressources pour éviter la duplication des actions et produire plus d'impact. L'évaluation prendra également en compte l'analyse des mécanismes de coordination au sein du Système des Nations Unies et au niveau du pays, en lien avec la mise en œuvre et le suivi du PNUAD 2013 – 2023 au Bénin. Il s'agit à ce niveau d'apprécier la mesure dans laquelle ces mécanismes ont joué leur rôle de coordination de façon effective et contribué à l'atteinte des résultats du PNUAD 2019 - 2023.
- **Orientation vers l'impact** : Il s'agit de voir dans quelle mesure les activités du système des Nations Unies telles que articulées dans le PNUAD ont-elles entraîné des progrès et renforcé la résilience économique et individuelle et contribué à réduire la vulnérabilité face aux chocs et aux crises.

4.2 Questions d'évaluation

Sur la base des critères évaluatifs, l'évaluation se penchera sur des questions relatives au développement du contexte économique, social, humanitaire et au contexte sécuritaire et sur leur influence sur les progrès par rapport aux prévisions initiales. La prise en compte des questions transversales notamment le genre, l'inclusion et les droits de l'homme dans les interventions est également à considérer. L'équipe d'évaluation aura à se pencher essentiellement sur les questions suivantes :

- Dans quelle mesure l'élaboration du PNUAD 2019 - 2023 a tenu compte des priorités nationales, des avantages comparatifs du Système des Nations Unies et des questions transversales (genre, handicap, droits de l'homme...), avec un accent particulier sur les populations vulnérables et les laissés de côté, tout en ayant une marge de flexibilité qui lui permette de s'adapter à l'évolution globale du contexte ;
- À quel point la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 – 2023 et des initiatives conjointes ont permis d'atteindre des résultats significatifs, en lien avec les prévisions, en utilisant les ressources de façon efficiente et en s'ajustant aux contraintes tout en saisissant les opportunités qui s'offrent ;

- Dans quelle mesure les arrangements institutionnels et les mécanismes de coordination, de gestion et de suivi du PNUAD 2019 - 2023 ont-elles joué efficacement leur rôle et suscité une appropriation nationale tout en permettant la mobilisation de partenariats innovants pour plus d'efficacité?
- Dans quelle mesure la réforme portant le repositionnement du Système des Nations Unies a-t-elle été mise en œuvre au Bénin et suscité une plus grande synergie d'action au sein de l'Équipe Pays et en collaboration avec d'autres acteurs ?

En somme, les questions d'évaluation sont regroupées suivant les critères évaluatifs et présentées dans le Tableau n°2 en Annexe 1. Un projet de Matrice d'Évaluation est proposé dans l'Annexe 2. Les deux constituent une base minimale sur laquelle l'équipe d'évaluation devra s'appuyer. Les questions d'évaluation finales et la matrice d'évaluation finale seront convenues avec le Comité de Pilotage de l'évaluation (ESC) avec la participation le Comité de Suivi des Résultats (CSR) et finalisées par l'équipe d'évaluation dans le rapport de démarrage.

5. MÉTHODOLOGIE, ASSURANCE QUALITÉ ET ÉVALUATION

5.1 Méthodologie

L'évaluation du PNUAD adoptera une approche méthodologique mixte et sera réalisée conformément aux « Normes et standards d'évaluation dans le système des Nations Unies » et aux « Directives éthiques pour l'évaluation ». L'évaluation sera menée par l'équipe d'évaluation, en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) du Système des Nations Unies qui assure la gestion de l'évaluation, l'UNCT qui est le Comité de Pilotage de l'évaluation et le Groupe de Référence de l'Évaluation (GRE) qui en est le groupe technique.

Elle utilisera une combinaison d'examen de documents, d'analyses d'autres données secondaires quantitatives, d'entretiens individuels avec des informateurs clés et de groupes de discussion ou d'autres types de discussions de groupe pour collecter les données. L'équipe d'évaluation développera la méthodologie d'évaluation en accord avec l'approche d'évaluation et les outils de conception pour collecter les données et les informations appropriées en tant que réponses solides et fondées sur des preuves pour répondre aux questions générales de l'évaluation. La conception méthodologique comprendra : un cadre analytique ; une stratégie de collecte et d'analyse des données ; des outils spécialement conçus ; une matrice d'évaluation ; et un plan de travail détaillé.

Approche d'échantillonnage : L'échantillonnage se fera à deux niveaux : d'abord la sélection des sites sur la base d'un choix raisonné pour déterminer les départements et les localités en fonction de l'intensité des interventions et des caractéristiques des localités pour représenter toutes les diversités (groupes vulnérables, différentes catégories socio-économiques), ensuite le choix des entités, partenaires, structures et d'autres catégories d'informateurs à interviewer en fonction du domaine d'intervention (résultats ; produits) du PNUAD. L'évaluation adoptera une approche méthodologique sensible au genre et aux droits humains. Ainsi, l'échantillonnage aura le souci d'assurer une large représentation des différentes catégories sociales pour s'assurer une prise en compte globale de la perception de chacun. De même, l'analyse devrait ressortir les variations liées au genre et aux droits humains, dans la mesure du possible.

Collecte de données : L'évaluation utilisera des approches quantitatives et qualitatives, notamment une analyse documentaire, des statistiques aux niveaux national et local, des données d'enquête, des entretiens semi-structurés, une observation directe, des groupes de discussion et des ateliers.

Matrice d'évaluation : L'équipe d'évaluation utilisera le modèle de matrice d'évaluation fourni par le gestionnaire d'évaluation (Tableau n°4 en annexe) pour structurer et consolider systématiquement les données collectées pour chacune des questions d'évaluation. Cette matrice leur permettra, entre autres, d'identifier les données manquantes et ainsi de combler ces lacunes avant la fin de la collecte. Cette matrice permettra également de s'assurer de la validité des données collectées.

Participation et inclusion : Cette évaluation doit être menée selon une approche participative et inclusive, impliquant un large éventail de partenaires et de parties prenantes. L'équipe d'évaluation réalisera une cartographie des parties prenantes afin d'identifier les partenaires directs et indirects du cadre de coopération, en ciblant spécifiquement les organisations des Nations Unies et les représentants du gouvernement hôte. La cartographie des parties prenantes peut inclure des organisations de la société civile, le secteur privé, d'autres organisations de coopération multilatérale et bilatérale et, surtout, les bénéficiaires du programme.

Analyse de la contribution (basée sur la "théorie du changement") : L'évaluation sera menée sur la base d'une approche théorique, ce qui signifie que la méthodologie d'évaluation sera basée sur une analyse minutieuse des résultats attendus, des produits, des activités et des facteurs contextuels (qui peuvent affecter la mise en œuvre des interventions du cadre de coopération et de leur potentiel à atteindre les effets souhaités). L'analyse de la théorie du changement du cadre de coopération et la reconstruction de sa logique d'intervention, si nécessaire, joueront donc un rôle central dans la conception de l'évaluation, dans l'analyse des données recueillies tout au long de l'évaluation, dans la communication des résultats et dans l'élaboration de conclusions et de recommandations pertinentes et pratiques. Les évaluateurs fonderont leur évaluation sur l'analyse et l'interprétation de la cohérence logique de la chaîne de résultats : le lien entre les activités et les produits du programme et les changements à un niveau plus élevé de résultats, sur la base des observations et des données recueillies au cours du processus le long de la chaîne de résultats. Cette analyse devrait servir de base au jugement des évaluateurs sur la contribution du cadre de coopération actuelle à la réalisation des résultats au niveau des effets tels que visés par le cadre de coopération.

Finalisation des questions et des hypothèses d'évaluation : La finalisation des questions d'évaluation qui guideront l'évaluation doit clairement refléter les critères d'évaluation ainsi que les questions d'évaluation indicatives listées dans ces termes de référence. Elles doivent également tirer parti des résultats de la reconstruction de la logique d'intervention du cadre de coopération. Les questions d'évaluation seront incluses dans la matrice d'évaluation et devraient être complétées par des séries d'hypothèses qui capturent les aspects clés de la logique d'intervention associée à la portée de la question. La collecte de données pour chacune des hypothèses sera guidée par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs clairement formulés, également indiqués dans la matrice.

5.2 Assurance qualité et évaluation

Une assurance qualité du processus d'évaluation ainsi que de ses produits et livrables sera effectuée par l'équipe d'évaluation mise en place par l'Équipe Pays, puis au niveau régional par les collègues de UN Development Coordination Office (UN DCO). De façon spécifique, les données collectées doivent être soumises à une assurance qualité rigoureuse à des fins de validation, en utilisant une variété d'outils, y compris la triangulation des sources d'information et l'échange permanent avec les entités de mise en œuvre du cadre de coopération au niveau national.

6. PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le processus d'évaluation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2019 - 2023 au Bénin est prévu pour se dérouler en 5 phases :

6.1 Phase préparatoire : C'est à cette phase que s'opère la mise en place de l'équipe d'évaluation, y compris le recrutement de Consultants. Elle va de l'élaboration de la feuille de route, au recrutement de Consultants, en passant par la mise en place du comité de pilotage de l'évaluation, l'élaboration et la publication des Termes de référence ainsi que l'identification.

6.2 Phase de conception : L'équipe d'évaluation procèdera à une analyse documentaire permettant de conceptualiser le processus : élaboration de la méthodologie, échantillonnage et constitution de la base de sondage, planification des activités de terrain et évaluation ou reconstitution de la théorie du changement pour mieux appréhender la logique du cadre de coopération telle que mise en œuvre.

6.3 Phase de terrain : À cette phase, les évaluateurs procéderont à la collecte des données sur le terrain. Les informations collectées feront l'objet de validations, de synthèse et d'analyse et serviront à alimenter le rapport d'évaluation en complément des données secondaires collectées à la phase de conceptualisation et dont la collecte pourra être complétée à la phase de terrain.

6.4 Phase de rapport : L'élaboration du rapport fait suite à la collecte des données primaires et secondaires. Les données collectées à ces 2 étapes sont traitées avec les outils appropriés, puis analysées et présentées dans le rapport. Une fois que le premier projet du rapport est disponible, il est dans un premier temps soumis au comité de pilotage d'évaluation qui se chargera de faire ses observations, ensuite de le diffuser auprès de différents acteurs afin de recueillir leurs contributions. Les contributions des différentes parties prenantes permettront d'améliorer le rapport et de sortir le document final qui sera diffusé auprès de différents acteurs et dont les recommandations serviront à planifier la réponse de la direction (management réponse). Des mécanismes appropriés doivent être mis en place pour la diffusion des résultats de l'évaluation auprès des collectivités et des différents partenaires de mise en œuvre du cadre de Coopération.

6.5 Réponse de la direction, dissémination et utilisation du rapport : Outre la diffusion du rapport auprès des parties prenantes, le Bureau du Coordonnateur Résident et l'Equipe Pays établiront le management réponse, sur la base des recommandations de l'évaluation afin d'améliorer le prochain cycle de programmation.

7. RÉSULTATS/LIVRABLES ATTENDUS

Les produits d'évaluation attendus pour cet exercice sont :

- (i) un rapport de démarrage conformément au canevas ;
- (ii) une ébauche du document d'évaluation accompagnée d'une présentation PowerPoint contenant les résultats initiaux de l'évaluation pour faciliter la validation des résultats préliminaires à l'UNCT à la fin de la phase de terrain ;
- (iii) le rapport de l'évaluation rédigé en français, avec ses annexes, conformément au canevas de rapport indiqué, incluant les contributions des parties prenantes à l'atelier de validation.

8. PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER INDICATIF

La réalisation de l'évaluation du PNUAD s'étale sur une période de quatre (4) mois suivant le chronogramme incluant les livrables et principales tâches avec des périodes indicatives (Cf. Tableau n°2)

Tableau n° 1 : Plan de travail et calendrier indicatif

Phase/activité	Dec	Jan	Fev	Mars	Avril	MAI	Responsables	Personnes/ Acteurs associés
1. Phase préparatoire : mise en place du Groupe de Référence de l'Evaluation (GRE) et recrutement de l'équipe d'évaluation.								
Mise en place du Groupe de Référence de l'Evaluation (GRE)							RC/Comité de Pilotage	
- Elaboration/finalisation des Termes de Référence précisant les contours du processus d'évaluation							Groupe de Référence	BCR
- Collecte des documents de référence							Groupe de Référence	BCR
- Recrutement du cabinet							Groupe de Référence	PNUD/BCR
2. Phase de conception et de démarrage : Note de cadrage à soumettre 5 jours après la signature de contrat / à améliorer et resoumettre au 7ème jour.								
- Réunion de cadrage avec le cabinet et le Groupe de Référence							Groupe de Référence	PNUD/BCR & Cabinet
- Revue de la littérature, y compris les documents de référence de l'évaluation partagés par le Groupe de Référence de l'Evaluation (GRE)							Consultants	Groupe de Référence de l'Evaluation (GRE)/BCR
- Finalisation du plan de travail de l'évaluation avec le chronogramme détaillé							Consultants	Groupe de Référence de l'Evaluation (GRE)/BCR
- Rédaction/finalisation du rapport de démarrage, correspondant à la description reprise dans les TdR.							Consultants	

– Rédaction et soumission du rapport de démarrage conforme au format recommandé						Consultants	
– Commentaires sur le rapport de démarrage						Groupe de Référence de l'Évaluation (GRE)	BCR/Comité de Pilotage
– Version finale du Rapport de démarrage final [1 ^{er} Livrable]						Cabinet	
3. Phase de terrain : Collecte et traitement des données : Collecte des données primaires et secondaires auprès de différents acteurs et institutions et traitement							
– Finalisation de la préparation technique et logistique de la collecte de données						Comité de Suivi des Résultats (CSR)	PNUD, UNICEF, UNFPA/BCR
– Collecte de données, y compris des entretiens, des discussions de groupe et des missions sur le terrain.						Consultants	Points Focaux Agences, PTF, Acteurs nationaux et autres parties prenantes et acteurs ciblés
– Triangulation des données et dégagement des principales tendances.						Consultants	
– Préparation et présentation des résultats préliminaires, du projet de recommandations et du retour d'information des principales parties prenantes [2 ^{ème} Livrable]						Consultants	Groupe de Référence de l'Évaluation (GRE)
4. Phase de rédaction du rapport d'évaluation							
– Analyse des données diverses par le Cabinet						Consultants	
– Elaboration et Soumission du projet de Rapport complet conforme au format recommandé par les NU [3 ^{ème} Livrable]						Consultants	
– Révision interne du premier projet du rapport						Groupe de Référence de l'Évaluation (GRE)	Cabinet, CSR-SNU
– Développement et présentation du second projet basé sur le feedback de l'équipe de gestion de l'évaluation (et atelier de validation)						Consultants	Groupe de Référence de l'Évaluation (GRE) ; Groupe de Cohérence Programme du SNU (CCP), PTF, Acteurs nationaux et autres parties prenantes et acteurs ciblés
–							
5. Phase de finalisation du Rapport							
– Soumission du Rapport final d'évaluation avec toutes ses annexes [4 ^{ème} Livrable] conformément aux TdR						Consultants	BCR/Comité de Pilotage
– Elaboration des actions pour répondre aux recommandations (plan d'action du Management Response)						BCR/Comité de pilotage	Comité de Suivi des Résultats/Groupe de Référence de l'Évaluation (GRE), Comité Cohérence Programme du SNU (CCP)
– Partage du rapport et du Management réponse						BCR/Comité de pilotage	Toutes les parties prenantes ; Gouvernement, les PTF, les ONG, les OSC, les universités, le secteur privé, le Public et d'autres utilisateurs, etc

9. GESTION DE L'ÉVALUATION

Le processus d'évaluation sera géré par le gestionnaire d'évaluation de l'ONU qu'est le BCR, qui sera responsable de la gestion quotidienne et supervisera l'ensemble du processus d'évaluation, de sa préparation à sa diffusion, en passant par l'utilisation de l'évaluation finale et le rapport, en la Réponse de la Direction (*Management response*) de l'Équipe Pays. L'Équipe Pays, en tant que le comité de pilotage de l'évaluation, formera le Groupe de Référence de l'Évaluation (GRE) qui est le Comité technique constitué des représentants du CSR et les C/CSE des Ministères. L'appui technique et les retours d'informations seront fournis par le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies (BCR) avec la participation du Comité de Suivi des Résultats du SNU. L'assurance qualité et des conseils techniques peuvent être fournis par des experts en évaluation de l'ONU DCO.

Les rôles et responsabilités sont déclinés ainsi qu'il suit :

9.1 Comité de pilotage : l'Équipe Pays des Nations Unies au Bénin (UNCT)

Le Comité de Pilotage de l'Évaluation est l'Équipe Pays des Nations Unies au Bénin. Il a pour rôles de :

- coordonner les activités du Groupe de Référence (GRE) ;
- s'assurer que les décisions sont prises à temps ;
- fournir les orientations stratégiques nécessaires ainsi que les informations requises par l'équipe d'évaluation ;
- clarifier les questions stratégiques soulevées pendant l'évaluation ;
- approuver le rapport final de l'évaluation ainsi que les recommandations ;
- approuver le « management réponses » et assurer la mise en œuvre des actions identifiées.

L'Équipe Pays des Nations Unies au Bénin s'appuiera sur le Comité de Suivi des Résultats (CSR) et le Comité de Cohérence Programme (CCP). Le CSR sera particulièrement chargé de :

- préparer les termes de référence de l'évaluation ;
- fournir des conseils techniques nécessaires au BCR et l'UNCT ;
- guider le processus d'évaluation aux stades de la conception, de la mise en œuvre et de l'établissement des rapports ;
- suivre le processus de l'évaluation et en rendre compte au Comité Cohérence Programme (CCP) et à l'UNCT le cas échéant ;
- aider à identifier les sites d'intervention à visiter pendant la phase de collecte de données ;
- clarifier les questions techniques soulevées avant et pendant l'évaluation ;
- soutenir le BCR dans l'élaboration et le suivi d'une réponse de la direction sous la coordination de l'UNCT.

9.2 Groupe de Référence de l'Évaluation (GRE)

Le GRE est le comité qui fournira l'appui technique nécessaire tout le long du processus d'évaluation.

A ce titre, il sera chargé de :

- contribuer à la finalisation des Termes de Référence pour l'évaluation
- participer à l'examen de la méthodologie d'évaluation et fournir des commentaires à l'équipe d'évaluation.
- faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation aux sources d'information (documents et personnes identifiées pour les interviews) pour soutenir la collecte des données.
- contribuer à l'assurance-qualité des livrables, y compris le rapport de démarrage, le projet et les rapports finaux de l'évaluation, en s'assurant de la conformité des livrables aux normes et standard de qualité définis dans les directives de l'UNEG.
- préserver l'indépendance de l'exercice d'évaluation et garantir la qualité du travail.
- fournir des conseils/orientations sur la qualité du travail effectué par l'équipe d'évaluation.
- aider à la prise en compte des résultats, des conclusions et des recommandations de l'évaluation dans la conception du nouveau Cadre de Coopération (UNSDCF) du SNU et d'autres plans et programmes futurs.

9.3 L'équipe d'évaluation et compétences requises

La mission sera conduite par un.e Consultant.e international.e, Chef de l'équipe d'évaluation qui pourrait se faire assister de deux ou trois Consultant.e.s Associé.e.s.

9.3.1 Mission du Chef d'Équipe

Le/la Consultant.e, Chef.fe de l'équipe d'évaluation, sera chargé.e d'exécuter les tâches ci-après :

- assumer la responsabilité générale de la conception méthodologique et de la mise en œuvre de l'évaluation ; devra faire preuve d'une expertise adéquate en matière de méthodes d'évaluation, de gestion des évaluations et de rédaction de rapports ;
- diriger le processus d'évaluation conformément à la méthodologie et le chronogramme déclinés dans le Rapport de démarrage et convenu avec l'équipe de gestion de l'évaluation ;
- préparer une matrice d'évaluation en concertation avec les membres de l'équipe d'évaluation ;
- superviser et travailler en étroite collaboration avec les deux autres membres de l'équipe d'évaluation ;
- produire le rapport de démarrage sur la base de toute la documentation et les échanges avec les acteurs ;
- coordonner les activités de collecte de données sur le terrain et assurer la préparation et présentation des résultats préliminaires ainsi que le projet de recommandations aux principales parties prenantes de l'évaluation ;
- produire les rapports successifs de l'évaluation ainsi que le rapport final répondant aux standards de l'UNEG et présenter les résultats lors de l'atelier de validation organisé à cet effet, dans le respect strict du calendrier convenu ;
- communiquer avec l'ONU chaque fois que cela est nécessaire.

Le profil du consultant international :

9.3.2 Un (e) consultant € : chef (fe) d'équipe

Qualification académique

- Être titulaire d'un diplôme universitaire du niveau BAC+5 (minimum) en relations internationales, développement international, sciences sociales, évaluation ou domaine connexe.

Expérience professionnelle

- Expérience confirmée d'au moins dix ans dans le domaine d'évaluation des projets et/ou programme de développement dans les pays en développement.
- Expérience antérieure documentée dans la gestion et la direction d'évaluations complexes du PNUAD ou autres documents de coopération, et solide compréhension de l'utilisation des méthodologies d'évaluation.
- Connaissance approfondie des questions de développement, en particulier celles liées aux domaines de la résilience, gouvernance & développement social et capital humain abordées dans le PNUAD.
- Expérience avérée dans le domaine de la recherche, notamment l'élaboration et l'utilisation des outils d'analyse des questions économiques et sociales (fournir les principales publications faites au cours des 3 dernières années) ;
- Expérience confirmée dans la collecte, le traitement et l'analyse des données qualitatives et quantitatives ;
- Bonne compréhension des défis du développement et de la sensibilité au contexte socio-économique et sécuritaire du pays ou des pays de la région du Sahel est souhaitable.
- Excellentes qualités rédactionnelles et de synthèse requises.

Compétences et aptitudes

- Excellente connaissance du système des Nations Unies et des processus de programmation conjointe (CCA/UNDAF).
- Bonne connaissance et expérience du cadre de développement national, notamment le PDES, les ODD, les politiques et plans sectoriels, etc.
- Excellente communication, compétences interpersonnelles, esprit d'équipe et aptitude à travailler avec des personnes d'origines culturelles et sociales diverses.
- Bonne capacité de facilitation des groupes de discussion.
- Compétence dans le domaine des entretiens/interviews et dans le domaine de la facilitation.
- Excellente capacité de synthèse et de rédaction des documents.
- Bonne aptitude à gérer une équipe et tenir dans les délais.

Langues requises

- ✓ Excellente maîtrise du français exigée et connaissance de l'anglais souhaitée.

10. PAIEMENTS DE L'EVALUATION

Le prestataire de services recevra les honoraires suivant les livrables soumis et validés par l'équipe de gestion de l'évaluation.

Le paiement des honoraires sera basé sur la fourniture des livrables, comme suit :

Livrables	Proportion de paiement
Rapport de démarrage	25%
Présentation des résultats préliminaires	25%
Draft complet du Rapport d'évaluation du PNUAD conforme aux attentes des commanditaires	25%
Rapport final de l'évaluation avec toutes les annexes et répondant aux normes de l'UNEG.	25%

12. ANNEXES

Annexe 1 : Alignement du PNUAD 2019-2023 sur PAG 2016-2021

EFFETS/PNUAD 2019-2023	PRODUITS PNUAD 2019-2023
Pilier 1 PAG : Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance	
Axe 3 PNUAD 2019-2023 : Consolidation de la démocratie, de l'état de droit et de promotion de la bonne gouvernance	
Effet 3 : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité	Produit 3.1 : Les institutions publiques, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les médias disposent davantage de capacités techniques, opérationnelles et financières pour assurer la participation de tous aux processus démocratiques y compris la gestion et l'organisation des élections. Produit 3.2 : Les institutions nationales et les Organisations de la Société Civile (OSC) intervenant dans le domaine de la justice disposent de capacités techniques et opérationnelles accrues pour garantir aux plus vulnérables un accès équitable à des services judiciaires adéquats et conformes aux normes de protection des droits humains. Produit 3.3 : Les institutions nationales et locales et les organisations de la société civile ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour conduire efficacement les réformes administratives, économiques et institutionnelles et promouvoir la participation et la reddition des comptes. Produit 3.4 : Les institutions aux niveaux national et local ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour conduire les processus de planification de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques et stratégies publiques intégrant l'Agenda 2030 et ses ODD. Produit 3.5 : Les capacités nationales sont renforcées pour une gestion pacifique des conflits et la prévention contre l'extrémisme violent.
Pilier 2 PAG : Engager la transformation structurelle de l'économie	
Axe 1 PNUAD 2019-2023 : Promotion de la croissance économique inclusive, forte et durable	

<p>Effet 1 : D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes.</p>	<p>Produit 1.1 : Les institutions publiques en charge de l'emploi, le secteur privé et les organisations de la société civile, ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour offrir aux personnes en situation de sous-emploi, notamment les jeunes et les femmes, des facilités d'installation et des financements adaptés pour l'emploi et l'entrepreneuriat.</p> <p>Produit 1.2 : Les institutions publiques, locales et le secteur privé ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour assurer l'accès des populations vulnérables, notamment les plus pauvres, les jeunes et les femmes, aux ressources de production durable, aux technologies adaptées aux changements climatiques et aux marchés afin d'améliorer leur revenu et renforcer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p> <p>Produit 1.3 : Les populations en milieu rural et péri-urbain ont un accès amélioré aux sources d'énergie propre et durable</p> <p>Produit 1.4 : Les Institutions publiques, les organisations de la société civile et le secteur privé ont des capacités techniques, technologiques, opérationnelles et financières améliorées pour accroître la résilience des communautés rurales et péri-urbaines, notamment les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes à travers l'accès à l'information climatique et une gestion durable des ressources naturelles.</p>
<p>Pilier 3 PAG : Améliorer les conditions de vie des populations</p>	
<p>Axe 2 PNUAD 2019-2023 : Renforcement du capital humain</p>	
<p>Effet 2 : D'ici à 2023, les populations notamment les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base de qualité caractérisés par une couverture sanitaire universelle, une éducation de base inclusive et complète, une protection contre toutes formes de violences et abus ainsi qu'un accès équitable et durable à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base</p>	<p>Produit 2.1 : Les structures de santé disposent des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour offrir des interventions essentielles de qualité pour la vaccination, la planification familiale, le suivi de la grossesse, l'accouchement, les soins aux nouveau-nés et aux enfants, la promotion de la santé de l'adolescent(e), la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA et la lutte contre les maladies.</p> <p>Produit 2.2 : Le gouvernement, les collectivités locales, les communautés et les APE disposent de capacités techniques et opérationnelles accrues pour assurer la scolarisation, le maintien dans l'éducation de base et les performances des enfants, filles et garçons, de 3 à 17 ans, notamment les plus marginalisés.</p> <p>Produit 2.3 : Les acteurs étatiques et non étatiques du système de protection ont des capacités techniques et opérationnelles accrues pour mettre en œuvre les lois et politiques en matière de droits humains, faciliter l'abandon des normes sociales préjudiciables aux groupes vulnérables, l'autonomisation et la participation à la prise de décision, l'identification, la dénonciation et le référencement des cas de violences, abus et exploitation et fournir des services de prévention et de réponse, au profit des femmes, des enfants, des adolescent(e)s et des personnes vulnérables.</p> <p>Produit 2.4 : Les institutions publiques ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour amener les communautés notamment les plus vulnérables à adopter des comportements favorables à l'élimination de la défécation à l'air libre et au lavage des mains à l'eau et au savon.</p>

Annexe 2 : Tableau N 2 : Critère d'évaluation

<ul style="list-style-type: none"> ✦ Pertinence et adaptabilité : A travers la mesure de la pertinence du cadre de coopération pour le développement, il s'agit, pour l'équipe d'évaluation d'apprécier le positionnement stratégique de l'Equipe Pays, par rapport aux priorités nationales tout en tenant compte de ses avantages comparatifs, d'apprécier la pertinence de ce positionnement en lien avec l'évolution du contexte national et régional ✦ il est attendu de l'équipe d'évaluation d'apprécier le niveau de flexibilité des programmes et projets pour une prise en compte adéquate des évolutions nouvelles et inattendues dans le contexte. Entre autres changements, l'analyse devrait tenir compte des problèmes régionaux et transfrontaliers, de la survenue de la pandémie de la COVID 19, de l'évolution du contexte sécuritaire, des aléas naturels et tout autre situation inattendue apparue durant la période de mise en œuvre du cadre de coopération pour le développement et des mécanismes ayant permis à l'Equipe Pays de s'y accommoder. ✦ Cohérence : L'équipe d'évaluation devra rechercher la contribution ou la valeur ajoutée du SNU en tant qu'entité, mais aussi des agences qui le composent, notamment par rapport aux autres acteurs de développement. Il s'agira pour elle de voir également dans quelle mesure des partenariats ou des mécanismes de coordination significatifs ont-ils été établis et rendus fonctionnels au sein du SNU, mais aussi avec d'autres acteurs majeurs du développement du pays, pour promouvoir la complémentarité, l'harmonisation et la coordination. ✦ Efficacité : Il s'agit à ce niveau de mesurer le niveau d'atteinte des résultats et des cibles du cadre de Coopération pour le développement, en référence aux prévisions initiales. Aussi, le lien devrait -il être établi entre les répercussions des interventions du système des nations unies. ✦ Efficience : La mesure de l'efficience du PNUAD vise à apprécier dans quelle mesure les ressources mises à disposition par l'Equipe Pays ont contribué à la production de résultats significatifs. L'équipe d'évaluation aura à apprécier l'adéquation des ressources (humaines, matérielles, financières...) mobilisées, en rapport avec les résultats obtenus. ✦ Coordination : Il s'agit d'apprécier le niveau de mise en œuvre de la réforme dans le pays et la synergie au sein de l'Equipe Pays, notamment l'effort de mutualisation des efforts et des ressources pour éviter la duplication des actions et produire plus d'impact. ✦ Durabilité : Le présent processus d'évaluation vise également à analyser le niveau d'appropriation national suscité par la mise en œuvre du PNUAD 2019-2023, afin d'assurer la persistance des effets, au-delà de la période de mise en œuvre. Il s'agit en effet d'analyser l'adéquation des stratégies, des mécanismes, des outils mis en place dans le PNUAD en vue d'assurer une pérennisation maximale des résultats escomptés compte tenu du contexte du pays et du niveau de renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux. ✦ Orienté vers l'impact : Il s'agira de voir dans quelle mesure les activités du système des Nations Unies telles que articulées dans le PNUAD ont-elles entraîné des progrès vers ou soutenu la réalisation des Résultats et renforcé la résilience économique et individuelle et contribué à réduire la vulnérabilité face aux chocs et aux crises.
--

Annexe 3 : Questions d'évaluation

Pertinence et adaptabilité	Cohérence	Efficacité	Efficience	Coordination	Durabilité	Orientation vers l'impact
<p>1.1- Dans quelle mesure les objectifs du PNUAD sont-ils alignés et cohérents avec les besoins et les priorités nationales de développement déclinées dans le PND et le PC2D et le PAG (2016-2021), y compris l'alignement sur les ODD ? Dans quelle mesure le PNUAD s'est-il appuyé sur une solide analyse de genre, de manière à promouvoir l'égalité des genres et la responsabilisation ?</p> <p>1.2- Dans quelle mesure le PNUAD dans sa mise en œuvre, a-t-il été dynamique, adéquat et réceptive aux problèmes émergents auxquels est confronté le Pays, en particulier ceux des plus vulnérables, groupes défavorisés et marginalisés ?</p> <p>1.3- Dans quelle mesure les partenariats avec le gouvernement en particulier (par exemple, ministères, agences et autres représentants) est restée forte ou a été contestée en cas d'urgence nationale et dans quelle mesure le RC et l'UNCT ont-ils été capable de promouvoir l'appropriation nationale des nouvelles interventions, programmes et politiques soutenus proposés par l'ONU pour l'urgence ?</p> <p>1.4- Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il abordé les problèmes régionaux et transfrontaliers</p>	<p>4.1- Quelle est la valeur ajoutée (position, crédibilité et fiabilité) du SNU en tant qu'entité, mais aussi les agences qui le composent, notamment par rapport aux autres acteurs de développement ? a-t-il servi de véhicule de partenariat efficace ? Dans quelle mesure des partenariats ou des mécanismes de coordination significatifs ont-ils été établis et rendus fonctionnels au sein du SNU mais aussi avec d'autres acteurs majeurs du développement du pays, par exemple les institutions gouvernementales aux niveaux national et local, la société civile, les ONG, etc. pour promouvoir la complémentarité, l'harmonisation et la coordination ?</p>	<p>2.1. Dans quelle mesure le PNUAD est-il en bonne voie pour atteindre les résultats prévus (y compris les résultats intentionnels et non intentionnels, positifs ou négatifs) ? Quels ont été les bénéfices pour les personnes et institutions ciblées par les interventions, y compris les plus vulnérables, défavorisés et marginalisés de la population ? Dans quelle mesure le PNUAD s'est-il focalisé sur le développement des capacités nationales ?</p> <p>2.2- Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il été mis en œuvre suivant les cinq principes de programmation des Nations Unies ? Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il contribué à la promotion de ces cinq principes ?</p> <p>2.3- Dans quelle mesure le SNU a-t-il été en mesure de former et de maintenir des partenariats avec d'autres acteurs du développement, y compris des organisations bilatérales, des organisations de la société civile et le secteur privé, afin d'obtenir des résultats ? Dans quelle mesure les Agences du SNU ont-elles pu mobiliser leurs équipes en vue de faciliter le suivi et évaluation (réunions de suivi, rapports périodiques et revue) et de rendre compte de l'état de réalisations de leurs activités en vue de l'atteinte des résultats escomptés ?</p>	<p>3.1- Dans quelle mesure et comment le système des Nations Unies a-t-il mobilisé et utilisé les ressources financières, humaines et matérielles affectées à la mise en œuvre du programme sont-elles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suffisantes (en quantité) par rapport aux besoins et aux résultats escomptés ? - Adéquates (en qualité) par rapport aux résultats escomptés ? - Déployées à temps ? <p>3.2- Dans quelle mesure le BOS a contribué à la réduction des coûts de transaction de la mise en œuvre du PNUAD et augmenté l'efficacité de la mise en œuvre du PNUAD ?</p> <p>3.3- Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il facilité la réaffectation efficace des ressources aux besoins et priorités émergents ?</p>	<p>7.1-Dans quelle mesure les différentes agences des Nations Unies ont-elles contribué au fonctionnement et à la consolidation de la coordination de l'UNCT gardant à l'esprit de la réforme de l'ONU et y adhérant ?</p> <p>7.2-Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il promu les synergies inter-agences et les interconnexions entre ses interventions et favorisé la coordination interne ?</p> <p>7.3-Dans quelle mesure la planification et la coordination du PNUAD (à travers les groupes de résultats avec le soutien du RCO) sont efficaces et contribué à une mise en œuvre cohérente et à l'atteinte des résultats prévus ?</p> <p>7.4-Dans quelle mesure le RCO a-t-il réussi à coordonner les réponses aux problèmes émergents nationaux et mondiaux (COVID-19, problèmes transfrontaliers et extrémisme) au cours de la mise en œuvre du PNUAD ?</p>	<p>5.1- Dans quelle mesure les activités du système des Nations Unies articulées dans le PNUAD ont-elles entraîné des progrès vers ou soutenu la réalisation des Effets ? Dans quelle mesure ont-elles eu un impact sur l'inégalité entre les sexes ?</p> <p>5.2- Dans quelle mesure les activités de l'ONU découlant des FC ont-elles renforcé la résilience économique et individuelle et contribué à réduire la vulnérabilité face aux chocs et aux crises ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la probabilité que les progrès vers les ODD soient soutenus par les partenaires nationaux et les parties prenantes au fil du temps ? <p>Des mécanismes ont-ils été mis en place pour assurer la durabilité sociopolitique, institutionnelle, financière et environnementale des résultats du cadre de coopération ?</p>	<p>6.1-Dans quelle mesure les bénéfices les progrès vers les Effets et les ODD, résultant de la mise en œuvre du PNUAD ont-ils été soutenus au fil du temps au niveau national, régional et local grâce à une appropriation, un engagement et une volonté adéquats de la part des partenaires nationaux et les parties ?</p> <p>6.2-Dans quelle mesure l'approche de renforcement des systèmes a-t-elle été appropriée, réaliste et adaptée au contexte, compte tenu des capacités et des priorités actuelles et futures du gouvernement aux niveaux national, régional et communal, ainsi que des capacités et de la position des acteurs concernés ?</p>

A.11. Biographie succincte des évaluateurs

- **Cheikh FAYE (M.), Consultant International, Chef de mission**, est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Gestion de Projet, et d'une Maîtrise en Sciences Sociales. Ancien Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finance et du Plan, du Sénégal ; Fondateur et Directeur Général de *GAMMA INGENIERIES*, Etudes et Conseil ; Plusieurs dizaines de missions d'évaluation de projets, programmes et politiques de développements pour le Systèmes des Nations Unies, y compris des programmes UNDAF/CCD, en Afrique et en Amérique latine.
- **Beudelaire HOUNLIHO, Consultant National chargé de l'Effet 1 (Croissance durable)**, est Docteur en sociologie du développement, Ingénieur Planificateur Economiste et titulaire d'un Diplôme d'Etude Supérieure Spécialisée en Evaluation de Programme Public. Il a eu à conduire déjà plusieurs missions d'évaluation à portée nationale dans divers secteurs au Bénin et au profit des institutions publiques et agences de développement. Il est le Secrétaire Général de l'Association des Professionnels en Analyse et Evaluation de Programmes (APAEP-Bénin).
- **Edgard Romaric AKPOVO, Expert en développement social, Consultant National chargé de l'Effet 2**, est Docteur en politiques et stratégies de développement, Administrateur des finances et titulaire d'un master en Audit, contrôle et évaluation des projets et programmes. Il a eu à conduire plusieurs missions d'évaluation de projets et de portefeuilles au profit des structures gouvernementales et agences de développement aussi bien au Bénin que dans d'autres pays de la sous-région. Actuellement, il dirige l'unité de recherche en analyse et évaluation des politiques de développement du centre d'expertise en sciences sociales appliquées et est chercheur associé au Laboratoire universitaire de la sociologie de développement et des organisations de l'université d'Abomey-Calavi au Bénin.
- **Thierry OUSSA, Consultant National chargé de l'Effet 3 (Gouvernance)** est un Administrateur, statisticien analyste et spécialiste en suivi et évaluation des programmes et titulaire d'un master en Administration publique, concentration évaluation de programmes ; il a eu à conduire plusieurs missions relatives à la mise en place des systèmes d'information, la planification des interventions publiques ainsi qu'à l'évaluation de mise en œuvre, d'impacts et économiques des projets dans plusieurs secteurs au Bénin.